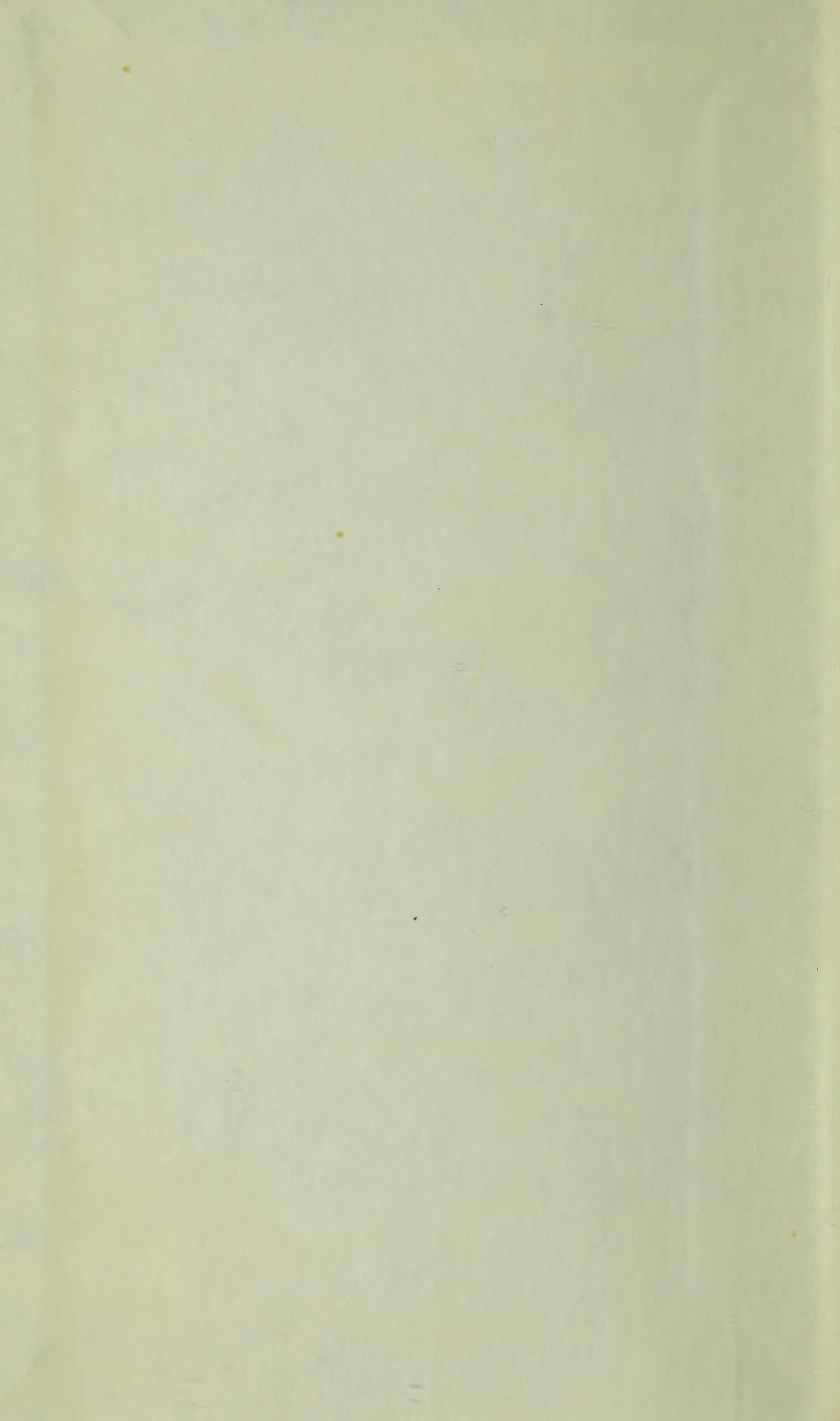
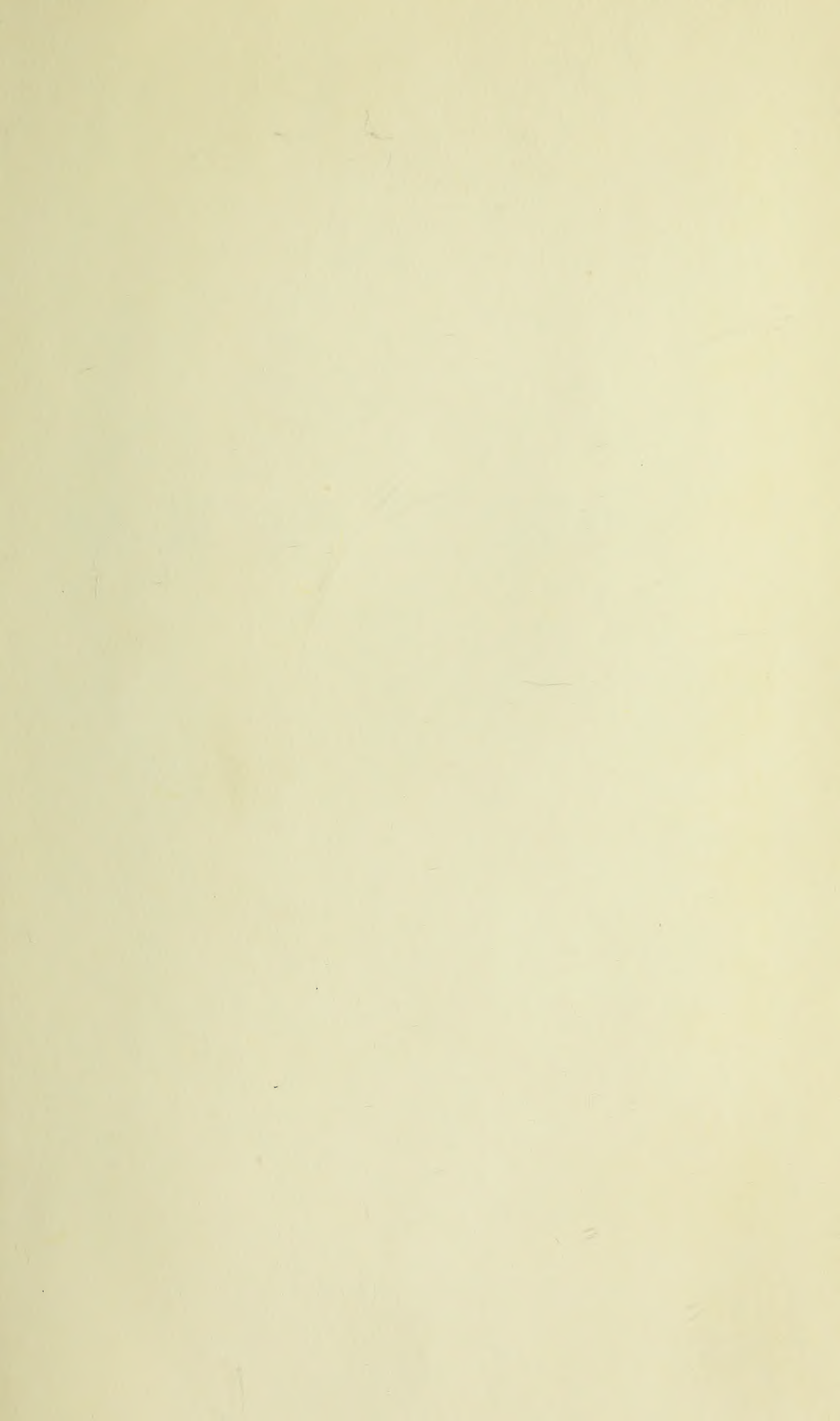
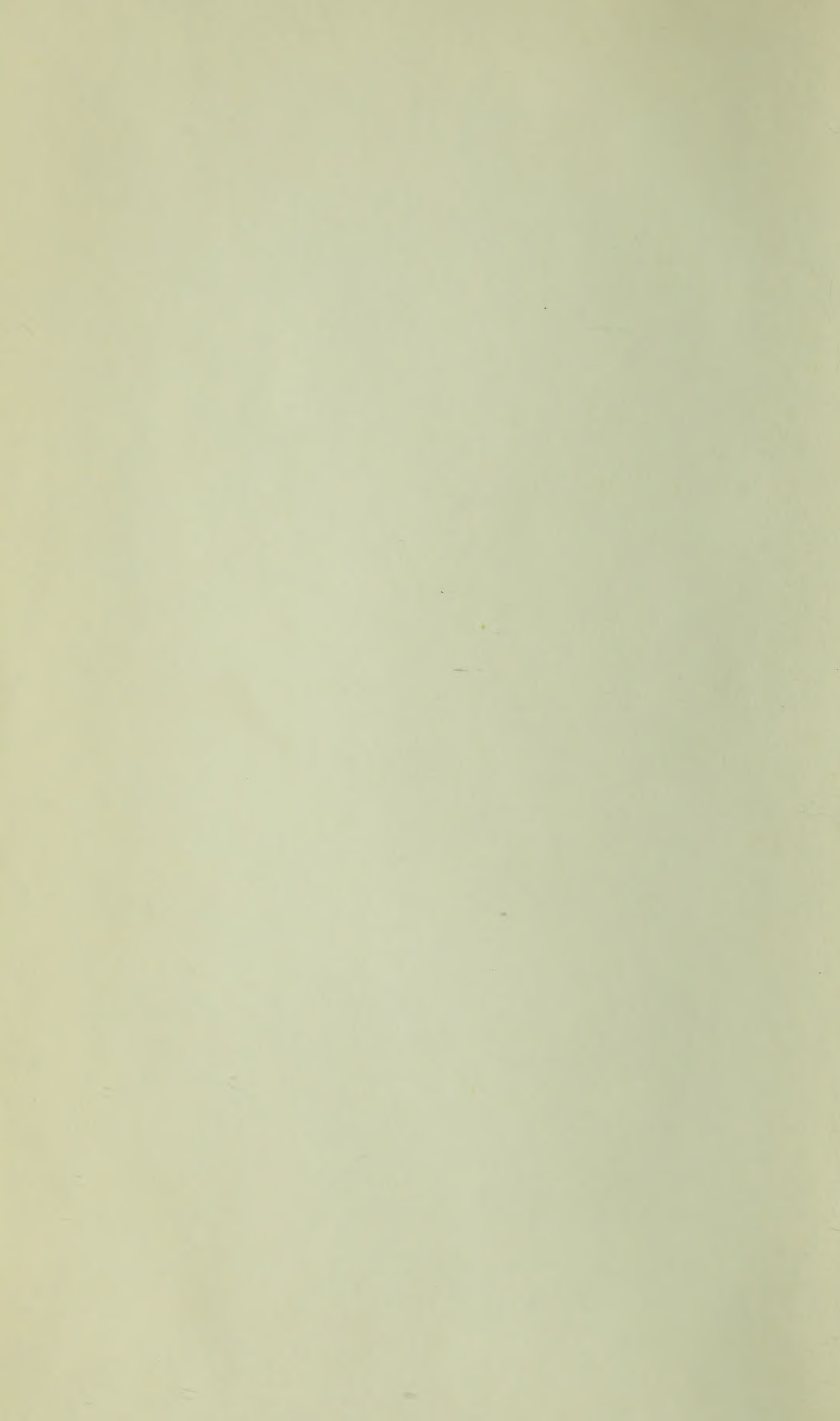
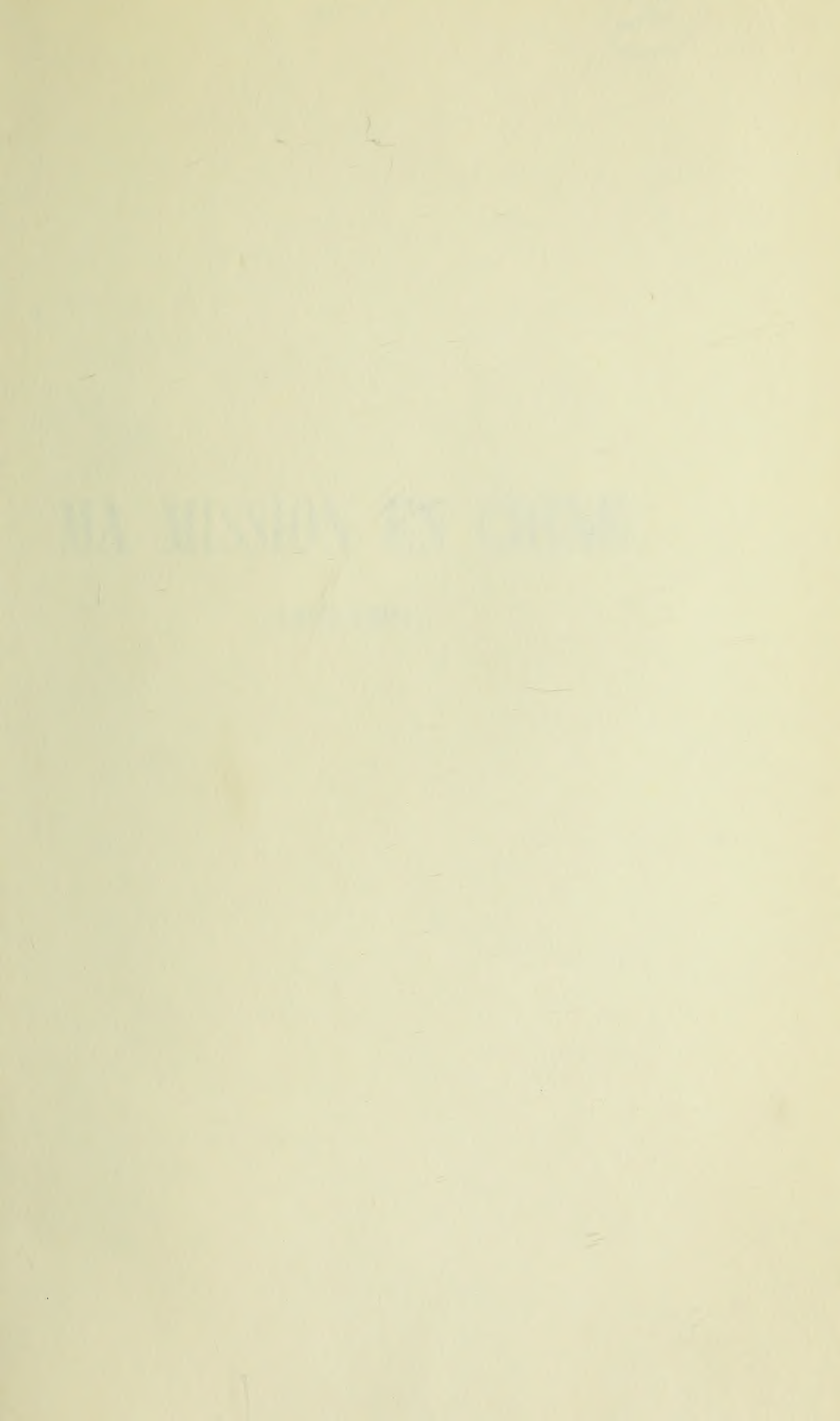
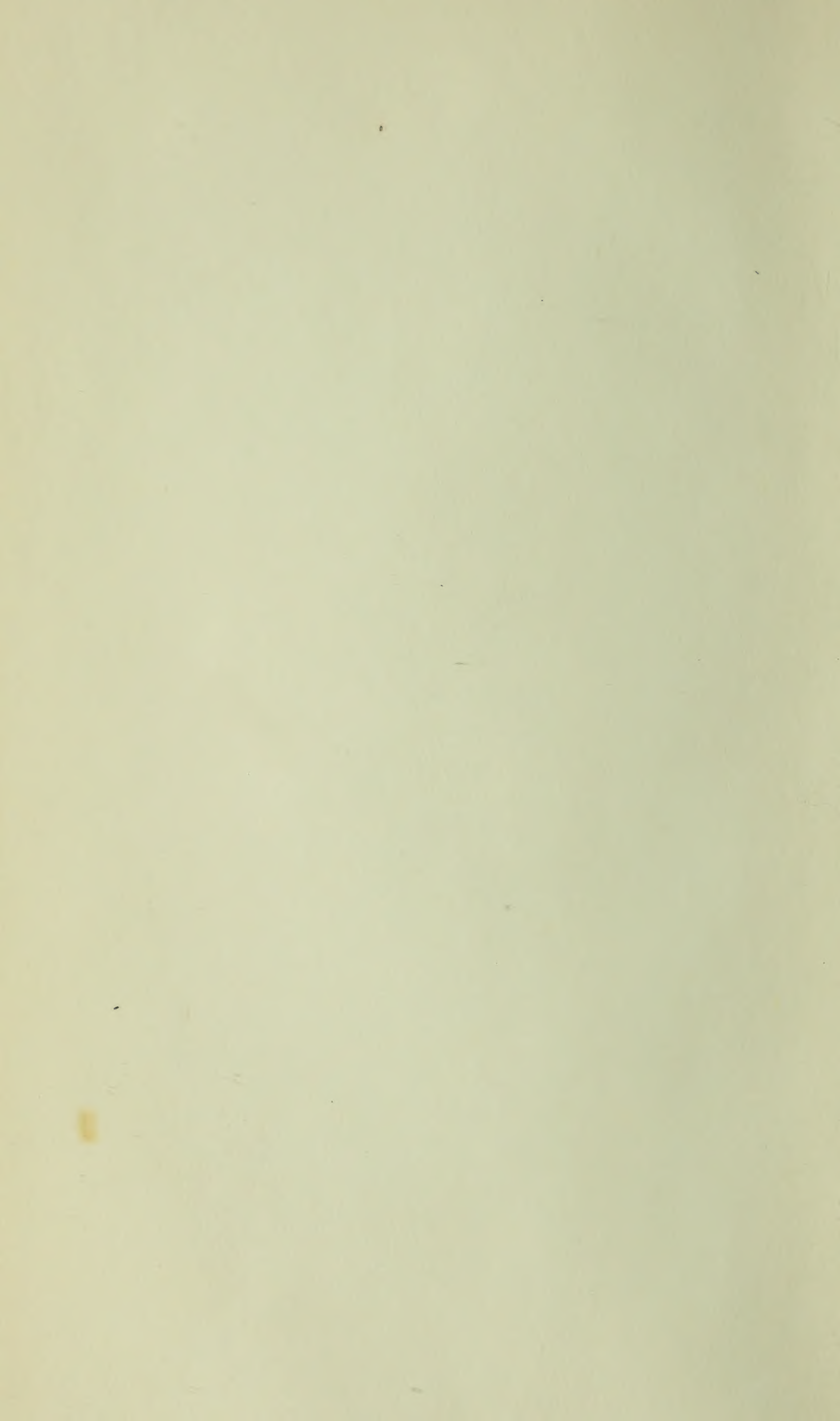


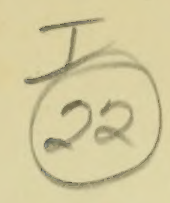












MA MISSION EN CHINE

(1893-1897)

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1918.

DU MÊME AUTEUR

EN PRÉPARATION

MA MISSION AU JAPON

(1907-1914)





文華殿大學士一等伯李鴻章

LI HONG-TCHANG

A. GÉRARD

AMBASSADEUR DE FRANCE

MA MISSION EN CHINE

(1893-1897)



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6^e

1918



A LA MÉMOIRE

DE

MA MÈRE



PRÉFACE

Le dernier quart de siècle (1894-1918) a vu s'accomplir dans l'Asie orientale une évolution aussi rapide que profonde, et dont les résultats achèvent d'être mis par la présente guerre en une saisissante lumière. Les deux grands Empires d'Asie, la Chine et le Japon, sortant de leur séculaire réclusion, ont, au lendemain du conflit qui leur avait fait prendre en 1894 les armes l'un contre l'autre, non seulement admis la pensée d'un rapprochement avec l'Europe, mais contracté alliance avec deux grandes Puissances d'Occident, la Chine avec la Russie (1896), le Japon avec l'Angleterre (1902). C'était la période durant laquelle la France et la Russie, si elles étaient elles-mêmes alliées, ne s'étaient pas encore entendues avec la Grande-Bretagne.

L' « entente cordiale », conclue entre l'Angleterre et la France au mois d'avril 1904, ne devait l'être

entre l'Angleterre et la Russie que trois ans plus tard, après que la Russie et le Japon, qui venaient de se mesurer dans les plaines de Mandchourie, furent amenés par leurs alliés respectifs, la France et l'Angleterre, à comprendre qu'il y avait place pour tous les deux en Asie, et que leur intérêt leur commandait de s'unir pour la paix de l'Orient comme pour l'accomplissement de leurs propres et mutuelles destinées. L'accord entre la Russie et le Japon fut lui-même, le 30 juillet 1907, la préface immédiate de l'entente qui se fit le 31 août suivant, sur l'ensemble des questions asiatiques, entre la Russie et l'Angleterre. Et c'est de ce dernier accord, de l'heureuse conjugaison entre l'alliance franco-russe et l'alliance anglo-japonaise, qu'allait sortir la Triple-Entente qui, depuis quelques années, préparée, désirée, attendue entre la France, l'Angleterre et la Russie, a été ainsi comme forgée tout d'abord sur l'enclume d'Asie.

Les étapes de ma carrière m'ont permis d'être, de 1894 à 1897, le témoin à Pékin des événements qui ont, après la guerre sino-japonaise et la paix de Shimonoseki, uni la Chine à la Russie, et, de 1907 à 1913, le témoin à Tokio des circonstances dans lesquelles, après la guerre russo-japonaise, se sont succédé les divers accords qui ont achevé de ranger dans le même camp et sous les mêmes étendards la France, la Russie, la Grande-Bretagne et le Japon.

L'ouvrage ici et aujourd'hui publié est consacré à ma mission de Chine, qui s'étend de 1894 à 1897, c'est-à-dire de la date où allait éclater le conflit entre la Chine et le Japon jusqu'à celle où l'occupation par l'Allemagne du port et du territoire de Kiao-tcheou détermina la nouvelle crise dans laquelle le Céleste Empire. faillit sombrer. Un second ouvrage, prêt à suivre prochainement celui-ci, est dédié à ma mission du Japon, qui s'étend de 1907 à la fin de 1913, c'est-à-dire du lendemain même de la paix de Portsmouth jusqu'à la veille de la guerre déchaînée au mois d'août 1914 par la coalition germanique. L'un et l'autre, en retraçant les différentes phases de l'évolution de l'Asie orientale, montrent comment, après être entrés en relations étroites avec l'Europe, les deux grands Empire d'Asie devaient être amenés, dans le conflit qui, depuis près de quatre années, a de proche en proche gagné presque tout l'univers, à prendre rang parmi les Alliés, défenseurs de l'indépendance des nations, de la justice et du droit, contre les Puissances d'oppression, de ténèbres et de tyrannie.

L'union de l'Orient et de l'Occident ne pouvait s'accomplir sous de plus hauts auspices et pour une plus noble cause, et ce n'est pas un des moindres signes et augures de la victoire promise à nos efforts que cette alliance, sous nos drapeaux ainsi confon-

dus, des États et des peuples qui, sur les continents de l'ancien et du nouveau monde, comme en Europe, ont le plus généreusement voulu concourir et lutter pour l'œuvre commune de la civilisation et de l'humanité.

A. Gérard.

Paris, le 25 février 1918.

INTRODUCTION

LA SITUATION DE LA CHINE ET DE L'ASIE ORIENTALE AU PRINTEMPS DE 1894 AVANT LA GUERRE SINO-JAPONAISE

CHAPITRE PREMIER

Ma nomination à Pékin. — Mon voyage et mes stations à Rome. Saïgon, Shang-hai et Tien-tsin.

J'étais ministre de la République au Brésil lorsque au mois de mars 1893 M. Develle, ministre des Affaires étrangères, me fit pressentir par M. Nisard, alors directeur des affaires politiques, sur ma disposition à accepter éventuellement le poste de Pékin auquel j'étais destiné. — Je me déclarai prêt à seconder les intentions du ministre. J'étais toutefois retenu encore à Rio-Janeiro par le règlement d'affaires que je désirais terminer. Je ne pus m'embarquer pour la France qu'à la date du 10 juillet, je ne fus définitivement nommé à Pékin qu'au mois d'octobre, et je ne quittai Paris pour aller prendre possession de mon nouveau poste que le 22 janvier 1894.

J'avais eu un délai de six mois pour me préparer à cette mission que les circonstances allaient rendre si par-

ticulièrement intéressante, et qui, par bien des côtés, me tentait. J'avais consulté attentivement les archives du ministère, je m'étais entretenu avec quelques-uns des précédents titulaires du poste, notamment avec M. Berthemy, qui avait dirigé notre légation en 1865, et dont les souvenirs étaient restés très présents. J'avais vu, d'autre part, des professeurs, des missionnaires, des voyageurs dont l'expérience et le savoir me furent singulièrement précieux et instructifs, MM. Pierre Laffitte et Chavannes, professeurs au Collège de France, M. Henri Cordier, professeur à l'École des Langues orientales vivantes, M. Deveria, interprète au ministère des Affaires étrangères, le Père Delpech, supérieur des Missions étrangères, M. Giquel, l'un des fondateurs de l'arsenal de Fou-tchéou, M. Grandidier, qui me fit les honneurs de sa magnifique collection de porcelaines, M. Arnold Vissière, qui devait m'accompagner comme premier interprète à Pékin. J'avais lu un assez grand nombre d'ouvrages français et anglais sur l'histoire, les institutions, les développements politiques et économiques, la littérature et les arts de la Chine. J'avais eu enfin des instructions très précises, tant du ministre, M. Casimir-Perier, qui avait, au mois de novembre 1893, succédé à M. Dupuy, comme président du Conseil, et à M. Jules Develle, comme ministre des Affaires étrangères, que des deux directeurs de ce dernier ministère, MM. A. Nisard et Gabriel Hanotaux, qui, l'un et l'autre, avaient pris ma mission à cœur et qui avaient tracé avec grand soin le programme de mon action.

MM. Nisard et Hanotaux avaient été amenés à penser, au cours de leurs entretiens avec moi, que, sur ma route

de Paris à Pékin, deux étapes préliminaires devaient m'être recommandées comme spécialement intéressantes et instructives, l'une à Rome, qui serait une préparation et initiation opportune à l'exercice du protectorat religieux, dont j'allais être chargé, l'autre à Saïgon, où je pourrais, avec le gouverneur général de l'Indo-Chine, M. de Lanessan, et avec le chef de notre mission exploratrice du Mékong, M. Auguste Pavie, conférer, d'abord sur la délimitation exacte qu'il importait de donner à la frontière sino-annamite depuis la Rivière Noire jusqu'au Mékong, puis sur les diverses questions relatives aux rapports de bon voisinage, de communication et de commerce à établir entre nos possessions d'Indo-Chine et l'Empire chinois. — M. Casimir-Perier avait approuvé cette double suggestion. Dans l'instruction écrite que je reçus à mon départ, j'avais ordre de m'arrêter quelques jours à Rome et d'étudier à Saïgon et à Hanoï les questions fondamentales des relations politiques et économiques entre l'Indo-Chine et la Chine.

La protection des missions catholiques et la propagande de notre influence civilisatrice avaient été, depuis 1844, les principaux motifs de notre intervention en Chine ainsi que de notre établissement en Indo-Chine. L'exercice du protectorat unissait notre action, en Extrême-Orient comme en Orient, à celle de l'Église et du Saint-Siège, et ce mandat de la puissance qui avait été depuis tant de siècles considérée comme la Fille aînée de l'Église n'avait provoqué d'objections, n'avait rencontré de résistance ni en France même, ni au dehors. La République française avait, depuis 1870, continué à cet égard la tra-

dition des régimes antérieurs, « l'anticléricalisme n'étant pas, selon l'expression de Gambetta, article d'exportation ». Le Saint-Siège avait, de son côté, conservé à la France ce privilège et ce rôle de protectrice des Missions qui perpétuait et prolongeait dans les temps nouveaux la primauté de notre culture intellectuelle et morale. Ce n'était que depuis quelques années que l'Allemagne avait essayé, en Chine d'abord, de soustraire à notre influence l'un des vicariats apostoliques, celui du Chan-tong méridional, dont une congrégation allemande, la congrégation de Steyl, avait reçu la direction. L'Allemagne avait, en outre, pour combattre notre privilège, incité la Chine à se mettre directement en rapports avec le Saint-Siège et à lui proposer l'établissement de relations diplomatiques. Léon XIII s'était, un moment, laissé séduire par cette perspective. Il avait prêté l'oreille aux offres venues de Pékin. Il n'avait pas fallu moins que plusieurs mois de négociation, toute l'énergie vigilante du gouvernement français, la haute influence de notre ambassadeur auprès du Vatican et l'attachement du Saint-Père à la France pour que finalement, dans l'automne de 1886, Léon XIII renonçât à la tentation et se résolût à laisser les choses dans le *statu quo ante*. Le protectorat français demeurait donc intact, sauf dans le vicariat du Chan-tong, le ministre de France restait à Pékin le protecteur des Missions, et le gouvernement de la République avait sagement pensé qu'il y avait autant de correction que de déférence, sinon même de bonne et délicate politique, à ce que son nouveau représentant, en se rendant à Pékin, s'arrêtât à Rome pour y être reçu par le chef suprême de l'Église.

Mon audience chez le Saint-Père, préparée par une visite au cardinal secrétaire d'État, Mgr Rampolla, eut lieu le 30 janvier 1894. Elle m'a laissé un inoubliable souvenir, tant par la haute et admirable personnalité du Souverain Pontife que par le puissant intérêt du langage qu'il me tint. Bien que huit années se fussent écoulées depuis les négociations de 1886, le Saint-Père restait encore sous l'impression de ses premiers projets et du rôle qu'il avait rêvé pour un représentant, pour un légat spirituel de l'Église à Pékin. Après m'avoir dit, pour prévenir tout malentendu et tout froissement, qu'il ne s'agissait pas de revenir sur ce qui avait été décidé en 1886 et qu'il était, quant à lui, parfaitement résolu à ne rien tenter ou proposer sans s'être assuré l'entier assentiment du gouvernement de la République, le pape Léon XIII, tout en se montrant très touché de la démarche de déférence dont je m'acquittais auprès de lui, ne voulut pas laisser échapper l'occasion d'exposer toute sa pensée sur ce qu'il avait conçu et un moment projeté. Le Saint-Père, dans un très beau et lumineux langage, d'une voix forte, l'œil étincelant de clarté, me dit qu'il lui avait paru, lorsqu'en 1886 lui furent transmises les ouvertures du gouvernement chinois, que peut-être l'heure était venue de consolider, de régulariser l'établissement de l'Église en Chine par l'application à l'Empire du Milieu du régime de la hiérarchie ecclésiastique déjà introduit dans plusieurs régions de l'Asie, aux Indes et au Japon. L'établissement de la hiérarchie ecclésiastique en Chine, outre qu'il mettrait fin à la période en quelque sorte préliminaire et coloniale et

consacrerait l'organisation définitive de l'Église, rattacherait les Missions de Chine à l'administration directe, non plus de la Propagande, mais de la secrétairerie d'État, les soumettrait au gouvernement immédiat du Saint-Siège, dont les recommandations et les ordres seraient plus sûrement obéis pour le bien commun, non seulement de l'Église et des Missions, mais de la puissance protectrice elle-même qui n'aurait plus à craindre que telle ou telle province, sous des influences de nationalité ou de direction locale, échappât à son action. Léon XIII ajoutait que, s'il était de son devoir de Pontife, successeur de saint Pierre, de faciliter et d'accepter ce progrès de l'Église parmi les infidèles, l'établissement de la hiérarchie dans un milieu si nouveau impliquait la présence d'un représentant de l'Église qui, sans avoir le moindre caractère diplomatique ou temporel, assurerait, au point de vue strictement religieux et ecclésiastique, l'exécution des instructions romaines et le maintien de l'unité. La présence de ce délégué ecclésiastique, nécessaire ou du moins désirable pour l'institution des évêques, pour la réunion et la présidence des synodes, pour le bon ordre de l'administration canonique, offrirait un concours précieux à la puissance protectrice dont elle seconderait l'action et consacrerait l'autorité, étant bien entendu que le délégué n'aurait que des pouvoirs spirituels et que le ministre de France aurait seul la charge et la responsabilité des relations avec le gouvernement et les autorités indigènes. Léon XIII, après avoir amplement développé sa pensée et ce qui avait été son dessein, conclut comme il avait

commencé, à savoir que, pour le moment, et s'il avait laissé libre essor à sa parole, il n'avait nulle intention d'apporter au présent *statu quo* aucune modification qui n'eût pas le plein assentiment du gouvernement français, mais que peut-être l'avenir montrerait combien sa pensée était prévoyante et combien son dessein était aussi favorable et salutaire à la puissance protectrice qu'à l'Église même.

Je n'avais, après avoir écouté ce beau langage, — comme je n'avais mission ni de discuter, ni de négocier, et que, d'ailleurs, il avait été clairement convenu que les choses restaient en l'état, — qu'à exprimer de nouveau au Saint-Père le sentiment de haute déférence qui m'avait amené auprès de lui, le dévouement avec lequel j'étais résolu à remplir mon devoir, le soin attentif que je mettrais à étudier et à faire connaître à mon gouvernement tout ce qui, dans l'exercice du protectorat des Missions, comme dans les autres parties de ma charge, me paraîtrait pouvoir servir les intérêts qui m'étaient confiés. Je renouvelai ces mêmes assurances, avec plus de détail encore, au cardinal secrétaire d'État, en le priant de considérer que ma visite au Saint-Père, qui était un acte de haute et respectueuse déférence, n'avait pu me donner l'occasion ni me laisser la liberté de rouvrir des entretiens, à plus forte raison une négociation, que je n'avais pas mandat de poursuivre. J'ajoutai que ce que je pouvais lui affirmer hautement, c'est que j'étais prêt, selon mes instructions et selon mes propres résolutions et désirs, à m'acquitter pleinement de ma charge et à donner au protectorat des Missions toute l'énergie, toute

l'étendue, toute l'efficacité qui seraient en mon pouvoir.

Je sortis du Vatican convaincu, comme sans doute notre ambassadeur, M. Lefebvre de Béhaine, l'avait été en 1886, que si, en effet, le Saint-Père n'avait pas renoncé *in petto* à son rêve d'une extension de l'Église en Chine, il ne lui sacrifierait pas cependant le maintien avec la France de relations dont il sentait tout le prix et qui étaient l'un des fondements de son édifice religieux et politique. La suite de ce récit montrera avec quelle efficacité fut exercé, tant que je dirigeai notre Légation de Pékin, de 1894 à 1897, le protectorat des Missions. L'efficacité de ce protectorat, d'une part, et, de l'autre, les difficultés, les troubles qui, à dater de la guerre sino-japonaise, survinrent en Chine, persuadèrent sans doute le Saint-Père qu'il valait mieux, pour le moment, ne rien changer au régime qui, depuis 1860, avait donné de si incontestables résultats. Le pontificat de Léon XIII et celui de Pie X se sont achevés sans que la question eût à être de nouveau abordée. L'état actuel de la Chine et du monde ne permet pas de prévoir qu'il y ait lieu d'ici longtemps de la rouvrir.

La seconde étape qui m'était assignée sur la route de Paris en Chine était Saïgon, où je devais me rencontrer avec MM. de Lanessan et A. Pavie. Il devait s'agir là de ce qui allait devenir la principale préoccupation, le premier objet de la politique française en Chine : je veux dire l'établissement avec le Céleste Empire, d'abord d'une frontière allant de la mer au Mékong, puis de relations, soit politiques, soit économiques, appelées à donner à nos possessions d'Indo-Chine toute leur valeur, celle d'une

des voies d'accès les plus directes, les plus fructueuses, vers l'immense marché chinois. Notre première installation en Cochinchine, puis en Annam et au Tonkin, enfin dans le Haut-Laos, avait peu à peu préparé les esprits à cette destination que devait avoir, à ce rôle que devait jouer l'Indo-Chine française. Mais il y avait eu de l'incertitude, des fluctuations, des déboires, des revers dans nos tentatives initiales. Notre guerre même avec la Chine en 1884-1885 et le traité qui y mit fin n'avaient ni assez clairement délimité notre frontière, ni assuré à notre commerce des communications et des débouchés assez précis pour que l'Indo-Chine eût tout le rendement et justifiât les bénéfices que nous nous croyions fondés à en attendre. L'heure était venue, si un avenir était réservé à notre politique asiatique, de compléter l'œuvre des traités antérieurs, de définir et aborner notre territoire, de lui ouvrir des relations sûres et durables avec la Chine et de nouer avec la Chine elle-même des liens qui, en consacrant nos rapports de bon voisinage, établissent notre droit de puissance limitrophe à ne rester indifférente ni étrangère à aucun des arrangements concernant la destinée du Céleste Empire et de l'Asie orientale.

M. de Lanessan était celui de tous nos gouverneurs généraux qui avait le mieux compris jusqu'alors l'importance de nos relations avec la Chine et la nécessité de les développer. M. Auguste Pavie était, de tous nos compatriotes, celui qui connaissait le mieux, qui avait exploré avec le plus de précision les régions de l'Indo-Chine voisines du Haut-Mékong et du Yunnan. Les entretiens prolongés que j'eus à Saïgon avec l'un et avec l'autre, ainsi

qu'avec leurs principaux lieutenants et collaborateurs, et que je complétai quelques jours plus tard par les conversations que j'eus à Hanoï avec le général Duchemin, commandant en chef les troupes de l'Indo-Chine, et avec M. Rodier, résident supérieur du Tonkin, me permirent de m'éclairer et de me documenter à fond, d'abord sur la frontière exacte que nous devions chercher à obtenir de la Chine, puis sur l'ensemble des avantages commerciaux et économiques qu'il y avait lieu de poursuivre, enfin sur les communications et débouchés qu'il importait d'ouvrir et sur les mesures qu'il y avait à prendre pour assurer la police commune des confins entre les deux pays. — M. de Lanessan avait le premier inauguré la méthode, sinon encore de pénétration en Chine, du moins de rapports plus confiants avec l'empire voisin et les fonctionnaires de la frontière. Il avait établi avec le général Sou, commandant des troupes du Kouang-si, des relations dont notre politique ressentit pendant plusieurs années le bienfaisant effet. — M. Pavie était à la veille d'accomplir une nouvelle et définitive exploration des régions de la Rivière Noire et du Haut-Mékong. Tout ce pays cependant lui était déjà connu. Il put, dans nos conférences de Saïgon, m'indiquer les grandes lignes de la frontière à tracer entre la Rivière Noire et le Mékong. Il attira mon attention sur l'importance du Nam-hou et du district des deux Muong, Muong-hou et Wou-to, qu'il y avait intérêt à retenir dans les limites de notre territoire. Il fut d'accord avec moi pour penser qu'au lieu d'interposer entre la Birmanie anglaise, les États shans et nos propres possessions un État tampon, comme le désirait le gouvernement britannique,

il était préférable de faire du Mékong même la frontière commune, à condition de ménager et respecter ceux des territoires de la rive gauche du Mékong qui, comme les Sept montagnes à thé (Sip song panna), avaient pour la Chine un intérêt historique ou même dynastique. Je puis dire que c'est dans ces conférences de Saïgon que fut, dans ses grands traits, déterminée et arrêtée la future frontière, dont la nouvelle exploration de M. Pavie devait confirmer l'exactitude. Ce fut pour moi, une année plus tard, lorsque je signai avec le gouvernement chinois la convention de délimitation du 20 juin 1895, une grande satisfaction d'avoir obtenu de la Chine la frontière même que M. Pavie m'avait démontrée comme aussi désirable pour nos intérêts que conforme à la vérité historique et géographique de toute la région située entre le sud du Yunnan et nos possessions laotiennes.

De l'Indo-Chine, par Haïphong, l'île de Haï-nan et Hong-Kong, je me rendis à Shanghai où, dans les derniers jours de mars, mon prédécesseur, M. Lemaire, me remit le service de la Légation. — J'avais, avant d'arriver à Pékin, une dernière étape à fournir, et aussi, selon la tradition adoptée, une dernière formalité à accomplir : je veux dire l'étape de Tien-tsin et la visite à l'illustre vice-roi du Tche-li, commissaire impérial des ports du Nord, Li Hong-tchang.

Li Hong-tchang était, depuis nombre d'années, le personnage le plus connu et le plus important de l'Empire, il avait joué dans la politique extérieure de la Chine et notamment dans les relations avec la France un rôle capital. C'est lui qui, occupant dans la province septentrio-

nale et aux portes mêmes de Pékin le poste le plus élevé, était comme le gardien de la ville impériale et l'introducteur désigné des ministres étrangers accrédités auprès du Fils du Ciel. — Je n'avais aucune raison pour ne pas me conformer à un usage qui me permettait d'entrer aussitôt en relations avec la personnalité la plus intéressante de l'Empire, avec l'homme d'État qui tenait déjà une si grande place dans l'histoire de son pays et de son temps. Comme je savais, en outre, que Li Hong-tchang avait son franc parler, qu'il se plaisait à interroger et à tâter les nouveaux représentants, au moment où ils allaient prendre possession de leurs fonctions, je considérais, au contraire, comme un avantage de pouvoir, dès le principe, saisir cette occasion opportune de ne pas laisser ignorer la politique que la France avait résolu d'adopter de façon à tirer de son voisinage avec la Chine et des traités déjà conclus avec elle les conséquences que recommandait l'intérêt commun des deux puissances voisines et amies.

Durant les quelques jours que je passai à Tien-tsin, j'eus quatre entretiens avec Li Hong-tchang au cours des deux visites échangées entre nous et des deux dîners qui nous réunirent, soit dans son yamen, soit au Consulat de France. La conversation avec Li Hong-tchang, esprit curieux, conscient de sa supériorité, volontiers fantasque et orgueilleux, avait bien des détours, méandres et caprices. Le vice-roi cherchait visiblement à frapper, éblouir et, au besoin, à dépister son interlocuteur. Il ne négligeait pas cependant ce qui lui paraissait l'essentiel. Après m'avoir questionné sur mes précédents postes, notamment sur le Brésil, où il y avait eu récemment une tenta-

tive d'émigration chinoise, sur mes stations à Rome, à Saïgon et à Shanghaï, il en vint assez vite au sujet qui lui offrait le plus d'intérêt, à savoir la politique française en Indo-Chine. Il avait d'abord affecté un ton assez léger, indifférent, presque dédaigneux, disant que la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin étaient de bien pauvres pays, trop éloignés de la France, et qui ne méritaient pas tous les sacrifices qu'ils nous avaient coûtés. Mais comme, au contraire, je lui répondis que la France attachait le plus grand prix à poursuivre et à mener à bien son œuvre coloniale, que ses possessions d'Asie lui étaient particulièrement chères, et que, se trouvant ainsi voisine de la Chine, elle considérait l'établissement de bonnes et confiantes relations entre l'Indo-Chine et le Céleste Empire comme l'un des objets essentiels que la diplomatie des deux pays eût à traiter, Li Hong-tchang ne se refusa pas à comprendre que sans doute une tâche nouvelle s'imposait aux deux gouvernements et que peut-être une nouvelle ère allait s'ouvrir. Il eut en tout cas le sentiment que la question des rapports entre l'Indo-Chine et la Chine allait être une de celles auxquelles je me dédierais avec le plus de soin et de ferveur, et dont le gouvernement chinois ne pourrait pas me détourner. Je m'appliquai, d'ailleurs, à le convaincre que c'était pour le bien commun des deux pays qu'il importait que la question fût examinée, traitée et résolue, et que l'établissement de bonnes et fructueuses relations entre les deux puissances limitrophes serait le plus solide fondement de l'amitié franco-chinoise. Je tenais à le laisser sous l'impression que la France avait résolu de donner toute son extension et toute sa valeur à

l'aménagement de ses possessions d'Asie, et de faire de l'Indo-Chine l'une des voies d'accès de son commerce et de ses relations avec la Chine même; que, par conséquent, c'était là le sujet dont nos deux gouvernements auraient le plus à se préoccuper et à s'entretenir. J'ajoutai que je comptais sur le vice-roi, signataire des traités de 1885 et de 1886, pour me faciliter, par sa haute expérience et par ses sympathies envers la France, la tâche qui allait être la mienne, celle de consacrer et d'achever l'œuvre qu'il avait lui-même si heureusement inaugurée.

Ma première rencontre avec Li Hong-tchang m'avait, je l'avoue, inspiré confiance dans la suite des rapports que je devais avoir avec lui. Son esprit original et prime-sautier, le tour vivant et génial de son entretien, son allure décidée, l'incontestable puissance qu'il y avait en lui, m'avaient frappé et séduit. J'avais trouvé en lui, malgré la différence de race, malgré les difficultés de la conversation par le moyen d'interprètes, un homme que son intelligence et sa volonté eussent mis hors de pair dans n'importe quel milieu et voué à la conception comme à l'exécution de grands desseins. Je ne devais le revoir qu'une année plus tard lorsqu'il fut désigné comme plénipotentiaire pour les négociations de paix avec le Japon, — et je ne devais avoir de relations vraiment suivies avec lui qu'à la fin de 1896 lorsque au retour de sa mission en Europe il fut nommé membre du Tsong-li ya-men, et s'installa à Pékin. Je me rendis compte alors que mon premier instinct et pressentiment ne m'avait pas trompé, et je retrouvai dans la personne de Li Hong-tchang l'homme d'État avisé et génial, l'intelligence puissante, la volonté

ferme qui, après avoir si longtemps, de son yamen de Tien-tsin, dirigé la Chine, allait maintenant, à une heure difficile, et dans un poste où il paraissait être sans pouvoir, prendre en main le gouvernail pour mener la barque à travers les écueils. Je n'eus, quant à moi, qu'à me louer de la façon dont il avait compris et joué son rôle et du concours que, dans des circonstances délicates, il me prêta pour l'accomplissement de ma propre mission.

CHAPITRE II

Arrivée à Pékin. — Mes instructions. — Situation de la Chine au printemps de 1894. — Premières impressions et premières conversations avec. es membres du gouvernement chinois.

J'arrivai à Pékin le 18 avril, par une pluie battante qui, les hautes murailles de la vieille ville une fois franchies, permettait à peine de distinguer les rues à travers lesquelles ma chaise à porteurs s'avançait péniblement dans des fondrières d'eau et de boue. Le lendemain, un radieux soleil dans un ciel parfaitement bleu illuminait notre Légation, vieux palais chinois adapté à nos usages, et le jardin planté de lilas dont les fleurs venaient de s'ouvrir.

Les premiers jours passés dans cette résidence, qui devait être la mienne pendant près de trois ans et demi, furent consacrés à reconnaître ma demeure, à entrer en relation avec les secrétaires et interprètes qui allaient être mes collaborateurs, à examiner les plans et à donner les ordres pour les travaux urgents qui devaient remettre en état le palais délabré où depuis 1861 nous étions installés, à méditer de nouveau les instructions écrites dont le ministre des Affaires étrangères m'avait muni à mon départ, à me rendre compte de la situation que je trouvais à mon arrivée, et à préparer mon programme d'action pour l'œuvre que j'avais à accomplir.

Pour les travaux matériels de la Légation, pour la réfection des toitures, des vérandas et des terrasses, pour la restauration des principales pièces de réception, pour la mise en communication plus confortable et plus facile des divers pavillons dont se composait la Légation, le Père Favier, vicaire général de la Mission catholique de Pékin, architecte et décorateur expert, qui avait bâti à Pékin et à Tien-tsin nombre d'églises, d'écoles et d'autres édifices, qui savait mieux que personne diriger et commander la main-d'œuvre indigène, voulut bien assumer la responsabilité de tout ce qu'il y avait à faire. Par ses soins, en quelques mois, avant l'automne, tout fut achevé à mon entière satisfaction. Notre vieille Légation, tout en conservant l'aspect de palais chinois qu'il était désirable de lui maintenir, était rendue plus habitable, plus propre aux devoirs de représentation et d'hospitalité que j'avais à remplir, plus digne enfin d'être dans ce lointain Orient la maison de France.

Quant à la situation que je trouvais, aux instructions qui m'étaient données, au programme que j'avais à exécuter, ce n'est pas en quelques jours, et alors que tout était encore si nouveau pour moi, que l'examen auquel je me livrai pouvait avoir un résultat définitif et suffisant. Les graves événements qui allaient surgir devaient, d'ailleurs, sur bien des points, modifier et étendre le caractère et le but de mon action. Il ne sera pas inutile cependant d'indiquer ici, et sous réserve des amendements qu'un avenir prochain allait y apporter, les principaux articles du programme qui m'avait été tracé.

Ma première obligation, mon premier soin devait être

la conservation, le maintien de tout ce qui était acquis, des droits, concessions, avantages, privilèges qu'avaient homologués et consacrés les traités et conventions conclus entre la France et la Chine depuis le premier traité signé à Whampoa le 24 octobre 1844 par M. de Lagrené jusqu'aux conventions conclues le 26 juin 1887 entre M. Constans et le gouvernement chinois. Je devais veiller à ce que toutes les clauses et stipulations de ces divers traités concernant les relations de commerce et de navigation, les tarifs douaniers, la protection de la religion chrétienne ainsi que des églises et édifices attachés aux Missions, l'établissement de notre Légation et de nos consulats, l'ouverture de certains ports, et, dans ces ports, de quartiers destinés à la résidence de nos nationaux, les relations entre l'Indo-Chine et la Chine, etc., etc., fussent strictement observées et respectées. Des recommandations spéciales m'étaient faites pour l'exercice de notre protectorat religieux et le règlement avec le gouvernement chinois de tous les litiges relatifs aux Missions catholiques qui n'avaient pas encore été apaisés. J'étais invité à examiner à ce dernier égard s'il y avait lieu d'apporter au protectorat des Missions quelque modification et si l'introduction en Chine de la hiérarchie catholique paraissait opportune ou désirable, telle décision à ce sujet ne devant être prise qu'après accord préalable entre le gouvernement de la République et le Saint-Siège.

La partie nouvelle de ma tâche consistait à activer et à poursuivre avec le gouvernement chinois les négociations concernant la délimitation définitive de la frontière depuis la rive droite du fleuve Rouge jusqu'au Mékong

et l'ouverture, sur cette frontière, des relations commerciales entre l'Indo-Chine et la Chine. Je devais, d'accord avec le gouvernement chinois, déterminer les points où seraient placés les bureaux de douanes et les consulats dont la création paraîtrait nécessaire. Je devais enfin assurer le raccordement des lignes télégraphiques entre les deux pays. Ainsi serait complétée entre nos possessions indo-chinoises et le Céleste Empire l'œuvre commencée depuis la signature du traité de 1885 et destinée à définir, en même temps que les confins des territoires, les conditions dans lesquelles s'établiraient entre eux les communications et les échanges.

Au nombre des autres questions sur lesquelles était appelée mon attention figuraient la question dite de l'audience impériale, c'est-à-dire du cérémonial selon lequel je devais remettre mes lettres de créance à l'Empereur, ou plutôt des rapports de stricte égalité et réciprocité à établir entre les deux gouvernements pour la réception et le traitement de leurs agents diplomatiques, et la question de la représentation du gouvernement chinois en France par un ministre qui, au lieu d'être accrédité simultanément auprès de deux ou plusieurs gouvernements, serait uniquement accrédité à Paris.

Mes instructions me prescrivaient enfin, après quelques recommandations spéciales sur un certain nombre d'affaires courantes, de ne jamais perdre de vue, dans les démarches que j'aurais à faire et dans l'action que j'aurais à exercer à Pékin, le concert et l'union qu'il convenait de maintenir avec l'action de la Russie, notre alliée. Les intérêts de la Russie en Extrême-Orient étant

plus étendus et plus considérables que les nôtres, il était naturel et nécessaire que notre concours lui fût assuré et que le caractère de notre alliance fût manifeste à la Chine elle-même et aux puissances représentées à Pékin. Les événements dont l'Extrême-Orient allait être le théâtre achèveraient de donner à cette clause finale de mes instructions toute la signification et toute la portée qui y étaient contenues. Ils allaient être la première mise à l'épreuve, la première démonstration de l'alliance franco-russe et nous fournir ainsi l'occasion de notre première victoire.

La Chine, à cette date d'avril 1894, était réellement en sommeil. Elle se berçait dans l'illusion d'une puissance et d'une force dont il ne subsistait, en fait, que la masse, l'énormité et le poids, et d'une fiction en vertu de laquelle elle se croyait encore l'Empire du Milieu et l'ombilic du monde et s'efforçait d'éviter, comme une lèpre, le contact avec l'étranger. Ce fut ma surprise, dans le premier regard plus attentif que je pus fixer sur la Chine, dans les premiers entretiens que j'eus avec les membres du Tsong-li-ya-men, de constater quels pouvaient être l'aveuglement, l'orgueil, la prétention à l'isolement, le *Noli me tangere* farouche de cette puissance sino-mandchoue qui, quelques mois à peine plus tard, devait se réveiller si brusquement de ce rêve insolent et s'apercevoir qu'elle n'était pas seule au monde. Brillante, prospère, bien administrée sous les règnes de K'ang-hi, Yong-tcheng et K'ien-long, la Chine, après avoir connu, sous les règnes de Kia-K'ing, Tao-Kouang et Hien-fong, les désastres des guerres civiles (conspiration du Nénuphar blanc, rébel-

lion musulmane, rébellion des Taï-ping) et de la guerre étrangère (guerres avec l'Angleterre et avec la France), puis, sous les minorités de T'ong-tche et de Kouang-siu, les difficultés avec l'Angleterre, la France et la Russie à cause des questions de frontière (Birmanie, Annam, Turkestan), avait, depuis une dizaine d'années, recouvré le calme et la paix. Elle s'était abandonnée de nouveau à son rêve d'ignorance, d'infatuation et de torpeur. L'empereur Kouang-siu était, depuis 1889, sorti de minorité. Il régnait, et peut-être, s'il eût été plus maître de sa volonté et de son destin, s'il eût pu suivre librement ses penchants et son instinct, eût-il été, comme le prouvèrent ses sentiments patriotiques pendant la guerre sino-japonaise et ses tentatives de réforme en 1898, un souverain libéral et éclairé. Mais, et quoiqu'il eût nominalement le titre suprême, le pouvoir était en fait resté dans les mains de l'Impératrice douairière, sa mère adoptive, qui, selon la loi chinoise et en vertu des traditions domestiques, demeurant chef de la famille, continuait à dominer le souverain lui-même. Le vrai règne de l'impératrice Ts'eu-hi, ainsi perpétué à travers deux régences et maintenu sous le règne nominal de son fils adoptif, fut, malgré les hautes qualités d'intelligence et d'énergie de la souveraine, le règne de la faveur, de l'intrigue, de la corruption. Quelques hommes remarquables parmi les membres du grand conseil ou des divers ministères, ainsi que parmi les maréchaux tartares et les vice-rois, soutinrent de leur mérite et de leur prestige personnel l'édifice branlant et délabré de l'Empire et purent, dans la crise qui approchait, amortir ou retarder

le coup fatal. Mais ils avaient à louvoyer, à ne pas heurter la volonté ou le caprice de l'Impératrice douairière, à être ou à paraître soumis à ses ordres. Si bien qu'à la longue c'est sa loi qui s'imposait et devait être obéie.

La Chine, monarchie patriarcale et unitaire, administrée par un collège de fonctionnaires que recrutait un système d'examens et de concours, avait, depuis de longs siècles, conservé le même organisme : l'Empereur, père du peuple, régnant et gouvernant avec l'assistance d'un grand Conseil et d'une chancellerie, ou grand secrétariat d'État, au-dessous desquels le travail administratif était réparti entre six ministères, l'Intérieur, les Finances, les Rites, la Guerre, la Justice, les Travaux publics. En 1894, le grand Conseil (Kiun-ki-tch'ou), tel qu'il avait été constitué à partir de 1730, comprenait, sous la présidence du prince Li, O-lo-ho-pou, Mandchou, qui était en même temps membre du grand secrétariat et président du ministère de la Guerre, Tchang Tche-Wan, Souen-Yu-wen, Hiu K'ing-tch'eng. Le grand secrétariat comprenait deux Mandchoux, O-lo-ho-pou et Fou-K'ouen, et deux Chinois, Li Hong-tchang et Tchang Tche-wan, avec deux assistants, l'un Mandchou, Lin-chou, l'autre Chinois, Siu T'ong. La Commission ou le Conseil des Affaires étrangères (car ce département n'était pas encore un ministère proprement dit) comprenait, sous la présidence du prince K'ing, les membres suivants : Hiu K'ing-tch'eng, Souen Yu-wen, Siu Yong-ji, Leao Cheou-Leng, Tchang Yin-houan, Fou-K'ouen, Hong Kiun, Tch'ong-li. Une autre magistrature, celle du censorat, dont l'origine remonte à l'empe-

reur Wen-ti, de la dynastie des Han (179-156 av. J.-C.), était exercée alors par un Mandchou, Houai-tupou, et un Chinois, Siu Fou. Le censorat, c'est-à-dire la magistrature du droit de représentation et de critique, considérée comme l'organe de l'opinion publique, a été souvent comparée par Li Hong-tchang, dans son institution et ses effets, au pouvoir législatif. Cette magistrature, bien que s'exerçant librement et bien que ses rapports dussent être toujours enregistrés et reproduits dans la *Gazette de Pékin* (journal officiel de la Chine), ne voyait pas ses sanctions toujours respectées. Les censeurs, à des époques critiques, étaient parfois exposés au châtiment, à moins qu'ils ne préférassent recourir eux-mêmes au suicide, ce qui fut le cas pour le censeur qui, à la mort de l'empereur Hien-f'ong et de son successeur, l'empereur T'ong-tche, se permit de critiquer le choix fait des nouveaux empereurs. Pendant la guerre sino-japonaise, le censorat fut exercé avec rigueur et Li Hong-tchang fut le premier et le plus rudement exposé à ses sévérités : le grand vice-roi dut toutefois à la protection de l'Impératrice douairière de ne pas voir suivies d'effet les dénonciations et conclusions des censeurs.

A cette date du printemps de 1894, quelques mois seulement avant la guerre sino-japonaise, — bien que l'empereur Kouang-siu nominalement régnât et reçût chaque nuit en audience les membres du grand Conseil, les ministres ou les hauts fonctionnaires, — le pouvoir était, en fait, dans les mains de l'Impératrice douairière. Le prince Li et le prince K'ing étaient des courtisans attentifs à ne pas lui déplaire. Li Hong-tchang, qui exer-

çait à Tien-tsin, en sa qualité de commissaire impérial des ports du Nord, une sorte de surintendance de la politique extérieure, militaire et navale de l'Empire, était, depuis de longues années, le favori et le protégé de la souveraine. Elle lui laissait assurément une grande latitude dans l'exercice de son pouvoir; mais lui-même, de son côté, se fût bien gardé de l'indisposer et de ne pas tenir compte de ses volontés ou caprices.

L'Empire ne montrait alors aucun souci de l'avenir. Il était en paix avec toutes les puissances, sans s'apercevoir de la croissance du Japon et sans beaucoup se préoccuper de se concilier ou de ménager les puissances de l'Ouest dont les intérêts lui paraissaient se combattre, et dont, en s'attachant à perpétuer les rivalités, jalousies et divisions, il se faisait fort de prévenir ou d'écarter le danger et la menace. La Chine s'enfermait plus que jamais dans son isolement. Les étrangers n'étaient, chez elle, que tolérés. Les missionnaires, catholiques ou protestants, avaient surtout le don de l'irriter. Elle les laissait maltraiter, n'opposant aux réclamations des ministres et représentants étrangers que des réponses dilatoires ou insuffisantes. Les représentants eux-mêmes, dont le séjour à Pékin n'avait pu lui être imposé que par la force, avaient peine à exercer leur mandat, leurs relations avec le gouvernement impérial ayant un caractère le plus souvent formaliste et contraint. Les séances au Tsong-li ya-men étaient vaines, fatigantes et d'ordinaire sans résultat. Il était fort difficile de savoir ce qui se passait au Palais et au grand Conseil. Il fallait deviner, dans les brèves communications de la *Gazette de Pékin*, dans la

rédaction obscure et sibylline des décrets impériaux, dans les confidences suspectes et intéressées des indigènes fréquentant les Légations, les événements ou incidents de la vie quotidienne. Il semblait que, pour le moment, tout fût subordonné à la célébration, désormais prochaine, du jubilé de l'Impératrice douairière qui allait accomplir au mois de novembre le cycle de la soixantième année. De grands travaux étaient faits, à cette intention, au palais de Pékin, ainsi qu'au palais d'été. Les fonctionnaires, dans toute l'étendue de l'Empire, envoyaient à l'Impératrice des cadeaux de toute sorte, argent, bijoux, étoffes, objets d'art, dissimulés sous des suppliques, des poèmes ou des fleurs. Des sommes considérables parvenaient ainsi à la souveraine qui disposait, en outre, du trésor de la dynastie et de quelques-uns des revenus de l'État, notamment des crédits affectés à la représentation extérieure et à l'amirauté.

Il était, d'ailleurs, assez malaisé de savoir en quoi consistaient et à quel total se montaient ces revenus La Chine n'avait pas de budget. Une approximation sommaire faite alors par ceux des étrangers qui étaient réputés le mieux connaître les choses de Chine évaluait le total probable des revenus à une somme de 78 millions de taëls (624 millions de francs, selon le taux chinois calculé à 8 francs le taël). Dans ce total, l'impôt foncier s'élevait au chiffre de 10 millions de taëls, le produit des douanes maritimes, administrées par un « staff » étranger, au chiffre de 15 millions, la gabelle du sel à 12 millions, etc., etc. Aucune indication n'était fournie sur les dépenses. La dette étran-

gère, en revanche, était insignifiante (100 millions de francs environ).

Quant à la défense de l'Empire, elle n'était assurée, à une date si voisine de la guerre, que par l'armée sino-mandchoue, dite des Bannières, par les armées provinciales (dont celle du Tche-li, seule, au nombre de 30 000 hommes, avait quelque valeur et instruction) et les volontaires, le tout se montant, d'après l'*Almanach de Gotha* de 1894, à environ 387 000 hommes. La marine, créée en 1885 par un décret de l'Impératrice douairière, comprenait, sans compter l'escadre spéciale de Canton, une trentaine de bâtiments, dont quatre navires à tourelles et douze croiseurs avec ou sans cuirasse. Mais, et quoique les bâtiments construits en Angleterre, en Allemagne, ou à l'arsenal de Fou-tchéou, fussent en eux-mêmes de très bonnes unités, ni le commandement, ni les équipages n'avaient d'instruction ni de préparation. La Chine, malgré les efforts de Li Hong-tchang, le seul Chinois qui eût vraiment l'idée des besoins et de l'outillage d'un État moderne, avait préféré se reposer, comme toujours, sur son orgueil, sur le mépris des ennemis possibles, sur l'illusion de sa force présumée et de ses ressources.

Mes premières rencontres et conversations avec le prince K'ing et les ministres du Tsong-li ya-men m'avaient laissé l'impression d'une sorte de stupeur devant les prétentions, l'ignorance et l'inertie du gouvernement avec qui j'avais à négocier et à traiter, devant la lourdeur et la difficulté accablantes de la tâche que j'aurais à remplir, devant le long espace de temps qui me serait nécessaire

pour mener à bien l'exécution de mon programme. Les premiers entretiens que j'eus d'autre part avec mes collègues étrangers, avec le comte Arthur Cassini, ministre de Russie, alors doyen par intérim, avec les ministres d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne, M. O'Connor, le baron Schenck, MM. Loumyer et Delavat, avec les chargés d'affaires d'Italie, des Etats-Unis, du Japon, me confirmèrent dans cet état d'âme et me permirent de mesurer la hauteur ainsi que l'impénétrabilité du mur devant lequel je me trouvais placé.

Je ne m'en mis pas moins à l'œuvre, m'armant de patience pour un long siège, et, sans compter sur des événements que je ne pouvais encore prévoir, me disant cependant qu'après tout la Chine ne s'était pas, malgré son esprit d'exclusion, maintenue dans l'isolement farouche d'autrefois, que l'étranger avait fini par pénétrer jusque dans la capitale, par y installer ses Légations, par y négocier et conclure des traités, et que le Céleste Empire, ainsi entré malgré lui en relations avec l'Occident, n'était plus libre de se renfermer à nouveau derrière sa muraille. Je ne devais pas tarder, du reste, à éprouver que, dans ce pays qui repose sur l'agriculture et qu'administrent ses lettrés, un sillon, quand il commence à s'ouvrir, peut et doit être labouré et ensemencé jusqu'au bout; que, de même, une question qui se présente, et dont le dossier s'établit, peut et doit, selon les règles de la méthode et de la persévérance, être acheminée et conduite jusqu'à son terme, jusqu'à la solution. Nulle part, plus qu'ici, la patience et le temps ne finissent par avoir leur salaire.

Le premier sujet, qu'après les politesses d'usage abor-

dèrent avec moi le prince K'ing et les ministres, fut la remise de mes lettres de créance et la cérémonie de l'audience impériale. Le Prince m'ayant déclaré que cette cérémonie avait lieu dans la salle dite Tch'eng-kouang-tien et que c'était là que les ministres d'Autriche-Hongrie, d'Angleterre, d'Allemagne et de Belgique avaient remis récemment leurs lettres de créance, je répondis que, cette salle n'étant pas dans l'enceinte du palais proprement dit, je devais, conformément à mes instructions et à l'accord intervenu en 1892 entre toutes les Légations, attendre, pour remettre personnellement mes lettres de créance au souverain, que le cérémonial adopté à cette occasion fût de tout point semblable au cérémonial selon lequel les ministres de Chine sont reçus en Occident. Le prince K'ing, sans insister sur un débat que je ne tenais pas moi-même à rouvrir, puisque mes instructions étaient très catégoriques, me dit que la détermination que je croirais devoir prendre à ce sujet n'aurait aucune influence sur nos relations et que « nous n'en serions pas moins bons amis ». Il était visible que le Tsong-li ya-men ne tenait nullement à ce que la cérémonie s'accomplît. Je me bornai donc à envoyer au Tsong-li ya-men la copie figurée de mes lettres, non sans ajouter que je gardais l'espoir de pouvoir remettre moi-même un jour les lettres originales à Sa Majesté dans les conditions et selon les formes que me prescrivaient les ordres de mon gouvernement. Quelques mois à peine devaient s'écouler avant que mon espoir ne fût réalisé et que la question de l'audience impériale, qui avait donné lieu à de si fastidieuses négociations, ne reçût la solution qu'exigeait, avec la dignité

de nos gouvernements, le principe d'égalité et de réciprocité entre les cours. La France avait seule, avec la Russie et l'Espagne, maintenu jusqu'au bout l'attitude de fermeté qui eut à la longue sa sanction et sa récompense.

Le premier obstacle ainsi et provisoirement écarté ou du moins masqué et éludé, je m'attachai, pour manifester au gouvernement chinois la résolution du gouvernement français de régler définitivement les rapports entre l'Indo-Chine et la Chine, à présenter sans retard au Tsong-li ya-men nos propositions concernant la frontière non encore délimitée entre le Fleuve Rouge et le Mékong. Il était d'autant plus nécessaire de ne pas différer les négociations à ce sujet que la Grande-Bretagne et la Chine venaient, par une convention signée à Londres le 1er mars 1894, de définir la frontière entre la Chine méridionale et la Birmanie, et que le gouvernement chinois, auquel le gouvernement britannique avait précisement, par la dernière convention précitée, reconnu les territoires situés sur la rive droite du Mékong, c'est-à-dire le Xieng-hong, jusqu'au Nam-lam, pourrait être tenté de s'assurer par avance la possession, sur la rive gauche, de territoires que nous avions intérêt à conserver ou à revendiquer. Le gouverneur général de l'Indo-Chine m'avait déjà signalé par le télégraphe les bruits qui couraient sur la tentative d'annexion de certains territoires laotiens voisins de Muong-sing. Il y avait donc urgence à entrer dès maintenant en matière et à prendre position. Dès que, grâce aux indications que M. Pavie m'avait fournies à Saïgon, je pus, à Pékin même, à l'aide des documents chinois traduits et commentés par MM. Deveria et Vissière, déterminer avec

une précision suffisante la ligne frontière la plus conforme à la réalité géographique, historique et ethnographique, j'insistai auprès du prince K'ing pour que le Tsong-li ya-men ne se refusât pas à examiner et à résoudre avec moi l'ensemble des questions relatives à la délimitation. Je soumis en même temps au gouvernement de la République les deux hypothèses ou suggestions entre lesquelles il y avait lieu, à mon avis, de se prononcer, selon que nous jugerions utile, opportun ou préférable, soit de revendiquer toute la partie du Xieng-hong (Tch'o-li) sise sur la rive gauche du Mékong, soit d'abandonner à la Chine toute cette région dans laquelle était compris le district des Sip song panna qui lui tenait à cœur et d'orienter notre frontière à partir des sources du Nam-hou, par la chaîne de partage des eaux, jusqu'au confluent du Mékong et du Nam-la, au nord-ouest de Muong-poung. Dans une longue conférence tenue le 9 juillet au Tsong-li ya-men, le prince K'ing, non sans hésitation, finit cependant par accepter en principe la proposition d'entrer en négociations avec nous pour le prolongement et l'achèvement de notre délimitation depuis le Fleuve Rouge jusqu'au Mékong. Ce n'est, d'autre part, que les premiers jours du mois de septembre, après avoir reçu et examiné mes rapports, que le ministre des Affaires étrangères, M. Hanotaux, put m'envoyer par le télégraphe ses instructions définitives et se prononcer pour la seconde des hypothèses ou suggestions que je lui avais soumises, l'hypothèse selon laquelle notre frontière s'orienterait depuis les sources du Nam-hou jusqu'au confluent du Nam-la avec le Mékong. A cette date,

la guerre sino-japonaise battait son plein, le gouvernement impérial était absorbé par d'autres et angoissantes préoccupations. Je réussis cependant à obtenir de lui que la négociation serait continuée. Elle se poursuivit durant tout l'automne et l'hiver de 1894-95 et aboutit au lendemain même de la conclusion du traité de Shimonoseki. Mais ce qu'il convient de noter et de relever, c'est que notre négociation avait été entamée avant la guerre, qu'elle ne fut jamais interrompue, même dans les moments les plus critiques de l'hiver de 1894-95, et que si le dénouement fut à quelques égards facilité par les événements, ainsi que par l'attitude qu'observa le gouvernement de la République, notre résolution de mener à bien l'œuvre de délimitation entre l'Indo-Chine était antérieure aux événements de la guerre sino-japonaise et que le gouvernement chinois avait déclaré s'y prêter dès le mois de juillet 1894.

A peu près à la même date où j'avais abordé avec le Tsong-li ya-men cette question de la délimitation, j'avais cru devoir placer sous les yeux du prince K'ing et des ministres la liste des différentes affaires des Missions catholiques qui n'avaient pas, depuis de longues années, reçu de solution. Je saisis, pour prendre cette initiative, l'occasion du décret impérial publié le 30 mai par la *Gazette de Pékin* et recommandant aux autorités compétentes, sous peine de dégradation, de régler avant six mois les affaires restées pendantes devant les tribunaux. La liste que je remis au Tsong-li ya-men comprenait dix-sept affaires ou litiges, répartis entre les diverses provinces, et dont plusieurs remontaient à des dates déjà anciennes.

En même temps que je priai le Tsong-li ya-men de donner les ordres pour que, conformément au décret impérial, tous ces procès fussent réglés dans le délai prescrit, je demandai aux ministres de veiller à ce que les articles des traités et les règlements relatifs aux Missions catholiques fussent strictement appliqués, notamment le règlement sur lequel l'un de mes prédécesseurs, M. Berthemy, s'était mis d'accord en 1865 avec le prince Kong et qui autorisait les Missions à acheter, même en dehors des ports ouverts, des terrains et des maisons destinés à l'accomplissement de leur œuvre.

La situation des Missions en Chine, les difficultés qui leur étaient suscitées, les longs retards subis par le règlement des réclamations, litiges et procès, suffisaient à prouver la vanité et le danger des illusions entretenues à Rome sur la possibilité d'introduire la hiérarchie catholique dans le Céleste Empire et de substituer au régime résultant des traités un régime nouveau dans lequel un représentant du Saint-Siège serait adjoint, à titre purement spirituel et ecclésiastique, au ministre de la puissance protectrice. Tous les missionnaires avec qui je pus m'entretenir dès les premières semaines de mon séjour, le Père Favier lui-même qui s'était trouvé mêlé, un peu malgré lui, en 1886, aux négociations poursuivies à Rome par M. Dunn, furent unanimes à m'exprimer l'avis que toute modification apportée au régime présent du protectorat ne pourrait, en affaiblissant le pouvoir de la puissance protectrice, que diminuer et compromettre l'œuvre des Missions elles-mêmes. Le premier effet de l'établissement de la hiérarchie eût été de limiter

le nombre des Missions transformées en évêchés. Les Missions, au lieu de conserver la faculté que leur assuraient les traités de s'établir dans toute la Chine, pourvu que les missionnaires eussent reçu de la Légation de France le passeport nécessaire, se seraient vues circonscrites et parquées dans un petit nombre de provinces. Les évêques, les églises, les écoles, etc., etc., auraient dû, comme dans tous les pays de hiérarchie, être soumis au contrôle des autorités indigènes. La prétendue régularisation et consécration de l'Église en Chine eût été la limite posée à son développement et l'impossibilité pour elle de recourir encore à la puissance protectrice dont le gouvernement chinois se serait cru en devoir de décliner l'intervention. Les événements qui suivirent, les périls auxquels, pendant la guerre sino-japonaise, les Missions se trouvèrent exposées dans certaines provinces, la redoutable explosion qui éclata, au printemps de 1895, sur le Yang-tseu et dans le Sseu-tch'ouan, achevèrent une démonstration qui, à mes yeux, était déjà suffisante au mois de juin 1894. Le protectorat très efficace que la Légation de France put exercer pendant toute la durée de ma mission, les résultats obtenus de 1894 à 1897 durent, je pense, convaincre le Saint-Siège que l'heure n'était pas venue de tenter, dans le régime de l'Église en Chine, des innovations que les vicariats apostoliques étaient unanimes à repousser. Il n'a plus été question, depuis lors, du projet qui pendant quelques années avait hanté le grand et puissant esprit de Léon XIII, et qui sans doute lui apparut désormais comme un rêve prématuré.

A peine cependant avais-je mis les fers au feu et tout préparé pour l'exécution de ma tâche que se formait, dans le ciel de l'Extrême-Orient et dans le pays dit du Matin Calme, en Corée, un nuage d'où allait sortir une terrible tempête. La Corée, malgré son nom idyllique, était coutumière de ces troubles et orages éclatant sur son horizon. Mais la menace, cette fois, était singulièrement plus grave. Il est temps de relater ici comment, dans les derniers mois, avait couvé le foyer de l'incendie qui ne tarda pas à embraser toute l'Asie orientale.

CHAPITRE III

La question de Corée et les origines du conflit sino-japonais. — Efforts des gouvernements européens pour prévenir ce conflit. — Déclaration de guerre de la Chine au Japon (31 juillet 1894).

La Corée, longtemps disputée entre la Chine et le Japon, a joué, dans les querelles des deux grands Empires de l'Orient asiatique, un rôle à quelques égards analogue à celui qu'avait joué jadis l'Italie entre les puissances qui, soit au moyen âge, soit dans les quatre derniers siècles, luttaient pour la suprématie. La Corée était, comme l'Italie, en même temps que l'un des berceaux de la haute culture religieuse, intellectuelle, artistique de ces siècles reculés, un objet de convoitise territoriale, la possession ou la domination de cette presqu'île devant, dans la pensée des rivaux qui se la disputaient, assurer, outre le prestige et le talisman d'une sorte de primauté intellectuelle et morale, le privilège d'une position stratégique de premier ordre à l'extrémité du continent oriental d'Asie.

Pendant de longs siècles, la Chine avait été la puissance incontestablement souveraine et dominatrice. A plusieurs reprises cependant, d'abord du premier au septième siècle, dans la période moitié légendaire, moitié historique, sous la régente Jingô et l'impératrice Suiko,

puis, à la fin du seizième siècle, sous le grand Hideyoshi, les Japonais avaient envahi, et, pour un temps, soumis la Corée. Dans les premières années qui suivirent la Restauration Impériale de 1868, le clan de Satsuma et le parti des Samurai représentés surtout par l'illustre Saigo (Takamori), reprenant l'ancien plan d'Hideyoshi, voulaient entraîner le Japon dans une nouvelle expédition contre la Corée. Le Mikado, conseillé par Okubo, Kido et Iwakura, s'était prononcé contre ce projet (octobre 1873). Moins de trois ans plus tard, au mois de janvier 1876, le gouvernement japonais, à la suite d'une démonstration pacifique faite sur les côtes coréennes par l'une de ses escadres, obtenait de la Corée la signature à Hang-hou du traité en douze articles par lequel le gouvernement coréen, en proclamant son indépendance, consentait à ouvrir au commerce deux nouveaux ports, en addition au port de Fou-san (26 février 1876). C'est depuis la conclusion de ce traité que la rivalité déjà si aiguë entre les deux gouvernements de Pékin et de Tokio s'envenima encore et que s'engagea entre eux la lutte d'influence et de suprématie qui ne pouvait se terminer que par la victoire décisive d'un des deux rivaux. En 1882, à la suite d'une émeute qui avait éclaté à Séoul, à l'instigation du Tai Wen Koun, prince régent, et qui avait chassé de la ville les Japonais et leur ministre M. Hanabusa, Japonais et Chinois avaient été amenés une première fois à se mesurer, 4000 Chinois et 1 500 Japonais ayant pénétré dans la capitale. Le gouvernement coréen avait alors donné satisfaction aux Japonais, leur accordant une indemnité de 500 000 taëls, promettant de punir les

auteurs de l'émeute, d'ouvrir deux ou trois nouveaux ports, laissant enfin au ministre du Japon le droit de garder une escorte de 500 hommes pour assurer sa protection. Mais à peine ces satisfactions avaient-elles été obtenues que le ministre de Chine à Séoul, Ma Kien-tchong, dans un festin auquel il avait invité le Roi et le Régent de Corée, fit arrêter ce dernier et l'expédia à Pékin où un jugement le condamna à rester interné dans Pao-ting-fou. En 1884, nouvel incident et nouveau conflit : des conspirateurs coréens dirigés par Kim Ok-kyoum, ancien ministre de Corée à Tokio, se réunit au palais de Séoul, effrayant le Roi, massacrant sept ministres ou hauts fonctionnaires et formant un nouveau gouvernement. Les Chinois, à l'appel de leur résident, Yuan Che-k'ai (le futur président de la République), se présentent au palais pour délivrer le Roi, ouvrent le feu sur les soldats japonais qu'ils y trouvent, les chassent de Séoul avec leur ministre et brûlent la maison de Kym Ok-kyoum, ainsi que la Légation du Japon (4-8 décembre 1884). Le gouvernement japonais, ne pouvant supporter cet affront, envoie des bâtiments de guerre sur les côtes de Corée. Dès le 9 janvier 1885, il obtient satisfaction complète du gouvernement coréen qui, par un traité en cinq articles, s'engage à faire des excuses, à payer une indemnité, à punir les coupables, à réédifier à ses frais la Légation du Japon, à laquelle sera adjointe une caserne pour la garde militaire japonaise qui aura droit de séjour permanent à Séoul.

C'est à cette même date de 1885 que les deux gouvernements chinois et japonais firent une première tentative

pour régler entre eux la question coréenne. Les deux grands hommes d'État des deux pays, Li Hong-tchang pour la Chine, le comte Ito pour le Japon, se réunirent à Tien-tsin, à la mi-mars, dans une conférence d'où sortit le 18 avril suivant le traité destiné à définir le caractère des relations que devaient respectivement entretenir les deux puissances avec leur commune voisine, la Corée, d'où elles s'engageaient à retirer l'une et l'autre leurs escortes et leurs troupes. La Chine et le Japon s'engageaient, en outre, à ne plus envoyer de fonctionnaires en Corée pour l'instruction des troupes et à conseiller au roi de Corée de s'adresser, pour l'instruction des troupes nationales qui devaient suffire à sa protection personnelle et au maintien de l'ordre, à un ou plusieurs officiers d'une nationalité qui ne fût ni chinoise ni japonaise. Il était convenu enfin qu'à l'avenir, en cas de trouble, la Chine et le Japon ne pourraient envoyer de troupes en Corée, sans s'en donner avis préalable et réciproque, et que, les difficultés une fois réglées, les troupes seraient immédiatement retirées, sans qu'une nouvelle occupation du pays fût loisible.

Tels étaient les termes de l'arrangement officiel. Mais, et bien que d'autres influences, l'influence russe et l'influence anglaise, commençassent à se produire en Corée, il est clair que le traité du 18 avril n'était qu'une trêve et qu'aucune des deux puissances contractantes ne renoncerait à reprendre, quand elle le pourrait, la suprématie, la maîtrise dominatrice et suzeraine. Il semble bien, d'ailleurs, qu'entre les deux puissances rivales, c'est la Chine dont alors le prestige s'imposait le plus à la Corée. Le

vice-roi Li Hong-tchang, qui, en sa qualité de commissaire impérial des ports du Nord, avait dans ses attributions le règlement des affaires coréennes, était le conseiller ou plutôt le directeur le plus écouté de la cour et du gouvernement de Séoul. Il était représenté là par un lieutenant de grand mérite et de suprême habileté, Yuan Che-k'ai, qui avait su prendre auprès du Roi et des ministres la situation maîtresse et qui était, sous les ordres et instructions du vice-roi Li Hong-tchang, le véritable régent de la Corée. Le plan de Li, tel que lui-même l'avait exposé dès le mois d'octobre 1879, à un haut fonctionnaire coréen, Sou-chan, gardien du trône de première classe, dans un document de grand intérêt reproduit par M. Henri Cordier (1), consistait, tout en maintenant la Corée dans la vassalité de la Chine, à lui conseiller de garder ou de prendre les apparences de l'indépendance, de traiter avec les différentes puissances étrangères, de les diviser en rivalité et en intérêts, de nommer des représentants auprès d'elles, de leur faire quelques concessions commerciales. Il l'exhortait à se défier surtout du Japon et de la Russie et s'attachait à la convaincre que son intérêt était de rester unie à la Chine, et de suivre ses conseils. « La Corée et la Chine, écrivait Li Hong-tchang, ne sont qu'une même famille. Vous êtes le mur qui protège nos trois provinces orientales, Kirin, Moukden, Amour. Vous êtes à nous ce que les lèvres sont aux dents, et ce qui serait malheur pour vous serait aussi malheur pour nous. » Et, de fait, la Corée, bien que dési-

(1) Cordier, *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, t. III, p. 214-220.

reuse de ne pas indisposer et froisser le Japon, se laissait plus volontiers guider par la Chine. Li Hong-tchang et Yuan Che-k'ai étaient les inspirateurs de la politique coréenne, dont tous les actes et projets leur étaient soumis.

Soudain, à la fin de mars 1894, surgit un incident qui, du coup, ralluma entre la Chine et le Japon les anciennes querelles en apparence assoupies. Le 28 mars, un Coréen, ce même Kim Ok-kyoum qui avait joué le rôle ci-dessus exposé dans les événements de 1884, et qui, depuis lors, s'était réfugié à Tokio, sous la protection du gouvernement japonais, était assassiné à Shanghaï par l'un de ses compatriotes, Hong Tjyong-ou, qui avait su l'attirer en Chine. Kim Ok-kyoum, arrivé la veille du Japon, avait été tué de trois balles de revolver, dans la chambre d'hôtel où il reposait. Quoique le crime eût été commis dans la concession internationale, l'assassin, arrêté le lendemain par la police chinoise, fut remis à l'autorité indigène. Le consul général du Japon à Shanghai, M. Okoshi, essaya vainement d'obtenir la livraison du coupable. Comme, en vertu du traité sino-coréen, les Coréens ne sont, en Chine, justiciables que devant leurs propres tribunaux, pour les crimes contre leurs compatriotes, l'assassin Hong fut remis le 6 avril entre les mains du consul de Corée, venu de Tien-tsin pour le recevoir. C'est à ce même consul que fut remis le cercueil contenant les restes de la victime. L'assassin et le cercueil furent embarqués, à cette même date du 6 avril, à bord de la corvette chinoise *Wei-ching* et transportés à Tchemoulpo, avec des dépêches destinées à Yuan Che-k'ai, le résident de Chine à Séoul. Le 14 avril, un édit du roi de Corée ordonnait de décapiter

et d'écarteler le cadavre de Kim dont les membres furent répartis entre les huit provinces du royaume. Quant à l'assassin, Hong, il fut conduit à Séoul en chaise à porteurs et reçu avec honneurs par le souverain. Tout, dans ce tragique incident, attestait la complicité de la Corée et de la Chine et le désir d'exercer une terrible vendetta contre l'instrument et le protégé du Japon. Tout devait aussi concourir à irriter davantage le Japon et à lui inspirer la résolution de redoutables représailles.

Dans ces circonstances, l'attention du Japon, comme de la Chine, fut plus particulièrement appelée sur une insurrection qui, depuis quelques mois, ravageait l'une des provinces méridionales de la Corée, la province de Tjyen-nato (en chinois Ts'iuan-lo-tao). L'insurrection avait été fomentée par une société secrète, les Tong-haks (en chinois Tong-hio tang, les Lettrés de l'Est), profondément imbue de l'esprit national, très hostile aux influences étrangères, et dont l'inimitié s'attaquait surtout aux fonctionnaires, qu'elle accusait d'avarice et d'exactions. Le chef des conjurés, Sai-ji-Kyo, avait très habilement répandu et exploité parmi le peuple coréen une ancienne prophétie n'accordant que cinq siècles de vie à la dynastie des Bin qui comptait précisément 503 ans de règne. Les insurgés, dont le nombre était évalué à 10 000, étaient, en avril 1894, maîtres de presque toute la province. Le 31 mai, ils battirent près de Tjyen-tjou, la capitale provinciale, l'armée régulière envoyée de Séoul sous le commandement du général Hung. Le cas prévu par le traité sino-japonais du 18 avril 1885 se présentait. Il ne semble pas cependant que les deux gouvernements

chinois et japonais aient pris soin, comme le traité leur en faisait un devoir, de s'aviser l'un l'autre de leurs intentions. Li Hong-tchang, à la demande sans doute de son lieutenant Yuan Che-k'ai, s'empressa d'expédier en Corée 2 500 hommes d'infanterie et d'artillerie qui s'embarquèrent à Tien-tsin dans les premiers jours de juin à bord des vapeurs de la « China Merchants Cy. ». Le gouvernement japonais expédia, de son côté, un nombre égal de troupes. Le ministre du Japon à Séoul, M. Otori, qui était en congé, reçut l'ordre de rentrer immédiatement à son poste. Il arriva à Séoul le 9 juin avec une escorte de 200 hommes, chargés de protéger la Légation. L'insurrection des Tong-haks, dans l'intervalle, bien que d'abord victorieuse, n'avait pas tardé à être réduite, et, si le traité de 1885 eût été strictement appliqué, les troupes chinoises et japonaises auraient dû être aussitôt retirées. C'est ce que les puissances étrangères, pressentant la gravité du conflit, essayèrent d'obtenir par des démarches simultanément tentées à Pékin et à Tokio. Les troupes chinoises et japonaises n'étaient pas encore en présence. Le vice-roi Li Hong-tchang avait, à la demande du roi de Corée, et sur les conseils des puissances occidentales, consenti à ce que les troupes chinoises ne dépassassent point A-san (Ya-chan), au sud de Tchemoulpo. Les Japonais, au contraire, dont la mobilisation avait été plus rapide, et qui avaient pu, en quelques jours, transporter dans la presqu'île un corps de 7 à 8000 hommes, occupaient Fu-san, Tchemoulpo et Séoul même où 3000 hommes étaient venus renforcer l'escorte de la Légation. En même temps, le ministre du Japon, M. Otori, ayant de-

mandé audience au roi de Corée, lui remit une sorte d'ultimatum l'invitant à agir désormais comme un souverain indépendant, et non plus comme un vassal de la Chine, et à introduire dans son royaume les réformes nécessaires.

Toute la première partie du mois de juillet fut employée par les représentants étrangers, tant à Pékin qu'à Tokio, selon les instructions qu'ils avaient reçues, à essayer de prévenir le conflit qui menaçait. Le ministre de Russie à Pékin, le comte Cassini, qui, ayant obtenu son congé, avait déjà quitté la ville impériale et s'était arrêté à Tien-tsin avant d'entreprendre son voyage de retour, avait reçu l'ordre de rester provisoirement à Tien-tsin, de s'y tenir en relations avec Li Hong-tchang, et de s'appliquer à concilier les deux adversaires. Le ministre d'Angleterre, M. O'Connor, déployait auprès du Tsong-li ya-men les plus grands et les plus ostensibles efforts dans ce même sens. J'agissais de même de tout mon pouvoir, concertant mes actes et mon langage avec ceux du comte Cassini.

Le 9 juillet, je me rencontrai, au moment où je sortais du Tsong-li ya-men, avec le chargé d'affaires du Japon, M. Komura, le futur ministre des Affaires étrangères, qui y entrait. Les ministres chinois venaient de me dire, en réponse aux paroles par lesquelles je leur conseillais la conciliation et la paix, qu'ils y étaient tout disposés et préparés, et qu'ils ne demandaient pas mieux que de s'entendre avec le gouvernement japonais, mais qu'il convenait d'abord que les deux gouvernements retirassent l'un et l'autre les troupes envoyées en Corée. Le gouvernement japonais; d'autre part, ainsi que me le dit M. Ko-

mura, désirait, avant de retirer ses troupes, obtenir du gouvernement chinois l'assentiment aux mesures destinées à assurer l'indépendance et la réforme de la Corée. Le cabinet de Tokio proposait, à cet effet, la nomination d'une commission mixte sino-japonaise qui examinerait le programme des réformes considérées comme désirables et possibles.

Le gouvernement chinois ayant décliné cette proposition et réclamé le retrait préalable et simultané des troupes des deux pays, M. Komura avait, selon les instructions de Tokio, adressé le 14 juillet au Tsong-li ya-men une note énergique pour demander l'ouverture de pourparlers immédiats relativement aux réformes à introduire en Corée. Le gouvernement japonais agissait, d'autre part, à Séoul pour obtenir du Roi lui-même la réforme de son royaume. Le Roi, qui avait continué jusque-là à se considérer comme le vassal de la Chine, et à suivre les conseils du résident chinois accrédité à sa cour, était actuellement en présence d'un ministre japonais, appuyé par 10 000 baïonnettes, avec lequel la conversation n'était ni très libre ni très égale. Déjà il s'était laissé amener, malgré les efforts du résident Yuan, à désigner des commissaires coréens chargés d'examiner le programme de réformes présenté par M. Otori, et sur lequel il était invité à se prononcer sans délai.

Le gouvernement chinois, sentant la menace et le danger, au lieu de répondre à la note japonaise du 14 juillet, rappela de Séoul son résident, Yuan Che-k'ai, et se mit en mesure d'agir. Yuan avait quitté Séoul le 19. Le 20, deux détachements de troupes chinoises, l'un de 3000,

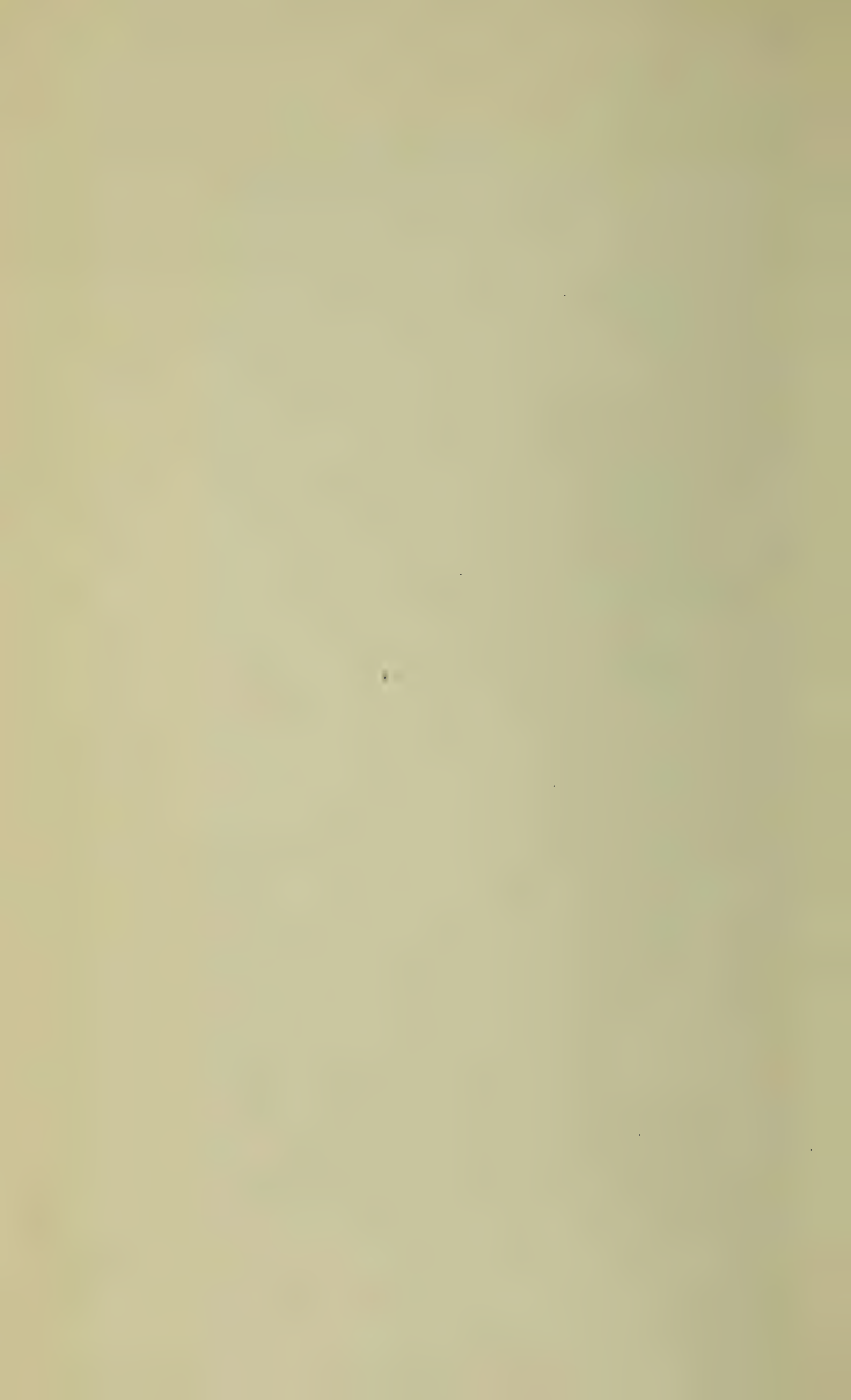
l'autre de 2 000 hommes, étaient expédiés respectivement de Tien-tsin et de Port-Arthur. D'autres envois étaient faits les 21 et 22 sous le haut commandement du général Lieou Ming-tch'ouan, l'ancien défenseur de Formose. La flotte chinoise avait, en même temps, l'ordre de se concentrer à Wei-hai-wei. Le gouvernement japonais, de son côté, répondait à ces mesures en s'emparant, le 23 juillet, du palais de Séoul, en déposant le Roi, qui fut, avec la Reine, le Prince héritier et les Princesses, conduit à la Légation du Japon, et en installant comme régent le Tai-wen-Koun, âgé de quatre-vingts ans, qui n'avait plus qu'à obéir.

Les puissances occidentales n'en persistaient pas moins à tenter encore à Pékin et à Tokio les démarches suprêmes en vue de la conciliation et de la paix. Le 27 juillet je m'étais rendu au Tsong-li ya-men pour faire un dernier effort. Le prince K'ing et les ministres qui, dans la matinée de ce jour, avaient assisté à une représentation théâtrale donnée au Palais pour la fête de l'Empereur, me reçurent à trois heures de l'après-midi. Ils étaient, quand j'entrai, très visiblement agités. Ils venaient de lire les deux télégrammes par lesquels Li Hong-tchang leur annonçait l'accueil fait par la flotte japonaise, devant le port coréen d'A-san, aux trois bâtiments de guerre chinois et au vapeur anglais affrété, le *Kowshing,* transportant en Corée des hommes, des armes et des munitions. Le *Kowshing* arrivant le 25 au matin en vue des îles de l'archipel coréen, en dehors du golfe du Prince-Jérôme, avait été arrêté par un bâtiment de guerre japonais, le *Naniwa-han,* puis, sur son refus d'obéir, coulé par une

bordée de six canons, et achevé par une torpille. Deux cents hommes seulement purent être sauvés et recueillis, les uns par la canonnière française le *Lion,* les autres par un bâtiment allemand, l'*Iltis.* Le prince K'ing et les ministres, après m'avoir fait connaître le contenu des télégrammes qu'ils venaient de recevoir, n'étaient évidemment plus dans les conditions les plus propices pour accueillir la démarche de conciliation dont j'étais encore chargé. Ils me remercièrent cependant, dans les meilleurs termes, de l'intérêt que le gouvernement de la République avait témoigné à la Chine et des efforts qu'il avait faits pour le maintien de la paix de l'Orient. Mais ils ajoutèrent aussitôt qu'ils devaient considérer l'acte d'agression devant A-san comme l'ouverture des hostilités. Le ministre Souen Yu-wen, qui, par son mérite propre, par sa qualité de beau-père du duc K'ong (le descendant de Confucius), par les hautes et nombreuses fonctions dont il était revêtu, avait alors une grande autorité et influence dans le gouvernement chinois, ne craignit pas de déclarer, séance tenante, et sans que le grand Conseil eût pu encore délibérer et statuer, que le Tsong-li ya-men allait aussitôt faire aux Légations et aux gouvernements étrangers les communications nécessaires, mais que dès maintenant il se croyait en droit de considérer que la guerre qui venait d'éclater avait pour auteur responsable et pour provocateur le Japon.

La communication du Tsong-li ya-men, retardée par la célébration des fêtes de l'anniversaire de naissance de l'empereur Kouang-siu, ne fut transmise aux Légations et ne me parvint que le 31 juillet. C'était l'annonce de la

déclaration de guerre, dont toute la responsabilité était laissée au Japon. Le lendemain, 1er août, à midi, le chargé d'affaires du Japon, M. Komura, quittait Pékin après avoir retiré son pavillon. Sa dernière visite fut pour moi. Je ne devais plus le revoir que quatorze ans plus tard, en 1908, lorsqu'il vint de Londres, où il était ambassadeur, à Tokio pour y assumer une seconde fois les fonctions et la charge de ministre des Affaires étrangères de l'Empire. Dans cet intervalle de quatorze années devait s'accomplir le cycle des événements qui allaient transformer l'orient de l'Asie, ouvrir la Chine, la mettre en relations, non seulement commerciales et financières, mais politiques, avec les principales puissances de l'univers, et faire du Japon, en même temps que l'État prépondérant de l'Asie orientale, l'une des grandes puissances du monde, alliée à l'une des premières puissances de l'Europe.



MA MISSION EN CHINE

(1893-1897)

LIVRE PREMIER

La guerre sino-japonaise, le traité de Shimonoseki et l'intervention de la Russie, de la France et de l'Allemagne en faveur de la Chine (aout 1894-mai 1895).

CHAPITRE PREMIER

La guerre sino-japonaise. — Le retour du prince Kong au pouvoir. — L'audience impériale et la démarche du gouvernement chinois auprès des puissances occidentales. — Premières négociations du gouvernement chinois en vue de la paix.

La guerre entre la Chine et le Japon, engagée de fait par l'incident d'A-san, officiellement déclarée par les deux gouvernements les 1er et 2 août 1894, n'eut, malgré une durée de huit mois environ (fin juillet 1894 à fin mars 1895), qu'un nombre assez restreint de péripéties.

La Chine, malgré les illusions que purent se faire au début, outre les hommes d'État chinois, sir Robert Hart, inspecteur général des douanes maritimes impériales, et,

d'une manière générale, la plupart des Anglais résidant en Extrême-Orient, était, au point de vue militaire et naval, manifestement inférieure au Japon. Elle n'avait qu'un très faible contingent à peu près exercé et méritant le nom d'armée, je veux dire les troupes montées et équipées par le vice-roi du Tche-li, Li Hong-tchang, et qui ne dépassaient guère 30 000 hommes. La flotte chinoise, bien que construite à l'étranger et formée pendant quelques années par des instructeurs anglais, n'avait ni équipages assez entraînés, ni munitions suffisantes.

Dès le 29 juillet 1894, la division chinoise, forte d'environ 4 000 hommes, commandée par les généraux Ye et Nié, qui était campée au sud de Tchemoulpo, à A-san, fut défaite après cinq heures de combat, au lieudit Sei-kouan, par les troupes japonaises, au nombre de 15 000 hommes, que commandait le major-général Oshima, et s'enfuit vers le nord de la Corée, rejoignant, grâce à l'assistance de la population coréenne, la ville de Ping-yang, où se trouvait le gros de l'armée chinoise. Le 26 août suivant, une première convention était conclue entre les gouvernements coréen et japonais, aux termes de laquelle la Corée, dont l'indépendance et l'autonomie étaient établies sur une base plus solide, donnait pour mandat au Japon d'exécuter les opérations offensives et défensives destinées à expulser de la péninsule les troupes chinoises qui l'occupaient encore. Cette convention avait été imposée à la Corée par le ministre du Japon, M. Otori, dont ce fut l'un des derniers actes, et qui allait avoir pour successeur le 16 octobre suivant le comte Inouye, l'ami du comte Ito et l'un des hommes d'État japonais déjà les plus réputés.

Les premières journées décisives sur terre et sur mer

furent celles des 15 et 17 septembre. Sur terre, l'action s'engagea le 15 sous les murs de la ville coréenne de Ping-yang, au nord-ouest de la presqu'île, entre l'armée chinoise forte de 14500 hommes, commandée par les généraux Ye, Tso, Ma et Wei, et l'armée japonaise s'avançant sur trois colonnes sous la direction générale du maréchal comte Yamagata, assisté des généraux Oshima, Nodzu, Tachimi et Satsumi. Les Chinois, battus avec une perte de 6600 hommes, s'enfuirent dans la direction de Yi-tcheou, tandis que les Japonais s'installaient dans Ping-yang. Sur mer, ce fut le 17 du même mois que les deux escadres chinoise et japonaise se rencontrèrent dans la baie du Ya-lou, près de l'embouchure du fleuve. L'escadre chinoise, composée de dix navires de l'escadre du Nord (Pei-yang), à savoir six croiseurs et quatre torpilleurs de haute mer, et de six autres bâtiments de l'escadre de Fou-tchéou, convoyait des transports chinois portant 4000 hommes de troupe à destination du Ya-lou. L'escadre japonaise, commandée par le vice-amiral Ito, comprenait douze navires. Le feu fut ouvert à 5000 mètres, à 12 h. 45, par le bâtiment amiral chinois, le *Ting-yuen*, et dura jusqu'à 5 heures. Deux croiseurs chinois, le *King-yuen*, le *Chih-yuen*, furent coulés; deux autres, le *Chao-yung* et le *Yang-wei*, s'échouèrent, en partie brûlés. La partie supérieure en bois du bâtiment amiral et d'un autre gros bâtiment, le *Chen-yuen*, avait été brûlée : ces deux bâtiments ne durent d'échapper au désastre que parce qu'ils se tinrent au fond de la baie. Parmi les bâtiments japonais, quatre, dont le bâtiment amiral, le *Matsushima-han*, furent assez endommagés. Mais, et quoique les transports chinois aient pu débarquer leur cargaison de troupes, l'avantage resta incontestablement

à l'escadre japonaise, qui fut dès lors maîtresse de la mer.

Les conséquences des deux victoires remportées par les Japonais sur terre et sur mer ne tardèrent pas à se produire. Le 6 octobre, les Japonais avaient commencé à s'avancer sur la route méridionale de Ping-yang jusqu'au Ya-lou. Le 24 et le 25, ils forçaient le passage du fleuve et s'emparaient successivement de Kieou-lien-tch'ang et de Feng-houang-tch'eng, en Mandchourie, où les Chinois, commandés par le général Song, s'étaient retirés. Une deuxième armée japonaise, commandée par le général comte Oyama, avait, d'autre part, débarqué le 24 octobre à Kin-tchéou, dans la baie de la Société, et s'emparait de Ta-lien-wan (Dalny) dans la matinée du 6 novembre. De là, et maîtres de la route de la péninsule du Leao-tong, les Japonais s'avancèrent le 20 du même mois sur la pointe sud-est pour attaquer Port-Arthur. Cette forteresse, attaquée par terre et par mer, tomba dès le lendemain. Les troupes du général Oyama, sans perdre de temps, s'engagèrent aussitôt sur la route de Nieou-tchouang et Chan-hai-kouan, tandis que l'armée japonaise du Nord occupait en Mandchourie la passe de Mo-t'ien-ling.

Cette série de revers avait, après les premières semaines d'illusion et de confiance, fini par troubler la sérénité et la quiétude du gouvernement chinois. Au début, rien ne m'avait paru plus singulier que le départ de certaines troupes, encore équipées à l'ancienne manière, et de quelques-uns de leurs généraux quittant Pékin dans leur charrette avec un attirail qui n'avait point du tout l'aspect militaire. Un autre spectacle étrange était le défilé des convois portant aux armées, pour la solde des troupes, et pour les dépenses de la campagne, la monnaie

de cuivre dont le transport exigeait un grand nombre de chariots. Peu à peu, le bruit des premières défaites commença à se répandre. Les rapports des censeurs contre les généraux et les hommes d'État responsables couraient sous le manteau. En même temps, la *Gazette de Pékin* publiait les mesures prises ou les actes d'accusation décrétés contre les généraux vaincus et déférés devant le ministère de la Justice. A la mi-septembre, des rumeurs déjà perceptibles et distinctes annonçaient de graves décisions qui allaient être prises, de grands changements qui allaient se produire au palais impérial et dans le gouvernement de Pékin. La première, ce fut l'annonce que les préparatifs faits pour la célébration du jubilé de l'Impératrice douairière allaient cesser. Un décret impérial, en date du 25 septembre, rendu par les commandements de l'Impératrice douairière elle-même, ordonnait que toutes les fêtes publiques d'abord projetées fussent supprimées et que les cérémonies de l'anniversaire de la soixantième année de la souveraine fussent confinées dans le palais. Quatre jours après, le 29, un nouveau décret, rendu de même par les commandements de l'Impératrice douairière, confiait au prince Kong, disgracié depuis l'année 1884, la direction du palais, la présidence du Tsong-li ya-men, la direction générale de la Guerre et de l'Amirauté. Le prince Kong, avant de rentrer au pouvoir, avait tenu d'abord à ce que les fêtes du jubilé de l'Impératrice fussent, comme le recommandaient les circonstances, réduites à la plus simple et discrète expression, ensuite à ce que le décret le rappelant aux affaires fût rendu par les commandements de la même souveraine, l'impératrice Ts'eu-hi, qui l'en avait éloigné dix ans auparavant.

Le prince Kong avait débuté, fort jeune encore, au

mois de septembre 1860, comme commissaire impérial désigné par l'empereur Hien-fong, son frère, pour négocier et signer les traités de paix avec la France et l'Angleterre. La Chine était alors, après l'entrée à Pékin des armées anglaise et française, et lorsque la rébellion des T'aï-p'ing l'emportait dans une grande partie de l'Empire, réduite à une extrémité pire que celle dont la menaçaient aujourd'hui les victoires japonaises. C'est le jeune Prince, alors âgé de vingt-huit ans, qui rendit à l'Empereur, son frère, et à l'Empire, le signalé service de conclure la paix avec les deux grandes puissances d'Occident. L'année suivante, après la mort de Hien-fong (22 août 1861), c'est le même prince Kong qui, d'accord avec les Impératrices douairières, et surtout avec l'impératrice Ts'eu-hi, mère du nouvel empereur T'ong-tche, écarta par un coup d'État le conseil de régence, dont il avait été exclu, se faisait nommer Régent et, sous le nom des deux Impératrices, allait, pendant de longues années, gouverner l'Empire. Son pouvoir, qui dura jusqu'au mois d'avril 1884, soit pendant vingt-trois ans, et qui fut marqué par la défaite des deux grandes rébellions, l'insurrection des T'aï-p'ing (1865) et la rébellion musulmane (1873), avait pris fin à la suite de la disgrâce qu'il encourut lors des difficultés entre la France et la Chine au sujet du Tonkin. Le Prince revenait maintenant lorsque, de nouveau, la Chine était en danger, et non plus, cette fois, par la menace des puissances européennes, mais du fait de son voisin de l'Est, de ces Wo-jen qu'elle n'avait traités jusqu'alors qu'avec mépris. Il avait longtemps hésité à sortir de sa retraite, il se souciait peu de subir encore le poids des affaires. Il avait d'abord répondu à ceux qui le sollicitaient de ne pas refuser ce fardeau, en se compa-

rant à un médecin appelé trop tard, et quand l'ulcère n'est plus curable. Mais déjà sans doute le gouvernement chinois et le Palais se rendaient compte que la lutte contre le Japon ne serait plus possible, qu'il faudrait s'incliner. C'est, comme en 1860, en pacificateur, en négociateur d'une paix inévitable, qu'apparaissait, qu'était désiré le Prince qui, trente-quatre ans auparavant, avait une première fois mis fin aux horreurs, aux périls de la guerre.

Le prince Kong, bien que nommé et installé dans toutes ses fonctions dès le 29 septembre, attendit presque un mois, jusqu'au 25 octobre, pour faire sa première visite aux différentes légations. Jusqu'à cette date, il n'avait vu que le ministre d'Angleterre, M. Nicholas O'Connor, qui, sur la suggestion de sir Robert Hart, conseiller ordinaire du gouvernement chinois, et selon les instructions du Foreign Office, avait représenté son gouvernement comme disposé à rechercher, d'accord avec les puissances les plus intéressées d'Occident, la possibilité et les moyens d'intervenir, en vue de la paix, entre la Chine et le Japon. Cette tentative ou plutôt cette velléité de médiation, malgré le zèle déployé à Pékin par M. O'Connor, n'avait pas trouvé parmi les puissances d'Occident l'unanimité qui eût été nécessaire. Le Japon, d'ailleurs, ne paraissait pas s'y prêter. Lorsque le prince Kong vint me voir à la Légation de France le 25 octobre, il était resté, malgré son âge, et quoique atteint par quelques-unes des infirmités de la vieillesse commençante, l'homme que mes premiers prédécesseurs, MM. de Bourboulon et Berthemy, avaient connu et dépeint. L'analogie de situation, qui faisait si étrangement ressembler la présente année 1894 à l'année 1860, donnait au retour du Prince le caractère d'une sorte d'évocation. Un peu sourd, le regard troublé de myopie,

la démarche rendue chancelante par cette ivresse des muscles que procure la rêverie de l'opium, le Prince avait gardé grand air. Le visage avait de la noblesse et de la race, la voix était restée forte et virile. Le Prince qui, en 1860, avec l'assistance de la France et de l'Angleterre, conjura les désastres dans lesquels la Chine avait failli sombrer, était encore, de toute la famille impériale, le seul qui pût de nouveau tenter de fléchir la fortune.

Le prince Kong, dans le premier entretien que j'eus ainsi avec lui, ne chercha pas à dissimuler ses préoccupations à l'égard du péril pressant qui menaçait la Chine. Il paraissait revivre en pensée les jours de 1860, et cette fois encore, de même qu'il y a trente-quatre ans, c'est vers les puissances de l'Ouest, vers la France et l'Angleterre, qu'il se tournait, comme s'il en attendait un nouvel appui. « Que faut-il faire, me demanda-t-il, où est le remède? » Il m'interrogeait avec anxiété sur l'issue des pourparlers engagés en Europe, espérant que les gouvernements européens et les ministres accrédités à Pékin allaient proposer une solution aux difficultés dans lesquelles la Chine se débattait.

C'est au cours de ce premier entretien, comme aussi au cours de la visite que je restituai au Prince, trois jours après, au Tsong-li ya-men, avec mon collègue de Russie, le comte Cassini, qui avait, pour mieux marquer l'intimité de l'alliance, désiré, ainsi que je le désirais moi-même, que cette première démarche fût faite en commun, que, revenant sur le passé, j'eus occasion de faire connaître au Prince, au moment où il comptait sur le concours de nos gouvernements, la situation singulière dans laquelle nous nous trouvions, mes collègues de Russie, d'Espagne et moi, vis-à-vis de la Cour et de l'Empereur à qui nous

n'avions pu remettre nos lettres de créance. Le Prince donna, dès cette première rencontre, la mesure de son esprit de décision et la preuve du grand pouvoir dont il était revêtu. Dès cette visite du 28 octobre, en effet, où nous lui avions, le comte Cassini et moi, exposé l'opportunité de résoudre enfin, à notre satisfaction, la question de l'audience impériale, il nous laissa entendre qu'il allait prendre les commandements de l'Empereur et qu'il saurait écarter l'obstacle qui nous avait jusqu'ici fermé l'accès de la ville interdite et du palais intérieur, le seul où le souci de notre dignité nous permît de nous rendre. Il était visible en même temps que le Prince aurait d'autant plus de hâte d'aplanir cette mesquine difficulté de cérémonial qu'il allait sans doute s'adresser directement à nous pour intéresser l'Europe au sort de la Chine et à la solution du conflit survenu entre elle et le Japon.

Le 2 novembre, le prince Kong nous faisait aviser, le comte Cassini et moi, qu'il avait, comme il nous l'avait annoncé, pris les ordres de l'Empereur et que, selon notre désir, nous serions reçus en audience dans l'intérieur du palais impérial, dans une des salles du trône dont le choix serait arrêté après accord avec nous. Il nous prévint en même temps, ainsi que nos collègues d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis, de vouloir bien nous rendre le lendemain, 3 novembre, au Tsong-li ya-men, où il avait une importante proposition à nous soumettre.

Dans les derniers jours d'octobre, et devant la gravité de la situation militaire, la cour de Pékin avait convoqué le grand Conseil, réuni en conseil de guerre, et elle y avait appelé, sous la présidence du prince Kong, outre les membres ordinaires, le vice-roi du Hou-Kouang, Tchang

Tche-tong, dont les derniers rapports et avis avaient fait grande impression sur l'Empereur. Elle avait en même temps mandé à la capitale un ex-officier allemand, M. von Hanneken, conseiller militaire du vice-roi Li Hong-tchang, qui avait récemment, par sa belle conduite sur le théâtre de la guerre, reçu du gouvernement chinois le grade de général de division, et qui avait, selon le vice-roi Li, un plan à présenter aux hautes autorités impériales pour la défense de l'Empire. Ce plan n'était autre que celui que Gordon, l'illustre officier anglais, l'ancien conseiller de Li Hong-tchang dans la campagne contre les T'aï-p'ing et le futur défenseur de Khartoum, avait jadis proposé lors de l'affaire de Kouldja et des difficultés soulevées à ce sujet entre la Chine et la Russie. Il consistait à évacuer Pékin et le nord-est de la Chine, à faire le vide devant l'envahisseur, comme les Russes avaient fait en 1812 devant l'invasion de la Grande Armée de Napoléon, et à reporter la résistance, à l'ouest sur le Chan-si, au sud sur le Chan-tong.

C'est après avoir entendu l'exposé de M. von Hanneken, unanimement repoussé comme extravagant par le grand Conseil, que le prince Kong avait, d'accord avec ce dernier, résolu de faire un appel aux puissances de l'Ouest et de s'adresser d'abord à leurs représentants à Pékin.

Dans la réunion convoquée au Tsong-li ya-men pour le 3 novembre, et où je me rendis avec mes collègues de Russie, d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis, le prince Kong qui nous reçut, en venant au-devant de nous jusque dans la cour du ministère, était assisté du prince K'ing et de quatre ministres, Souen Yu-wen, Fou-Koun, Tchang Yin-houan, Wang Ming-louan. La séance, présidée avec dignité et noblesse par le prince Kong, eut un carac-

tère de grande solennité. Le Prince donna d'abord la parole au ministre Souen Yu-wen qui, dans un langage très étudié, aussitôt traduit par l'interprète de la Légation de France, M. Vissière, nous fit l'historique du conflit entre la Chine et le Japon, insistant sur la responsabilité qui, selon lui, appartenait au Japon, sur le dessein prémédité, ajoutait-il d'une agression que la Chine, non préparée, reconnaissait être hors d'état de repousser, sur la nécessité de mettre fin à la lutte. Le prince Kong, selon le geste qui lui était familier, rejetant la tête en arrière, nous demanda alors de transmettre à nos gouvernements la proposition qu'il leur faisait, au nom de la Chine, d'intervenir en vue de la paix sur les deux bases suivantes : l'indépendance de la Corée et le paiement au Japon d'une indemnité de guerre dont le chiffre serait à fixer. A chacun des ministres présents était remise en même temps une dépêche officielle dans laquelle cette proposition de la Chine était consignée par écrit. Bien que les deux bases ainsi proposées pour la conclusion de la paix ne parussent pas devoir être considérées comme suffisantes pour le Japon qui déjà avait, sinon exprimé, du moins laissé entendre son sentiment à ce sujet, nous ne pouvions, mes collègues et moi, que déférer au désir du Prince et nous déclarer prêts à faire parvenir à nos gouvernements la proposition qui nous était soumise, et que, d'ailleurs, le gouvernement chinois soumettait de même directement, par ses Légations, aux différentes capitales. Le prince Kong, en levant la séance, nous témoigna la sincère et profonde gratitude du gouvernement impérial pour la façon dont nous avions répondu à son appel, non sans ajouter qu'il plaçait tout son espoir dans la bonne volonté et l'assistance des grandes nations amies de la Chine.

La guerre, cependant, se poursuivait; les armées japonaises continuaient leur avance, d'une part sur la presqu'île du Leao-tong et sur Port-Arthur qui allait succomber le 21 novembre, de l'autre en Mandchourie, au delà du Ya-lou, dans la direction de la passe de Mo-t'ien-ling et de Leao-yang. C'est au 7 novembre qu'avait été fixée la fête anniversaire du jubilé de l'Impératrice douairière, de son cycle de la soixantième année. Il avait été décidé que la célébration serait tout intime, et confinée dans l'intérieur du palais. L'Impératrice ne put renoncer cependant aux représentations théâtrales qui avaient été préparées, et pour lesquelles elle avait un goût si prononcé. Quant au corps diplomatique, il fut reçu en audience solennelle par l'Empereur, et c'est à cette occasion que, pour la première fois, ainsi qu'il avait été convenu entre les deux Légations de France et de Russie et le prince Kong, nous fut ouverte l'enceinte intérieure du palais, jusqu'alors interdite aux représentants étrangers.

La cérémonie eut lieu le 12 novembre. Quelques jours avant avait été désignée, d'accord entre le Tsong-li ya-men et les deux Légations de France et de Russie, après une étude attentive des plans du palais, la salle où devait être tenue l'audience. Cette salle était la Wen-houa-tien, la salle du trône de la floraison littéraire, comprise dans l'enceinte de la ville interdite, près de la porte Est où l'Empereur se rend une fois par an, à la seconde lune, pour expliquer lui-même et se faire expliquer par les lettrés de la Cour les livres sacrés de Confucius. Le pavillon où les chefs de missions furent successivement reçus par l'Empereur était assez délabré. La peinture de laque rouge des colonnes était presque entièrement tombée, laissant à nu le bois de teck dans lequel elles avaient

été taillées. L'ornementation était réduite à quelques brûle-parfums de bronze et au paravent entourant le trône où le souverain était assis. L'Empereur, âgé de vingt-deux ans, avait l'aspect d'un enfant. Chétif, d'une extrême pâleur, presque exsangue, il avait une charmante expression de visage, un regard de velours dans des yeux noirs et profonds. Il paraissait prendre le plus vif intérêt à la cérémonie. Il s'acquitta gracieusement de son rôle d'apparat, inclinant la tète d'un geste d'acquiescement, quand j'eus terminé mon discours, quand mes lettres lui furent remises, et quand sa réponse, faite en langue mandchoue, m'eut été traduite, d'abord en chinois, puis en français. Je ne pouvais, quant à moi, me défendre d'un sentiment de mélancolie, en voyant placé sur le trône de ce vieil empire, dans des circonstances si critiques, le faible enfant, descendant d'une race épuisée, appelé à porter le poids d'une tâche trop lourde, témoin résigné et victime destinée d'événements auxquels il semblait à peine avoir part. Cette audience elle-même a marqué une date dans l'histoire des relations de l'Occident avec la Chine. C'est la première fois que le dogme de l'invisibilité et de l'incommunicabilité du souverain, ce caractère d'idolâtrie dont le rite chinois avait revêtu jusqu'à ce jour les audiences impériales, faisait place au rituel et au cérémonial purement diplomatiques. L'impression produite ne laissa pas que d'être considérable dans le monde officiel chinois et parmi les colonies étrangères. La presse anglaise de Shanghai, en signalant l'importance du succès ainsi remporté, eut la loyauté d'en rapporter le mérite et l'honneur aux gouvernements comme aux Légations de France et de Russie qui, enmaintenant patiemment le principe de l'égalité et de la réciprocité entre les cours,

avaient ménagé et préparé l'établissement entre la cour de Pékin et le corps diplomatique accrédité auprès d'elle de rapports conformes à la dignité de nos gouvernements.

Huit jours après cette audience, à la date même du 21 novembre qui vit la chute de Port-Arthur, le gouvernement chinois, inquiet de ne pas recevoir d'Europe la réponse qu'il avait espérée à sa requête du 3, avait laissé le vice-roi Li Hong-tchang envoyer au Japon, en mission officieuse, un personnage étranger, M. Detring, commissaire des douanes impériales, sujet allemand, toujours jaloux de jouer un rôle et de contre-balancer, s'il le pouvait, l'influence de l'Anglais sir Robert Hart. M. Detring avait quitté Tien-tsin, porteur d'une lettre du vice-roi au comte Ito qu'il devait sonder sur les intentions du gouvernement japonais à l'égard de la paix. A peine toutefois cet envoyé s'était-il mis en route que le prince Kong apprenait que le gouvernement fédéral des États-Unis avait autorisé ses deux ministres à Tokio et à Pékin à servir d'intermédiaires, s'il y avait lieu, entre les deux gouvernements en état de guerre. M. Detring fut, en conséquence, invité à rentrer aussitôt à Tien-tsin, et ce fut, à partir de ce jour, sur l'intervention des États-Unis que la Chine se prit à compter pour assurer la négociation d'une paix que le prince Kong appelait de tous ses vœux, de tous ses efforts.

Les armées japonaises, en attendant, avec une méthode un peu lente, mais impeccable, et comme si elles faisaient une guerre d'épure, s'avançaient simultanément, d'un côté, par Sieou-yen, la passe de Mo-t'ien-ling et Sou-men-tch'eng, dans la Mandchourie du Nord, vers Haï-tch'eng, qu'elles occupèrent du 10 au 15 décembre, de l'autre, dans la presqu'île de Leao-tong, par Kin-tchéou et Kaï-

tchéou, vers la ville importante de Nieou-tchouang. Aux deux campagnes ainsi entreprises et poursuivies s'ajoutait, vers la mi-janvier 1895, l'expédition d'un troisième corps d'armée japonais d'environ 20 000 hommes contre la côte du Chan-tong et le port de Wei-hai-wei où s'étaient retirés les derniers bâtiments de la flotte chinoise.

A Pékin, le prince Kong, investi de tous les pouvoirs, faisait entrer dans le grand Conseil, à la place du Mandchou Olohopou et du Chinois Tchang Tche-Wan, le Mandchou Kang-yi et le Chinois Li Hong-tsao qui avait été disgracié, comme lui, au mois d'avril 1884. Il procédait en même temps à d'assez notables changements dans le personnel des vice-royautés, et s'efforçait d'infuser *in extremis* un nouveau sang dans les veines de l'Empire. Des mesures étaient prises à Pékin même et dans les provinces pour assurer la protection des étrangers et notamment des missionnaires. Nous avions cru devoir nous-mêmes, de notre côté, à cause des inquiétudes dont l'écho se répandait en Europe, compléter et renforcer ces moyens de sauvegarde et de défense par la présence dans les différents ports de bâtiments de guerre et par le débarquement à Tien-tsin, à Pékin, à Shanghai, de fusiliers marins chargés de veiller sur les colonies étrangères. C'étaient là des précautions peut-être superflues, étant donné l'intérêt évident qu'avait le gouvernement chinois à conserver la sympathie des puissances de l'Ouest et à éviter toute atteinte, toute offense à la sécurité de nos nationaux. En fait, il n'y eut pas, pour les étrangers, de période plus calme, et où leurs intérêts, leurs droits, leurs privilèges même furent plus respectés, que celle de la guerre sino-japonaise de 1894-95. Le gouvernement du prince Kong fut très attentif à nous marquer en toutes circons-

tances une extrême sollicitude. La population indigène de la capitale, malgré le départ d'une partie des étrangers et de quelques riches familles chinoises, demeurait tranquille. Des placards affichés sur les murs par des mains inconnues invitaient le peuple à ne rien craindre des Japonais. Une chanson courant les rues annonçait sans émoi l'approche des armées ennemies. Il régnait toutefois, pendant cet hiver de plus en plus rude, une profonde misère, et nos établissements religieux eurent fort à faire pour venir en aide à leurs ouailles chrétiennes.

Le gouvernement chinois avait, dans les derniers jours de novembre, profitant de la gracieuse entremise des ministres des États-Unis à Pékin et à Tokio, fait sonder le gouvernement japonais sur les conditions auxquelles la paix pourrait être conclue entre les deux pays. Le gouvernement japonais, sans se refuser à laisser pressentir quelques-unes de ces conditions, singulièrement plus étendues et plus rigoureuses que celles auxquelles le cabinet de Pékin était préparé, avait surtout et d'abord manifesté sa ferme résolution de ne traiter qu'avec la Chine elle-même, directement, sans intermédiaire, et par l'envoi au Japon de négociateurs réguliers, revêtus de pleins pouvoirs. Le gouvernement chinois, ainsi placé devant la réalité, était encore divisé entre les partisans déjà décidés de la paix, tels que le prince Kong, l'Impératrice douairière et les nouveaux membres du grand Conseil, et les partisans d'une prolongation de la guerre, à la tête desquels étaient, semble-t-il, l'Empereur, qui eut à ce moment des révoltes de patriote, et le vice-roi Tchang Tche-tong qui, transféré à Nankin, s'efforçait d'y organiser la défense nationale. Quant au vice-roi Li, rendu responsable des revers de la Chine en Corée d'abord, puis

à Port-Arthur, successivement dépouillé de tous ses titres et honneurs, y compris la jaquette jaune et les plumes de paon, il était sans cesse dénoncé par les censeurs et menacé des sanctions les plus graves que, seule, la haute faveur de l'Impératrice douairière réussissait à détourner de sa tête. Après des tâtonnements et hésitations qui se prolongèrent pendant plusieurs semaines, le parti de la paix avait enfin prévalu. Un décret, rendu le 20 décembre par l'Empereur, au nom de l'Impératrice douairière, avait désigné, comme plénipotentiaires chargés de négocier la paix, l'un des membres du Tsong-li ya-men, Tchang Yin-houan, ancien ministre à Washington et à Madrid, et l'ex-gouverneur de Formose, Chao Yeou-lien, actuellement gouverneur du Hou-nan.

En même temps que, par l'entremise du ministre des États-Unis à Tokio, le gouvernement chinois notifiait la désignation de ses deux plénipotentiaires, il demandait la conclusion d'un armistice, d'autant plus urgent sans doute pour le cabinet de Pékin que les progrès des deux armées japonaises, l'une par le nord de la Mandchourie méridionale, l'autre par la presqu'île du Leao-tong, menaçaient Nieou-tchouang, d'où les voies leur seraient ouvertes sur Chan-hai-kouan et le Tcheli. Le gouvernement japonais, pour les raisons exactement inverses et pour ne pas compromettre ses succès, n'était nullement pressé d'interrompre les hostilités. Il se défiait, d'ailleurs, des véritables intentions du gouvernement chinois, dont les divisions et les hésitations lui étaient connues, et qui, en ne lui envoyant que des négociateurs de second rang, ne paraissait pas se représenter exactement toute la réalité de la situation. Il se réservait, au surplus, d'exa-

miner attentivement, à cet effet, les pleins pouvoirs des négociateurs et d'y découvrir toute la pensée, tout le dessein d'un gouvernement qui s'était toujours montré plus habile dans l'art des négociations que dans la conduite des armées.

La demande d'armistice formulée au nom du gouvernement chinois n'ayant pas été accueillie, les deux plénipotentiaires n'avaient pas hâté leur départ. Tchang Yin-houan n'avait quitté Pékin, après avoir été reçu par l'Empereur, que le 7 janvier. De Tien-tsin, il s'était rendu par mer à Shanghai où l'attendait Chao Yeou-lien; et ce n'est que le 27 du même mois que les deux plénipotentiaires s'étaient embarqués à bord d'un des bâtiments de la ligne anglo-canadienne de Hong-Kong à Vancouver pour gagner Hiroshima où devaient se tenir les conférences de la paix. Au moment même où les plénipotentiaires, accompagnés de M. Georges Foster, ancien secrétaire d'État des États-Unis, qui leur était adjoint, avec l'assentiment du gouvernement japonais, comme conseiller légal et financier, arrivaient à destination, les ministres de France, d'Angleterre et de Russie à Tokio, par des démarches identiques, mais séparées, exprimaient amicalement au gouvernement du Mikado l'espoir de leurs gouvernements dans une prompte et équitable conclusion de la paix. Mais, dès la première conférence tenue à Hiroshima le 2 février, les comtes Ito et Mutsu, plénipotentiaires japonais, se rendirent compte que les lettres de créance et les pouvoirs des négociateurs chinois étaient irréguliers et insuffisants, ne constituant tout au plus les deux envoyés chinois que comme des agents destinés à sonder les intentions du Japon et à consulter les plénipotentiaires japonais, mais sans véritable pouvoir de négocier et de

conclure. Ils se refusaient, dans ces conditions, à engager des pourparlers qui n'eussent point eu, à leur gré, de garantie ni de sanction. Les deux envoyés chinois étaient, en conséquence, invités à quitter dès le lendemain Hiroshima. Le gouvernement chinois, avisé par le télégraphe, essaya vainement de proposer au gouvernement japonais l'envoi de nouvelles lettres constituant des pleins pouvoirs réguliers et définitifs. Le gouvernement japonais déclara que les nouveaux pouvoirs devaient être confiés à de nouveaux plénipotentiaires.

Tchang Yin-houan et Chao Yeou-lien reprirent donc leur route vers Shanghai. Quand ils y arrivèrent, ils apprirent que Wei-hai-wei, attaqué depuis la mi-janvier par terre et par mer, avait succombé le 7 février, que les bâtiments chinois enfermés dans le port avaient été torpillés et coulés, que l'amiral Ting, dangereusement blessé, avait lui-même mis fin à ses jours en s'asphyxiant avec des feuilles d'or, que le contre-amiral commandant en second et deux généraux de l'armée de terre l'avaient suivi dans la mort, et qu'à la date du 12 les Japonais avaient pris possession du port, de la forteresse et des territoires adjacents. La Chine n'avait plus de flotte. Les deux places gardant l'accès du golfe du Petchili, Port-Arthur et Wei-hai-wei, étaient dans les mains de l'ennemi. Les deux armées japonaises opérant en Mandchourie menaçaient Leao-yang et Moukden au nord, Nieou-tchouang au sud. Des rapports dignes de foi et vraisemblables annonçaient que des forces militaires et navales étaient préparées au Japon pour une expédition sur Formose. L'heure était décidément venue pour le gouvernement chinois, puisqu'il avait compris la nécessité de la paix, de la rechercher sans nouvelle perte de temps et sans

détour, par la seule procédure régulière que le gouvernement japonais fût résolu à admettre, par l'envoi de plénipotentiaires d'un rang élevé et munis des pleins pouvoirs les plus catégoriques, n'impliquant ni équivoque ni réserve.

CHAPITRE II

Li Hong-tchang nommé ambassadeur extraordinaire pour les négociations de paix avec le Japon. — Son séjour à Pékin avant son départ. — Ses conversations avec les représentants des puissances occidentales.

Le prince Kong et le gouvernement chinois, sentant à quel adversaire précis et tenace ils avaient affaire, et ne voyant pas d'autre issue que celle qui leur était nettement signifiée, n'avaient plus à hésiter. Il fallait, pour négocier la paix, non plus des plénipotentiaires de second rang et des comparses, mais un personnage considérable, un homme d'État capable de se mesurer avec le plénipotentiaire que, de son côté, le gouvernement japonais avait déjà désigné, l'illustre comte Ito. Ce dernier avait déjà eu pour « partner », en 1885, lors de la conclusion du traité relatif à la Corée, le vice-roi du Tche-li, Li Hong-tchang, qui, depuis lors, avait été comme le surintendant général de la politique chinoise dans le royaume hermite. Le choix de Li Hong-tchang s'imposait, soit pour répondre à l'attente du gouvernement japonais lui-même et à la gravité des circonstances, soit même dans les idées de l'éthique et de la justice chinoises, parce que Li Hong-tchang étant, en fait, le plus directement responsable des revers subis, avait à les expier et, autant que possible, à en chercher, à en procurer l'atténuation et la réparation.

L'Impératrice douairière n'avait cessé de couvrir et de protéger Li Hong-tchang. Le prince Kong, malgré la rudesse des attaques dirigées par les censeurs contre le vice-roi, malgré les sanctions et châtiments déjà édictés contre lui, avait personnellement des égards et de la sympathie pour l'homme d'État qui avait, depuis de longues années, rendu tant de services à la Chine et qui était, aux yeux de l'étranger, le représentant le plus qualifié de la diplomatie impériale. Dès que le gouvernement japonais eut fait connaître, après le départ de Hiroshima des deux premiers envoyés, Tchang Yin-houan et Chao Yeou lien, la nécessité de faire choix d'autres plénipotentiaires, et lorsque la chute de Wei-hai-wei et les nouveaux progrès des armées japonaises eurent achevé de démontrer l'impossibilité pour la Chine de poursuivre la lutte, la résolution du prince Kong et de l'Impératrice douairière fut prise. Par un décret impérial en date du 13 février, Li Hong-tchang était nommé ambassadeur et plénipotentiaire chargé de négocier la paix avec le Japon. Un autre décret de même date le rétablissait au rang et dans les titres ou honneurs dont il avait été récemment dépouillé. Un dernier décret enfin confiait, durant son absence, la vice-royauté du Tche-li à l'ex-vice-roi du Yun-kouei, Wang Wen-chao, l'un des amis et protégés du prince Kong qui, depuis quelques temps déjà, avait été placé auprès de Li comme adjoint au commissaire impérial des ports du Nord.

Le gouvernement japonais, avant de connaître la désignation de la nouvelle mission de paix, avait, par un télégramme en date du 17, fait spécifier au gouvernement chinois que l'envoi au Japon d'une autre mission serait entièrement inutile, à moins que, outre la reconnaissance

de l'indépendance complète de la Corée et le paiement d'une indemnité de guerre, les plénipotentiaires chinois ne fussent munis de pleins pouvoirs pour négocier sur la base d'une cession de territoire comme conséquence de la guerre et d'un arrangement relatif à la conduite des rapports futurs entre les deux pays. Le gouvernement japonais se réservait, d'ailleurs, toutes autres additions qui pourraient, dans son jugement, être nécessaires ou désirables.

Le Vice-Roi avait quitté Tien-tsin le 19 février pour se rendre à Pékin où l'appelaient les ordres de l'Empereur. Il m'avait, par le consul de France à Tien-tsin, annoncé sa venue, en m'exprimant son désir de me voir. Il s'était fait, en même temps, précéder d'une lettre adressée au ministre des États-Unis, et par laquelle il priait le colonel Denby d'intercéder auprès du gouvernement japonais pour qu'au moment où il allait s'acquitter de sa mission de paix, un armistice fût consenti à la Chine, et pour qu'en particulier, pendant son absence, la province du Tche-li dont il avait la charge, ainsi que les villes de Pékin, Tien-tsin, Chan-hai-Kouan, fussent à l'abri des entreprises ennemies.

Le séjour que Li Hong-tchang fit à Pékin du 20 février au 5 mars, les instructions et pouvoirs qu'il y reçut de l'Empereur, ses audiences chez le souverain et l'Impératrice douairière, ses entretiens avec le prince Kong et les membres du grand Conseil, les visites qu'il rendit aux ministres des grandes puissances, et ses efforts auprès de quelques-uns d'entre eux, surtout auprès de moi et de mes collègues de Russie, d'Angleterre et d'Allemagne pour intéresser nos gouvernements au succès de sa mission et à la cause de la Chine, toute cette préface de

l'ambassade du Vice-Roi est restée dans mon souvenir comme l'un des épisodes le plus mémorables, et le plus gros de conséquences parmi les événements de cette période si décisive.

Le vice-roi Li, en acceptant la mission dont il ne pouvait décliner le fardeau, avait d'abord à se faire investir de tous les pouvoirs qui lui seraient nécessaires et à obtenir sur ce point du souverain et du grand Conseil les précisions les plus catégoriques. Il désirait, d'autre part, s'assurer dans quelle mesure les puissances de l'Ouest, dont quelques-unes avaient des établissements et des intérêts si considérables en Chine, voudraient assister l'Empire du Milieu, limiter les conséquences de sa défaite et préserver, avec son indépendance et son intégrité, leur propre situation acquise et consacrée par tant de traités. Li Hong-tchang, en plaidant avec autant d'habileté que de force la cause de son pays, sut, pendant ces quelques jours, éveiller ou confirmer chez les représentants des puissances le sentiment de la solidarité qui, à certains égards, liait au sort même de la Chine la sauvegarde de nos droits acquis et de nos intérêts, le maintien d'une influence et d'un prestige auxquels l'Europe et les États-Unis ne pouvaient renoncer. Quelques-uns de mes collègues et moi-même n'avions pas manqué, pendant ce rude hiver de 1894-95, en présence des événements dont nous étions témoins, de songer aux conséquences qu'amèneraient la défaite de la Chine, la croissance dans l'Asie orientale d'un pouvoir nouveau, l'ouverture d'une autre ère. Nos gouvernements, de même, n'avaient pas attendu le dénouement final pour se préoccuper des mesures et résolutions que ce dénouement pourrait leur conseiller ou imposer. Mais il n'est pas douteux que le langage de

Li Hong-tchang et les légitimes efforts qu'il fit pour nous démontrer une solidarité dont nous avions déjà conscience n'aient contribué à retenir et fixer l'attention de quelques-unes des puissances de l'Ouest sur le devoir qu'elles auraient de ne pas laisser se régler sans leur aveu les destinées et l'avenir de cette Asie orientale dont elles avaient tenu, au prix de tant de sacrifices, à s'ouvrir l'accès et à se concilier le respect et l'amitié.

C'est avec mon collègue de Russie et avec moi que Li Hong-tchang eut alors les entretiens les plus fréquents, et je crois pouvoir dire les plus confiants. Nous sûmes par lui tout le détail, extrêmement intéressant, des audiences impériales et des batailles qu'il dut livrer pour se faire donner par le souverain et faire consigner en caractères nets et précis les instructions sans lesquelles sa mission, comme le gouvernement japonais l'avait clairement signifié, eût été d'avance condamnée. Il est tel de ces caractères, celui par lequel il était autorisé à consentir des cessions de territoire, qui, avant d'être tracé sur le papier de ses instructions, exigea le travail et la lutte de plusieurs audiences. Le Vice-Roi avait obtenu, à cause de son grand âge, de pouvoir, à ces audiences qui, selon la règle, avaient lieu la nuit ou au petit matin, avant l'aube, de ne pas s'agenouiller sur les dalles de pierre devant le souverain, mais de rester debout. La dernière audience, celle dans laquelle il eut gain de cause et décida l'Empereur à lui accorder tous les pouvoirs nécessaires, y compris celui de céder des territoires, fut émouvante et presque tragique. Le vieil homme d'État eut à représenter l'état de la Chine, tel qu'il était, sans ambages et sans voiles, sous la menace immédiate des armées et de la flotte japonaises qui ne laissaient au gouvernement chi-

nois et à la dynastie aucune issue. C'est la première fois, sans doute, dans les annales du Palais impérial, qu'un sujet était amené, sous la pression de la réalité, à écarter toute fiction, à réclamer du souverain, contraint par une puissance plus forte, la délégation de pouvoirs lui permettant de traiter au nom de son maître et d'engager d'avance la parole et la sanction impériales. Le pouvoir impérial était, jusqu'alors, en Chine, la monarchie de droit divin la plus absolue qui eût existé. Il impliquait la souveraineté ou, du moins, la suzeraineté universelle, les nations et parmi elles le Japon (les Wo-jen) n'étant, au regard sacré de l'Empereur, que sujettes, vassales ou tributaires. Un tel pouvoir ne se délègue pas et surtout ne se diminue pas. Quel chemin n'avait-il pas fallu parcourir en quelques jours pour descendre des hauteurs d'une telle théorie ou plutôt d'un tel dogme jusqu'à la réalité d'un chef d'État vaincu qui, pour faire la paix avec un ennemi menaçant sa capitale, délègue ses pouvoirs à un ambassadeur muni de lettres patentes! A la suite de la dernière audience, et lorsque Li Hong-tchang eut obtenu les pouvoirs nécessaires, tout obstacle fut levé. La magistrature la plus puissante de l'Empire, le censorat lui-même, reçut l'ordre de se taire, comme si les canons impériaux eussent été abolis. C'est dans ces minutes décisives que, sous l'éclair de la tempête, apparurent, traversés d'un jet de lumière, les secrets et les abîmes les plus profonds de l'Empire ébranlé jusque dans ses bases.

Nos entretiens avec Li Hong-tchang, qui parfois ne craignait pas de déchirer les voiles, furent à cet égard singulièrement révélateurs. Le Vice-Roi s'étendait volontiers sur les imperfections, vices et abus de l'organisation chinoise, sur les défauts des différents rouages de l'Em-

pire, notamment du grand Conseil et du censorat. Il comparait les difficultés, les obstacles auxquels il s'était heurté, avec la liberté, la latitude qu'avaient laissées au comte Ito, son futur interlocuteur, l'esprit élevé du Mikado et les ressorts mieux ajustés de la constitution et des lois japonaises. Il y avait dans Li Hong-tchang, je l'ai souvent remarqué alors et plus encore par la suite, l'étoffe, les allures et l'ardeur d'un grand révolutionnaire. S'il eût vécu dix ou quinze années de plus, il eût certainement joué, de 1911 à 1915, lors des événements qui marquèrent la fin de l'Empire, un rôle dans lequel il eût montré plus d'ampleur et d'autorité, et tout autant de finesse et de ruse, que n'a pu le faire son ancien lieutenant et élève Yuan Che-k'ai.

Mais, tout en nous découvrant ainsi certains des dessous du Palais et de la vie politique chinoise, ce sur quoi Li Hong-tchang, dans ses conversations avec nous, insistait avec autant d'art que de ténacité, c'est sur l'intérêt urgent qu'avaient, selon lui, les puissances d'Occident à ne pas laisser le Japon prendre en Chine, à la faveur des circonstances, une avance, une maîtrise qui ne pourraient plus, dans la suite, lui être disputées. Il nous rappelait les avantages qui risquaient de nous être contestés et ravis, l'influence qui serait combattue, la supériorité qui pourrait nous être enlevée. Il s'appliquait surtout à éveiller chez la Russie la défiance du péril dont la menacerait l'établissement ou l'hégémonie du Japon en Corée et dans la Mandchourie méridionale. Li Hong-tchang a, dès alors, manœuvré en ce sens comme un patriote chinois, parfaitement conscient de l'appui que la Russie, et, avec elle, la France, son alliée, pourraient apporter à la Chine. Tout ce que le Vice-Roi nous a dit a cette date, soit dans nos

légations, soit dans ce temple délabré de Hien-leang-ts'eu où il nous recevait, n'était, sur bien des points, que le prélude ou le commentaire préventif des pensées et desseins qui allaient se former dans l'esprit des gouvernements de l'Ouest, et d'abord de la Russie et de la France, si particulièrement intéressées à l'équilibre et à l'avenir de l'Extrême-Orient.

Dès que le Palais et le grand Conseil eurent pris leur décision sur la mission de Li Hong-tchang et les pleins pouvoirs dont il serait muni, sa nomination et le texte même des lettres patentes dont il serait porteur furent notifiés, par le télégraphe, au gouvernement japonais auquel il était également assuré que l'ambassadeur du gouvernement chinois aurait bien tous les pouvoirs qu'à la date du 17 février le télégramme du gouvernement japonais ci-dessus cité avait d'avance spécifiés comme la condition *sine qua non* de la nouvelle mission. Le gouvernement japonais agréa aussitôt la nomination qui lui était soumise, ne faisant sur la rédaction des lettres patentes que deux ou trois légères observations dont il fut immédiatement tenu compte. Il indiquait en même temps que les négociations auraient lieu à Shimonoseki, à l'entrée même de la mer intérieure du Japon. Il demandait enfin que le plénipotentiaire chinois n'arrivât à Shimonoseki que vers le 20 mars.

Li Hong-tchang avait, dans ses dernières audiences à Pékin, obtenu que l'Empereur se mît, par télégrammes, en communication directe avec les souverains et chefs d'État de l'Occident, pour leur recommander la cause de la Chine et la mission de son ambassadeur. Des télégrammes furent adressés dans ce sens aux présidents de la République française et des États-Unis, ainsi qu'au roi

d'Angleterre, aux empereurs de Russie et d'Allemagne. Li Hong-tchang avait fait préparer, d'autre part, sur le modèle des documents européens de ce genre, un projet d'armistice qu'il comptait, dès sa première conférence, proposer aux plénipotentiaires japonais. Soucieux enfin de sa dignité, de son prestige et de sa sécurité, il s'était assuré le traitement, l'étiquette et les honneurs réservés aux ambassadeurs, ainsi qu'une résidence confortable et sûre pendant son séjour au Japon. Il aurait, pour lui et sa suite, deux bâtiments de la flotte chinoise marchande, sur lesquels il resterait installé pour toute la durée de sa mission. Au grand mât du *Kung-y*, le navire sur lequel il prenait lui-même passage, devait être arboré le pavillon jaune impérial avec le « tchou », c'est-à-dire la perle, traversée de la foudre, que poursuit le dragon symbolique. Au Vice-Roi était adjoint, comme assistant, son fils adoptif Li King-fang, surnommé lord Li, ex-ministre de Chine à la cour du Mikado. Le Vice-Roi devait-être, en outre, accompagné de M. George Foster, ex-secrétaire d'État des États-Unis, conseiller légal et financier de son ambassade, d'un secrétaire interprète, Lo Fong-lou, qui fut plus tard ministre à Londres, d'un secrétaire privé, M. N. Pethick, Américain, sinologue distingué, et qui, depuis plusieurs années, était attaché à la personne et à la famille de Li Hong-tchang, enfin d'un médecin, le docteur Lin-luen-fai, directeur de l'École de médecine de Tien-tsin. Au dernier moment, Li Hong-tchang me pria de lui prêter l'assistance supplémentaire d'un médecin français, le docteur Depasse, médecin des colonies, qui, après avoir été médecin de notre Légation, était resté attaché à l'École de médecine de Tien-tsin. Le gouvernement français donna son assentiment à cette requête qui,

en même temps qu'elle assurait au Vice-Roi les services d'un docteur de capacité éprouvée, nous permettait d'avoir auprès de l'ambassadeur un de nos compatriotes pouvant, à l'occasion, servir d'intermédiaire officieux et sûr.

Li Hong-tchang quitta Tien-tsin le 14 mars et s'embarqua le 15 à Ta-kou, à bord du *Kung-y*, se rendant directement à Shimonoseki, où il devait arriver le 18. De Ta-kou encore, il m'adressa, par l'entremise du Tsong-li ya-men, un télégramme dans lequel il faisait un nouvel appel à l'assistance de la France et des puissances amies de la Chine.

Dans les deux semaines qui avaient précédé le départ de l'ambassadeur, le gouvernement japonais, pressé par le temps, avait mis une singulière vigueur à hâter les dernières mesures militaires et navales qu'il lui importait de prendre avant que s'ouvrissent les conférences de la paix. En Mandchourie, la principale division du corps d'armée japonais qui avait pris et occupé Haï-tch'eng, quittait cette ville le 28 février, se dirigeant sur Leao-Yang qui fut pris le 4 mars, et, de là, sur Nieou-tchouang. La ville chinoise de Nieou-tchouang fut attaquée et prise dès le 5 mars, le port ouvert du même nom, investi par les deux corps japonais, celui du Nord et celui du Sud, qui venaient de se rejoindre, était occupé le 8. Les troupes chinoises, décimées par l'artillerie ennemie, et le général Song-K'ing, qui les commandait, blessé dans le combat, s'étaient retirés au delà de Leao, à Tsang-taï-tse. Le 11 mars, les premiers éclaireurs japonais étaient signalés à 7 milles au nord-est de Kin-tchéou-fou, sur la route de la Grande Muraille. Le 13, l'armée chinoise dite du Hou-nan, commandée par Wou Ta-tch'eng, était bat-

tue à 17 milles de la ville de Kin-tchéou, qui succombait le 17. Les deux armées japonaises, commandées par les généraux Oyama et Nodzu, étaient désormais libres de s'avancer vers Chan-hai-Kouan et le Tche-li, que ne défendaient plus que des troupes indisciplinées et à peine armées. Le 16 mars, d'autre part, une forte escadre japonaise, commandée par le vice-amiral Ito, avait quitté le port de Nagasaki pour aller occuper le groupe des Pescadores et attaquer Formose, tandis que le reste de la flotte surveillait le golfe du Petchili et les côtes de Corée. Une nouvelle escadre enfin était en armement à Hiroshima, sous les ordres du vice-amiral Inouye, prête à se diriger, s'il en était besoin, vers le nord de la Chine et à y convoyer les transports de troupes qui paraîtraient nécessaires. Le cercle d'investissement s'était ainsi resserré de tous côtés, ne laissant à la Chine ni issue ni espoir, à l'heure même où son ambassadeur allait débarquer à Shimonoseki pour y entamer les négociations de paix.

CHAPITRE III

Les négociations de Shimonoseki entre Li Hong-tchang et le comte Ito. — La conclusion du traité. — L'intervention de la Russie, de la France et de l'Allemagne auprès du Japon.

Les conférences de Shimonoseki ont été connues dans leur détail, aussitôt après la conclusion de la paix, par la publication qui fut faite dans le *Peking and Tien-tsin Times*, des divers documents officiels et, sinon des protocoles et procès-verbaux eux-mêmes, du moins de l'analyse des entretiens qui eurent lieu du 20 mars au 15 avril 1895 entre Li Hong-tchang et le comte Ito. Mais, avant même cette publication, et pendant que se poursuivaient les négociations, les princes et membres du Tsong-li ya-men, sur les instances pressantes de Li Hong-tchang, nous tinrent, nos collègues de Russie, d'Angleterre, d'Allemagne, des États-Unis et moi, très régulièrement et minutieusement informés presque chaque jour de tous les incidents et de tous les stades de la négociation. Il n'y eut pour nous, et par conséquent pour nos gouvernements, aucune surprise dans la marche ni dans le résultat des entretiens poursuivis entre les plénipotentiaires. Et lorsque, le 17 avril, le texte du traité fut signé, ce texte était déjà connu, au moins en substance, des gouvernements français, russe, anglais, allemand et américain.

Li Hong-tchang était arrivé le 19 mars à Shimonoseki, et il avait, dès ce même jour, fait prier le comte Ito, à qui il avait lui-même par lettre annoncé sa venue, de désigner le jour et l'heure de la première entrevue, qui fut fixée au lendemain 20 mars à trois heures de l'après-midi. Dans cette première séance, Li Hong-tchang, comme il se l'était proposé, remit au comte Ito un projet d'armistice entre les deux gouvernements. A cette demande, le comte Ito répondit le 21, en faisant connaître les conditions de cet armistice, que le Tsong-li ya-men nous communiqua le 22, et qui étaient les suivantes : 1° occupation par les troupes japonaises de Ta-kou, Tien-tsin et Chan-hai-kouan, ainsi que des forteresses et ouvrages de ces trois places; 2° livraison, dans ces trois villes, des armes et munitions de guerre de l'armée chinoise; 3° administration et contrôle par l'autorité japonaise de la ligne ferrée entre Chan-hai-kouan et Tien-tsin; 4° paiement par la Chine d'une contribution de guerre calculée sur la durée de l'armistice. Le gouvernement chinois, après nous avoir consultés, et bien qu'il nous fût malaisé de lui conseiller la résistance, avait cru devoir décliner ces conditions, tout en se déclarant prêt à poursuivre les négociations de paix. Mais, le jour même où Li Hong-tchang portait cette réponse à la connaissance des plénipotentiaires japonais, il fut, à Shimonoseki, l'objet d'un attentat criminel de la part d'un jeune fanatique, Koyama Rokunosuke, qui l'atteignit à la joue, au-dessous de l'œil gauche, d'une balle de revolver. La conséquence de cet attentat, qui n'eut heureusement pas de suite grave, fut la résolution généreusement prise *motu proprio* par l'empereur du Japon d'accorder sans conditions l'armistice que le gouvernement chinois avait demandé. Aux termes d'une con-

vention spéciale conclue le 30 mars, il fut stipulé qu'il y aurait entre les deux pays, dans les provinces de Moukden, du Tche-li et du Chan-tong, un armistice de trois semaines se terminant le 20 avril à midi. Les Pescadores et Formose n'étaient pas compris dans cet armistice.

Les négociations elles-mêmes, malgré la blessure du Vice-Roi, purent se poursuivre, son fils Li King-fang ayant été nommé plénipotentiaire adjoint, et cette partie des négociations consistant surtout dans la communication écrite, d'abord du projet de traité proposé par le Japon (1er avril), puis de la réponse de Li Hong-tchang à ce projet (5 avril) et de l'envoi par ce dernier, selon le désir exprimé par le comte Ito, du contre-projet du gouvernement chinois (9 avril).

Le projet du gouvernement japonais, dont la substance nous fut communiquée le 3 avril par le Tsong-li ya-men, comprenait : 1° la reconnaissance par la Chine de la pleine indépendance et autonomie de la Corée; 2° la cession au Japon de Formose, des Pescadores et des territoires de la Mandchourie méridionale sis entre le Ya-lou et le Leao jusqu'au sud de la presqu'île du Leao-toung, Port-Arthur et Ta-lien-wan y inclus; 3° le paiement au Japon d'une indemnité de guerre de 300 millions de taëls; 4° la conclusion entre les deux pays d'un nouveau traité de commerce sur la base des traités conclus entre la Chine et les puissances occidentales, étant dès à présent entendu qu'à la liste des villes et ports déjà ouverts seraient joints les villes et ports de Pékin, Cha-che (Hou-péi), Siang-t'an (Hou-nan), Tch'ong-king (Sseu-tch'ouan), Wou-tchéou (Kouang-si), Sou-tchéou (Kiang-sou), Hang-tchéou (Tche-kiang); que le droit de navigation serait étendu au Haut Yang-tseu, au lac Tung-t'ing, à la rivière de l'Ouest jus-

qu'à Wou-tchéou, à la rivière de Wou-song et aux canaux de Shanghai à Sou-tchéou et Hang-tchéou; que d'importantes réformes seraient introduites dans le paiement des droits d'importation (abolition des li-kin), dans le transport des marchandises à l'intérieur de la Chine et dans la région des industries (liberté de l'industrie et de l'importation des machines); que la Chine enfin s'engageait à exécuter les travaux de correction de la barre de Wou-song; 5° occupation temporaire, par le Japon, jusqu'au paiement complet de l'indemnité, de Moukden et de Wei-hai-wei.

Le Tsong-li ya-men, dans la communication qu'il nous fit le 3 avril, n'avait pas mentionné expressément les clauses d'ordre commercial, industriel et économique, craignant sans doute que ces clauses ne parussent plutôt avantageuses aux diverses nations de l'Ouest qui, comme le Japon, seraient appelées à en profiter. Les princes et les ministres insistaient, au contraire, sur le caractère draconien des clauses d'ordre territorial, politique et financier, ajoutant que la Chine était hors d'état d'y consentir, et nous suppliant de faire appel aux sentiments de modération et de mansuétude du gouvernement japonais. Nous n'avions pas manqué, mon collègue de Russie et moi, de transmettre à nos gouvernements, en même temps que les informations qui nous étaient communiquées, les instances et supplications du gouvernement chinois, d'autant que l'inclusion dans les clauses d'ordre territorial de Port-Arthur et d'une partie importante de la Mandchourie méridionale, si elle ne menaçait pas la frontière russe, plaçait une enclave entre la Corée et la Chine et faisait du Japon le maître du golfe du Petchili et des approches mêmes de la capitale de l'Empire.

Li Hong-tchang, dans sa réponse du 5 avril au comte Ito, ne faisait aucune difficulté sur la première des clauses, l'indépendance et l'autonomie de la Corée, pourvu que cette indépendance et cette autonomie fussent reconnues de même par le Japon. En ce qui concerne les clauses d'ordre territorial, et sans élever d'objection contre la cession de Formose et des Pescadores, il formulait avec autant de pénétration que de justesse les raisons qui, selon lui, en vue même de la paix à rétablir entre les deux pays, s'opposaient à ce que le Japon, par l'occupation des points commandant l'entrée du Tche-li et des territoires où sont le berceau et la tombe de la dynastie mandchoue, pesât sur la liberté et la dignité de la Chine et entretînt chez sa voisine un constant et légitime désir de représailles et de revanche. Quant à la clause relative à l'indemnité de guerre, il la discutait avec une extrême ténacité, très préoccupé d'en réduire le montant aux dépenses réellement faites et ne craignant pas de représenter comme précaires les ressources de la Chine dont le comte Ito ne laissait pas que de connaître aussi exactement que possible l'étendue. Pour les clauses d'ordre commercial et économique, il réservait provisoirement celles qui avaient trait aux ports ouverts et à la navigation intérieure sur les grands fleuves, s'attachant surtout à combattre le projet d'abolition ou de commutation des douanes intérieures, la liberté des entreprises industrielles et l'importation des machines, enfin l'application à la Chine, sur le territoire du Japon, d'un régime qui serait celui de la nation la moins favorisée. Li Hong-tchang s'élevait en dernier lieu contre l'occupation par les troupes japonaises de certaines parties du territoire chinois jusqu'à la conclusion d'un nouveau traité de commerce et

jusqu'au paiement de l'indemnité de guerre. Il terminait en priant le comte Ito de considérer qu'il importait moins au Japon de s'assurer des avantages territoriaux ou pécuniaires que de fonder entre les deux États voisins, et que tant d'affinités rapprochaient, une paix et une amitié durables qui seraient le salut et le bonheur de l'Orient.

Invité le 6 avril à remettre un contre-projet précis, Li Hong-tchang soumettait le 9 au comte Ito un ensemble de contre-propositions comprenant : 1° la reconnaissance naturellement réciproque par la Chine et le Japon de l'indépendance et de l'autonomie de la Corée; 2° la cession au Japon d'une préfecture, d'une sous-préfecture et de deux districts dans la province de Moukden et du groupe des Pescadores dans les mers de Chine; 3° le paiement d'une indemnité de 100 millions de taëls; 4° la conclusion entre la Chine et le Japon d'un nouveau traité de commerce et de navigation sur la base des traités existant entre la Chine et les puissances d'Occident et du traitement réciproque de la nation la plus favorisée; 5° l'occupation temporaire de Wei-hai-wei jusqu'au paiement total de l'indemnité; 6° le recours à l'arbitrage au cas où les deux puissances contractantes ne pourraient, par la voie diplomatique ordinaire, se mettre d'accord sur l'exécution ou l'interprétation des traités à conclure entre les deux pays.

Dès le lendemain, 10 avril, le comte Ito répondit, à son tour, à ces contre-propositions en remettant à Li Hong-tchang un nouveau projet, définitif cette fois et présenté comme tel, qui consentait les corrections et atténuations suivantes :

1° La frontière du territoire à annexer en Mandchourie était infléchie d'un degré environ vers le sud, laissant à

la Chine les passes de Mo-t'ien-ling et les défenses de Moukden ;

2° L'indemnité de guerre était réduite de 300 à 200 millions de taëls;

3° Dans les clauses d'ordre commercial et économique le Japon renonçait à l'ouverture de Pékin, Siangt'an et Wou-tcheou, et, de même, au droit de navigation sur la rivière Siang et le lac Tung-t'ing, ainsi que sur la rivière de l'Ouest, abandonnant, en outre, l'abolition des taxes intérieures et le droit dit de commutation;

4° Le Japon se contentait de l'occupation provisoire de Wei-hai-wei, renonçant à celle de Moukden, jusqu'à l'échange des ratifications du nouveau traité de commerce et jusqu'au paiement total de l'indemnité de guerre.

Ces modifications apportées au premier projet, ces réductions appréciables nous étaient communiquées par le Tsong-li ya-men le 12 avril, au moment même où, de Paris et de Saint-Pétersbourg, me parvenait, ainsi qu'à mon collègue de Russie, la première indication de nos gouvernements sur l'attitude qu'ils seraient vraisemblablement amenés à observer vis-à-vis des conditions de paix offertes par le Japon. L'un des ministres du Yamen, Siu Yong-yi, nous faisait connaître en outre, à titre confidentiel, que Li Hong-tchang avait reçu d'Europe l'avis que l'Allemagne se joindrait à la Russie et à la France dans cette attitude des puissances à l'égard des propositions de paix du gouvernement japonais. Est-ce cette attitude présumée de certaines puissances qui avait décidé le gouvernement japonais, dans l'intervalle du 5 au 10 avril, à réduire quelques-unes de ses prétentions? Le comte Ito, en tout cas, et le gouvernement japonais n'entendaient pas aller plus loin dans la voie des concessions, et lorsque

Li Hong-tchang, dans la dernière conférence du 15 avril qui dura plus de cinq heures, encouragé sans doute par les avis reçus d'Europe, s'efforça désespérément d'obtenir quelques atténuations et réductions nouvelles, il ne réussit à faire fléchir son redoutable « partner » que sur quelques détails, dont deux, l'un relatif au paiement des intérêts de l'indemnité, l'autre concernant le délai de livraison et de transfert de l'île de Formose, avaient, certes, leur importance, mais qui pourtant n'étaient qu'accessoires et laissaient intactes les conditions fondamentales.

Li Hong-tchang, malgré son attachement à certaines formules, à certains modes de raisonnement un peu trop chinois, malgré l'insistance qui nous paraît disproportionnée sur quelques points secondaires, fut vraiment admirable dans cette longue conférence du 15 avril, relatée d'une façon pathéthique par le *Peking and Tsien-tsin Times*, dans son histoire des négociations de paix. Le vieux Vice-Roi, fatigué et ému par un long mois d'angoisses et d'épreuves, souffrant encore de sa blessure et de la balle restée dans la plaie, les regards tournés vers le palais de Pékin où il avait reçu ses pouvoirs et instructions, et aussi vers l'Europe d'où commençait à luire l'espérance de quelque assistance et réconfort, restait sur la brèche et luttait encore jusqu'au bout pour arracher à son implacable adversaire un dernier lambeau de concession. Le comte Ito lui avait intimé, par deux lettres en date des 11 et 13 avril, que la présentation du dernier projet japonais était en réalité un ultimatum, qu'il devait y être fait réponse dans quatre jours, le 15 avril au plus tard, et que d'ailleurs les demandes, exigences ou conditions se produisant après une guerre, comme conséquence de la victoire, ne sont pas des propositions dans le sens ordi-

naire de ce mot, et ne sauraient être l'objet de discussions ou négociations proprement dites. Le Vice-Roi n'en fit pas moins un nouvel et vigoureux effort, essayant d'obtenir encore soit une diminution de l'indemnité (50 ou 20 millions de taëls de moins), soit une réduction dans les cessions de territoire. Mais le comte Ito se montra intraitable et tout ce que Li Hong-tchang put, non sans peine, et de haute lutte, emporter, ce fut d'une part que dans le paiement de l'indemnité (si ce paiement était fait en moins de trois ans), ne seraient pas compris les intérêts intercalaires; d'autre part, qu'en ce qui concerne la cession et le transfert de l'île de Formose, ce transfert devrait être fait dans l'espace des deux mois suivant l'échange des ratifications du traité de paix, par l'intermédiaire de commissaires que désigneraient les deux gouvernements. Il était entendu enfin que l'échange des ratifications du traité aurait lieu à Tche-fou dans trois semaines, le 8 mai, l'armistice étant, à cette fin, prolongé jusqu'à la même date du 8 mai.

Le traité fut signé le 17 avril; le même soir, Li Hong-tchang, son fils, ses secrétaires et interprètes, ses médecins et sa suite quittaient Shimonoseki, à bord des deux bâtiments chinois qui leur avaient servi de résidence, pour rentrer à Tien-tsin, où ils étaient de retour le 20, à 11 heures du matin.

Le Vice-Roi s'était aussitôt renfermé silencieusement dans son ya-men. A Pékin, le prince Kong, malade, et qui avait déjà demandé et obtenu vingt-cinq jours de congé, en demandait dix autres. Le prince K'ing, redevenu, dans ces graves circonstances, avec les membres du grand Conseil, le chef et le directeur de la politique impériale, avait émis quelques appréhensions sur la résistance que rencontrerait soit en Mandchourie, soit à

Formose, parmi les populations et l'armée, l'exécution du traité. Mais ni le palais ni le gouvernement n'avaient élevé d'objections ni de blâme contre l'œuvre des négociateurs. Les censeurs eux-mêmes s'étaient tus. Un grand et fiévreux espoir, d'ailleurs, animait les membres du gouvernement chinois, depuis qu'ils avaient appris que certaines puissances d'Occident s'étaient émues du sort de la Chine. Le lendemain même de la signature du traité de Shimonoseki, le 18 avril au soir, mon collègue de Russie, le comte Cassini, sur l'ordre de son gouvernement, avait invité le prince K'ing et les ministres du Tsong-li ya-men à ne pas hâter la ratification du traité et à attendre. En même temps que nous recevions, mes collègues de Russie et d'Allemagne et moi, les informations et instructions identiques sur l'attitude de nos gouvernements, les membres du gouvernement chinois apprenaient, par leurs légations de Saint-Pétersbourg, de Paris et de Berlin, la démarche que les ministres de France, de Russie et d'Allemagne avaient été chargés de faire à Tokio auprès du gouvernement japonais. Nos instructions étaient des 21 et 22 avril. Les 23 et 24 le prince K'ing, accompagné des ministres Souen Yu-wen et Jong-lou, s'était rendu auprès comte Cassini, auprès de moi et auprès du baron Schenck, ministre d'Allemagne, pour nous remercier avec effusion de l'attitude de nos gouvernements, pour savoir exactement la nature de la démarche qui avait été faite à Tokio et pour nous demander ce que présentement le gouvernement chinois avait à faire.

Les deux ministres de l'alliance franco-russe, M. Gabriel Hanotaux, à Paris, le prince Lobanoff, à Saint-Pétersbourg, avaient, depuis quelques mois, et surtout depuis l'ouverture des négociations de Shimonoseki dont le comte

Cassini et moi nous les tenions minutieusement informés, senti le danger qui menaçait, non seulement la Chine, mais aussi les puissances de l'Ouest ayant une situation acquise, des établissements, des intérêts de tout genre dans l'Empire du Milieu. Ils n'avaient cessé de se consulter et de se concerter sur le parti et les résolutions qu'ils auraient à prendre. Le gouvernement allemand, de même, et bien qu'il eût, pendant la plus grande partie de la guerre, paru peu disposé à en interrompre le cours, bien qu'il eût, au contraire, à maintes reprises, félicité le gouvernement japonais du succès de ses armes, commençait à se préoccuper des conséquences qu'aurait la victoire du Japon. Un ancien ministre d'Allemagne à Tokio et à Pékin, M. de Brandt, rentré depuis quelque temps à Berlin, et resté en correspondance avec quelques-uns de ses amis de Chine, notamment avec M. Detring, familier et confident du vice-roi Li, avait, dans la presse quotidienne ou périodique, et en particulier dans la *Deutsche Rundschau*, soutenu que l'intérêt de l'Europe était de ne point laisser écraser la Chine. L'empereur Guillaume II, dont l'imagination hâtive avait déjà conçu et évoqué le spectre du péril jaune, voyait la Chine subjuguée, puis instruite et dressée par le Japon et les deux puissances asiatiques se retournant contre l'Europe. Il entra aussitôt en communication avec l'empereur Nicolas II qui venait, depuis quelques mois seulement, de succéder à Alexandre III, et n'hésita pas à lui proposer une action commune. Le gouvernement allemand se trouvait ainsi rapproché du gouvernement russe et, par voie de conséquence, du gouvernement français. M. Hanotaux, qui avait depuis quelque temps déjà compris que la France et l'Europe ne pouvaient se désintéresser des événements d'Extrême-Orient et de

la paix à conclure entre les deux adversaires asiatiques, eût voulu que l'Europe ou du moins toutes les puissances ayant des intérêts en Asie fussent associées dans l'action à exercer. Il s'employa activement, par l'entremise de lord Dufferin, auprès du gouvernement britannique pour décider celui-ci à s'associer à l'action qu'il y aurait à exercer ou plutôt aux conseils qu'il y aurait lieu de donner. Le gouvernement français fut d'autant plus pressant et sincère dans cette insistance auprès du gouvernement britannique qu'il tenait à ce que la démarche à tenter à Tokio ne fût pas interprétée comme partielle et partiale à l'exclusion d'une des puissances les plus intéressées au *statu quo* et à l'équilibre de l'Asie orientale. M. Hanotaux n'était pas insensible en outre à l'avantage qu'il y aurait pour la France et la Russie à ne pas se trouver en un tête-à-tête trop rapproché avec l'Allemagne. Le cabinet Rosebery qui était alors aux affaires n'eut malheureusement pas le même sentiment de la situation. Il avait cru devoir considérer le traité de Shimonoseki comme plutôt favorable aux intérêts de l'Angleterre, soit à cause des avantages qu'il assurait au commerce international par l'ouverture de nouveaux ports et la concession de facilités plus grandes, soit à cause de l'obstacle que la victoire du Japon opposait aux progrès de la politique russe en Mandchourie et en Corée. Lord Rosebery avait, d'ailleurs, conscience de la faiblesse de son cabinet que menaçait une crise prochaine, et il ne se souciait pas de prendre ou de suivre, dans la circonstance, une initiative qui eût gêné le cabinet appelé à recueillir sa succession.

La démarche des trois ministres de France, de Russie et d'Allemagne à Tokio fut faite le 23 avril selon une formule dont les termes avaient été concertés entre le prince

Lobanoff et M. Hanotaux. La démarche devait garder le caractère d'un conseil amical donné par les trois puissances au Japon, auquel l'occupation permanente des territoires continentaux du Leao-tong et de la Mandchourie était représentée comme rendant illusoire l'indépendance de la Corée, comme menaçant l'indépendance même du nord de la Chine et de la capitale de l'Empire et l'avenir d'une paix durable. Les ministres de France et de Russie s'acquittèrent de la mission délicate qui leur était confiée avec beaucoup de tact et de ménagement. Le ministre d'Allemagne, au contraire, M. Gutschmidt, bien qu'il eût au cours de la guerre, en toute circonstance, prodigué au gouvernement japonais les félicitations les plus empressées, imprima à son langage un caractère de rudesse et d'exigence qui n'était nullement dans les intentions des cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg. Le gouvernement japonais, ainsi que l'attestent les papiers posthumes publiés après la mort du comte Hayashi, qui était à cette date vice-ministre des Affaires étrangères, ne manqua pas de remarquer la différence de ton ; et il montra vingt ans plus tard, lorsque au mois d'août 1914 il invita, à son tour, le gouvernement allemand à évacuer le territoire de Kiao-tchéou, qu'il n'avait oublié ni le fond ni la forme de la communication faite en 1895 aux comtes Mutsu et Hayashi par le ministre d'Allemagne.

Le gouvernement chinois était, depuis que nous l'avions instruit de la démarche de nos gouvernements, dans une agitation extrême. Il était partagé entre la joie que lui causait l'intervention des trois gouvernements de l'Ouest et l'incertitude sur l'accueil que le gouvernement japonais réserverait au conseil amicalement donné. Dans l'intervalle, et pour ne pas être surpris par les événements,

il exprimait le désir que les délais de ratification du traité, fixés au 8 mai, pussent être prorogés. Il nous demandait avec anxiété sous quelle forme se traduirait le consentement du Japon à la mesure de rétrocession qui lui était proposée, et si cette rétrocession serait assurée par un acte officiel avant qu'il ne fût procédé à l'échange des ratifications du traité du 17 avril. Le prince K'ing et les ministres du Tsong-li ya-men multipliaient leurs visites aux trois légations respectives, mais surtout aux légations de France et de Russie, d'abord pour nous renouveler l'expression de leur gratitude, mais plus encore pour savoir avec plus de précision ce qu'ils devaient faire, ce à quoi ils pouvaient s'attendre et s'ils n'avaient pas d'autres risques à courir. Le Prince et les ministres, mis en goût par ce premier espoir de rétrocession des territoires mandchouriens, me sondaient en outre sur la possibilité qu'il y aurait d'obtenir de même la rétrocession de Formose qui, me disaient-ils, refusait de se soumettre au joug japonais et se préparait à la rébellion. Comme je leur répondis qu'il n'était pas possible de remettre ainsi en question tout le traité de Shimonoseki, ils n'insistèrent pas ce jour-là. Mais ils devaient revenir à la charge, et nous eûmes, quelques jours plus tard, à tenir un langage très catégorique et très précis pour ne pas les laisser s'engager et nous engager nous-mêmes dans une vaine et dangereuse tentative qui eût singulièrement compromis notre action.

L'empereur du Japon avait ratifié, dès le 20 avril, c'est-à-dire trois jours avant la démarche des ministres de France, de Russie et d'Allemagne, le traité signé le 17 à Shimonoseki. Il en coûtait cruellement, dans ces conditions, au gouvernement japonais d'avoir, sur le conseil des

trois puissances de l'Ouest, à renoncer à une partie considérable des résultats déjà acquis et que la ratification impériale venait de consacrer. Le comte Mutsu, pressé par les trois ministres de répondre à leur démarche du 23 avril, avait d'abord, par l'entremise du comte (alors baron) Hayashi, répliqué que, vu l'extrême importance de la décision à prendre et l'émotion considérable qui s'était emparée du pays, le gouvernement impérial avait besoin de se consulter lui-même. Au dehors, en Asie comme en Europe, l'attente, l'incertitude, l'anxiété causaient une tension extraordinaire. La presse britannique et l'agence Reuter, en félicitant le gouvernement britannique de n'avoir pas pris part à la démarche des trois puissances, semblaient prévoir une réponse négative du gouvernement japonais. A Paris, l'opinion, la presse, le Parlement paraissaient divisés. L'opposition d'extrême gauche, dont M. Alexandre Millerand allait se faire l'interprète dans une interpellation à M. Hanotaux, regrettait une intervention en faveur de la Chine, qui, au risque d'offenser et d'irriter le Japon, joignait l'inconvénient de nous associer, non pas seulement à la Russie, mais à l'Allemagne dans un acte décisif de politique extérieure. A Pékin, l'espoir et l'inquiétude ne faisaient que croître. Dans le doute que certains conservaient sur l'accueil réservé par le Japon à la démarche des puissances, le parti de la guerre relevait la tête. Quelques membres du grand Conseil demandaient quelle force de résistance présentaient encore les troupes chinoises amassées entre Pékin, Tien-tsin et Chan-hai-Kouan. Mais cette dernière velléité belliqueuse était d'avance condamnée. Il était clair que le Japon disposait de la force, que, sans l'intervention de l'Europe, il eût été libre d'accomplir tout son destin, et que, vrai-

semblablement, selon la loi constante de l'histoire de Chine, il eût, comme l'avaient fait avant lui les Mongols, puis les Mandchoux, c'est-à-dire les conquérants venus de l'Est, imposé, à son tour, sa domination à la Chine. C'était donc de la réponse du Japon aux trois puissances de l'Ouest que dépendait le sort de l'Empire du Milieu.

Le 1er mai, le gouvernement japonais, par l'intervention de ses légations en Europe, faisait connaître aux gouvernements français, russe et allemand que, déférant au conseil amical des trois puissances, il renonçait à la possession permanente des territoires qui lui avaient été cédés dans la Mandchourie méridionale et la presqu'île du Leao-tong, exception faite toutefois de la presqu'île de Kin-tchéou et de Port-Arthur, qu'il entendait conserver. La possession de Port-Arthur étant précisément celle qui constituait la plus grave menace pour l'indépendance de la Corée et de la Chine et pour le maintien durable de la paix, les puissances firent à Tokio une nouvelle et pressante démarche. Le gouvernement anglais, de son côté, soit qu'il ait été consulté par le Japon, soit spontanément, conseilla, semble-t-il, l'acceptation complète de l'avis amical qui lui était donné. Le 5 mai, par une nouvelle réponse communiquée aux trois puissances, le gouvernement japonais donnait son assentiment complet et définitif, renonçant aux territoires de la Mandchourie méridionale et de la presqu'île du Leao-tong, dont la possession lui avait été reconnue. Il demandait toutefois que le traité de Shimonoseki fût, au préalable, et à la date convenue, ratifié tel qu'il avait été signé, la rétrocession des territoires devant faire ultérieurement l'objet d'un acte additionnel; que lesdits territoires continuassent à être occupés par lui jusqu'à l'entière exécution des clauses à déterminer;

qu'une indemnité supplémentaire lui fût accordée en compensation des territoires rétrocédés. Ces diverses conditions devaient être réglées entre le Japon et les trois puissances, ainsi qu'entre le Japon et la Chine.

Les ministres chinois avaient, dans l'intervalle de ces pourparlers, passé par toutes les phases de l'espoir, du doute et de l'anxiété. Ils étaient venus nous voir cinq fois en six jours, nous exposant l'état de leur esprit et de leur âme, nous consultant, demandant la prorogation de la date fixée pour l'échange des ratifications, préparant en même temps l'instrument des ratifications et faisant choix des deux délégués, Wou T'ing-fang et Lien-fang, qui devaient le porter à Tche-Fou. Le 8 mai, à 10 heures du matin, ayant reçu la veille au soir les télégrammes de nos gouvernements qui nous faisaient connaître la renonciation définitive du Japon, nous avions, le comte Cassini, le baron Schenck et moi, prié le prince K'ing et les ministres du Tsong-li ya-men de vouloir bien se rencontrer avec nous à la Légation de Russie pour y être informés du résultat qu'avait obtenu l'intervention des trois puissances. La joie du Prince et des ministres, lorsqu'ils eurent confirmation de ce dénouement, fut profonde et se traduisit par la touchante expression d'une infinie gratitude. Puis, et comme dominés encore par les préoccupations qui depuis quelques semaines les tourmentaient, ils nous demandèrent si la réponse du Japon et la promesse d'un acte additionnel destiné à consacrer la rétrocession des territoires mandchouriens pouvaient être considérés comme offrant toute garantie. Sur notre affirmation péremptoire qu'il en était bien ainsi, ils se décidèrent à expédier à Tche-fou aux deux délégués chinois porteurs de l'instrument des ratifi-

cations l'ordre télégraphique de procéder avec le plénipotentiaire japonais, déjà arrivé dans cette ville, à la cérémonie de l'échange. Mais, jusqu'au dernier moment, leurs inquiétudes et leurs doutes subsistèrent. Nous sûmes en effet, après coup, qu'à leur instigation sans doute les deux délégués chinois, Wou T'ing-fang et Lien-fang, essayèrent *in extremis* d'introduire dans le protocole d'échange des ratifications une disposition relative à la rétrocession des territoires de Mandchourie et aussi une soi-disant protestation de la population de Formose contre l'annexion de l'île au Japon. Ce n'est que sur le refus catégorique du plénipotentiaire japonais d'accueillir ces vaines tentatives, sur sa menace de quitter immédiatement Tche-fou et de dénoncer l'armistice, sur l'ordre venu enfin de Pékin de ne pas insister davantage, que Wou T'ing-fang et Lien-fang, à la dernière heure, et lorsque le délai de l'armistice allait expirer, se résignèrent à signer sans modification le protocole de l'échange des ratifications.

Lorsque l'instrument des ratifications fut parvenu à Tokio, l'empereur du Japon, par une proclamation en date du 13 mai, notifia à la nation japonaise, dans les termes les plus élevés, la résolution qu'avait prise le gouvernement impérial d'accepter le conseil amical des puissances de l'Ouest. « Nous ne croyons pas, disait l'Empereur, qu'une décision magnanime, prise en considération de la situation générale des choses, puisse nuire à la gloire et à la dignité de l'Empire. Nous avons donc admis les conseils loyaux des puissances amies et avons ordonné à notre gouvernement d'en aviser les gouvernements des trois puissances. Quant à toutes les mesures à prendre relativement à la rétrocession de la péninsule à la Chine, nous avons ordonné à notre

gouvernement de les fixer avec le gouvernement chinois. »

Ces mesures et les conditions mêmes de la rétrocession furent, en fait, concertées et négociées d'abord entre le gouvernement japonais et les représentants des trois puissances à Tokio dans des conférences qui se prolongèrent du 25 mai au 19 octobre. Elles furent ensuite consignées et consacrées dans une convention formelle entre la Chine et le Japon qui, négociée à Pékin entre Li Hong-tchang, nommé plénipotentiaire spécial à cet effet, et le baron Hayashi, ministre du Japon, fut signée par eux le 8 novembre, et portée officiellement par le Tsong-li ya-men à la connaissance des trois légations de France, de Russie et d'Allemagne. Je me réserve, d'ailleurs, de revenir avec plus de détails sur ce sujet, au livre II de cet ouvrage, et dans le chapitre consacré aux négociations que le baron Hayashi eut à poursuivre avec le gouvernement chinois.

C'est également au livre II que je me propose de relater le résultat des négociations ou pourparlers auxquels donnèrent lieu, entre le gouvernement de la République et la Chine, de même qu'entre le Japon et l'Espagne, les questions relatives, d'une part à l'annexion de Formose, d'autre part à la navigation dans le canal de Formose et à la ligne de partage entre les nouvelles possessions japonaises et les possessions espagnoles au sud et au sud-est de l'île de Formose.

La Chine, grâce aux trois puissances, dont le Japon avait eu la magnanimité et la sagesse d'accepter l'amical conseil, sortait de la guerre dans des conditions qui, au moment où s'ouvrirent les conférences de Shimonoseki, eussent pu à bon droit paraître inespérées. Le service qui lui était ainsi rendu était considérable. Les trois puissances qui l'avaient rendu avaient pu obéir chacune à des motifs

divers : la Russie au ferme dessein de protéger sa frontière sibérienne et de se réserver libre l'accès du Pacifique; l'Allemagne à l'ambition de prendre rang en Extrême-Orient, d'y consolider sa situation politique et commerciale, et aussi de paraître servir les desseins de la politique russe, tout en détournant vers l'Asie l'activité de sa grande voisine de l'Est; la France au désir de ne point se séparer de la Russie et d'assurer, par l'assistance prêtée à la Chine, ses relations de bon voisinage et d'amitié avec l'Empire du Milieu. Les trois puissances avaient eu en outre le souci de sauvegarder et maintenir pour l'avenir l'influence et le prestige de l'Occident. Ce sont ces considérations qui s'étaient imposées à l'esprit de M. Gabriel Hanotaux et de ses collègues du cabinet présidé par M. A. Ribot, ce sont elles qu'il invoqua lorsque, dans la séance du 31 mai, il répondit à l'interpellation que lui avait adressée à la Chambre M. A. Millerand.

La France et la Russie s'étaient assurément, comme M. Millerand le fit remarquer, prononcées pour la Chine, ou plutôt encore, et par une pensée politique semblable à celle dont s'inspirait notre attitude en Orient envers l'Empire ottoman, pour l'indépendance et l'intégrité d'une puissance asiatique avec laquelle la France et la Russie avaient, comme l'Angleterre elle-même, une longue frontière commune. La pensée de la politique franco-russe (je ne mentionne pas ici l'Allemagne qui avait d'autres projets et qui ne tarda pas à poursuivre d'autres et contradictoires intérêts) était juste et opportune puisque, par le service rendu à la Chine, elle mêla et confondit désormais l'intérêt de la Chine elle-même avec celui de l'Europe, et que, peu à peu, par une évolution dont la courbe ne fut pas tout de suite aperçue, elle amena le Japon à se

rallier à notre formule, celle du maintien de l'intégrité et de l'indépendance de la Chine. Cette formule, destinée à devenir celle des divers traités d'alliance du Japon avec la Grande-Bretagne (1902, 1905, 1911), comme des accords franco-japonais et russo-japonais de 1907, a été d'abord celle de l'intervention du mois d'avril 1895. La France, qui, après s'être prononcée pour la Chine en 1895, s'est en 1907 liée avec le Japon par l'accord ici rappelé, ne s'est pas contredite, puisqu'en 1907 comme en 1895 elle proclamait comme maxime et devise de sa politique en Asie orientale le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'Empire chinois. Ce qui résulte des événements et des traités, c'est que c'est le Japon qui, dans sa sagesse et dans la pensée profondément réfléchie de ses hommes d'État, le prince Ito, le comte Hayashi, le marquis Komura, le prince Katsura, a compris que sa propre politique dans l'Asie orientale et vis-à-vis de la Chine devait être en accord avec la politique même des puissances d'Occident le plus intéressées à l'équilibre et à la paix de l'Orient. Il est permis de dire, à la lumière des événements qui se sont succédé de 1894 à 1907 et à 1915, que l'intervention des puissances, du moins de la France et de la Russie, en 1895 a été le principe et le germe de l'évolution qui devait faire du Japon l'ami et l'allié non seulement de l'Angleterre, mais de la France et de la Russie. La France peut donc, comme la Russie, son alliée, se féliciter de son attitude et de son rôle de 1895 : elle a, en remplissant son devoir et en sauvegardant ses intérêts de grande puissance de l'Ouest, préparé et déterminé la politique qui devait, par l'accord de la Triple-Entente et du Japon, sauvegarder le *statu quo*, l'indépendance et la paix de l'Asie orientale.

LIVRE II

Les conséquences du traité de Shimonoseki et de l'intervention franco-russe. — Avantages qu'en retirent la France et la Russie. — La reprise des relations entre la Chine et le Japon.

CHAPITRE PREMIER

Les conséquences de l'intervention franco-russe en faveur de la Chine. — Avantages que la France en retire. Négociations et conclusion des conventions franco-chinoises de délimitation et de commerce sur notre frontière indo-chinoise (20 juin 1895). — L'emprunt chinois de libération, garanti par la Russie, et contracté avec les banques franco-russes (juillet 1895). — Règlement des affaires de missions religieuses. — Nomination d'un ministre de Chine à Paris.

Les premiers et immédiats effets des événements qui venaient de s'accomplir ne tardèrent pas à apparaître. Ils eurent la logique et la clarté qu'avaient les causes elles-mêmes. Au cours et à l'issue de la guerre qui avait ébranlé jusque dans les profondeurs le Céleste Empire et menacé l'avenir de l'Asie, les puissances prévoyantes dont l'intervention avait préservé l'intégrité et l'indépendance de la Chine s'étaient par là même assuré une

influence légitime auprès du gouvernement chinois et de ses conseillers. La Chine, malgré l'illusion de suzeraineté universelle dont elle se flattait encore au mois de juillet 1894, et bien qu'elle eût traditionnellement pour règle de ne point se lier avec les puissances étrangères et de les traiter toutes sur le même pied, sans privilège exclusif ni faveur, était amenée par la force des choses à reconnaître les titres que certaines de ces puissances s'étaient acquis à sa particulière gratitude. Ce fut, d'autre part, la sagesse et le mérite de deux au moins de ces puissances, de la France et de la Russie, et tout en prenant naturellement dans la confiance de la Chine la place qui leur revenait, de ne rechercher, avec la sauvegarde ou le développement de leurs propres intérêts, que des avantages conformes à l'intérêt de la Chine elle-même et favorables à la consolidation de l'intégrité et de l'indépendance de l'Empire. C'est ainsi que, dans une période qui s'étend de la ratification du traité de Shimonoseki (8 mai 1895) jusqu'à la fin de 1897, la Chine se trouva liée, pour son bien comme pour le nôtre, à la politique de la France et de la Russie, et en vint à contracter avec la Russie des engagements tels qu'elle n'en avait jamais conclus avec aucune puissance étrangère. Et si cette période prit fin prématurément entre les années 1898 et 1900, la responsabilité n'en saurait être imputable à la France et à la Russie qui n'avaient point modifié leur attitude de 1895, mais bien à l'Allemagne qui, pour avoir poursuivi isolément la satisfaction de ses ambitions particulières, éveilla les défiances de la Chine et provoqua la dangereuse réaction nationaliste des « Boxeurs ».

La France et la Russie recueillirent dès l'année 1895 le fruit de la politique dont elles avaient pris l'initiative

et devinrent à Pékin les deux puissances les plus écoutées, d'abord sans doute à cause du signalé service qu'elles venaient de rendre, mais aussi parce que les avantages dont elles recherchaient et obtinrent alors la concession ne servaient qu'à mieux marquer l'utilité commune et mutuelle des confiantes et intimes relations établies entre les trois gouvernements. Ni le comte Cassini, ni moi, nous n'eûmes jamais, malgré les difficultés ou lenteurs auxquelles parfois encore nous nous heurtions, le sentiment d'un désaccord entre le gouvernement chinois et nous, ni la pensée que la politique dont nous étions les instruments ne fût pas aussi bienfaisante pour la Chine que pour nos propres pays.

L'un des principaux objets de ma mission, celui que mes instructions, antérieures de quelques mois à la guerre sino-japonaise, m'avaient spécialement recommandé, était la négociation et la conclusion avec le cabinet de Pékin, en complément des conventions de 1885, de 1886 et de 1887, d'arrangements destinés à achever la délimitation de notre frontière indo-chinoise et à assurer entre l'Indo-Chine et la Chine le développement de relations commerciales plus libres et plus fécondes. Notre pensée, en fixant définitivement les bornes de notre domaine, était d'établir des rapports de bon et confiant voisinage avec l'Empire du Milieu, et de rendre ces rapports le plus fructueux possible par les bénéfices de toute espèce qu'en retireraient les deux pays. J'avais, après m'être arrêté et instruit à Saïgon et à Hanoï, et dès mon arrivée à Pékin, entamé à cet effet avec le gouvernement chinois des négociations qui, commencées au mois de juillet 1894, se poursuivirent sans relâche pendant toute la guerre sino-japonaise, même

aux heures les plus critiques, pour aboutir au lendemain même de la signature du traité de Shimonoseki. J'avais dû d'abord compléter, par l'examen des cartes et documents chinois, confrontés avec les cartes et documents français, l'étude que j'avais faite à Saïgon, avec MM. de Lanessan et A. Pavie, de la frontière à tracer entre le Fleuve Rouge et le Mékong. M. A. Vissière m'avait été, dans ce travail, d'un très précieux secours : il avait, avec une compétence et une érudition hors de pair, élucidé, à l'aide des encyclopédies chinoises du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, toutes les obscures et difficiles questions y relatives. J'avais dû, en outre, après avoir soumis à M. Hanotaux aux mois de juin et de juillet les propositions de tracé et les suggestions de méthode qui me paraissaient le plus appropriées, attendre sa réponse et ses instructions définitives. Les instructions me vinrent par télégramme le 7 septembre. Le 24 du même mois, après revision et collationnement des cartes, plans et documents, j'eus une première conférence avec le prince K'ing et les ministres et me mis sans trop de peine d'accord avec eux sur deux points essentiels, d'abord sur la nécessité de corriger dans le tracé de la Rivière Noire les erreurs précédemment commises et dont la carte jointe à la convention signée en 1887 par M. Constans portait encore les vestiges, puis sur la fixation à la limite méridionale du Xieng-hong et du Xieng-kheng du point qui serait adopté comme la frontière de l'Indo-Chine française et de la Chine sur la rive gauche du Mékong. Les deux points extrêmes de la frontière étaient ainsi déterminés dès notre première rencontre, et j'étais fondé à bien augurer de la suite de la négociation. Dans les séances des 1er, 9, 15 et 19 octobre, malgré les graves

préoccupations que causaient au gouvernement chinois les événements militaires de Mandchourie, et quoique le Tsong-li ya-men fût à certains égards ému et perplexe du retour aux affaires du prince Kong, j'obtins du prince K'ing et des ministres, notamment de Souen-Yu-wen et de Siu Yong-yi qui prenaient la part la plus active à nos discussions, la fixation de la ligne générale de la frontière entre le Fleuve Rouge et le Mékong. Je leur remis, à leur demande, une carte que j'avais moi-même dressée d'après tous les documents ou informations recueillis, et dont copie fut envoyée au vice-roi du Yun-kouei. Il fut entendu, en outre, que des délégués nommés par le gouverneur général de l'Indo-Chine et le vice-roi du Yun-kouei reconnaîtraient sur place la ligne frontière ainsi déterminée en principe, et que, cette fois, pour éviter des pertes de temps, les opérations de reconnaissance, de délimitation et d'abonnement seraient autant que possible, et si les délégués se mettaient d'accord, menées de front ou même confondues. J'insistais enfin auprès des ministres pour qu'il fût admis dès à présent qu'à la convention de délimitation de la frontière devraient être jointes, comme en 1887, les dispositions et stipulations relatives aux rapports commerciaux à établir dans la région ainsi délimitée. Les ministres du Tsong-li ya-men auraient voulu, fidèles à leur méthode de procrastination, que la convention proprement commerciale fût ajournée jusqu'à la fixation définitive et sur place de tous les points de la frontière. Mais M. Hanotaux me pressait avec raison d'en finir, tenant à ce que le lien fût noué entre la détermination des frontières et les conditions selon lesquelles ces frontières seraient ouvertes aux relations, au commerce, au transit entre les deux pays. Le 10 novembre, je fis

valoir avec force auprès du prince K'ing et des ministres les considérations pour lesquelles il était nécessaire de compléter l'œuvre de délimitation par les dispositions réglant l'ouverture de la frontière; j'eus soin, d'ailleurs, d'ajouter que ces dispositions d'ordre économique et commercial, comme la délimitation elle-même, n'étaient que le complément et l'extension à la frontière occidentale jusqu'au Mékong des stipulations déjà adoptées et appliquées sur toute notre frontière orientale depuis Laokai et le Kouang-si jusqu'à la mer. Le 17 novembre, le Tsong-li ya-men se déclara d'accord en principe avec moi sur le caractère des stipulations additionnelles destinées à régler les relations entre nos frontières. Le 2 décembre, il me confirmait cette réponse par écrit. Le 25 février 1895, après avoir reçu de M. Hanotaux les instructions complémentaires qui m'étaient nécessaires sur l'ensemble des stipulations à insérer dans la convention commerciale, je pus faire parvenir à Paris, par la poste russe, le projet de convention dont, le 6 mars suivant, je soumis le texte au prince Kong. Ce projet comprenait : 1° la création de deux vice-consulats français à Tong-hing sur la frontière du Kouang-tong et à Ho-kéou au lieu de Man-hao sur la frontière du Yun-nan, et d'un consulat à Sseu-mao sur les confins du Yun-nan et du Haut Laos; 2° la définition des conditions dans lesquelles se ferait désormais le transit commercial entre la Chine méridionale et l'Indo-Chine; 3° la faculté d'importation dans les trois provinces méridionales de Chine du sel de l'Annam et la faculté pour les ingénieurs et industriels français d'exploiter les mines de ces trois provinces; 4° les conditions de raccordement par Sseu-mao des réseaux télégraphiques de la Chine et de nos possessions indo-chinoises.

Dans l'intervalle s'étaient poursuivies de Laokai jusqu'au Mékong les opérations de reconnaissance et de délimitation de la frontière selon le programme et la carte que, dès le mois d'octobre précédent, j'avais fait accepter par le Tsong-li ya-men. Deux commissions mixtes franco-chinoises qui s'étaient réunies, l'une à Long-po (sur le Long-po-ho), l'autre à Mong-le, dans la région du Mékong, avaient mené activement leurs travaux et s'étaient mises d'accord sur presque tout le tracé de la frontière, à l'exception de quelques points de détail, soit dans le bassin de la Rivière Noire, soit dans le bassin du Nam-hou. Si bien qu'au moment où s'ouvraient à Shimonoseki, entre Li Hong-tchang et les plénipotentiaires japonais, les conférences d'où devait sortir la paix, j'avais, pour ma part, mené à bien, à travers les difficultés et les préoccupations de la guerre sino-japonaise, aux heures mêmes les plus critiques, l'essence essentielle de la négociation. Ce n'était assurément pas pour les princes et ministres chinois un médiocre mérite, c'était aussi une preuve de leur bonne volonté et de leur confiance à l'égard de la France que d'avoir, dans une période aussi tourmentée, aussi remplie pour eux de périls et d'angoisses, gardé assez de liberté d'esprit, assez d'empire sur eux-mêmes, pour examiner et discuter avec moi les articles de deux conventions de délimitation et de commerce.

La période décisive et finale de nos négociations s'ouvrit tandis que duraient encore les conférences de Shimonoseki, à la date du 6 avril, et ne se termina que dans la dernière moitié du mois de mai. Le gouvernement chinois n'élevait d'objection, en ce qui concerne la convention de frontière, que sur l'attribution à la France du territoire des deux Muong-hou (Muong-hou et Wou-to)

que la Chine réclamait comme étant des t'ou-sseu (districts vassaux) de la province de Tch'o-li (Xieng-hong). J'avais, dès l'origine, prévu cette difficulté d'autant plus épineuse que le gouvernement chinois s'était, par l'article V de la convention sino-birmane avec l'Angleterre, engagé à ne céder à aucune autre puissance les territoires faisant partie du Tch'o-li. Mais l'étude approfondie à laquelle nous nous étions livrés, la consultation attentive des cartes, textes et documents, la vérification sur place par la commission dont M. Pavie était le président, nous avaient convaincus que les territoires en question, bien qu'ayant été reliés japis aux Sip-song-panna, en avaient été détachés depuis le règne de l'empereur K'ien-long pour être rattachés à la préfecture impériale de P'ou-eul; que, depuis lors, ils avaient passé sous le régime laotien et la confédération dite des Hua-panh-ha-tang-hoc, et qu'ils n'avaient jamais, à aucun titre, appartenu au royaume d'Ava dont la Birmanie, et, par suite, l'Angleterre, avaient été les héritières. La France, au surplus, n'avait jamais reconnu la convention sino-birmane, sur laquelle elle n'avait pas été consultée; elle s'était toujours et entièrement réservé le droit de poursuivre elle-même avec la Chine la délimitation jusqu'au Mékong des frontières de l'Annam, et la limite des territoires sur lesquels devait opérer la commission mixte franco-anglaise d'exploration du Haut-Mékong ne devait pas excéder le point de la rive gauche du fleuve qui serait, par la France et la Chine, reconnu comme la frontière entre le Haut-Laos et le Yun-nan. En ce qui regarde la convention commerciale, le Tsong-li ya-men acceptait volontiers les articles relatifs à la création des nouveaux consulats et au raccordement des réseaux télégraphiques, mais il opposait

une vive résistance aux dispositions concernant le transit (surtout le transit de l'opium), l'importation du sel de l'Annam et l'exploitation des mines.

Après la signature du traité de Shimonoseki, et surtout après l'intervention des gouvernements français et russe en faveur de la Chine, M. Hanotaux, conscient du service rendu à l'Empire du Milieu et désireux de justifier sa politique par les résultats que la France était appelée à en recueillir, me pressait de conclure sans plus de délai la négociation de nos deux conventions et de procéder aussitôt que possible à la signature des deux instruments. J'avais reçu de lui les pleins pouvoirs à cet effet, avec l'invitation catégorique de hâter le dénouement. Le prince K'ing, de son côté, qui, à cause de l'état maladif du prince Kong, avait peu à peu repris la direction effective du Tsong-li ya-men, m'objectait qu'il ne pouvait conclure avec moi avant d'avoir reçu les cartes et rapports qu'il attendait du vice-roi du Yun-kouei et avant que l'entente fût intervenue sur les points des deux conventions demeurés encore en suspens. Au lendemain toutefois de la date du 8 mai à laquelle avait eu lieu à Tche-fou l'échange des ratifications du traité de Shimonoseki, il considéra que le devoir de gratitude de la Chine envers la France l'obligeait à ne plus différer davantage une conclusion si désirable. Il avait pris rendez-vous avec moi pour le 9 mai au Tsong-li ya-men où s'étaient réunis six ministres, parmi lesquels les deux qui avaient été le plus activement mêlés à la négociation, Souen Yu-wen et Siu Yong-yi. Le Prince, en me faisant connaître dès l'abord la ferme résolution du gouvernement chinois de conclure et de signer avec la France les conventions dont la négociation avait été depuis si longtemps entamée, ajouta

qu'il me ferait parvenir dans les quatre jours le texte écrit des observations que le Tsong-li ya-men avait à présenter sur le projet de convention commerciale. Il me pria en même temps de lui faire remettre dans le même délai le texte du projet de convention de frontière avec la carte du tracé.

A la date convenue, j'avais fait parvenir au Prince le texte de la convention et les cartes annexes que j'avais moi-même dressées d'après les cartes et procès-verbaux directement reçus de M. le commandant Tournier, chef de la commission de Long-po, et de M. Auguste Pavie, président de la commission de Mong-le. Le texte, rédigé par mes soins, était, en complément de la convention de 1887, la reproduction rigoureusement condensée des conclusions auxquelles les deux commissions s'étaient arrêtées. J'eus d'ailleurs la haute satisfaction de constater que texte et cartes étaient, sauf quelques détails secondaires, entièrement conformes à la carte et au tracé que, dès le 8 octobre précédent, j'avais remis au Tsong-li ya-men, et qui, transmis aux commissaires, avaient inspiré et dirigé leurs travaux. A la même date, je recevais du prince K'ing le mémoire contenant les observations qu'il m'avait annoncées sur le projet de convention commerciale. Le Prince, acceptant quatre des articles que je lui avais soumis sur la création de nouveaux consulats français et sur le raccordement des deux réseaux télégraphiques, regrettait de ne pouvoir accueillir les articles relatifs à l'importation du sel de l'Annam, au nouveau règlement du transit (surtout du transit de l'opium) et à l'exploitation des mines.

L'envoi et la remise de ces documents furent suivis de conférences que j'eus avec le Prince et les ministres, sans

désemparer, les 15, 20, 25 et 29 mai et le 5 juin. Dès la séance du 20 mai, le Prince me déclara que, sans attendre les cartes et documents transmis par le vice-roi du Yun-kouei, il désirait donner tout de suite à la France, par un sentiment de gratitude, la satisfaction qu'elle souhaitait à l'égard de la frontière à déterminer entre les deux pays. Il ajouta que le gouvernement chinois acceptait le texte et la carte que je lui avais remis, sans insister sur les objections précédemment élevées au sujet des territoires de Muong-hou et Wou-to, et sans même réclamer le territoire des Huit sources salées (Pa-f'at-sai), dans la région du Mékong, que j'avais été autorisé à proposer à titre de compensation. La discussion fut singulièrement plus longue et laborieuse sur les derniers articles de la convention commerciale. Il fallut quatre séances pour en venir à bout. Encore dus-je renoncer à rien obtenir sur le sel et l'opium, le sel étant régi en Chine par une loi de monopole qui ne souffre aucune immixtion, et la législation de l'opium ayant été définitivement fixée par la convention sino-anglaise de Tche-fou. J'eus, au contraire, satisfaction partielle sur l'exploitation des mines et satisfaction entière sur la réglementation du transit en vertu de laquelle le territoire de l'Indo-Chine fut considéré comme assimilé, pour les marchandises chinoises, au territoire chinois lui-même. Enfin, comme compensation aux articles sur le sel et l'opium qui avaient dû être abandonnés, le Tsong-li ya-men me concéda une clause appelée à exercer une bienfaisante influence sur les rapports entre la Chine et nos possessions indo-chinoises : je veux dire la faculté de raccordement et de prolongation en Chine des chemins de fer existants ou projetés en Indo-Chine. J'avais eu soin, sur cette dernière phase des négociations

de la convention commerciale, et conformément aux instructions de M. Hanotaux, de me mettre d'accord, par une correspondance télégraphique particulièrement active, avec M. Rousseau qui venait de succéder à M. de Lanessan comme gouverneur général de l'Indo-Chine.

J'eus encore, lorsque je touchais au port, de derniers combats d'arrière-garde à livrer avec le Tsong-li ya-men qui essayait *in extremis* de revenir sur les concessions déjà faites et qui notamment, à cause des difficultés suscitées par le ministre d'Angleterre, tentait de ranimer la question des Muong-hou et d'obtenir, en échange, le territoire des Pa-f'at-sai qu'il avait refusé. J'opposai naturellement à ces tardives prétentions une résistance inébranlable. Les textes déjà arrêtés furent maintenus. Le travail de copie et de calligraphie exigea dix jours. Enfin un décret impérial, en date du 19 juin, fixa au lendemain 20 la signature des conventions, le prince K'ing et le ministre Siu Yong-yi étant nommés plénipotentiaires pour procéder avec moi à la signature des instruments préalablement agréés par l'Empereur.

Une dernière épreuve m'était réservée : la démarche imprévue que tenta à la dernière heure mon collègue d'Angleterre, M. Nicholas O'Connor, qui vint au Tsong-li ya-men un peu avant mon arrivée et s'efforça, par l'intimidation et la menace, d'empêcher ou de retarder la signature des conventions, qu'il considérait comme contraires à l'article 5 de la convention sino-birmane du 1er mars 1894. Le prince K'ing et le ministre Siu Yong-yi eurent la faiblesse de se prêter, en venant l'un après l'autre conférer avec mon collègue, à cette insoutenable prétention. Pendant plus de deux heures se prolongea cette scène étrange dont le souvenir m'est d'autant plus pénible aujourd'hui

que les relations entre la France et l'Angleterre sont devenues heureusement fort différentes de ce qu'elles étaient à cette date de 1895. Je dus rappeler les plénipotentiaires chinois au devoir que leur avait prescrit le décret impérial rendu la veille et aux égards qu'ils devaient au gouvernement français et à la personne de son représentant. J'ajoutai que, d'ailleurs, je leur avais démontré à plusieurs reprises la solidité des droits que la France avait sur ces territoires des Muong-hou depuis plus d'un siècle rattachés à l'une des confédérations du Haut-Laos. Le prince K'ing et le ministre Siu Yong-yi finirent par reprendre conscience de la mission dont ils avaient à s'acquitter. Ils revêtirent les insignes officiels dont ils auraient dû être parés dès ma venue. Ils firent apporter les exemplaires des conventions avec les cachets et les sceaux. La cérémonie de la signature fut accomplie selon les rites. Puis nous nous assîmes, conformément à l'usage, à la table où était servie la collation destinée à célébrer l'heureux événement. Je pus annoncer le même soir à M. Hanotaux que, par la signature des deux conventions, le gouvernement chinois nous avait donné le premier gage de sa gratitude envers le gouvernement français.

Notre frontière indo-chinoise (1) était désormais solidement constituée de la mer au Mékong. Elle suivait, à partir du Fleuve Rouge, jusqu'à la Rivière Noire, la ligne des rivières Long-po-ho, P'ing-ho, Mou-k'i-ho, Ta-pao-ho, Nan-kong-ho, Pa-pao-ho, Kouang-sse-ho, Nam-la-ho, de façon à nous laisser tous les territoires occupés par notre client et protégé le chef annamite Deovantri. De la Rivière Noire et de son confluent le Nam-nap, la frontière suivait

(1) Voir à l'annexe le texte des conventions franco-chinoises du 20 juin 1895 et la copie des cartes y annexées.

le cours du Namp-nap jusqu'à sa source, puis la chaîne de partage des eaux jusqu'aux sources du Nam-kang et du Nam-la, la chaîne de partage des eaux entre le bassin du Nam-hou et le bassin du Nam-la, de façon à laisser à l'Annam, à l'est, Muong-hou, Wou-to et la confédération des Hua-panh-ha-tang-hoc. La frontière suivait enfin la direction nord-sud sud-est jusqu'aux sources du Nan-wo-ho, et contournait, par la chaîne de partage des eaux, dans la direction ouest-nord-ouest, les vallées du Nan-wo-ho et des affluents de gauche du Nam-la jusqu'au confluent du Mékong et du Nam-la, au nord-ouest de Muong-poung. Le territoire des Huit sources salées (Pa-f'at-sai) demeurait attribué à l'Annam.

Pour assurer et régler les communications et le commerce sur cette frontière, le vice-consulat de Man-hao était transféré à Ho-k'eou, un consulat français et une douane chinoise étaient installés à Sseu-mao. Un règlement libéral des conditions de transit donnait au commerce franco-chinois par l'Indo-Chine des facilités égales à celles dont jouissaient les marchandises chinoises transitant d'un port chinois à un autre port chinois. La Chine promettait de s'adresser d'abord à des industriels et ingénieurs français pour l'exploitation des mines dans les trois provinces limitrophes. Il était entendu que les voies ferrées déjà existantes ou projetées en Annam pourraient, après entente commune, être prolongées sur le territoire chinois. Enfin, et par une disposition additionnelle à la convention télégraphique signée à Tche-fou le 1er décembre 1888, il était convenu que les réseaux télégraphiques de la frontière seraient raccordés par les deux stations de Sseu-mao en Chine et de Muong-ha-hin en Annam.

L'œuvre commencée en 1885 par le traité de Tien-tsin

s'achevait ainsi dix ans plus tard dans les conditions les plus propres, non seulement à préserver contre de nouveaux hasards la sécurité de nos possessions indo-chinoises, mais à faire de l'Indo-Chine la voie la plus directe et la plus courte de pénétration vers le sud et l'ouest du grand Empire. Le rêve des premiers explorateurs, Garnier, Doudart de Lagrée, Dupuis, était devenu une réalité. Le Fleuve Rouge allait être la grande voie de communication entre l'Indo-Chine et les provinces jusqu'ici à peu près inaccessibles de la Chine méridionale et occidentale.

A peine ce premier et considérable résultat était-il obtenu que la France, amenée avec la Russie à envisager les conditions et moyens selon lesquels la Chine réunirait les sommes nécessaires au paiement de l'indemnité de guerre fixée par l'article IV du traité de Shimonoseki et à la libération aussi prompte que possible de son territoire, s'acquérait, par les facilités de l'emprunt que, d'accord avec la Russie, elle assurait à l'Empire chinois, un nouveau titre à la gratitude du gouvernement de Pékin, et aussi un nouveau gage de l'influence franco-russe tant au Palais qu'au Tsong-li ya-men. La Chine avait à payer pour sa rançon 200 millions de taëls, plus l'indemnité supplémentaire qu'elle aurait à verser, pour la récupération de la presqu'île de Leao-tong, et dont le chiffre fut ultérieurement fixé à 30 millions de taëls. Au cas où l'indemnité serait entièrement payée dans les trois ans suivant la ratification du traité, remise lui serait faite, aux termes du dernier paragraphe de l'article IV, du montant total des intérêts intercalaires. L'économie résultant de cette remise valait la peine d'être tenue en compte à côté de l'avantage essentiel qu'il y avait pour la Chine, et

aussi pour les puissances amies ayant des établissements et des intérêts dans l'Empire, à ce que le territoire fût libéré dans les délais les plus courts. La dette extérieure de la Chine était, il est vrai, presque insignifiante à cette date (moins de 40 millions de taëls), et les dispositions prises par l'administration des douanes maritimes en rendaient le service relativement aisé. Mais, faute d'un budget régulier et de revenus intérieurs répondant à ses besoins nouveaux, elle ne pouvait trouver qu'au dehors les ressources nécessaires pour s'acquitter des lourdes charges qu'elle venait de contracter. Il était, à tous égards, naturel que les mêmes puissances, qui étaient intervenues pour lui adoucir les conditions de la paix, intervinssent également pour lui faciliter, dans toute la mesure désirable, l'exonération de sa dette. Déjà, au mois de février précédent, deux ministres du Tsong-li ya-men étaient venus me sonder sur la disposition qu'aurait le grand établissement français de Shanghai, le Comptoir National d'Escompte, à prêter à la Chine une somme d'environ 125 millions de francs, remboursable en vingt ans, et garantie sur les revenus généraux de l'Empire. Mon gouvernement, à qui j'avais aussitôt fait connaître cette démarche, ne m'avait pas répondu, le Comptoir National d'Escompte sans doute n'étant pas très disposé à accueillir la requête. Le 9 mai, au contraire, c'est-à-dire au lendemain même de la ratification définitive du traité de Shimonoseki, M. Hanotaux me priait, par télégramme, de faire savoir au gouvernement chinois que des établissements français de premier ordre étaient prêts à prendre une part importante à l'emprunt que la Chine songeait sans doute à faire en Europe. M. Hanotaux ajoutait que les gouvernements russe et allemand faisaient à Pékin une commu-

nication de même genre. C'est ce que me confirma le prince K'ing qui, tout en me remerciant chaleureusement de cette nouvelle marque de la bienveillante sollicitude du gouvernement français, me dit que le gouvernement impérial aurait, selon toute vraisemblance, à répartir l'emprunt entre les trois puissances qui déjà l'avaient assisté après la conclusion de la paix de Shimonoseki. Sir Robert Hart, d'autre part, chargé de sonder les financiers en Europe, n'avait pas manqué, selon son habitude, de s'adresser d'abord au marché de Londres. Mais, et par la prompte action du gouvernement russe, qui n'entendait pas se laisser prévenir, la question de l'emprunt prit tout de suite un tel tour qu'il devint clair que c'était au cabinet de Saint-Pétersbourg et à celui de Paris que le gouvernement chinois s'en remettait du soin de conduire et de résoudre une affaire dont le caractère était assurément plus politique encore que financier.

Le gouvernement russe, en effet, n'avait perdu ni un jour ni une heure. Après s'être assuré par une mission à Paris de M. Rothstein, directeur de la Banque Internationale de Saint-Pétersbourg et agent de confiance de M. Witte, ministre des Finances, qu'un syndicat français, composé de MM. Hottinguer frères, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Crédit Lyonnais, du Comptoir National d'Escompte, de la Société Générale et de la Société générale de Crédit industriel et commercial, était prêt à faire l'opération, il avait indiqué au ministre de Chine à Saint-Péterbourg, Hiu K'ing-tch'eng, les conditions particulièrement avantageuses auxquelles la Russie se faisait fort de conclure un emprunt de 400 millions de francs, au taux d'intérêt de 4 pour 100, remboursable en trente-six ans, et revêtu de l'aval

de sa propre garantie. Le comte Cassini était, dès le 10 juin, invité à faire connaître ces conditions au gouvernement chinois et à hâter l'envoi au ministre de Chine à Saint-Pétersbourg des instructions lui permettant de conclure, tant avec le gouvernement russe qu'avec le syndicat franco-russe qui serait chargé de l'émission. Le lendemain 11, le prince K'ing, en me confirmant les indications que lui avait données la veille le comte Cassini, ajoutait confidentiellement que le baron Schenck, ministre d'Allemagne, était venu se plaindre à lui de la façon « incorrecte et inusitée » dont cette affaire était menée et dont l'Allemagne se trouvait évincée, au bénéfice exclusif de la Russie et la France. Sir Robert Hart, de son côté, tenait la Légation d'Angleterre au courant de ce qui se passait, et cherchait à gagner du temps pour réserver encore, s'il était possible, la part de l'Angleterre et, subsidiairement, de l'Allemagne. Il était, d'ailleurs (ce qui était pour lui un assez fâcheux symptôme), tenu en dehors du comité que le gouvernement chinois venait de former pour la négociation et préparation de l'emprunt, et qui comprenait, sous la présidence des princes Kong et K'ing, Wong T'ong-ho, membre du grand Conseil et président au ministère des Finances, et quatre membres du Tsong-li ya-men, Jong-lou, Souen Yu-wen, Siu Yong-yi et Tchang Yin-houan.

Une opposition toutefois se préparait. Les ministres d'Angleterre et d'Allemagne, soutenus par sir Robert Hart, combattaient, dans le projet d'emprunt, d'abord et avant tout le projet lui-même, auquel ils espéraient faire échec, mais aussi deux des dispositions en vertu desquelles l'emprunt devait être garanti par la Russie, étant entendu en outre que, pendant six mois après cette pre-

mière émission, le gouvernement chinois ne pourrait faire aucun emprunt nouveau. Le baron Schenck se plaignait que l'Allemagne ne fût pas admise, au même titre que la France et la Russie, à participer à cet emprunt destiné à la libération du territoire dont son gouvernement avait, autant que les gouvernements français et russe, assuré la restitution à la Chine. M. N. O'Connor mettait la Chine en garde contre les intentions et arrière-pensées que cachait l'aval de garantie donné à l'emprunt par la Russie. Sir Robert Hart, oubliant son caractère de fonctionnaire chinois, s'étonnait et se plaignait que la France et la Russie pussent, dans les circonstances présentes, consentir à la Chine un emprunt à si faible intérêt. Le gouvernement chinois fut un instant troublé par ces critiques. Il essaya d'écarter la clause relative au délai de six mois qui lui était imposé avant de pouvoir conclure un nouvel emprunt. Il tenta, en outre, d'éluder la garantie russe et de distinguer entre la convention avec le gouvernement russe où cette garantie était mentionnée et le contrat avec les banques françaises et russes où elle ne figurait pas. Le comte Cassini, excédé et blessé des discussions interminables qu'il avait à ce sujet avec le ministre Siu Yong-yi, perdit un jour patience. Je dus intervenir, à la prière du ministre Siu, pour ramener l'accord entre les négociateurs et je reçus de Paris l'ordre de soutenir de tout mon pouvoir les efforts de mon collègue, que j'accompagnai au Tsong-li ya-men. Il fut entendu que la garantie russe figurerait sur les deux textes, à savoir le contrat entre le gouvernement russe et les banques et la convention entre le gouvernement russe et le ministre de Chine, toutes les clauses déjà arrêtées étant, d'ailleurs, maintenues. Le 6 juillet l'empereur de Chine apposait sa virgule de ver-

millon au décret autorisant la signature de la convention et du contrat. Le Tsong-li ya-men, pour apaiser et consoler les ministres d'Angleterre et d'Allemagne, leur laissait entendre que le prochain emprunt, après le délai prévu de six mois, pourrait être partagé entre leurs deux pays.

L'émission eut lieu le 19 juillet 1895 à Paris, Saint-Pétersbourg, Genève, Bruxelles et Amsterdam : elle fut couverte plus de douze fois. Ce fut un nouveau et considérable succès pour les gouvernements français et russe et pour leurs légations à Pékin, d'autant que nous avions eu, le comte Cassini et moi, à triompher de l'opposition coalisée des deux légations d'Angleterre et d'Allemagne et de sir Robert Hart, si étrangement associé à leur campagne. Ce fut aussi un symptôme significatif que, moins de deux mois après s'être associée à la Russie et à la France dans l'intervention qui suivit la signature du traité de Shimonoseki, l'Allemagne eût été amenée, par fausse tactique et par dépit, à se séparer sitôt des deux autres gouvernements et à les combattre dans une négociation qui n'était au fond que la conséquence et le complément de l'intervention précitée. Le gouvernement chinois ne manqua pas de remarquer et de noter l'incident et d'en faire son profit. Il comprit dès ce moment que c'était sur les gouvernements français et russe seuls, et non pas sur le gouvernement allemand, qu'il pouvait faire fond. La coupure dès alors fut faite, et ce n'est point le gouvernement allemand qui eut à s'en louer.

Le succès de l'emprunt de 1895 eut pour premiers résultats, à l'actif de l'alliance franco-russe, d'abord la création en Chine d'un établissement financier permanent fondé avec les capitaux français et russes, et qui reçut aussi un dépôt assez important du gouvernement chinois,

puis la représentation plus importante des éléments français et russe dans l'administration étrangère des douanes impériales chinoises. Dès l'émission de l'emprunt, M. Hanotaux et M. Witte, ministre des Finances de Russie, s'étaient entendus sur la création de l'établissement financier dont M. Germain, président du Crédit Lyonnais, admit et favorisa aussitôt le projet. Peut-être dans la première exécution la part, au moins apparente, fut-elle faite trop large au nom russe. L'établissement, qui s'appela d'abord la Banque Russo-Chinoise, eût sans doute gagné à garder, au moins par moitié, l'étiquette française. La Banque n'en servit pas moins l'intérêt français, et plus tard les imperfections de l'origine furent corrigées et amendées par l'entente qui se fit, pour l'exploitation financière, entre la Banque Russo-Chinoise (appelée à devenir la Banque Russo-Asiatique) et la Banque de l'Indo-Chine qui, purement française et dotée du privilège d'émission, devint en Chine, grâce à l'extension de ses statuts, le véritable instrument de notre crédit. Quant à la représentation de l'élément franco-russe dans l'état-major étranger de l'administration des douanes chinoises, où l'élément anglais était démesurément prépondérant, elle était d'autant plus légitime et nécessaire que la France et la Russie venaient, par leur intervention après la paix de Shimonoseki et par la conclusion de l'emprunt, de rendre à la Chine des services qui ne pouvaient être méconnus. Sir Robert Hart, inspecteur général des douanes, dut, sur l'invitation du Tsong-li ya-men qui avait le contrôle de ses services, nous faire une part plus équitable. Après quelque résistance, que je m'appliquai résolument à fléchir, il finit par s'exécuter, sinon de très bonne grâce, du moins avec loyauté. Quelques administrateurs français furent promus aux

grades supérieurs, et les examens selon lesquels se faisait jusqu'alors l'admission au service furent modifiés de façon à ce qu'il fût tenu plus de compte des candidats français munis déjà en France même de diplômes très supérieurs à ceux qu'avaient la plupart des candidats étrangers précédemment admis.

Je m'étais préoccupé, dès la signature des deux conventions du 20 juin, d'assurer aussitôt que possible l'exécution des diverses clauses, et notamment de la clause relative à la remise et occupation effective des territoires reconnus à l'Annam par la convention de délimitation et la carte y annexée. J'étais d'autant plus fondé à hâter l'exécution de ces clauses qu'il y avait lieu de prévoir que de nouveaux efforts seraient tentés et qu'une nouvelle pression serait exercée sur le gouvernement chinois pour contester, ou, tout au moins, retarder la remise et livraison desdits territoires. Je ne m'étais pas trompé dans mes prévisions. Le Tsong-li ya-men m'avait tout d'abord affirmé que les instructions étaient données et les mesures prises pour qu'il fût procédé sans délai à la remise. Des arrangements avaient été concertés, par l'entremise de la Légation et du Tsong-li ya-men, entre le gouvernement général de l'Indo-Chine et les autorités chinoises de la frontière. Choix avait été fait et notifié des fonctionnaires chargés de part et d'autre de procéder à l'accomplissement des formalités nécessaires. Ce n'est qu'à la date du 19 juillet et dans un entretien que j'eus ce même jour avec les ministres du Tsong-li ya-men, que je m'aperçus qu'il y avait dans leur manière et dans leur langage quelque embarras et réticence. Comme je priais en effet les ministres de me confirmer leurs déclarations antérieures sur la désignation des fonctionnaires chinois et la date à la-

quelle ils devaient se rencontrer avec les nôtres, le ministre Siu Yong-yi, hésitant et perplexe, objecta qu'il était bien difficile de procéder à l'exécution des conventions et à la remise des territoires avant que les conventions elles-mêmes n'eussent été définitivement ratifiées par les deux gouvernements. A cette allégation nouvelle, qui n'avait jamais été invoquée, et ne pouvait l'être, puisque, d'après la règle chinoise, toute convention, du jour où elle avait été approuvée par l'Empereur et avait reçu son apostille au vermillon, avait force de loi, je compris que mon collègue d'Angleterre était revenu à la charge et s'était, une fois de plus, appliqué à intimider les ministres chinois. C'est ce dont je me convainquis deux jours plus tard lorsque, reçu par le prince Kong que j'avais exprimé le désir de voir lui-même, j'appris de lui, en effet, que le gouvernement britannique se plaignait que la Chine eût enfreint l'article V de la convention sino-birmane du 1er mars 1894 et protestait contre la convention franco-chinoise du 20 juin. Je protestai, à mon tour, auprès du Prince, m'élevant hautement contre la prétention de subordonner au consentement d'un gouvernement étranger l'exécution d'une convention, déjà revêtue du sceau de l'empereur et signée par le représentant du gouvernement français. Je renouvelai, d'ailleurs, au Prince et aux ministres l'exposé de tous les arguments et motifs par lesquels je leur avais démontré la solidité de nos droits et la vanité des objections britanniques. Le Prince, secondé par le ministre Tchang Yin-houan, se déclara parfaitement convaincu et édifié, ajoutant que le gouvernement impérial était prêt à exécuter toutes les clauses des conventions du 20 juin, y compris la remise des territoires cédés. De nouvelles hésitations toutefois s'étant encore produites dans les der-

niers jours du mois de juillet, le gouvernement de la République avait dû adopter un langage plus catégorique. Je m'en fis l'interprète dans une entrevue nouvelle que j'eus le 1er août avec le prince Kong et les ministres, et où je leur fis comprendre nettement que l'heure de s'exécuter était venue. Je leur signifiai en particulier que, si les engagements pris envers nous par le gouvernement chinois n'étaient pas tenus dès à présent et sans délai, le gouvernement français ne pourrait, de son côté, laisser s'exécuter les clauses de l'emprunt de 400 millions de francs consenti à la Chine pour la libération de son territoire. Mon collègue de Russie avait reçu du prince Lobanoff l'ordre d'appuyer ma déclaration. Le prince Kong parut d'abord atterré. Il s'était assis, suffoqué par la chaleur de la journée et épuisé par la fatigue, sur un canapé au fond de la salle où nous avions notre conférence. Il fit, à ce moment, le geste familier accompagnant chez lui les grandes décisions, et consistant à rejeter la tête en arrière. Il avait compris, et j'eus l'impression très sûre que sa résolution était prise. Aussi, lorsque le 5 août je me présentai de nouveau au Tsong-li ya-men où le chargé d'affaires de Russie, M. Pawlow, venait, par ordre du comte Cassini, de confirmer aux ministres chinois la déclaration que je leur avais faite le 1er, m'attendais-je à ce qui en effet se réalisa. Dès mon arrivée, le ministre Tchang Yin-houan m'assura que satisfaction entière nous était donnée et que les ordres les plus pressants avaient été transmis par télégramme au vice-roi du Yun-Kouei pour que les fonctionnaires chinois chargés de procéder à la revision des territoires fussent, à la date convenue, au rendez-vous déjà fixé. Pour plus de clarté, il me remit lui-même la copie du télégramme expédié au Vice-Roi. Il

n'y eut plus dès lors d'autre incident. Il fallait seulement aux fonctionnaires chinois le temps matériel de se rendre à Muong-hou et à Wou-to pour y retrouver les délégués français qui les attendaient. La cérémonie de la remise eut lieu les 6 et 7 septembre avec quelque solennité, en présence non seulement des délégués des deux pays, mais de notre protégé Deovantri qu'accompagnait une centaine de ses partisans, et des miliciens qui avaient escorté nos délégués.

La négociation qui venait d'avoir pour nous cet heureux dénouement eut sa victime expiatoire. Ce fut le ministre Siu Yong-yi dont l'attitude, le jour de la signature des conventions du 20 juin et dans les discussions survenues du 19 juillet au 1er août, ainsi que dans la négociation de l'emprunt de 400 millions, avait donné aux deux Légations de France et de Russie de graves et légitimes sujets de plainte. Le même ministre avait, d'autre part, encouru l'inimitié d'un des ministres du grand Conseil, Wong T'ong-ho, et la défaveur du prince Kong lui-même. Par un décret impérial en date du 6 août, et conçu dans les termes de la plus sévère sécheresse, il fut exclu du grand Conseil tout ensemble et du Tsong-li ya-men. Déjà, le 26 juillet précédent, l'un des membres les plus importants du grand Conseil et du Tsong-li ya-men, le ministre Souen Yu-wen, qui avait été pendant près de dix années le premier lieutenant du prince K'ing et l'âme du Tsong-li ya-men comme du Ministère de la Guerre, avait pris sa retraite définitive après une série de congés successifs, qui lui avaient été accordés depuis la fin de la guerre. Cette retraite, suivie à quelques jours d'intervalle de la révocation du ministre Siu Yong-yi, marquait la fin d'une ère, celle où l'Impératrice douairière avait régné et

gouverné avec l'assistance du prince K'ing, trop faible et trop docile pour manifester une volonté propre. Le prince Kong, pour mieux souligner le changement des temps et pour ne laisser subsister aucun doute sur l'influence qui allait désormais prévaloir dans les conseils du gouvernement, fit entrer au grand Conseil, au Tsong-li ya-men et au grand secrétariat d'État des hommes connus pour être ses fidèles partisans et collaborateurs. Au grand Conseil entrèrent Ts'ien Ying-pou, au grand secrétariat d'État K'ouen-kang, comme assistant, Lia-chou comme grand secrétaire. Au Tsong-li ya-men enfin fut nommé, en même temps que Wong T'ong-ho, qui se ralliait peu à peu au prince Kong, Li Hong-tsao, un ami de vieille date, toujours associé à la carrière du Prince. Le ministre Siu Yong-yi, ainsi sacrifié à ses fautes, à ses maladroites manœuvres, et, d'autre part, aux exigences de la nouvelle ère, ne devait rentrer que quelques années plus tard au Tsong-li ya-men, après la mort du prince Kong. Il eut une fin tragique pendant l'insurrection des « Boxeurs ». Dénoncé alors, avec le ministre Tchang Yin-houan et le ministre Hiu K'ing-tch'eng, l'ancien ministre à Saint-Pétersbourg, comme trop ami de l'étranger, il fut, par l'ordre du prince Touan, exécuté à Pékin quelques jours avant l'arrivée des troupes étrangères venues au secours des Légations assiégées.

A la date d'août 1895, après la conclusion des conventions franco-chinoises du 20 juin, après le succès de l'emprunt émis à Paris et à Saint-Pétersbourg, l'influence franco-russe était solidement établie à Pékin. Un journaliste anglais de grand talent, sir Valentine Chirol, correspondant du *Times* de Londres, qui était venu se rendre compte sur place de la suite des événements et des chan-

gements en résultant, n'hésita pas, dans les lettres adressées à son journal et recueillies plus tard en volume, à signaler les caractères de la situation nouvelle, dont le principal était à ses yeux l'incontestable ascendant de l'influence franco-russe. Sir Valentine Chirol, tout en notant les causes essentielles de ce déplacement d'influences, se plut aussi à rechercher quelle pouvait être, dans la lutte dont Pékin était le théâtre, la part de chacun des acteurs. Il a fait, à ce sujet, des différents ministres étrangers accrédités à Pékin et notamment des ministres de France et de Russie une peinture dont ni le comte Cassini ni moi n'eûmes à nous plaindre. Il a été non seulement équitable, mais particulièrement courtois pour nous, et je crois que son jugement peut être accepté comme celui d'un témoin exact et impartial. Il se demande assez curieusement dans une de ses lettres comment, dans la coopération intime et efficace des deux Légations de France et de Russie, s'est répartie la tâche, se sont distribués les rôles entre le comte Cassini et moi. Sir Valentine Chirol nous connaissait assez l'un et l'autre, il nous avait assez vus et pratiqués pour s'être fait à ce sujet une idée qu'il a, d'ailleurs, discrètement exprimée. Il n'y eut entre le comte Cassini et moi aucune autre émulation que celle du dévouement à notre commune mission. Je m'appuyais sur son expérience plus ancienne, sur son autorité depuis plus longtemps reconnue et acceptée par le Tsong-li ya-men, sur l'initiative qu'avait prise et qu'avait dû prendre son gouvernement. Il comptait, de son côté, sur mon activité plus jeune, sur les relations plus fréquentes que j'avais avec le Tsong-li ya-men, sur la parfaite déférence que j'avais, dans l'égalité de notre tâche et l'étroite union de nos efforts, pour son

âge, pour sa remarquable maturité, pour la finesse et le charme de son commerce et de sa manière.

Le reste de l'été de 1895 fut employé par moi à assurer et hâter l'entière exécution des clauses des deux conventions du 20 juin. L'agence consulaire de Tong-hing-Moncay, prévue par l'article Ier de la convention commerciale et destinée à assurer la police de la frontière, fut aussitôt créée et provisoirement confiée à notre vice-consul à Pakhoï. Quant au réglement de police mixte, prévu par le même article, un projet préparé par le gouvernement général de l'Indo-chine me fut soumis par M. Rousseau dès le 24 juillet. Présenté par moi au Tsong-li ya-men avec quelques amendements que M. Rousseau avait sans peine agréés, ledit projet ne souleva aucune objection de la part du gouvernement chinois, qui me pria seulement de lui laisser le temps nécessaire pour préparer l'exécution matérielle des diverses mesures que les deux gouvernements et les autorités de la frontière avaient à prendre. Le règlement (1), ces préparatifs une fois terminés, reçut le 7 mai 1896 l'adhésion définitive du Tsong-li ya-men et entra sans retard en vigueur. Il devait inaugurer sur toute la frontière sino-annamite, jusqu'alors ravagée par la piraterie et les Pavillons-Noirs, un régime de sécurité et de paix dont les populations limitrophes reconnurent tout le prix et qui peu à peu permit l'établissement dans toute cette région d'un trafic et d'un commerce également fructueux pour les riverains des deux pays.

Les mesures appropriées étaient de même concertées

1) Le texte de ce règlement a été publié par M. H. Cordier au ome III de son *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales* (p. 169-174). Ce même texte est reproduit en annexe à a fin du présent volume.

entre les deux gouvernements pour le transfert à Ho-K'eou de notre vice-consulat de Man-hao, pour l'ouverture du consulat français et de la douane chinoise de Sseu-mao, pour le raccordement des deux réseaux télégraphiques par Sseu-mao (Chine) et Muong-ha-hin (Indo-Chine), enfin pour l'abornement définitif de la frontière depuis les confins du Kouang-si et du Yun-nan jusqu'à la rive gauche du Mékong. Il suffira de remarquer, à ce dernier sujet, et pour apprécier la bonne volonté témoignée par le gouvernement chinois, que les opérations d'abornement qui, dans la région comprise entre la mer et le Kouang-si, avaient exigé neuf années, furent achevées en moins de dix-huit mois sur la section infiniment plus étendue comprise entre le Kouang-si et le Mékong.

Il y avait, dans l'article V de la convention commerciale du 20 juin, une disposition dont le gouvernement de la République sentait tout le prix, et qu'il désirait mettre aussitôt à profit pour hâter l'établissement des relations économiques les plus fructueuses entre la Chine et l'Annam. C'était la disposition concernant la faculté de prolonger en Chine les lignes ferrées déjà existantes ou qui seraient ultérieurement projetées en Annam. Dès le 5 juillet, par une dépêche qui me parvint le 20 août à Pékin, M. Hanotaux m'adressait tout un dossier préparé par la Compagnie française de Fives-Lille et relatif à un projet de chemin de fer entre Long-tcheou (Kouang-si) et notre frontière de Lang-son Dong-dang. C'était là, malgré les stipulations déjà inscrites dans notre traité de Tien-tsin (1885, article 7) et dans notre récente convention du 20 juin, un grave sujet et une expérience particulièrement difficile à tenter. La Chine n'avait alors qu'une seule ligne de chemin de fer, la ligne entre Tien-tsin et

Chan-hai-Kouan, qu'elle avait construite elle-même, avec ses propres ressources, sous la surintendance du vice-roi Li Hong-tchang, assisté d'un ingénieur anglais, M. Kinder, qui avait construit au Japon des lignes à voie étroite. Le gouvernement chinois sentait évidemment, depuis la dernière guerre, la nécessité de relier par des voies rapides certaines des parties de l'Empire, celles surtout qu'il y avait lieu de protéger et de défendre contre de nouveaux dangers. Mais il paraissait peu disposé à laisser l'étranger prendre part à ces travaux. Il semblait, au contraire, vouloir se soustraire à toute tentative qui serait faite en ce sens, notamment par les grandes puissances dont les intentions l'inquiétaient. L'un des vice-rois les plus hostiles à toute influence étrangère, Tchang Tche-tong, avait été appelé successivement à Han-K'eou et à Nankin pour y étudier, entre autres projets, la construction de lignes destinées à relier Pékin au Yang-tseu, mais à la condition expresse que la construction de ces lignes ne fût confiée qu'à des Chinois. M. Hanotaux m'ayant, après l'envoi du dossier ci-dessus mentionné, renouvelé l'instruction pressante de faire auprès du Tsong-li ya-men les démarches nécessaires, en me fondant sur l'article V de la convention du 20 juin, c'est au gouvernement français et à moi qu'allait être réservé le redoutable honneur d'aborder avec le gouvernement chinois la négociation la plus difficile peut-être qu'il y eût en ce moment, celle en tout cas qui m'a coûté le plus d'efforts, et que je ne pus mener à bien qu'après des resistances inouïes, et parce que le ministre à Paris ne cessa de me prêter le plus énergique appui. Le récit de cette négociation qui dura plus de six mois appartient à un autre chapitre de la présente histoire. Ce que je puis dire dès maintenant, c'est que la

première concession de chemin de fer obtenue de la Chine le fut par nous. C'est nous qui ouvrîmes la brèche. La Russie ne présenta son projet relatif au passage du Transsibérien par la Mandchourie qu'après que nous eûmes nous-mêmes triomphé des obstacles que la Chine nous avait opposés pour la courte ligne de Dong-dang à Long-tcheou.

J'avais, à cette même date de l'été 1895, obtenu du gouvernement chinois, et surtout par la volonté du prince Kong, à qui j'avais spécialement fait appel, le règlement d'un certain nombre des litiges dont nos Missions catholiques réclamaient vainement depuis plusieurs années la solution. Le prince Kong m'avait tout d'abord accordé la remise en vigueur et la correcte application de la convention dite Berthemy, agréée par le Prince lui-même en 1865, et en vertu de laquelle les Missions catholiques avaient la faculté d'acquérir, dans l'intérieur même de la Chine, des terrains et des maisons pour l'édification de leurs églises, de leurs écoles, de tous bâtiments nécessaires à l'accomplissement de leurs œuvres. En fait, cette convention était demeurée à peu près vaine ou plutôt elle avait été trop souvent éludée par la prétention qu'avaient eue les autorités chinoises d'exiger, avant tout achat par les missionnaires, la formalité d'une autorisation préalable, que la convention n'avait nullement prescrite, et qui était, d'ordinaire, refusée. Je dus, pour mettre fin à cet abus, et pour assurer le respect de la convention intervenue trente ans auparavant entre le prince Kong et M. Berthemy, faire accepter du Tsong-li ya-men une convention, sinon nouvelle, du moins complétée, et dans laquelle un paragraphe spécial marquait nettement que la vente des terrains et maisons

devait, selon la loi chinoise, être accompagnée de la formalité de l'enregistrement, avec acquittement de la taxe due, mais sans que les acheteurs ou les vendeurs eussent à demander une autorisation préalable. Cette convention, ainsi corrigée et amendée, fut portée, par le gouvernement impérial, à la connaissance des autorités de toutes les provinces et recommandée à leur particulière attention. Des édits, dont le texte me fut communiqué, en prescrivirent la rigoureuse application. Le retour aux affaires du prince Kong eut pour nous, entre autres, ce bienfaisant résultat de placer sous la spéciale autorité et protection du prince l'obédience due à une convention et à un règlement qui jusque-là n'avaient guère rencontré que l'infraction.

Le Tsong-li ya-men fit également droit à la demande que je lui adressai pour qu'en stricte et rigoureuse application de l'article XIII de notre traité du 27 juin 1858, fussent expurgés des codes et publications similaires tous passages des anciens codes ou édits précédemment publiés et proclamés contre le culte chrétien. La nouvelle compilation des codes faite en 1870 par ordre du ministère impérial de la Justice avait, en effet, tenu compte de cette prescription et correctement supprimé et abrogé tous les passages condamnés. Mais il continuait à circuler dans le public et les librairies continuaient à vendre des éditions non officielles des codes, antérieures à 1870, et dans lesquelles figuraient encore les anciennes lois prohibitives et les édits impériaux proscrivant la religion catholique. Sur ma réclamation, le Tsong-li ya-men expédia aussitôt dans toutes les provinces, comme à Pékin même, des instructions dont le texte me fut soumis, et enjoignant de la façon la plus catégorique la destruction

de tout ouvrage contenant encore les passages incriminés. Ainsi disparaissait l'une des sources où s'était jusque-là alimenté et conservé le vieil esprit de défiance et de haine contre la religion chrétienne, contre les Missions et leurs œuvres.

Quant aux différentes affaires de missions, dont j'avais, dès le mois de juin 1894, remis la liste au Tsong-li ya-men, un certain nombre, grâce aux bonnes dispositions du gouvernement chinois, et à la faveur des circonstances, avaient déjà reçu leur solution. C'est ainsi que, dans le Ho-nan méridional, la Mission italienne, dirigée par Mgr Volonteri, et qui depuis vingt-cinq ans réclamait vainement la construction d'une enceinte autour de la résidence épiscopale de Kin-kia-kang, avait obtenu enfin, malgré la résistance obstinée des mandarins et des lettrés, l'édification du mur nécessaire à sa sécurité. C'est ainsi encore que, dans le vicariat apostolique du Kouei-tcheou, des chrétiens injustement détenus depuis 1887 avaient été délivrés, et que des négociations étaient en cours pour la réintégration de la Mission dans les villes d'où elle avait été chassée et pour la réparation des dommages qu'elle avait subis. Dans le Kouang-tong, l'attaque et le pillage de l'église de Ho-yuan avaient été expiés par le paiement à l'évèque, Mgr Chausse, d'une indemnité de 4 500 taëls. Dans le Kan-sou, une injure faite à l'évêque avait été punie par le déplacement, avec blâme, du mandarin coupable. Dans le Chan-si, la Mission franciscaine italienne avait obtenu un commencement de satisfaction. En Mandchourie, tous les dommages éprouvés pendant la guerre sino-japonaise par la Mission de Mgr Guillon avaient été scrupuleusement réparés. Au Hou-nan, les Augustiniens espagnols avaient pu, grâce aux mesures énergiques

prises par le consul général de la République à Shanghai et notre vice-consul à Han-keou, de concert avec l'un des bâtiments de notre escadre, être rétablis dans leur Mission de Lin-siang et obtenir des mandarins locaux le redressement de leurs griefs. Pour le règlement des affaires religieuses de cette province du Hou-nan, ainsi que des quatre provinces du Kiang-nan, du Tche-kiang, du Kiang-si et du Hou-pei, il avait été convenu, à ma demande, que le soin en serait commis au consul général de la République à Shanghai et à un ou plusieurs délégués désignés par le commissaire impérial des ports du Sud qui, après d'assez longues négociations, conclurent un accord équitable. Le règlement des affaires religieuses du Kouang-si, dans le sud de la Chine, était remis de même, sur ma suggestion, à un délégué désigné par le gouverneur de la province et chargé de s'entendre à ce sujet avec le vicaire apostolique de la Mission, Mgr Chouzy, et notre consul à Long-tcheou.

Des troubles graves ayant éclaté dans les derniers jours de mai 1895 à Tch'eng-tou, capitale du Sseu-tch'ouan, puis, de là, dans toute la province où les églises, les écoles, les divers bâtiments des Missions, soit protestantes, soit catholiques, avaient été pillés, incendiés, détruits, où les missionnaires eux-mêmes et leurs chrétiens avaient été l'objet de persécutions et de sévices, j'avais aussitôt, en désignant pour mon délégué le vicaire apostolique du Sseu-tch'ouan occidental, Mgr Dunand, obtenu une prompte et éclatante réparation. Non seulement, en effet, une convention intervenue entre l'autorité chinoise et Mgr Dunand, assisté de son confrère du Sseu-tch'ouan méridional, Mgr Chatagnon, assurait, moyennant le paiement d'une indemnité de 4 millions de francs, le rétablissement des très nombreux bâtiments détruits et des Missions

saccagées, mais tous les fonctionnaires dont j'avais, avec preuves à l'appui, dénoncé la complicité, furent sévèrement frappés, à commencer par le vice-roi même de la province, Lieou Ping-tchang, qu'un décret impérial révoqua avec mention expresse qu'il ne pourrait être jamais pourvu d'une autre fonction. J'avais, au contraire, signalé à l'attention des ministres chinois la belle conduite de fonctionnaires plus humbles, notamment d'un agent de police de Tch'eng-tou au dévouement duquel Mgr Dunand avait dû d'échapper au danger qui le menaçait. Ce petit fonctionnaire, récompensé par le gouvernement impérial, reçut en outre du gouvernement de la République une médaille d'or, frappée à son nom, et mentionnant sa belle action.

L'été précédent, lors du meurtre commis dans le Sseu-tch'ouan thibétain, à Tan-Bouddha, sur la personne de M. Dutreuil de Rhins, qui venait d'accomplir au Thibet une mission scientifique, j'avais, parmi les réparations que le gouvernement de la République réclamait pour ce criminel attentat, fait admettre la réintégration dans leurs établissements du Sseu-tch'ouan et du Yun-nan, à Batang, Yaregong, Yerkalo, Tse-kou, Aten-tse, de nos missionnaires du Thibet, qui en avaient été expulsés depuis plusieurs années. Satisfaction m'avait été accordée en principe par le Tsong-li ya-men, mais les mesures d'exécution n'avaient pas été définitivement prises. J'obtins que Mgr Dunand ajoutât au règlement dont il était déjà chargé celui de la Mission du Thibet. Un accord se fit entre lui et les délégués chinois sur l'indemnité de 20 000 taëls qui devait être allouée à Mgr Biet, vicaire apostolique de la Mission. Quant à la réintégration des missionnaires dans leurs établissements, elle ne fut effectuée qu'assez longtemps plus tard, et après que, pour

vaincre la résistance des autorités locales, j'avais dû charger notre consul à Tch'ong-K'ing, M. Haas, d'accompagner lui-même jusqu'à destination nos religieux dépossédés.

Je m'étais appliqué de tout mon effort à ce que le protectorat des Missions catholiques, qui était une des parties importantes de ma tâche, bénéficiât, pendant cette période, de l'accroissement d'influence acquis à la France et à son représentant et de la confiance que le gouvernement chinois nous témoignait. Les résultats ainsi obtenus devaient concourir à démontrer combien était à la fois nécessaire et efficace notre protectorat et combien il importait de le maintenir tel qu'il était. Devant cette évidence serait sans doute abandonnée, comme j'en avais eu l'espoir et le pressentiment dès mon arrivée à Pékin, la pensée qui avait été conçue à Rome d'apporter à l'organisation des Missions et au régime de l'Église en Chine des amendements qui leur eussent été funestes. Le Saint-Siège avait, à la fin de la guerre sino-japonaise, et par l'entremise du Nonce à Vienne, exprimé le vœu de voir, à la faveur de la paix, proclamer en Chine le principe de la liberté de conscience et de croyance et reconnaître le droit des chrétiens indigènes d'exercer toutes les fonctions publiques sans exception. J'avais, à ce sujet, répondu au ministre des Affaires étrangères qui m'avait transmis et recommandé l'expression de ce vœu que, si la liberté de conscience et des cultes était déjà nettement garantie et consacrée par nos traités antérieurs (traités de 1858), il dépendait, non pas de nous ni même de la Chine, mais bien plutôt de Rome et du Saint-Siège, que le droit des chrétiens à exercer les fonctions publiques ne rencontrât ni obstacle ni exception. Le seul obstacle

à l'exercice de ce droit était en effet dans l'interdiction que les ordres de Rome et le bref de Benoît XIV imposaient aux chrétiens indigènes de se prêter aux cérémonies et marques de respect que les fonctionnaires chinois ont à observer à l'égard de Confucius. C'est cette antinomie entre le ritualisme confucéen et le bref de Benoît XIV qui exclut en fait les chrétiens indigènes de la carrière littéraire et administrative de l'Empire. Il eût fallu, pour ouvrir réellement la Chine à la religion chrétienne et pour faire pénétrer la propagande parmi les hautes classes, ou bien que le culte de Confucius perdît le caractère d'une religion d'État (ce qui eût été une révolution), ou bien, comme l'avaient jadis admis les Jésuites, que les chrétiens consentissent, en passant leurs examens littéraires, et pour avoir accès aux fonctions publiques, à rendre à Confucius ce que les rites, statuts et canons ancestraux reconnaissaient lui être dû. L'antinomie ne pouvant, selon toute vraisemblance, être résolue, le christianisme restait confiné dans les classes inférieures et avait contre lui la classe toute-puissante des mandarins et des lettrés. Mais Léon XIII lui-même, malgré la largeur et la hardiesse de son esprit politique, n'eût pas osé prendre sur lui de rapporter le bref si péremptoire du 11 juillet 1742.

A cette période décisive de l'été de 1895 se rattache encore le dernier résultat que je veux ici mentionner, et qui atteste, en même temps que l'influence regagnée par la France à Pékin, le désir du gouvernement chinois de nous manifester sa gratitude et sa confiance. Cet autre gage obtenu de sa bonne volonté, et auquel le gouvernement de la Républiquc attachait un grand prix, c'est la résolution prise par le prince Kong de créer une légation spéciale à Paris, où la Chine n'était jusqu'alors repré-

sentée que par le même ministre simultanément accrédité à Londres, à Rome et à Bruxelles, et qui, en fait, avait fixé sa résidence à Londres. J'avais, à plusieurs reprises, et notamment pendant la négociation des deux conventions du 20 juin, démontré aux ministres chinois les inconvénients graves qu'offrait, en certaines circonstances, la réunion dans les mêmes mains d'affaires si différentes auprès de gouvernements dont les intérêts étaient parfois tout à fait divergents. C'est le prince Kong qui, dès son retour aux affaires, et quand je lui eus fait toucher du doigt le vice du système adopté, n'hésita pas à nous donner la satisfaction que nous estimions être due à la dignité du gouvernement français comme à l'intérêt du gouvernement chinois. Il ne craignit même pas, pour ne point retarder l'exécution de sa décision, d'élever au grade et au rang de ministre à Paris le premier secrétaire, Tching-tchang, qui y remplissait les fonctions de chargé d'affaires et qui, aux yeux du Tsong-li ya-men, était assez suspect par sa qualité de catholique. Le prince Kong passa outre à ces scrupules. Tching-tchang fut nommé, et les affaires de Chine furent enfin traitées entre les deux gouvernements comme elles devaient l'être, par l'entremise du ministre de France à Pékin et du ministre de Chine spécialement et uniquement accrédité à Paris. Le rapport adressé au trône pour proposer la création de la Légation avait été agréé le 29 juillet par l'Empereur. Le 6 octobre, un décret impérial élevait Tching-tchang au rang d'envoyé extraordinaire et lui confiait la direction de la Légation. Tching-tchang était en même temps promu, dans la hiérarchie chinoise, du quatrième au deuxième rang et nommé, à ce titre, sous-directeur en expectative d'une des quatre Cours mineures.

CHAPITRE I

Avantages obtenus par la Russie. — Démarches du gouvernement allemand. — La situation du gouvernement britannique.

C'est la Russie qui, comme il était naturel et comme les circonstances le comportaient, devait retirer des derniers événements et de l'intervention des trois puissances après la paix de Shimonoseki, le fruit le plus abondant et le plus immédiat. Plus particulièrement exposée et menacée par sa situation géographique entre la Corée, la Chine et le Japon, elle était aussi, selon le tour que les événements avaient pris, le plus prête à recueillir auprès du gouvernement chinois le bénéfice de son action protectrice. Le prince Lobanoff, qui avait, avec une sûreté magistrale, formulé, au lendemain de la paix de Shimonoseki, le conseil amical que le gouvernement japonais consentit à suivre, sut, après avoir le plus contribué à préserver l'intégrité du territoire chinois, trouver de même, d'accord avec la France, le moyen de hâter la libération du territoire rétrocédé. Le comte Cassini avait été à Pékin l'agent souple et délié de cette politique dont les effets furent aussi prompts que décisifs. La Russie acquérait, de ce fait, à la Cour du Céleste Empire, une influence prépondérante que la Chine, malgré son orgueil, avait trop d'intérêt à accepter et à subir.

Le prince Lobanoff eut, d'ailleurs, l'art de ne rien pré-

cipiter, de ne rendre d'abord que des services et de ne présenter, par la suite, les demandes qu'il eut à faire que comme la conséquence de ces services mêmes et le moyen d'en assurer à la Chine la continuité. Dans les premiers mois qui suivirent l'intervention des trois puissances et la conclusion de l'emprunt chinois garanti par la Russie, le prince Lobanoff se borna à asseoir et consolider son influence, à étudier les moyens par lesquels, soit sur le territoire mandchou, soit sur les mers baignant la Chine, la Russie pourrait être le plus à même de préserver l'Empire du Milieu contre de nouveaux dangers. C'est ainsi qu'il exprima le désir de pouvoir, à l'occasion, abriter les flottes russes dans les ports chinois, notamment à Kiao-tcheou. C'est ainsi encore qu'il faisait étudier, par les ingénieurs du ministère des Communications, les tracés qui, soit sur la frontière de Mandchourie, soit, au besoin, par la mandchourie même, permettraient la construction la plus rapide et la plus profitable du chemin de fer transsibérien. C'est ainsi enfin qu'il laissait M. Witte, ministre des Finances, préparer, par la création de la Banque Russo-Chinoise, l'instrument futur de toute cette politique. Mais aucune demande ne fut, quant à présent, adressée à la Chine. Le dessein d'une politique, bienfaisante d'ailleurs et tutélaire pour la Chine, ne devait se découvrir qu'un peu plus tard, lors des conférences qui eurent lieu à Saint-Pétersbourg et à Moscou entre le prince Lobanoff et Li Hong-tchang, tandis que ce dernier représentait l'empereur Kouang-siu comme ambassadeur extraordinaire au couronnement du tsar Nicolas II. C'est à cette date, et au troisième livre de la présente histoire, que se placera le récit des négociations qui furent alors engagées et dont les résultats devaient offrir un si extraordi-

naire intérêt. L'ambassade de Li Hong-tchang en Russie, le rôle qu'il joua à son retour en Chine, l'influence directrice qu'il exerça sur la politique de la dynastie mandchoue de 1895 à 1898 ont été, d'accord avec la politique russe et française, les données déterminantes qui ont commandé et dominé les événements de cette période.

L'Allemagne était singulièrement plus pressée, plus impatiente que la Russie de toucher le salaire de son intervention et du service rendu à la Chine. C'est qu'elle n'avait, à vrai dire, d'autre base en Chine même que son commerce, qui, certes, prenait une extension considérable, mais sans que son action ou son prestige politique en reçussent l'accroissement qu'elle espérait. Tard venue en Extrême-Orient, comme ailleurs, et alors que les bonnes positions étaient déjà prises, l'Allemagne, malgré ses victoires de 1866 et de 1870, n'avait pas à Pékin figure de grande puissance. La Chine se rappelait que le premier traité conclu avec elle par la Prusse en 1861 avait été négocié en quelque sorte sous les auspices et avec l'assistance de la Légation de France, où le comte d'Eulenbourg, ministre de Prusse, avait reçu l'hospitalité. L'Allemagne ne pouvait être comparée, pour l'importance de ses intérêts en Asie, à l'Angleterre, à la France, à la Russie, aux États-Unis, qui, pour les hommes d'État chinois, et surtout pour le prince Kong resté fidèle aux souvenirs de 1858-1860, étaient les grandes puissances de l'Ouest. Elle n'en éprouvait donc que davantage l'ardent désir de remédier à cette infériorité et de s'assurer en Chine la possession d'une base politique et territoriale d'où elle agirait et rayonnerait comme l'Angleterre, la France, la Russie, les États-Unis pouvaient le faire de leurs possessions de l'Inde, du Tonkin, de Sibérie, de l'Océan Pacifique. Aussi

la première préoccupation de l'Allemagne, au lendemain de son intervention, fut-elle la recherche du territoire qu'elle pourrait obtenir de la bonne volonté et de la gratitude de la Chine. Ses vues se portaient, soit sur la région d'Amoy où les intérêts qu'elle avait pris dans l'exploitation du camphre de Formose lui avaient déjà conseillé de préparer quelque établissement, soit sur celle du Chan-tong oriental exploré par un savant géologue et géographe, le baron de Richthofen, qui avait signalé la richesse du bassin houiller de la province. Il était tout de même un peu tôt, quelques mois à peine après avoir contribué à faire rétrocéder à la Chine une partie de son territoire continental, pour la dépouiller en pleine paix, et bénévolement, sinon d'une province, du moins d'un district et d'un port destiné à favoriser les ambitions et les desseins de la politique allemande. Il fallut se contenir, patienter, attendre une occasion, et se rabattre, dans l'intervalle, sur des avantages moindres qui seraient considérés comme des acomptes.

L'Allemagne dut ainsi se contenter au début de l'octroi qui lui fut fait de quartiers séparés ou concessions (settlements) dans les deux ports où son commerce s'était le plus développé, Tien-tsin et Hankeou. N'ayant pu participer au premier emprunt chinois, qui avait été réservé à la Russie et à la France, elle demanda et obtint que sa part lui fût faite dans le prochain. Elle essaya enfin, par les influences dont elle disposait à Tien-tsin et à Han-keou, par les larges avances d'argent que la maison Krupp d'Essen avait faites, dans cette dernière ville, au vice-roi Tchang Tche-tong, pour son exploitation des mines de Han-yang, de se faire attribuer la concession de grands travaux ou d'entreprises de ports, d'arsenaux, de chemins

de fer, ou des commandes d'ordre industriel. Elle obtint, à cet égard, des commandes d'armes, d'artillerie et de bâtiments de guerre, mais sans atteindre ce qui était son principal objectif, la direction d'un des grands arsenaux ou la construction d'un des chemins de fer dont la Chine étudiait les projets.

Son ministre à Pékin, le baron Schenck, n'avait pas montré, lors de l'intervention qui suivit la paix de Shimonoseki, grande dextérité ni souplesse. Il avait joué un rôle assez effacé qui l'avait vite relégué dans l'ombre. Dès l'affaire de l'emprunt chinois, il avait si mal manœuvré et si naïvement étalé sa déconvenue et son dépit que, deux mois à peine après avoir agi d'accord avec le comte Cassini et avec moi, il se séparait de nous, cherchait à nous faire opposition et interrompait par son attitude une action commune et un concert qu'il était, au contraire, dans les intentions et l'intérêt de son gouvernement de continuer et de poursuivre quelque temps encore. Le baron Schenck ne tarda pas, dans ces conditions, à être condamné par les directeurs de la politique extérieure de Berlin. Pendant quelque temps encore, avant son rappel définitif, son prédécesseur, M. de Brandt, qui avait quitté Pékin à la fin de 1892, y revint, non plus, il est vrai, en qualité officielle, mais comme représentant et délégué des financiers et industriels allemands, pour essayer de réparer les erreurs et omissions d'une gestion mal inspirée. Mais le baron Schenck, qui se savait condamné, ne fit rien pour seconder la tâche réparatrice de M. de Brandt. Ce dernier, d'ailleurs, fut loin de recevoir de la part des autorités chinoises l'accueil sur lequel il avait compté. Les princes et ministres du Tsong-li ya-men ne montrèrent pas grande considération pour l'ancien

diplomate devenu l'instrument de maisons financières et industrielles. Pour comble de malechance, M. de Brandt tomba gravement malade et dut rentrer en Europe, sans avoir obtenu aucun résultat.

C'est au successeur du baron Schenck, au baron de Heyking, nommé l'année suivante, qu'il était réservé de tenter, d'abord le rétablissement de l'union et du concert désirés par son gouvernement avec les deux Légations de France et de Russie, puis la campagne destinée à procurer à son pays la base d'action, le levier si âprement convoité. Cette double tentative, toutefois, ne devait se produire qu'après le retour de Li Hong-tchang à Pékin, et lorsque le baron de Heyking croyait avoir déjà suffisamment amendé la malheureuse tactique et les vices de méthode de son prédécesseur. C'est à ce moment, c'est-à-dire au livre III de cette histoire, qu'il y aura lieu d'y revenir.

La politique britannique avait, après la paix de Shimonoseki, et par suite de la réserve ou de l'abstention qu'elle avait cru devoir observer, une tâche difficile. La Chine avait été surprise et déçue de ne pas voir l'Angleterre se joindre aux autres puissances de l'Ouest, surtout après les tentatives faites dès le mois d'octobre 1894 pour mettre fin à la guerre. Elle n'éprouvait donc pas, ce qui est humain, grande disposition à lui être agréable. Elle ne pouvait, en bonne justice, et malgré la tradition qui lui avait fait jusqu'alors tenir la balance égale entre les diverses puissances, se sentir envers elle les mêmes obligations qu'envers la France ou la Russie. Le ministre de la Reine à Pékin eût été bien inspiré si, se rendant compte de cette situation, il eût fait contre mauvaise fortune bon cœur et attendu des jours meilleurs. Mais telle

n'était pas l'humeur de M. O'Connor qui, après avoir joui d'un grand crédit auprès des ministres chinois, se sentait désormais moins en faveur et qui prit peu à peu vis-à-vis du gouvernement impérial une attitude de reproche et de plainte. Le gouvernement britannique, avec son tact habituel, comprit qu'il y avait intérêt à ne pas laisser son représentant dans cette posture difficile. Il eut, d'ailleurs, la générosité de lui prouver sa haute estime et sa confiance en le transférant de la Légation de Pékin à l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Le premier secrétaire de la Légation, M. Beauclerck, gendre de sir Robert Hart, fut nommé chargé d'affaires jusqu'à la désignation d'un nouveau ministre. En attendant, le Foreign Office se réserva de traiter lui-même et directement avec la Légation de Chine à Londres la plus importante des affaires qu'il eût, à ce moment, à cœur de résoudre : je veux dire la revision de a convention sino-birmane du 1er mars 1894. Cette négociation, menée à Londres entre lord Salisbury et le ministre de Chine, devait être singulièrement longue et difficile. Elle n'aboutit qu'au mois de février 1897, alors que, depuis l'année précédente, depuis le 15 janvier 1896, un accord était intervenu entre la Grande-Bretagne et la France, dans lequel les questions relatives à notre frontière du Mékong avaient été résolues à notre satisfaction et avantage. La signature matérielle de la nouvelle convention sino-birmane, ainsi amendée, eut lieu à Pékin le 4 février 1897 entre Li Hong-tchang et sir Claude Maxwell Mac Donald, successeur de M. O'Connor. La signature de cette nouvelle convention entraîna, d'ailleurs, à son tour, entre la Légation de France et le Tsong-li ya-men, une autre série de négociations dont le résultat, qui sera ultérieure-

ment exposé, nous assurait l'extension et le complément des avantages déjà obtenus par les conventions franco-chinoises du 20 juin 1895. La France conservait intacte, et en commun avec la Russie, la situation que nous avait acquise la politique poursuivie avec une constante persévérance par nos gouvernements.

Li Hong-tchang, qui, depuis la signature du traité de Shimonoseki et son retour à Tien-tsin, s'était d'abord retiré dans son yamen de vice-roi, où cependant Wang Wen-chao exerçait l'intérim de la vice-royauté, avait été, vers la fin d'août, brusquement appelé à Pékin et remplacé définitivement par Wang Wen-chao dans les deux postes de vice-roi et de commissaire impérial des ports du Nord. Le décret, en date du 28 août, qui appelait Li Hong-tchang à Pékin, mentionnait seulement « qu'il entrerait au Conseil privé pour s'occuper des affaires ». Mais le vrai motif de cet appel et de cette nomination, c'était la résolution prise par l'Empereur et le grand Conseil de confier au signataire du traité de Shimonoseki le soin de négocier avec le nouveau ministre du Japon, M. le baron Hayashi (Tadasu), qui était arrivé à la fin de juin à Pékin, les derniers accords et arrangements destinés à compléter et à parfaire l'œuvre du traité de Shimonoseki, à savoir la convention de rétrocession du Leao-tong et le traité de commerce prévu par l'article VI du traité de paix. Li Hong-tchang restait ainsi jusqu'au bout, par la volonté de l'empereur Kouang-siu, et, d'ailleurs, selon le désir même du gouvernement japonais, l'homme d'État qui, considéré sans doute selon les idées chinoises comme le plus responsable de la dernière guerre et des revers de la Chine, était aussi, d'autre part, le plus apte à achever, au mieux des intérêts

de l'Empire, l'œuvre de liquidation qu'il y avait encore à accomplir. Ici s'ouvre donc le dernier chapitre de la guerre sino-japonaise et des négociations qui ont consommé et consacré les conditions et le règlement de la paix.

CHAPITRE III

Reprise des relations diplomatiques entre la Chine et le Japon. — La mission du baron Hayashi (Tadasu). — Convention sino-japonaise de rétrocession du Leao-tong. — Négociation et conclusion d'un nouveau traité de commerce entre la Chine et le Japon. — Relations du baron Hayashi avec les Légations de France et de Russie. — Fin de sa mission (novembre 1896).

Il avait été convenu, en ce qui concerne l'exécution du traité de Shimonoseki et des amendements apportés à ce traité par l'intervention des trois puissances : d'abord que l'île de Formose serait remise au gouvernement japonais dans un délai n'excédant pas de deux mois l'échange des ratifications du traité; secondement qu'un nouveau traité de commerce serait conclu entre la Chine et le Japon sur les bases dont la liste était dressée dans l'article VI du traité; en troisième lieu que les conditions de rétrocession des territoires du Leao-tong et de la Mandchourie méridionale feraient l'objet d'un arrangement spécial; enfin que l'indemnité fixée par l'article IV du traité devait être payée, la première moitié en deux termes, dans les douze mois suivant l'échange des ratifications, le reste en six annuités, mais qu'au cas où toute la somme serait versée dans les trois ans, remise serait faite à la Chine du montant des intérêts intercalaires.

La question de Formose et de son annexion au Japon donna lieu, de la part de la population de l'île, de certains

fonctionnaires et du gouvernement chinois lui-même, à un étrange imbroglio. J'ai déjà indiqué, au livre I[er] (chapitre III) de cet ouvrage, comment, dans les premiers jours de mai 1895, et lors des premières démarches faites à Tokio pour la rétrocession des territoires mandchouriens, le prince K'ing et les ministres du Tsong-li ya-men avaient insisté auprès de moi pour que l'île de Formose fût, comme le Leao-tong et la Mandchourie méridionale, soustraite à l'annexion du Japon. Ils m'entretenaient des résistances de la population, d'un mouvement qui s'était formé dans l'île pour s'opposer à l'annexion. Ils me soumettaient divers plans ou propositions consistant, si le gouvernement français secondait les desseins de la Chine, à nous offrir la concession d'avantages extraordinaires ou même le protectorat de l'île elle-même. Un haut fonctionnaire chinois, Wang Tche-tch'oun, qui, après une mission de courtoisie en Russie, avait été chargé de négocier un emprunt à Paris, profitait de son séjour dans notre pays pour saisir M. Hanotaux des singulières propositions dont j'étais, de mon côté, saisi à Pékin par le Tsong-li ya-men. Nous eûmes, M. Hanotaux et moi, beaucoup de peine à nous délivrer de ces obsessions et à faire comprendre aux ministres chinois qu'il n'entrait nullement dans notre pensée de remettre en question toutes les clauses du traité de Shimonoseki. Il fallut les menacer d'une demande de rappel de l'envoyé chinois et de la remise d'office de ses passeports à Wang Tche-tch'oun pour en finir avec cette tentative qui eût risqué de compromettre gravement le succès de l'action déjà entamée à Tokio au sujet des territoires mandchouriens.

A Formose même, une partie de la population, mais surtout les fonctionnaires de l'île, parmi lesquels Lieou

Yong-fou, l'ancien chef des Pavillons-Noirs, et Tcheng Ki-tong, ancien chargé d'affaires à Paris, avaient essayé de former une république. Tcheng Ki-tong, improvisé ministre des Affaires étrangères de ce gouvernement éphémère, avait remis, en rade de Kelung, au commandant d'un de nos bâtiments de guerre qui s'y trouvait de passage, une lettre adressée au gouvernement français et par laquelle la République de Formose exprimait le désir de se placer sous le protectorat de la République française.

Mais le 3 juin, les Japonais, qui, depuis la fin de mars, avaient occupé le groupe des Pescadores, débarquèrent des troupes dans le nord de Formose, et s'emparèrent le même jour de Kelung, après un combat dans lequel 300 Chinois perdirent la vie. Depuis le 20 mai, le gouverneur intérimaire de l'île, T'ang King-song, et tous les fonctionnaires chinois avaient reçu de Pékin l'ordre de rentrer en Chine. L'amiral Kobayama avait été nommé par le gouvernement japonais gouverneur général de l'île. Le 4 juin le fils de Li Hong-tchang, Li King-fang, nommé commissaire chinois pour la remise de l'île, s'acquitta de sa mission entre les mains du nouveau gouverneur japonais. Le seul effet de toute l'agitation qui s'était produite dans l'île, et dont le gouvernement chinois avait eu la faiblesse de se faire l'instrument ou le complice, avait été d'avancer d'un mois la cession effective de Formose au gouvernement de Tokio.

Le gouvernement espagnol avait, dès l'expédition dirigée par les Japonais contre les Pescadores, manifesté des inquiétudes au sujet des Philippines et de ses intérêts dans le Pacifique. Il avait ensuite, lors de l'intervention des trois puissances après le traité de Shimonoseki, demandé à se joindre à elles et à exprimer, en ce

qui le concernait, le vœu de recevoir du gouvernement japonais l'assurance que l'annexion de Formose et des îles adjacentes excluait de la part du Japon toute réclamation et prétention sur les îles situées dans l'Océan Pacifique au sud et au sud-est de Formose, notamment à partir du parallèle qui passe par l'axe du canal de Bashi. La France et la Russie avaient appuyé cette demande auprès du gouvernement japonais, qui répondit être prêt à donner cette satisfaction à l'Espagne, pourvu que l'Espagne s'engageât envers lui par une déclaration réciproque. Le 7 août fut, en conséquence, conclue entre le gouvernement japonais et le ministre d'Espagne à Tokio une convention aux termes de laquelle le parallèle passant par le milieu du canal navigable de Bashi était reconnu comme la limite entre les possessions espagnoles et japonaises. Le gouvernement japonais donnait, en outre, à l'Espagne comme à l'ensemble des puissances, les assurances les plus expresses sur l'entière liberté de la navigation dans le canal de Formose.

M. Hayashi (Tadasu), vice-ministre des Affaires étrangères à Tokio, avait été désigné le 23 mai comme ministre du Japon à Pékin. Le gouvernement chinois avait tout d'abord exprimé, par l'entremise du ministre des États-Unis, l'avis qu'il y aurait avantage à différer l'envoi et l'installation des représentants des deux gouvernements jusqu'au règlement définitif des conditions de rétrocession du Leao-tong, jusqu'à la prise de possession de Formose par le gouvernement japonais et même jusqu'à la conclusion du traité de commerce prévu par l'article 6 du traité de Shimonoseki. Tel n'était pas l'avis du gouvernement japonais qui, au contraire, se proposait de faire régler précisément par son nouveau ministre les diverses

questions demeurées encore en suspens. M. Hayashi recevait, en conséquence, dès le 3 juin, l'ordre de se mettre en route. Il s'embarquait le 5 à Yokohama à bord d'un bâtiment de guerre japonais. Le 15, après avoir fait quelques escales, il débarquait à Tien-tsin d'où, après avoir rendu visite à Li Hong-tchang et à Wang Wen-chao, il était monté directement à Pékin.

C'est le 25 juin que je reçus sa première visite officielle. Agé de 45 ans, de taille plutôt élevée, d'aspect agréable, et de manières très européanisées, M. Hayashi, bien que comprenant le français, ne s'exprimait facilement qu'en anglais. Les premiers entretiens que j'avais eus avec lui révélaient un homme fort intelligent et instruit, aussi ferme de pensée que modéré de langage. Il m'avait parlé des événements de la dernière guerre et des négociations de la paix avec une rare impartialité. Il apportait, dans ses jugements sur la Chine, outre une connaissance profonde du sujet et le désir de le mieux pénétrer encore, une indulgence presque occidentale. Il avait, en appréciant cette civilisation asiatique, le détachement d'un homme qui avait cessé d'y appartenir uniquement.

M. Hayashi fut reçu le 7 juillet en audience solennelle par l'Empereur, à qui il remit ses lettres de créance. Dans ses premières conversations avec les princes et ministres chinois, il insista pour la prompte désignation d'un ministre qui représenterait la Chine à Tokio, comme il était venu lui-même représenter le Japon à Pékin. Le 10 juillet, selon le désir qu'il avait fermement exprimé, un décret impérial nommait comme envoyé extraordinaire auprès de la cour du Mikado Yu-keng, Chinois des bannières, l'un des protégés du prince Kong et qui, durant les six derniers mois, avait été le

principal secrétaire du Prince au bureau des Affaires militaires.

La première pensée du gouvernement chinois, après ce rétablissement des relations diplomatiques entre les deux cours, avait peut-être été de placer, non à Pékin même, mais à Tien-tsin, le siège des négociations qui devaient être conduites entre les deux gouvernements sur les conditions de rétrocession du Leao-tong et sur le nouveau traité de commerce. C'est dans ce but que la négociation paraissait devoir être réservée au vice-roi du Tche-li, Li Hong-tchang, et au mandarin qui, depuis son départ pour Shimonoseki, avait fait l'intérim de la vice-royauté. Mais le gouvernement japonais ne l'entendait sans doute pas ainsi. S'il acceptait que Li Hong-tchang continuât, pour les négociations nouvelles qu'il y avait lieu d'entreprendre, l'exercice du mandat qui lui avait été déjà confié à Shimonoseki, c'était à condition que Li Hong-tchang fût directement rattaché au gouvernement de Pékin et appelé dans la capitale, seul lieu où, d'après l'avis des hommes d'État de Tokio, pussent être négociés et signés des actes d'une telle importance. M. Hayashi, après avoir bien étudié la situation pendant les premières semaines de son séjour, estimait de son côté que c'était à Pékin que les négociations devaient avoir leur siège, et que Li Hong-tchang ne pouvait en être chargé que s'il était appelé et retenu à Pékin par une désignation définitive et régulière. Tel est précisément le sens, tel est le but qu'avait le décret impérial du 23 août mandant Li Hong-tchang à Pékin.

Ce n'est que le 26 septembre cependant, et après que M. Hayashi eut, le 16 du même mois, expressément demandé la nomination d'un plénipotentiaire chargé de

négocier avec lui le nouveau traité de commerce, qu'un décret impérial, rendu par les commandements de l'Impératrice douairière et de l'Empereur, désignait enfin Li Hong-tchang. M. Hayashi avait, dans l'intervalle, reçu du nouveau secrétaire de sa Légation, M. Uchida, qui venait d'être transféré de Londres à Pékin, le projet du traité qu'il avait mission de soumettre au gouvernement chinois. Le 30, s'ouvrait au Tsong-li ya-men la première conférence entre les deux plénipotentiaires.

Mais, avant même que la négociation proprement dite se fût engagée, le même Li Hong-tchang était, par un décret en date du 11 octobre, désigné à nouveau comme plénipotentiaire du gouvernement chinois pour un autre et plus pressant objet, je veux dire pour la négociation et la signature de l'Acte additionnel destiné à consacrer entre la Chine et le Japon les conditions de rétrocession de la presqu'île du Leao-tong et des territoires de la Mandchourie méridionale mentionnés à l'article II, paragraphe a) du traité de Shimonoseki.

Cette dernière négociation et conclusion n'était, il est vrai, que l'accomplissement d'une simple formalité, toutes les conditions de la rétrocession desdits territoires ayant été longuement discutées à Tokio entre le gouvernement japonais et les représentants des trois puissances, France, Allemagne et Russie, et l'accord s'étant fait entre eux aux termes d'un protocole dont le texte, fixé le 7 octobre, fut le 19 du même mois revêtu des signatures finales. Il était entendu entre le gouvernement japonais et les représentants des trois puissances que les territoires ci-dessus désignés seraient rétrocédés moyennant une compensation de 30 millions de taëls, et évacués dans les trois mois suivant le paiement de cette somme. Le gouvernement

chinois, quand ces conditions lui furent notifiées par notre entremise, avait d'abord essayé d'obtenir une réduction de cette indemnité nouvelle sur laquelle cependant nous avions déjà obtenu un abaissement de 20 millions de taëls. M. Hayashi essaya, d'autre part, dans la négociation finale poursuivie à Pékin avec Li Hong-tchang, d'ajouter aux termes convenus de la rétrocession une disposition en vertu de laquelle les territoires ainsi rétrocédés ne pourraient être aliénés par la Chine en faveur d'aucune autre puissance. Nous n'eûmes pas grand'peine, le comte Cassini et moi, à convaincre Li Hong-tchang et le Tsong-li ya-men qu'ils auraient mauvaise grâce à insister pour une réduction nouvelle de l'indemnité ramenée déjà par nos efforts à un chiffre si modéré. Nous encourageâmes, d'autre part, Li Hong-tchang à décliner fermement l'addition proposée par M. Hayaski et qui ne figurait point dans l'arrangement conclu à Tokio entre le gouvernement japonais et les représentants des trois puissances.

La convention fut, en conséquence, signée à Pékin le 8 novembre, telle que les termes en avaient été arrêtés dans les protocoles de Tokio des 7 et 19 octobre. L'acte ainsi conclu ayant été aussitôt ratifié par les deux gouvernements, le gouvernement chinois put, comme il s'y était engagé, verser à Londres dès le 16 novembre, entre les mains du ministre du Japon, la somme de 30 millions de taëls dans les conditions précédemment fixées. L'évacuation des territoires mandchouriens avait déjà commencé. Elle fut terminée le 25 décembre, c'est-à-dire deux mois avant la date convenue. C'est dans la matinée même du jour de Noël que la forteresse de Port-Arthur fut, par les Japonais, remise à deux délégués chinois envoyés de Tien-tsin à cet effet.

Le Tsong-li ya-men n'avait pas manqué, dès le lendemain de la signature de la convention de rétrocession, de nous exprimer, au comte Cassini et à moi, ainsi qu'à notre collègue d'Allemagne, et dans les termes les plus chaleureux, les remerciements du gouvernement impérial pour la grande marque de bienveillance et d'amitié que les trois puissances avaient donnée à la Chine. Quelque temps après et comme témoignage spécial de cette haute gratitude, les princes et ministres chinois nous firent remettre, à mes deux collègues et à moi, les insignes de la décoration réservée, non plus aux ministres plénipotentiaires, mais aux ambassadeurs, l'ordre du Double Dragon sur plaque d'or avec une perle de corail et l'inscription en langue mandchoue.

M. Hayashi s'était visiblement attaché, dès son arrivée à Pékin, à donner à ses relations avec les ministres de France et de Russie le caractère, non seulement le plus correct, mais même le plus aimable. Nous avions, de même, le comte Cassini et moi, témoigné à notre collègue du Japon les dispositions les plus cordiales, et nous nous y sentions d'autant plus facilement portés que M. Hayashi, esprit hautement réfléchi et avisé, observateur pénétrant des situations, s'était rendu compte que c'était en faveur de la Russie et de la France que les circonstances et les influences s'étaient décidément prononcées. M. Hayashi s'était, à plusieurs reprises, et très volontiers entretenu avec moi de la tâche qui était la sienne, des négociations qu'il avait à mener, des dispositions qu'il rencontrait chez le gouvernement chinois, de la situation intérieure de la Chine, telle qu'elle se révélait à lui, et des rapports des hommes d'État chinois entre eux, tels qu'il était amené à les comprendre et à se les représenter. Il m'avait

sans difficulté fait connaître les grandes lignes du traité de commerce qu'il avait à conclure, et qui étaient, d'ailleurs, entièrement conformes aux stipulations de l'article VI du traité de Shimonoseki. Il m'avait de même indiqué, aussitôt après la signature de la convention relative à la rétrocession du Leao-tong, les différents articles de l'acte signé entre lui et Li Hong-tchang. Ses confidences et ses commentaires, exposés avec une remarquable intelligence, m'offraient le plus vif intérêt. Il observait de près les choses et les hommes de Chine qu'il a, dans les papiers publiés à Tokio après sa mort, si libéralement appréciés, rendant hommage à ce qui restait de la haute culture chinoise et à la largeur d'esprit d'hommes tels que Li Hong-tchang ou Wong T'ong-ho. Il démêlait fort bien, malgré les obscurités de la vie politique de Pékin, où étaient réellement l'influence et le pouvoir, et où il devait s'adresser pour aboutir. Il sut toujours agir à propos sur le prince Kong et Li Hong-tchang, et, par eux, sur le grand Conseil, l'Empereur et l'Impératrice douairière. Il excella de même, dans ses relations avec le corps diplomatique de Pékin, et tout en ménageant la Grande-Bretagne, qui devait être un jour l'alliée du Japon, à se maintenir dans les meilleurs rapports avec la politique franco-russe et ses agents.

Les négociations du traité de commerce qui avaient officiellement commencé le 30 septembre entre Li Hong-tchang et M. Hayashi ne consistèrent d'abord qu'en la remise par M. Hayashi, à cette date, du projet de traité dont le texte lui avait été apporté de Tokio par le nouveau premier secrétaire de sa Légation, et en la remise par Li Hong-tchang, à la date du 19 novembre suivant, d'un contre-projet chinois. Je sus aussitôt par M. Hayashi

que le contre-projet chinois, était non seulement dans le détail des articles, mais surtout dans l'esprit général, très différent du projet japonais. Alors que ce dernier, conformément au dessein de l'article VI du traité de Shimonoseki, était conçu et rédigé sur le type des traités conclus entre la Chine et les puissances d'Occident, le contre-projet chinois proposait un traité bi-latéral et de réciprocité, surtout dans la question de la juridiction consulaire qui tenait tant à cœur au gouvernement japonais. Le cabinet de Tokio, dès qu'il eut pris connaissance d'un contre-projet si contraire aux dispositions fondamentales de l'article VI du traité de Shimonoseki, intima l'ordre à son ministre, par un télégramme catégorique, de repousser sans délai la tentative incorrecte du gouvernement chinois et d'insister pour l'acceptation pure et simple du projet remis le 30 septembre. M. Hayashi s'acquitta le 29 décembre de l'instruction très précise qu'il avait reçue. Li Hong-tchang essaya en vain, par un mémoire justificatif, de défendre le contre-projet de son gouvernement. Les textes étaient trop formels contre cette prétention. L'ex-négociateur et signataire du traité de Shimonoseki ne tarda pas, d'ailleurs, d'être exonéré de la tâche pénible dont il avait été chargé. Le 10 février 1896, en effet, un décret impérial l'appelait à se rendre, comme ambassadeur extraordinaire de l'Empereur, au couronnement de l'empereur de Russie, dont la date était fixée au mois de mai. Li Hong-tchang fut en même temps relevé de ses fonctions de négociateur du traité de commerce et remplacé dans cette mission par Tchang Yin-houan, membre du Tsong-li ya-men et vice-président au ministère des Finances.

Les négociations entre Tchang Yin-youan et M. Hayashi,

reprises après les fêtes du commencement de l'année chinoise, furent particulièrement laborieuses et pénibles et se prolongèrent jusqu'à la seconde moitié du mois de juillet. M. Hayashi, qui m'entretenait souvent des difficultés auxquelles il se heurtait, se vit parfois placé devant le danger d'une rupture ou la nécessité d'une sorte d'ultimatum. Les articles sur lesquels se portait le plus opiniâtrément la résistance du gouvernement chinois étaient les articles relatifs à la navigation côtière, au droit de commutation des likin, à la liberté des industries étrangères en Chine, mais surtout l'article relatif à la juridiction consulaire. Au mois de juin 1896, après la formation à Tokio du nouveau cabinet Matsukata-Okuma, M. Hayashi recevait du comte Okuma l'instruction de remettre au gouvernement chinois un nouveau projet, réduit à vingt-neuf articles au lieu de quarante, et d'où étaient éliminées les stipulations concernant la navigation côtière, le droit de comutation des likin, les entrepôts et magasins privilégiés. M. Hayashi avait ordre, en revanche, d'insister énergiquement pour la juridiction consulaire et le droit de manufacture, les Chinois n'obtenant, au lieu de la réciprocité de juridiction qu'ils réclamaient, que la protection générale des personnes et des biens de leurs nationaux résidant au Japon, et le gouvernement japonais déclarant que le droit de manufacture, déjà inscrit dans l'article VI du traité de Shimonoseki, n'avait plus à faire l'objet d'un article spécial du nouveau traité à conclure. Le plénipotentiaire chinois, selon les instructions expresses données par le grand Conseil, livra encore un dernier combat pour repousser le droit de juridiction consulaire réclamé par le Japon ou, du moins, pour obtenir la réciprocité de ce droit en faveur des consuls de

Chine établis au Japon. Mais le droit de juridiction consulaire sans réciprocité, c'est-à-dire l'assimilation complète du Japon, à cet égard, aux puissances de l'Ouest, était la conquête à laquelle le gouvernement japonais attachait le plus de prix, et à laquelle il ne pourrait, en aucun cas, renoncer. Après une nouvelle et désespérée tentative, le gouvernement chinois dut s'incliner. Le traité fut signé le 21 juillet, tel que M. Hayashi l'avait présenté et maintenu.

Il avait été convenu que le traité, ainsi conclu, serait ratifié dans les trois mois de façon à ce que, si toutes autres clauses étaient d'ailleurs exécutées, les troupes japonaises pussent à cette date évacuer le territoire de Wei-hai-wei qu'elles occupaient depuis le mois de janvier 1895. Dans l'intervalle entre la signature même du traité et la date prévue pour la ratification, M. Hayashi eut à faire au Tsong-li ya-men de vigoureuses représentations pour que les différents points de l'article VI du traité de Shimonoseki qui n'avaient pas encore reçu d'application fussent désormais et sans retard exécutés. Il eut, en outre, à protester, et dans les termes les plus catégoriques, contre l'incorrection des règlements de navigation promulgués par le gouvernement chinois, contre les retards apportés à l'organisation des concessions japonaises (settlements) dans les nouveaux ports ouverts, et surtout contre l'imposition par les autorités chinoises d'une taxe de 10 pour 100 sur les objets sortant des manufactures, alors que le gouvernement japonais s'était précisément opposé à la création d'une taxe pareille.

Lorsque approcha la date fixée pour la ratification du traité de commerce signé le 21 juillet, les différents points ci-dessus n'ayant pas encore été réglés, M. Hayashi dut

insister avec la dernière énergie pour que satisfaction entière lui fût donnée. Il savait à qui il devait s'adresser et où il lui fallait frapper. Il ne craignit pas d'exiger des princes et ministres une démarche directe auprès de l'Empereur qui était alors au palais d'Été où l'Impératrice douairière donnait une série de fêtes. Le prince K'ing dut se rendre à deux reprises au palais d'Été pour obtenir le consentement du souverain aux dernières et irréductibles exigences du gouvernement japonais. C'est la veille seulement du jour fixé pour la ratification du traité du 21 juillet, c'est le 19 octobre que fut enfin signée entre le prince K'ing et M. Hayashi une déclaration précise aux termes de laquelle le gouvernement chinois s'engageait : 1° à n'établir une taxe sur les produits des manufactures établies sur son territoire que si cette taxe atteignait également les manufactures indigènes et les manufactures étrangères; 2° à laisser le gouvernement japonais ouvrir des concessions (settlements), non seulement dans les nouveaux ports dont la liste figurait à l'article VI du traité de Shimonoseki, mais aussi dans quatre des anciens ports, Tien-tsin, Shanghai, Han-K'eou, Amoy; 3° à appliquer provisoirement à la navigation de la rivière de Wou-song et de celles de Shanghai à Sou-tcheou et Hang-tcheou les règlements de navigation du Yang-tseu, jusqu'à ce que, et d'accord entre les deux gouvernements, de nouveaux règlements aient pu être fixés. Le lendemain 20 octobre était signé entre M. Hayashi et le ministre Tchang Yin-houan le protocole de ratification du traité de commerce.

Le traité, ainsi ratifié, en vertu duquel était substitué au traité de réciprocité de 1871 un traité unilatéral, semblable aux traités conclus entre la Chine et les puis-

sances de l'Ouest, était pour le Japon la consécration désirée de sa plus chère ambition, de cette assimilation aux puissances d'Occident qui l'élevait décidément au premier rang, au-dessus des autres puissances asiatiques et surtout de cette Chine orgueilleuse qui s'était crue la suzeraine, non seulement de la Corée, mais de toutes les cours. Le Japon qui, l'année même de sa guerre avec la Chine, en 1894, avait obtenu du gouvernement britannique l'abolition de la juridiction consulaire et la soumission des sujets anglais à sa propre juridiction, considérait comme une satisfaction plus haute encore l'imposition au gouvernement chinois, et sans réciprocité, de cette même juridiction consulaire dont il était si fier de s'être lui-même affranchi. Le ministre Tchang Yin-houan, en s'entretenant avec moi quelques jours plus tard des derniers incidents de la longue négociation qui venait d'aboutir, me dit, avec ce détachement, cette objectivité supérieure qu'ont souvent les hommes d'État chinois, que cette imposition d'un traité unilatéral et l'assimilant aux puissances de l'Ouest avait été le but principal des efforts du Japon. Il ajouta qu'à ce titre le traité du 21 juillet était pour le Japon « un traité glorieux ». Singulière et frappante reconnaissance par les deux puissances asiatiques, la victorieuse et la vaincue, de la situation prééminente et de l'excellence de l'Occident, puisque le premier, le plus haut titre de gloire pour un Oriental est d'être ainsi assimilé, dans ses pouvoirs et ses droits, aux puissances de l'Ouest!

Cette signature de la déclaration du 19 octobre et du protocole de ratification du 20 couronnait et achevait l'œuvre de M. Hayashi, qui avait pu ainsi, en moins de dix-huit mois, mener à bien les diverses négociations

destinées à assurer et à parfaire l'exécution du traité de Shimonoseki et à consacrer la situation nouvelle du Japon. Des résultats obtenus par ce traité, le Japon avait, il est vrai, sur le conseil amical de la Russie, de la France et de l'Allemagne, sacrifié les territoires du Leao-tong et de la Mandchourie méridionale qu'il avait consenti à rétrocéder à la Chine. Mais il avait annexé Formose et le groupe des Pescadores, il avait soustrait la Corée à la suzeraineté du grand Empire voisin, il occupait Wei-hai-wei, à titre de gage, jusqu'à l'exécution des clauses du traité, il s'était fait ouvrir de nouveaux ports et des voies de navigation nouvelles dans la région la plus riche de la Chine, il avait enfin conquis le droit d'égalité dans l'Empire du Milieu avec les puissances de l'Ouest jusqu'à ce qu'il fût, à la prochaine étape, agrégé à la compagnie des grandes puissances de ce monde.

Outre la conclusion et la signature de la convention relative au Leao-tong et du traité de commerce, M. Hayashi comptait encore à l'actif de sa mission l'heureuse terminaison, à la date d'octobre 1895, des opérations dirigées contre les forces chinoises demeurées à Formose et l'entière occupation de l'île, et le paiement aux dates des 1er et 17 novembre 1895 et 8-9 mai 1896 du premier terme de l'indemnité de guerre, de l'indemnité spéciale pour la rétrocession du Leao-tong, du second terme de l'indemnité de guerre fixée par l'article IV du traité de Shimonoseki. C'est sur le produit d'un emprunt conclu au mois de mars 1896 avec un syndicat anglo-allemand que le gouvernement chinois avait pu acquitter le second terme de l'indemnité (50 millions de taëls). Le troisième terme (17 millions de taëls environ) fut payé à Londres le 8 mai 1897. Avant l'échéance de trois années prévue par

l'article IV du traité de Shimonoseki, et grâce à un nouvel emprunt de 16 millions de livres sterling conclu en 1898, au taux de 4 1/2 pour 100 avec le syndicat anglo-allemand, le gouvernement chinois put payer au gouvernement japonais la totalité de l'indemnité de guerre de 200 millions de taëls et s'exonérer ainsi du paiement des intérêts intercalaires.

Lorsque M. le baron Hayashi quitta Pékin le 3 novembre 1896 pour rentrer à Tokio, où l'attendait sa nomination au poste de Saint-Pétersbourg, il pouvait envisager avec une réelle satisfaction de conscience la route parcourue. Il avait vraiment accompli la liquidation de la dernière guerre, rétabli des relations normales avec la Chine et donné à ses rapports avec les Légations de France et de Russie le tour le plus propre à ménager l'avenir. Son gouvernement avait, au mois d'octobre 1895, laissé se commettre en Corée, par le coup d'État auquel le général Miura, ministre du Japon, ne craignit pas de prêter les mains et par l'abominable attentat contre la Reine, non seulement, pour reprendre l'expression célèbre, un crime, mais une faute qui pesa longtemps sur la politique japonaise. Le cabinet de Tokio reconnut l'erreur dont il s'efforça de faire retomber la responsabilité sur son agent à Seoul, le général Miura, qui fut rappelé et remplacé d'abord par M. Komura, puis par le comte Inouye. Il s'appliqua, en outre, l'année suivante, lors de l'ambassade extraordinaire en Russie du maréchal Yamagata, chargé de représenter le Mikado aux fêtes du couronnement de l'empereur Nicolas II, à chercher avec le gouvernement russe, par les termes d'un protocole conclu entre le Maréchal et le prince Lobanoff, les bases d'un arrangement sur les intérêts réciproques du Japon et de la Russie dans la

presqu'île coréenne. La Corée devait cependant, comme la Mandchourie, rester entre la Russie et le Japon un grave problème dont la solution allait exiger de part et d'autre pendant plus d'une décade de lourds et sanglants sacrifices.

Je ne devais moi-même revoir M. le baron Hayashi, qui vint me faire ses adieux la veille de son départ, que onze années plus tard, lorsque, nommé ambassadeur, je le retrouvai à Tokio ministre des Affaires étrangères de l'Empire. Quand je le revis, un cycle considérable était déjà accompli dans les destinées de l'Asie orientale; et cependant une ère nouvelle et féconde allait s'ouvrir dans les rapports entre le Japon, la France, la Russie et l'Angleterre. C'est alors qu'il fut donné à M. le baron Hayashi, devenu le vicomte Hayashi, de réaliser, comme chef de la politique extérieure de son pays, le rêve que déjà, en 1895-1896, il avait conçu à Pékin, celui d'un rapprochement, d'une alliance avec les deux puissances, la France et la Russie, vers lesquelles le portaient ses affinités personnelles et la claire intelligence qu'il avait des intérêts durables du Japon. Le vicomte Hayashi a joué alors non seulement dans la politique japonaise, mais dans la politique de l'Europe et du monde, un rôle de premier plan. Il a été l'un des artisans les plus convaincus et les plus efficaces de cette union entre l'alliance anglo-japonaise et l'alliance franco-russe qui a été un des facteurs essentiels de la Triple-Entente et l'un des anneaux de la chaîne d'or et de diamant destinée à former et préparer la grande et puissante coalition de 1914. Je n'ai pu m'empêcher d'évoquer ici la belle et grande mémoire de l'homme d'État japonais ainsi associé à l'une des périodes les plus décisives, les plus tragiques et les plus glorieuses de notre histoire.



LIVRE III

NOUVEAUX AVANTAGES OBTENUS EN CHINE PAR LA RUSSIE ET LA FRANCE. — REVISION ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LA CHINE DE LA CONVENTION SINO-BIRMANE DU 1er MARS 1894. — TENTATIVES DU GOUVERNEMENT ALLEMAND POUR OBTENIR LA CONCESSION D'UN PORT EN CHINE.

CHAPITRE PREMIER

L'ambassade de Li Hong-tchang en Russie, en Europe et aux Etats-Unis. — La négociation du second emprunt chinois contracté avec les Banques anglaises et allemandes. — La question des chemins de fer chinois. La France obtient la concession du chemin de fer de Dong-dang à Long-tcheou. — Négociations entre la Russie et la Chine pour le passage du transsibérien en territoire mandchou. — Mise à exécution des conventions franco-chinoises du 20 juin 1895.

L'ambassade extraordinaire de Li Hong-tchang en Russie au printemps de 1896, en même temps qu'elle est l'événement décisif de la période qui suivit immédiatement la guerre sino-japonaise, a été aussi l'occasion et la cause déterminante du grand changement qui se fit alors dans la politique chinoise et dans les rapports du Céleste Empire avec le monde civilisé. Jusqu'à cette date, la

Chine, habituée pendant tant de siècles à se considérer comme l'Empire du Milieu, c'est-à-dire comme l'ombilic du monde et la suzeraine de l'univers, traitait du même air, avec une égale indifférence et une commune superbe, toutes les nations et tous les gouvernements, en qui elle ne voyait que des vassaux, des tributaires ou des barbares. Tous les traités qu'elle avait été amenée à conclure avec les diverses puissances étaient conçus et rédigés de façon à n'attribuer à aucune d'elles des avantages exclusifs ou privilégiés, et à leur assurer à toutes un régime identique. Elle espérait se réserver ainsi le moyen de les contenir l'une par l'autre, et de s'opposer à la trop grande influence ou à l'accroissement de quelques-unes d'entre elles. Mais le danger qu'elle venait de courir, le service que lui avaient rendu, après le traité de Shimonoseki, les trois puissances intervenues pour lui en alléger le poids, la gratitude qu'elle devait à ces trois puissances, l'habileté supérieure avec laquelle la Russie et la France tirèrent des événements les conséquences qui y étaient contenues, plaçaient pour la première fois la Chine en face d'une politique, ou plutôt d'une méthode nouvelle : celle d'une inclinaison ou inclination vers telle puissance ou tel groupe de puissances qui, aux heures critiques, l'avait assistée et sauvée. Encore fallait-il cependant, pour que cette méthode fût comprise, pour que cette politique fût proposée, adoptée et suivie, l'intelligence, la volonté, l'énergie d'un homme d'État qui, en Chine, osât rompre avec les traditions de la politique classique du « splendide isolement » et de la béate et superbe indifférence. Aucun des princes de la famille impériale n'eût pu s'élever à une telle conception ou risquer une telle audace. Ni l'Empereur, ni l'Impératrice douairière, malgré sa toute-puis-

sance, n'était capable de former un tel dessein. Ce fut Li Hong-tchang qui, déjà préparé par les spectacles auxquels il assistait depuis quarante ans et par les réflexions qu'il avait faites, surtout pendant la dernière guerre, mais persuadé et convaincu de façon plus précise et plus rigoureuse par son contact personnel avec l'Europe, par ses entretiens avec l'empereur Nicolas II, le prince Lobanoff, M. Witte et quelques autres hommes d'État russes ou français, se convertit à la politique dont l'inéluctable nécessité lui apparut à Saint-Pétersbourg et à Moscou. C'est par Li Hong tchang, par la clarté qui se fit en lui et qu'il sut à son tour faire briller aux yeux et à l'esprit des souverains de Pékin et du prince Kong, c'est par cet ambassadeur vraiment génial, et dont le voyage en Europe peut, à cet égard, être comparé à celui de Pierre le Grand dans les premières années du dix-huitième siècle, que la Chine fut amenée à prendre place dans la politique générale de l'Europe et du monde, à y figurer comme un facteur, à courir les chances et les risques du jeu de l'univers.

Dans ce printemps de 1896, la scène de la politique chinoise n'est donc pas seulement à Pékin. Elle est à Saint-Pétersbourg, à Moscou et à Paris, et aussi, quoique à un moindre degré, à Berlin, à Londres, à Washington, ou même dans telle petite capitale comme Bruxelles où la rencontre de Li Hong-tchang et de ce pénétrant opportuniste, de ce remarquable homme d'affaires qu'était le roi Léopold II, eut pour effet d'associer la Belgique à l'alliance franco-russe dans cette ère nouvelle des rapports de la Chine avec l'Occident. Pendant toute l'ambassade de Li Hong-tchang en Russie et son voyage dans les divers États de l'Ouest, je ressentis très nettement à Pékin les effets qu'avaient sur le palais impérial et sur le gouver-

nement chinois cette ambassade et ce voyage, de même que, dès le retour de Li Hong-tchang en Chine, il devint manifeste que c'est peu à peu entre ses mains que passaient le pouvoir réel, la décision, la conduite des affaires et des destinées de l'Empire. La période, ouverte par cette ambassade et qui s'étend jusqu'à la fin de l'année 1898, ou même jusqu'à la date fatale de l'insurrection des Boxeurs en 1900, peut être également désignée comme celle où l'influence dominante fut celle de Li Hong-tchang et comme celle où la Chine, intimement liée à la Russie et, par la Russie, à la France, participa en quelque sorte au mouvement et aux destinées de notre politique commune. C'est là assurément une page unique dans les annales du Céleste Empire, et il importait d'en marquer tout de suite le caractère.

Au moment même où Li Hong-tchang, nommé ambassadeur extraordinaire en Russie par le décret impérial du 10 février 1896, s'apprêtait à quitter Tien-tsin pour Shanghai et l'Europe, je poursuivais auprès du Tsong-li ya-men deux négociations difficiles, à savoir la demande de concession du chemin de fer que la Compagnie française de Fives-Lille devait construire entre la frontière de l'Indo-Chine (Langson et Dong-dang) et la ville chinoise de Long-tcheou, dans le Kouang-si, et les conditions du second emprunt que la Chine se proposait de contracter en Europe pour assurer la libération de son territoire. Mon collègue de Russie, d'autre part, le comte Cassini, se préparait, d'après les instructions qu'il commençait à recevoir de Saint-Pétersbourg, à aborder devant les princes et les ministres la délicate question du nouveau tracé à imprimer au chemin de fer transsibérien et de la faculté de passage de cette ligne sur une partie du territoire de

la Mandchourie. Le comte Cassini attendait toutefois, pour entamer ce sujet, dont il ne se dissimulait pas la difficulté, d'abord d'avoir reçu des instructions plus complètes, mais aussi de se rendre compte, par le cours de ma propre négociation relative au chemin de fer de Langson à Long-tcheou, des chances de succès qui s'offriraient à lui.

La nomination de Li Hong-tchang comme ambassadeur extraordinaire en Russie était une victoire pour l'Empire des tsars, dont elle attestait et consacrait le prestige. Elle dégageait aussi l'ex-vice-roi des dernières négociations avec le Japon, dont il n'avait rien à attendre, et l'orientait vers cette politique d'accord avec la Russie et la France qui, grâce à lui, allait définitivement triompher. Le nom de Li Hong-tchang n'est cependant pas celui qui était tout d'abord venu à la pensée du gouvernement chinois pour la représentation de l'empereur de Chine au couronnement du tsar. L'empereur Kouang-siu et le grand Conseil, tout en désirant ne pas laisser échapper cette occasion de marquer la reconnaissance de la Chine pour le service capital que la Russie lui avait rendu, n'avaient cependant songé, en premier lieu, à faire choix que d'un fonctionnaire, tel que ce Wang Tche-tch'ouen qui déjà avait été, l'année précédente, chargé d'une mission de courtoisie auprès de la cour de Saint-Pétersbourg. Mais la personne de Wang Tche-tch'ouen, dont le passage à Paris et les démarches indiscrètes, lors de l'imbroglio de Formose, avaient laissé un fâcheux souvenir, était devenue impossible. Ce fut, de plus, l'habileté du gouvernement russe et de son représentant à Pékin de faire comprendre que le couronnement du tsar, dans ces circonstances, au lendemain de la guerre sino-japonaise et

de l'intervention qui avait sauvé la Chine, ne pouvait être considéré par la cour et le gouvernement de Pékin comme une cérémonie de pure forme et à laquelle le Céleste Empire ne prît pas une part et un intérêt répondant aux relations nouvelles désormais établies entre la Chine et la Russie. L'Impératrice douairière et le prince Kong, après quelque hésitation, se rendirent à ces raisons. Li Hong-tchang était resté, malgré ses disgrâces et les attaques des censeurs, un personnage considérable. Le choix d'un tel ambassadeur ne pouvait qu'être agréable à la Russie, qui saurait en tirer parti. La mission, d'autre part, offrait, selon l'interprétation un peu étroite du formalisme et du fonctionnarisme chinois, des risques et responsabilités qu'il ne déplaisait pas à certains courtisans du Palais et à certains membres du grand Conseil de laisser courir à l'ex-vice-roi dont la personnalité trop haute continuait à les offusquer. C'est dans ces conditions un peu mêlées et compliquées que se fit la nomination dont les conséquences ne devaient apparaître que quelques mois plus tard.

Li Hong-tchang, une fois désigné, veilla à ce que son ambassade fût entourée de toute la pompe nécessaire. Il se fit adjoindre son fils adoptif Li King-fang, qui déjà l'avait accompagné à Shimonoseki, et son plus jeune fils Li King-chou, dont il désirait ne pas se séparer. Il emmenait, en outre, un premier secrétaire, Yu Che-mei, son rédacteur habituel, vraisemblablement destiné à être l'historiographe de la mission, trois interprètes pour les langues russe, française et anglaise, Ta-k'o-che-na, Lien-fang, Lo Fong-lou, cinq secrétaires, un médecin chinois et trente-cinq domestiques. L'administration impériale des douanes maritimes chinoises mettait, d'autre part, à sa

disposition, cinq hauts fonctionnaires de ce service, MM. de Groot, Detring, de Bernières, Campbell et Drew, chargés de l'assister successivement en Russie, en Allemagne, en France, en Angleterre et aux États-Unis. La mission de Li Hong-tchang, en effet, d'abord et quasi uniquement destinée à l'ambassade extraordinaire du couronnement à Moscou, s'étendit ensuite peu à peu à d'autres objets, à savoir une ambassade de remerciement auprès des trois gouvernements qui avaient assisté la Chine après la paix de Shimonoseki, puis une ambassade générale auprès des divers gouvernements d'Occident à qui Li Hong-tchang était chargé de demander la revision, en faveur de la Chine, des tarifs douaniers de 1858. La Chine, revenant instinctivement à sa méthode traditionnelle, transformait ainsi une mission d'abord, et pour un dessein précis, destinée à l'unique Russie, en une mission quasi universelle, et dont l'objet principal risquait d'être noyé dans la multiplicité et la diversité des détails accessoires. Mais le gouvernement russe et Li Hong-tchang lui-même ne laissèrent pas dévier l'ambassade, dont l'œuvre essentielle fut bien ce que, dans la pensée du gouvernement russe et de l'ex-vice-roi, elle devait être, la conclusion entre la Russie et la Chine d'accords, ou plutôt encore la détermination d'une politique commune, dont l'effet a été de lier étroitement, pendant quelques années, les destinées de la Chine à celles de la Russie elle-même.

Li Hong-tchang s'embarqua, le 28 mars, à Shanghai, à bord d'un paquebot de nos Messageries maritimes, l'*Ernest-Simons*, qui devait le conduire jusqu'à Port-Saïd. A Port-Saïd, un bâtiment russe l'attendait pour le mener directement à Odessa, d'où il devait être accompagné par un délégué spécial et choisi avec intention, le prince

Ouchtomsky, à Saint-Pétersbourg, puis à Moscou. Aucune précaution n'avait été négligée, aucun détail n'avait été omis pour que, dès le début, et dans sa partie essentielle, l'ambassade de Li Hong-tchang fût exclusivement confinée à son objet et n'en fût distraite par aucune diversion.

Tandis que l'ex-vice-roi voguait vers l'Europe pour l'accomplissement de cette mission dont nous n'allions pas tarder à ressentir les effets, nous poursuivions à Pékin, le comte Cassini et moi, l'œuvre que j'ai plus haut indiquée, et d'abord la négociation du second emprunt de 100 millions de taëls dont la nécessité s'imposait à la Chine pour le paiement, au mois de mai 1896, du second terme de l'indemnité de guerre. Dès la conclusion du premier emprunt de 400 millions de francs, au mois de juillet 1895, le gouvernement chinois s'était à peu près engagé avec les Légations d'Allemagne et d'Angleterre à confier aux marchés de Berlin et de Londres le placement du second emprunt. Au commencement du mois de janvier 1896 cependant M. Witte, ministre des Finances de Russie, paraissait avoir conçu le projet d'une combinaison dans laquelle seraient associés, pour la conclusion du nouvel emprunt, les marchés de Saint-Pétersbourg, Berlin, Paris et Amsterdam. Mais, le marché de Paris sans doute n'ayant pas montré grand enthousiasme, et les pourparlers entamés entre Berlin et Londres ayant au contraire, selon toute vraisemblance, suivi un cours favorable, la première combinaison, à laquelle le gouvernement chinois se fût volontiers prêté, n'avait pas tardé à être abandonnée, et des négociations s'étaient engagées à Pékin vers la moitié de janvier entre le Tsong-li ya-men et les représentants d'un syndicat anglo-allemand, MM. Hil-

lier, pour la « Hong-Kong and Shanghai Bank », et Urbig pour les banques allemandes. Nous avions été avisés par nos gouvernements, le comte Cassini et moi, que les marchés de Saint-Pétersbourg et de Paris ne prendraient point part à l'opération, qui demeurait ainsi purement anglo-allemande. Telle était la situation lorsque, vers la fin de janvier, le Tsong-li ya-men suspendit tout à coup ses négociations avec le syndicat dont MM. Hillier et Urbig étaient les représentants, et, le 8 février, s'adressa à moi pour me demander si le gouvernement de la République serait disposé à lui faciliter la conclusion sur le marché de Paris d'un emprunt du même montant de 100 millions de taëls, mais à des conditions moins onéreuses que n'étaient celles du syndicat anglo-allemand (5 pour 100 d'intérêt, au taux de 89 1/2 pour 100). Il s'engagea alors, entre le Tsong-li ya-men et moi, dans des conditions singulièrement difficiles, puisque le temps pressait, que les pourparlers avec le syndicat anglo-allemand n'étaient que suspendus, et que je devais traiter avec mon gouvernement par la voie télégraphique, une négociation qui se prolongea un mois environ, et dont les péripéties furent très accidentées. Le Tsong-li ya-men me pressait de conclure, mon gouvernement me demandait, pour répondre lui-même aux banques françaises, des renseignements aussi circonstanciés que possible sur l'état des finances chinoises, sur la quotité restée disponible dans les revenus des douanes, sur la sécurité des garanties qui nous seraient offertes, sur les dispositions probables du syndicat anglo-allemand, sur le taux définitif auquel ce dernier paraissait pouvoir consentir. L'effet d'une négociation poursuivie dans ces conditions ne pouvait manquer d'établir au profit du gouvernement chinois une sorte de concurrence et de

surenchère, dont il avait, d'ailleurs, grand soin de préserver l'obscurité et le mystère pour s'assurer le taux d'émission le plus avantageux. Nos banques, pour avoir voulu serrer de trop près les conditions qu'elles supposaient offertes par leurs rivaux, et assez découragées sans doute par l'abandon du premier projet de M. Witte, ne surent ni se décider assez vite, ni surtout se prononcer pour un taux assez large. Les banques anglo-allemandes, d'autre part, inquiètes de la démarche faite auprès de moi par le Tsong-li ya-men, mal renseignées sur les conditions que nos banques pourraient offrir, pressées par sir Robert Hart qui craignait un nouveau succès à l'actif du crédit franco-russe, firent un gros sacrifice. Elles réduisirent à 94 au lieu de 89 1/2 le taux d'émission, essayant de se rattraper sur des promesses de commandes à faire aux industries anglaise et allemande. Lorsque, le 6 mars, le Tsong-li ya-men apprit de moi que nos banques ne pourraient fixer le taux d'émission au-dessus de 90, il s'empressa de conclure, dès le lendemain, avec le syndicat anglo-allemand qui offrait 94. Le contrat définitif fut signé le 11 mars sur cette base.

C'est à notre intervention que le gouvernement chinois était redevable en somme de ces conditions qu'il n'avait pas d'abord espérées. Nous nous trouvions lui avoir rendu un nouveau service, dont il nous sut gré. J'avais, en effet, réclamé, pendant notre négociation, en faveur de la représentation de l'élément français dans le personnel des douanes chinoises, de nouveaux avantages qui, malgré la résistance de sir Robert Hart, me furent accordés. Du côté anglo-allemand, en revanche, lorsque l'historique des négociations de l'emprunt fut mieux connu, lorsque les banques surent que le taux offert par les établisse-

ments français était 90, la satisfaction fut très atténuée, et l'emprunt lui-même n'eut pas dans le public grand succès. C'est la Légation d'Allemagne, ou plutôt son chef, le baron Schenck, qui porta la responsabilité et la peine de cette nouvelle déception ajoutée à tant d'autres. Dans les premiers jours de mai, le baron Schenck était rappelé de Pékin et nommé au poste de Tanger, ce qui ne pouvait pas être considéré alors comme un avancement. La hâte de le remplacer, d'ailleurs, était telle que, sans attendre l'arrivée de son successeur, le gouvernement allemand désignait et envoyait pour prendre la gérance de sa Légation de Pékin un secrétaire d'ambassade, M. de Prittvitz et Gaffron, qui assuma aussitôt les fonctions de chargé d'affaires.

J'ai marqué au livre II, chapitre Ier de cet ouvrage comment, et dans quelles conditions, j'avais, dès l'été de 1895, reçu de M. Hanotaux l'instruction de demander au gouvernement chinois, conformément à l'article V de la convention commerciale complémentaire du 20 juin précédent, la concession d'une ligne ferrée entre notre frontière d'Indo-Chine (région de Lang-son et de Dong-dang) et la ville de Long-tcheou (Kouang-si). La négociation ouverte par moi le 9 septembre 1895 en vue d'obtenir cette concession a été, comme je l'ai déjà indiqué, la plus laborieuse, la plus pénible que j'aie eu à conduire. C'était, en réalité, si courte que fût la ligne dont nous demandions la concession, la première tentative pour faire brèche dans la muraille de Chine, pour établir des rapports directs, par la voie ferrée, entre le Céleste Empire et un territoire étranger, pour amener le gouvernement chinois, qui n'avait encore construit que la ligne de Tien-tsin à Chan-hai-kouan, ligne purement chinoise édi-

tiée à ses frais et exploitée par ses soins, à contracter avec un gouvernement étranger ou une compagnie étrangère la construction et l'exploitation d'un chemin de fer dont la nécessité ne lui était pas démontrée, dont le seul projet lui paraissait, au contraire, une menace pour la liberté et la sécurité de sa frontière méridionale. Il a fallu, pour triompher des résistances auxquelles je me heurtai, d'abord le solide argument tiré de la convention du 20 juin 1895 et l'engagement déjà pris par la Chine, puis la patiente énergie avec laquelle le gouvernement français soutint son représentant dans la lutte opiniâtre poursuivie à Pékin, enfin et surtout peut-être l'influence politique et morale qu'avait assurée à la France, comme à la Russie, le service que les deux puissances venaient de rendre à la Chine. Sans cette atmosphère de confiance et de gratitude qu'avait créée autour de nous le service rendu après la paix de Shimonoseki, nous aurions eu, je le crains, à nous incliner et à céder devant l'obstination quasi désespérée qui nous était opposée.

La première demande que je remis le 9 septembre 1895 au Tsong-li ya-men était une demande de concession du type absolu, par laquelle la Compagnie de Fives-Lille demanderesse serait propriétaire de la ligne, la construirait et l'exploiterait à ses frais, risques et périls, pour une durée indéfinie, avec faculté de rétrocéder la concession à une autre compagnie française ou à l'administration, également française, qui serait chargée de l'exploitation de la ligne indo-chinoise aboutissant à la frontière de la Chine. Un ingénieur de la Compagnie de Fives-Lille, M. Antoine Grille, arriva à Pékin le 20 septembre, muni d'une procuration en règle, avec les pleins pouvoirs pour traiter et signer.

L'accueil fait par le Tsong-li ya-men à la première demande de concession de la Compagnie de Fives-Lille fut, comme il était permis de le prévoir, un refus poli, mais catégorique. Le Tsong-li ya-men me répondit que la Chine n'était pas préparée à de telles nouveautés, qu'aucun plan n'avait été encore arrêté pour la constitution d'un réseau chinois, qu'il était impossible d'envisager la construction des lignes de frontière avant que les lignes principales de l'intérieur ne fussent établies, et qu'il n'y avait qu'à différer toute négociation jusqu'à une date plus propice. Il ajoutait que si l'article V de la convention du 20 juin 1895 avait prévu le prolongement en territoire chinois des chemins de fer de l'Annam, il n'en avait fixé ni les conditions, ni la date, et que, d'ailleurs, la demande présentée par la Compagnie de Fives-Lille ne saurait, en aucun cas, être accueillie comme étant, dans plusieurs de ses articles, contraire aux droits de souveraineté de la Chine. Ainsi fut close, vers la date du 1er novembre, la première période des négociations.

Une seconde période s'ouvrit dès le lendemain 2 novembre, par un entretien très pressant que j'eus avec le prince K'ing auquel je rappelai l'engagement conventionnel contracté par la Chine et qu'elle ne pouvait enfreindre. C'est alors que le Tsong-li ya-men, au lieu de persister dans le refus catégorique qu'il m'avait d'abord opposé, offrit de substituer au principe du prolongement établi par l'article V de la convention du 20 juin celui du raccordement, proposant toutefois la construction, par la Chine elle-même, de la ligne qui, par Long-tcheou, se raccorderait au réseau de l'Annam. Dans cette nouvelle position du problème, le gouvernement chinois se réservait, après avoir fait reconnaître le tracé de la future

ligne par les délégués du gouverneur du Kouang-si, d'en entreprendre lui-même, dès que le projet serait approuvé par décret impérial, la construction et l'exploitation avec le concours de la Compagnie française que recommanderait le gouvernement de la République. Malgré les lenteurs et les incertitudes d'une telle procédure et les arrière-pensées qu'il était permis d'y pressentir, je pensai qu'elle ne devait pas être déclinée et qu'il convenait de nous y prêter, sauf à nous prémunir contre les tentatives que ne manquerait pas de faire le gouvernement chinois pour éluder autant que possible la portée de l'article V de la convention du 20 juin et pour réduire au strict minimum le concours de la Compagnie. Vers la fin de décembre, je fus autorisé à présenter au prince K'ing un second projet de contrat dans lequel était substituée au premier plan une demande de concession de la construction et de l'exploitation de la ligne par la Compagnie, mais au compte de la Chine et en régie. Ce second projet, d'abord rejeté comme prématuré par le Tsong-li yamen, ne devait être agréé qu'au mois de mars 1896, lorsque les travaux de reconnaissance de la ligne eurent été achevés par les délégués du gouverneur du Kouang-si et qu'un décret impérial en date du 20 mars, dont notification me fut faite le 31, eut été rendu, approuvant la construction de la ligne.

Il restait toutefois à déterminer encore avec précision la part exacte qui serait faite à la Compagnie dans la construction et l'exploitation de la ligne et à négocier le contrat. Une troisième et dernière période s'ouvrit alors qui ne fut pas la moins pénible ni la moins mouvementée. Selon la tactique que j'avais prévue, le gouvernement chinois n'avait plus en effet qu'une préoccupation : ré-

duire le rôle de la Compagnie et éluder autant que possible le contrat. Le Tsong-li ya-men proposait maintenant de substituer au contrat même un simple cahier des charges et un règlement chinois qui seraient arrêtés, non plus à Pékin mais à Long-tcheou, entre un représentant de la Compagnie et le directeur général de la ligne qui venait d'être officiellemment désigné, le général Sou. Tel était le point auquel nous étions parvenus un mois après le décret impérial du 20 mars, lorsque M. Hanotaux, qui avait au mois d'octobre 1895 suivi le cabinet Ribot dans sa retraite, rentra aux affaires dans le cabinet Méline et reprit vigoureusement en main la direction des négociations de Chine. Il m'aida de tout son pouvoir à faire accepter enfin par le prince K'ing le projet de contrat que je lui avais remis le 19 avril. Malgré les difficultés nouvelles et les dernières résistances contre lesquelles j'eus encore à lutter pendant plus d'un mois, je réussis pourtant à faire agréer par le Tsong-li ya-men, sauf quelques modifications de pure forme, le contrat que j'avais préparé, d'accord avec le représentant de la Compagnie. La concession obtenue par la Compagnie était une concession de construction et d'exploitation à forfait, au compte et aux risques de la Chine, pendant une période de trente-six ans pouvant elle-même être prorogée et renouvelée. Le contrat, dont les termes étaient définitivement arrêtés, fut signé le 5 juin entre M. Grille, ingénieur de la Compagnie, et le secrétaire général du Tsong-li ya-men spécialement délégué à cet effet, Chou Wen. Telle fut la conclusion de cette négociation de neuf mois, pendant laquelle ma patience et mon endurance furent si souvent mises à l'épreuve. Me souvenant des divers épisodes de la négo ciation elle-même, des obstacles que j'avais eu à écarter,

des difficultés sans cesse renaissantes qui m'avaient été opposées, mais aussi de l'importance des intérêts qui étaient en jeu et du but à atteindre, j'étais quelque peu fondé, je crois, à penser et à écrire, comme je le fis dans mon rapport final à M. Hanotaux, que la signature entre la Compagnie de Fives-Lille et le gouvernement impérial du contrat du 5 juin 1896 était une date dans l'histoire de l'ouverture de la Chine et une date exclusivement française. La concession de la ligne de Dong-dang à Long-tcheou est la première qui ait été accordée par le gouvernement chinois, elle est, de plus, la seule qui ait été consentie selon la formule du forfait et de la régie.

C'est à la date même où, dans cette négociation, la résistance chinoise commença à être vaincue, c'est-à-dire vers la fin de mars, que mon collègue le ministre de Russie, qui venait de recevoir de Saint-Pétersbourg ses premières instructions, aborda à son tour avec le Tsong-li ya-men la tâche délicate qui lui était confiée d'obtenir du gouvernement chinois le consentement à une concession singulièrement plus étendue que celle dont le principe venait de nous être accordé. Le gouvernement russe qui avait, pendant la guerre sino-japonaise, et surtout au lendemain du traité de Shimonoseki, si fortement établi à Pékin son influence et son crédit, n'en avait jusqu'alors, c'est-à-dire depuis une année, usé que dans l'intérêt même de la Chine à qui il avait, d'accord avec la France et l'Allemagne, allégé le poids de la défaite, et, avec la France encore, facilité, par la conclusion de l'emprunt du mois de juillet 1895, la libération de son territoire. Il allait maintenant, à la faveur des circonstances, et avec toutes les précautions nécessaires, introduire sa première

demande, celle aussi à laquelle il atttachait le plus de prix, la faculté de faire passer sur le territoire de Mandchourie, selon des conditions à fixer entre les deux gouvernements, une section du chemin de fer transsibérien, celle qui sortant de la province de l'Amour, à la hauteur de Tchita, traverserait la Mandchourie septentrionale par Tsitsikhar et Ningouta pour regagner au nord-est la région de Khabarowka et Vladivostok.

Le gouvernement russe avait, depuis l'été de 1895, envisagé l'hypothèse de ce passage du Transsibérien sur une partie du territoire mandchou et il avait fait étudier par ses ingénieurs le tracé éventuel qui pourrait être proposé. Au mois de février 1896, le comte Cassini m'avait confié que ces études étaient terminées, que les rapports techniques étaient parvenus à Saint-Pétersbourg et qu'il s'attendait à recevoir bientôt des instructions préparatoires en vue des négociations à entamer. De là l'intérêt avec lequel il suivait mes propres négociations concernant la ligne de Dong-dang à Long-tcheou, qu'il n'avait pas manqué de signaler à son gouvernement, en faisant remarquer le parti que la Russie pourrait tirer du résultat que nous obtiendrions nous-mêmes à ce sujet.

Dès les premiers jours de mars, le *North China Daily News*, organe de la colonie anglaise de Shanghai, publiait le texte d'un prétendu traité qui aurait été conclu entre la Chine et la Russie pour l'utilisation par la flotte russe de certains ports du nord de la Chine et pour le passage du Transsibérien sur le territoire mandchou. C'était là ce que sir Ed. Curzon, sous-secrétaire d'État du Foreign Office, devait lui-même appeler plus tard « l'une des heureuses anticipations des événements », dont, à une date postérieure, le célèbre correspondant du *Times* à Pékin,

M. Morrison, devait être si prodigue. En réalité, et quels que fussent les renseignements indiscrets que le *North China Daily News* ait pu recevoir de Saint-Pétersbourg ou de Pékin, ce ne fut que le 18 avril suivant, c'est-à-dire à une date où j'avais eu moi-même une importante séance avec les membres du Tsong-li ya-men sur la question du chemin de fer de Long-tcheou, que le comte Cassini aborda pour la première fois avec les princes et ministres chinois le sujet du passage par le territoire mandchou de la ligne ferrée du Transsibérien.

La demande présentée par le gouvernement russe ne pouvait l'être, comme notre demande de concession du chemin de fer de Long-tcheou, en vertu d'un article de traité. Elle l'était sous la forme d'une requête, d'un appel à la bonne volonté du gouvernement chinois, et se justifiait à un double titre, celui des nécessités d'ordre industriel et économique qui faisaient désirer à la Russie, pour sa ligne du Transsibérien, un tracé plus court et moins coûteux, et celui des avantages politiques et matériels qu'offrirait à la Chine elle-même le passage sur son territoire d'une ligne appelée, non seulement à desservir les intérêts de son commerce, mais à faciliter sa défense militaire et à assurer une communication plus directe, plus aisée, entre elle et la puissance qui venait de lui rendre, après sa guerre avec le Japon, un tel service. Le comte Cassini, en remettant au Tsong-li ya-men les divers documents d'ordre politique ou économique destinés à justifier et seconder la demande de son gouvernement, ajoutait que le passage du Transsibérien sur le territoire mandchou ne devrait naturellement entraîner aucun sacrifice, aucune dépense pour la Chine, et qu'il était bien entendu aussi que, dans une pensée d'égard et de respect

pour la souveraineté chinoise, la section de la ligne passant sur le territoire mandchou serait construite et exploitée, non pas par le gouvernement russe, mais par une société commerciale sur la constitution de laquelle les deux gouvernements auraient à se mettre d'accord.

Le comte Cassini m'a dit alors lui-même, en sortant de la séance mémorable où il présenta son projet au prince K'ing et aux ministres, combien, malgré les précautions qu'il avait prises, malgré les extrêmes ménagements de forme et de méthode dont le gouvernement russe avait entouré et comme ouaté sa requête, le prince et les ministres avaient été d'abord émus et frappés d'une sorte de stupeur par la proposition si grave et si nouvelle pour eux qui leur était soumise. Le prince K'ing, après l'avoir écouté avec autant d'attention que de déférence, s'était borné à lui répondre que le Tsong-li ya-men allait examiner et étudier avec soin le dossier assez volumineux qui lui était remis, et que lui-même devrait consulter le prince Kong et prendre les ordres de l'Empereur.

Depuis cette date du 18 avril, d'ailleurs, le comte Cassini, laissant aux princes et ministres chinois tout le temps et le loisir de la réflexion, avait évité de retourner au Tsong-li ya-men. Un ingénieur russe de Vladivostok, qui avait été chargé d'étudier le tracé de la ligne, le docteur Talpigo, et l'un des directeurs de la Banque Russo-Chinoise de Shanghai, M. Pokotilow, qui devait être plus tard ministre à Pékin, lui avaient été adjoints pour l'assister au cours des négociations qui devaient s'engager. Mais, par une étrange fatalité, le docteur Talpigo avait été, dès le lendemain de son arrivée à Pékin, frappé d'hémiplégie et d'aphasie, et n'avait pu, depuis

lors, recouvrer l'usage de ses membres ni de la parole. M. Pokotilow, bien que muni d'instructions expresses et bien qu'ayant toute la confiance de M. Witte, ministre des Finances, et du prince Ouchtomsky, président de la Banque Russo-Chinoise, n'aurait pu sans doute assurer à lui seul toute l'assistance technique de la négociation. C'est à ce moment, au surplus, que Li Hong-tchang, étant parvenu au premier terme de son voyage, et ayant été aussitôt conduit par le prince Ouchtomsky qui était allé l'attendre à Port-Saïd, d'abord à Odessa, puis à Saint-Pétersbourg, devint, dès ses premiers entretiens avec le prince Lobanoff et M. Witte, et après sa première audience chez l'empereur Nicolas II, le véritable instrument et artisan d'une négociation que le gouvernement russe saisit immédiatement l'intérêt et l'opportunité de transférer de Pékin même à Saint-Pétersbourg et à Moscou. L'ambassade de Li Hong-tchang était ainsi appelée à remplir son premier office et à déterminer l'évolution capitale qui allait se produire dans les relations sino-russes et dans les destinées de la Chine elle-même. La scène se déplace donc, et c'est à Saint-Pétersbourg ou à Moscou même, dans toute la solennité, dans tout l'éclat des fêtes du couronnement, que va se consommer l'acte le plus considérable, le plus décisif de la période ouverte par la guerre sino-japonaise et la paix de Shimonoseki.

Tandis qu'allait s'accomplir ainsi en Russie l'événement auquel sera dédié le prochain chapitre de cette histoire, et dans la situation particulièrement favorable que la politique franco-russe avait su se créer à Pékin, j'avais la satisfaction de voir s'exécuter toutes les clauses des conventions du 20 juin 1895. La déclaration signée à Londres le 15 janvier 1896 entre lord Salisbury et le baron

de Courcel et par laquelle avaient été réglés, entre autres litiges franco-anglais, les litiges non résolus encore concernant les affaires de Siam et du Haut Mékong, avait reconnu le thalweg du Mékong comme limite des possessions ou sphères d'influence de la France et de l'Angleterre à partir de l'embouchure du Nam-huok jusqu'à la frontière chinoise. Elle avait ainsi terminé à notre avantage les contestations élevées à propos des territoires de la rive gauche du Haut Mékong, et notamment de Muong-sing, et nous avait permis de pousser jusqu'à cette rive du grand fleuve l'abornement de la frontière indo-chinoise et chinoise, tel qu'il avait été fixé par la convention du 20 juin 1895. Dès le 20 janvier, dans une visite au Tsong-li ya-men, j'avais fait connaître au prince K'ing l'accord ainsi conclu entre les deux gouvernements français et anglais et obtenu de lui sans difficulté que les travaux d'abornement fussent aussitôt que possible poursuivis jusqu'au confluent du Mékong et du Nam-la. Outre l'accroissement de prestige résultant pour la France de cette consécration solennelle de ses droits et de la convention du 20 juin 1895, nous nous assurions désormais la stricte et complète application par la Chine des divers articles des deux conventions de frontière et de commerce. La nomination et l'installation comme consul au poste nouvellement créé de Sseu-mao de M. Bons d'Anty, consul de la République à Long-tcheou, était au reste, étant données les qualités éprouvées de cet agent, l'augure et le gage d'une exécution correcte et prompte des stipulations convenues. M. Bons d'Anty avait quitté Long-Tcheou à la fin d'avril pour se rendre, par Hanoi, au Yun-nan. Il rejoignait sa nouvelle résidence au moment où l'administration impériale des douanes chinoises venait de confier à un

commissaire de nationalité américaine, M. Carl, la tâche d'inaugurer les services de douane du nouveau port. M. Bons, justifiant pleinement les espérances placées en lui, sut, en quelques mois, avec une sûreté magistrale, mener à bien la triple mission qu'il avait de hâter les opérations d'abornement de la frontière, le raccordement des lignes télégraphiques et l'ouverture des voies de communication et de trafic entre les deux pays. Tout ce travail fut fait avec méthode, avec un attentif ménagement des autorités chinoises et des susceptibilités locales, avec une fine intelligence des diverses procédures à adopter.

Le gouvernement français avait, dès la réception, dans l'été de 1895, des textes et instruments des conventions du 20 juin 1895, pris en temps utile les mesures législatives propres à assurer l'approbation par les Chambres, puis la ratification de ces deux actes. Lesdites conventions, dûment examinées et discutées par les deux Chambres du Parlement, ayant été approuvées par elles dans leur session ordinaire de 1896, et le président de la République y ayant apposé ses ratifications, je fus, au mois de juin, autorisé par M. Hanotaux à procéder, à Pékin, à l'échange des ratifications. Les conventions précédentes de 1886 et de 1887, dont celles de 1895 étaient le complément, n'ayant pas été jusque-là ratifiées entre les deux gouvernements, il était entendu que je demanderais au gouvernement chinois la ratification globale de ces divers actes. Le Tsong-li ya-men se prêta de bonne grâce à l'accomplissement de cette dernière formalité. C'est le 31 juillet 1896 qu'ayant reçu tous les instruments que j'attendais, je priai le Tsong-li ya-men de fixer le jour et l'heure où je pourrais, avec le plénipotentiaire chinois qui serait

désigné, procéder à la cérémonie de l'échange. Le 3 août un décret impérial nommait plénipotentiaire à cet effet le ministre Wong T'ong-ho, membre du grand Conseil et du Tsong-li ya-men, président au ministère des Finances, etc. Le 4, le sceau de l'Empereur était solennellement apposé sur les instruments chinois des cinq conventions de 1886, 1887 et 1895. Le 7, à 2 heures de l'après-midi, et bien que ce fût le jour même de la fête de l'Empereur, eut lieu au Tsong-li ya-men, entre le ministre Wong T'ong-ho et moi, la cérémonie de l'échange des instruments des ratifications et la signature du protocole spécial rédigé à cet effet dans les deux langues chinoise et française. Les ratifications des conventions de 1886 et de 1887 portaient la signature du président Carnot, celles des conventions de 1895 la signature du président Félix Faure. La cérémonie fut suivie, au Tsong-li ya-men même, d'un banquet, d'ordonnance strictement chinoise, auquel prirent part, avec le ministre Wong T'ong-ho et moi, le personnel de la Légation et deux ministres du Tsong-li ya-men.

Ainsi étaient définitivement homologués et consacrés les actes, était fixée la délimitation, étaient réglés les rapports de la frontière entre l'Indo-Chine française et la Chine. Ainsi était apaisé le litige qui, en prolongeant nos difficultés avec le Céleste Empire, eût rendu précaire notre établissement au sud-est de l'Asie. Ainsi étaient scellées, à un moment si décisif pour l'avenir de la Chine elle-même, les relations entre la France et le grand Empire asiatique à la destinée duquel la France était, avec la Russie et l'Angleterre, la puissance occidentale la plus intéressée. Les conventions du 20 juin 1895, contractées à l'heure opportune,

et ratifiées à la date où l'influence franco-russe était le plus solidement établie à Pékin, ont réellement ouvert une ère nouvelle dans l'histoire de notre politique coloniale comme dans celle des relations générales entre l'Asie et l'Occident.

CHAPITRE II

L'ambassade de Li Hong-tchang en Russie et la conclusion des traités et conventions entre la Chine et la Russie. — Retour de Li Hong-tchang à Pékin et sa nomination au Tsong-li ya-men (octobre 1896).

L'ambassade extraordinaire de Li Hong-tchang en Russie se prolongea de la fin d'avril au commencement de juin 1896, se partageant entre Saint-Pétersbourg et Moscou.

C'est à Saint-Pétersbourg d'abord, puis à Moscou, pendant et après les fêtes du couronnement, qu'eurent lieu les audiences et les entretiens au cours desquels furent traités et résolus les grands sujets que le nouveau tsar et son gouvernement avaient, pour plus de solennité tout ensemble et de sûreté, évoqués devant eux à la date même où, dans toute la pompe du cérémonial moscovite, l'Empereur ceignait la couronne et la tiare. C'est l'Empereur lui-même qui, assisté de son ministre des Affaires étrangères, révéla à l'ambassadeur du Fils du Ciel le dessein de la politique qui devait être désormais commune entre la Chine et la Russie et les conditions du pacte qui devait unir les deux Empires contre le même et dangereux ennemi. Nul décor et appareil n'était mieux fait pour rehausser le caractère, pour attester la portée de la parole impériale, pour démontrer à l'ambassadeur la gravité de la décision qui devait être prise et que l'em

pereur Kouang-siu, quand elle lui serait soumise, ne pourrait décliner.

Ce que le tsar proposait, en effet, à l'ambassadeur, c'était, au cas d'une nouvelle agression du Japon, un traité d'alliance et de protection entre la Russie et la Chine; c'était aussi, pour assurer à cette alliance les voies et moyens d'une exécution prompte et efficace, la faculté pour la Russie d'utiliser, le moment venu, les ports et mouillages des côtes de Chine, et d'établir, par terre, entre elle et la Chine, une ligne de communication directe et rapide. L'Empereur qui, comme tsarévitch, avait pris sous son patronage le projet de construction du chemin de fer transsibérien et qui s'était, depuis lors, dévoué sans relâche à l'accomplissement de ce grand et vaste projet, exposait maintenant à l'ambassadeur venu de Pékin pour saluer l'avènement de son règne, comment le passage en territoire mandchou de ladite ligne permettrait à la Russie d'amener au besoin toutes les troupes et forces qui seraient nécessaires pour la défense commune des deux Empires contre leur voisin de l'Est. L'assistance que la Russie avait prêtée à la Chine pour lui faire rétrocéder, à l'issue de la dernière guerre, le territoire continental conquis et annexé par le Japon, elle était en mesure de la lui assurer plus efficace encore par l'alliance contre son agresseur de 1894, par la jonction de leurs armées, comme de leurs flottes, contre les armées et les flottes du Mikado. Mais la condition primordiale et essentielle, sans laquelle tout projet d'alliance serait vain, était l'aboutissement en Mandchourie du chemin de fer qui, partant de Saint-Pétersbourg, et après avoir emprunté le territoire chinois, rejoindrait Vladivostok et la mer.

Le traité ainsi proposé serait donc lui-même le prélude et la préface d'un contrat à dresser entre les deux gouvernements alliés et dans lequel seraient précisées et définies les conditions du passage sur le territoire mandchou de la ligne transsibérienne. Ici, et après l'exposé fait par l'Empereur lui-même, intervenait le projet de contrat préparé, sous la direction du prince Lobanoff, par le ministre des Finances, M. Witte, et le conseil de la Banque Russo-Chinoise. Ce projet de contrat était soumis à l'ambassadeur, en même temps que le projet du traité d'alliance.

Li Hong-tchang était homme à comprendre sans grand délai le plan qui lui était exposé et à saisir de prime saut les raisons de sécurité nationale et de prévoyance politique qui conseillaient à la Chine de ne pas décliner l'occasion ainsi offerte. Il se rendait compte, en outre, des conditions dans lesquelles pourraient être rédigés et conclus les projets de traité et de contrat qui, dès son arrivée, lui étaient présentés. Il devait cependant, n'ayant pas reçu à son départ de pouvoirs spéciaux pour négocier et conclure de tels et si grands arrangements, en référer aussitôt au grand Conseil et à l'Empereur, et se faire autoriser à poursuivre, s'il y avait lieu, les entretiens ainsi entamés. La façon dont il porta à la connaissance du grand Conseil et du Palais les propositions qui lui avaient été faites et le soin qu'avait eu le Tsar de prendre en personne l'initiative du langage tenu à l'ambassadeur eurent le résultat que n'aurait point eu sans doute, du moins si rapidement, une négociation confiée à des intermédiaires. Le Tsar s'était, de fait, mis lui-même en communication avec l'empereur de Chine, et dans la circonstance la plus solennelle de son règne, pour lui offrir un pacte d'al-

liance unissant la cause et la destinée des deux Empires. La réponse fut ce qu'elle devait être, et le mois de mai n'était pas écoulé que Li Hong-tchang avait reçu du Fils du Ciel l'ordre d'apposer sa signature et son sceau au traité proposé, étant bien entendu que le traité ne deviendrait exécutoire et valable qu'après approbation et ratification par le gouvernement chinois du contrat relatif au droit de passage sur le territoire mandchou du chemin de fer transsibérien

Bien que le traité fût destiné à demeurer secret, j'ai eu un jour entre les mains, pendant quelques instants, dans une visite qu'au printemps de 1897 je rendais à Li Hong-tchang dans sa résidence de Pékin, la copie de l'acte qu'il avait signé, l'année précédente, avec le prince Lobanoff, et qui se trouvait, en texte français, dans un petit cahier contenant d'autres documents, beaucoup moins importants, dont l'ex-Vice-Roi m'avait prié de prendre lecture. La traduction anglaise de ce texte fut publiée quinze ans plus tard, alors que le traité lui-même était périmé, dans le *Daily Telegraph* de Londres, par le fils de Li Hong-tchang, Li King-mai, alors ministre de Chine près la cour de Saint-James, et qui voulait défendre la mémoire de son père contre d'injustes attaques. Le traité était bien un traité d'alliance conclu pour une durée de quinze années, par lequel le gouvernement chinois s'engageait, au cas d'une agression par le Japon, à mettre à la disposition du gouvernement russe ses ports et tous moyens de défense. La clause principale du traité était le consentement donné par le gouvernement chinois à la construction et à l'exploitation, dans les provinces mandchoues de l'Amour et de Kirin d'une ligne de chemin de fer se raccordant avec les lignes russes de Sibérie, et dont

concession était faite à la Banque Russo-Chinoise en vertu d'un contrat à signer entre le ministre de Chine à Saint-Pétersbourg et le délégué de la Banque (article IV). Il était stipulé à l'article VI que ledit traité entrerait en vigueur le jour où le contrat de construction et d'exploitation du chemin de fer aurait été approuvé et ratifié par l'empereur de Chine.

Le contrat du chemin de fer, discuté à Saint-Pétersbourg entre le ministre de Chine et les délégués de la Banque Russo-Chinoise, fut signé par eux le 8 septembre 1896. Il fut approuvé et ratifié à Pékin le 30 du même mois, c'est-à-dire le jour même où le comte Cassini, cette victoire remportée, quitta Pékin pour rentrer en congé à Saint-Pétersbourg. C'est aussi à cette date du 30 septembre 1896 qu'est entré en vigueur le traité d'alliance, dont la durée était fixée au terme de quinze années.

Les journaux anglais de Shanghai avaient publié, longtemps avant qu'il ne fût signé, le prétendu texte du traité et du contrat. Ils en publièrent une autre soi-disant version au mois d'octobre 1896, quelques jours après ratification à Pékin du contrat relatif au chemin de fer. Ces divers textes, auxquels la presse anglaise donnait le nom de « la convention Cassini », étaient apocryphes. Ils confondaient le traité d'alliance proprement dit et le contrat du chemin de fer. Selon toute vraisemblance, ils avaient été construits et fabriqués d'après certaines indiscrétions arrachées aux bureaux du Tsong-li ya-men par un certain docteur Dudgeon, qui était alors correspondant du *Times* à Pékin. Les faits authentiques ici résumés établissent qu'il n'y a pas eu, à vrai dire, de « convention Cassini », que le traité d'alliance a été conclu à Saint-Pétersbourg au mois de mai 1896 entre Li Hong-tchang et le prince

Lobanoff, que le contrat de chemin de fer a été signé le 8 septembre suivant, à Saint-Pétersbourg, de même, par le ministre de Chine, Hiu K'ing-tcheng, et les délégués de la Banque Russo-Chinoise, et que c'est ce contrat dont le comte Cassini a attendu la ratification définitive à Pékin à la date du 30 septembre, avant de reprendre lui-même le chemin de la Russie.

Rien ne fut révélé alors à Pékin, ni à Saint-Pétersbourg, des actes qui venaient de recevoir la ratification de l'empereur de Chine. La publication, d'ailleurs apocryphe, faite par la presse anglaise de la prétendue convention Cassini, reçut du gouvernement russe un catégorique démenti. Seul le gouvernement français eut à Saint-Pétersbourg, et non sans les plus expresses précautions et réserves, communication des dispositions essentielles du contrat passé avec la Banque Russo-Chinoise pour le passage du Transsibérien sur le territoire mandchou. Cette communication était nécessaire, non seulement à cause des rapports d'alliance entre les gouvernements russe et français, mais en raison de la constitution même de la Banque Russo-Chinoise, dont les capitaux étaient, pour la moitié, français, et dont l'administration était mixte entre les deux éléments français et russe. Mais, et à part cette inévitable communication, le silence et le mystère couvrirent le traité secret élaboré pendant les fêtes du couronnement, et mon collègue de Russie, le comte Cassini, le jour même où fut obtenue la ratification du traité et du contrat qui en était la conséquence, s'éloignait rapidement de la scène où venait de se consommer le dernier acte de cette mémorable transaction. Les ministres chinois avaient été, dans les derniers jours, très assidus à la légation de Russie, leurs visites y avaient été

longues et fréquentes, les adieux faits au comte Cassini avaient un caractère extraordinaire de cordialité et d'effusion, les préparatifs ordonnés par les autorités de l'empire pour le voyage de retour du ministre de Russie, par la voie de terre, à travers la Mongolie, jusqu'à la frontière sibérienne, témoignaient du désir qu'avait la Chine de montrer sa spéciale et attentive sollicitude. Les hauts mandarins de la cour de Pékin avaient conscience de la gravité, de la solennité du pacte qui venait d'être conclu entre la Chine et le Russie, et qui allait, pendant plusieurs années, dominer, diriger la politique du Céleste-Empire.

Li Hong-tchang, sa mission en Russie terminée, avait, dans la première moitié de juin, après une visite à la foire de Nijni-Novgorod, poursuivi sa route vers l'Allemagne, où l'attendaient, avec le ministre de Chine à Berlin et M. Detring, les agents de la maison Krupp, des chantiers de Stettin, des principaux établissements métallurgiques de l'empire et de quelques-unes des grandes banques. L'ex-Vice-Roi, qui, dans son ya-men de Tien-tsin, avait été si accessible et si complaisant à tous ces représentants de l'industrie et de la finance germaniques, fut, pendant toute la durée de son séjour en Allemagne, accaparé et sollicité par eux. Il dut visiter un certain nombre des établissements qui recherchaient si avidemen sa clientèle. Ce que l'Allemagne désirait et espérait de lui, c'étaient surtout des commandes lucratives, des chances et occasions d'exploiter le budget chinois. A peine lui resta-t-il le temps nécessaire pour remettre entre les mains de l'empereur Guillaume II les lettres par lesquelles l'empereur de Chine exprimait au souverain allemand sa reconnaissance du service rendu lors de la paix de Shimonoseki, pour assister à quelques revues militaires

et pour s'entretenir avec quelques personnages politiques, notamment avec l'ex-chancelier, le prince de Bismarck, que, malgré la retraite et la disgrâce dans laquelle celui-ci vivait confiné, il alla voir à Friedrichsruhe. De grandes et somptueuses réceptions furent faites à Li Hong-tchang à Stettin, Francfort-sur-l'Oder, Kiel, Hambourg et Cologne. Mais l'ambassadeur, si bien traité qu'il fût, n'avait le pouvoir de négocier et de conclure aucun de ces marchés, aucune de ces fructueuses commandes que ses hôtes allemands espéraient se réserver. La déception fut profonde quand il quitta l'Allemagne, et certains organes de la presse allemande ne se gênèrent pas pour le dire.

D'Allemagne, l'ex-Vice-Roi se rendit en Hollande, où la Reine régente lui fit le plus gracieux accueil, et où le Kurhaus de Scheveningen lui offrit un splendide banquet, puis en Belgique où il eut d'utiles et pratiques entretiens avec le roi Léopold II. C'est dans ces entretiens que paraît s'être d'abord formé le projet de vastes travaux à exécuter en Chine et que la Belgique, si bien outillée au point de vue industriel et si riche en capitaux, si exempte au contraire d'ambitions et convoitises politiques, était particulièrement apte à entreprendre. Dans quelques-unes des conférences tenues à Bruxelles, à Ostende et à Seraing, et auxquelles furent admis des financiers, des ingénieurs, des industriels, la question des chemins de fer ne manqua pas d'être posée. C'est là, selon toute vraisemblance, qu'a été conçue, entre le souverain et l'ambassadeur si bien faits pour se comprendre, la combinaison d'où devait sortir, quelques mois plus tard, le projet de construction et d'exploitation de la ligne ferrée de Han-Keou à Pékin, mais qui ne pourrait

être viable et réalisable, comme l'expérience l'a prouvé, qu'avec l'assentiment et le concours de la France.

La réception faite à Li Hong-tchang dans notre pays fut moins indiscrète et moins intéressée que celle qui lui avait été réservée en Allemagne. Bien que l'ex-Vice-Roi ait visité aussi quelques-uns de nos grands établissements industriels, au Creusot, au Havre, à Saint-Chamond, bien qu'il ait eu des conversations utiles avec des financiers, tels que les présidents du Crédit Lyonnais, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, du Comptoir d'Escompte et de la Société Générale, il ne fut chez nous l'objet d'aucune sollicitation ou d'aucune offre trop pressante. M. Henri Germain, loin de le flatter et de rechercher sa faveur, lui donna d'excellents conseils, et dont il fit son profit, sur l'effort que la Chine devait tenter pour régulariser son administration financière, pour instituer et publier annuellement un budget général de ses recettes et de ses dépenses, pour s'organiser comme un État moderne. Li Hong-tchang fut reçu en audience par le Président de la République, M. Félix Faure, à qui il remit les lettres par lesquelles l'empereur Kouang-siu remerciait la France pour le service rendu après la paix de Shimonoseki. Il eut plusieurs entretiens avec M. Hanotaux, avec les ministres des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Colonies. Il aborda avec eux quelques-uns des sujets que je continuais à traiter à Pékin, et auxquels sa présence à Paris prépara des solutions plus faciles et plus promptes. Il laissa, malgré quelques bizarreries et rudesses de forme, l'impression d'un homme d'État singulièrement avisé, très ouvert à l'intelligence des hommes et des choses d'Occident, et très fin à discerner les réalités et les apparences. Son séjour à Paris, ses conversa-

tions avec les uns et les autres, de même que les entretiens qu'il avait eus à Saint-Pétersbourg avec le prince Lobanoff, avec M. Witte, avec le marquis de Montebello, lui avaient permis de mesurer toute la force du lien existant entre la France et la Russie et de la politique dont l'alliance franco-russe était l'instrument. Quelques semaines passées en Europe l'avaient convaincu que c'était cette politique, dans la situation actuelle de l'Occident, qui offrait à la Chine le plus de sécurité et d'assistance. Il avait déjà fait *in petto* son choix, il y resta fidèle et je crois très fermement qu'il n'eut jamais l'occasion de le regretter ou de s'en repentir.

Les deux dernières étapes du voyage de Li Hong-tchang furent l'Angleterre et les États-Unis. Elles furent, l'une et l'autre, assez brèves, l'ex-Vice-Roi n'ayant, auprès du gouvernement britannique comme auprès du gouvernement des États-Unis, d'autre sujet à aborder que l'éventualité de la revision des tarifs douaniers de la Chine, en faveur desquels il demandait un relèvement de 8 pour 100. En Angleterre, il fut reçu en audience par la Reine à Windsor et décoré de l'ordre de Victoria. Il fut l'hôte de la Banque d'Angleterre et de la Chambre de commerce de Londres. Il eut des entretiens avec les ministres. Mais il n'était pas et ne fut jamais *persona grata* auprès des hommes d'État anglais, qui le trouvaient trop russe et qui sentaient n'avoir point ses sympathies personnelles. Aux États-Unis, Li Hong-tchang ne s'arrêta qu'à New-York. Il gagna ensuite le Canada et vint s'embarquer à Vancouver pour rentrer de là en Chine à bord d'un des steamers rapides de la ligne des « Empresses ».

Il était de retour le 3 octobre à Tien-tsin, où il fut salué

de ma part, et dès son arrivée, par le Consul général de la République dans ce port, M. du Chaylard. Il commença par se reposer quelques semaines, attendant les instructions de l'Empereur. Le 20 octobre, il monta à Pékin. Dès le lendemain, il était reçu au Palais, par l'Empereur, puis au Palais d'Été par l'Impératrice douairière. Le 24, deux décrets, le concernant, furent publiés dans la *Gazette de Pékin :* l'un par lequel il était nommé membre du Tsong-li ya-men, l'autre par lequel il était déféré devant le tribunal des Rites, pour s'être promené, au mépris des règlements, dans les jardins du Palais d'Été. Le second décret, dont Li Hong-tchang, après les honneurs dont il venait d'être l'objet en Occident, dut être quelque peu surpris et froissé, était destiné sans doute, dans la pensée de la Cour et des hauts mandarins de Pékin, à remettre l'ambassadeur, dès son retour, dans le rang, comme un simple sujet, et à lui rappeler que les rites et usages de Chine gardaient leur empire même sur le grand personnage que l'Occident venait d'accueillir avec tant de faveur.

Li Hong-tchang se sentit d'abord un peu décontenancé tant de cette taquinerie du formalisme pékinois que de la nomination qui, en l'appelant au Tsong-li ya-men sans autre poste dans la haute hiérarchie mandarinale, paraissait le diminuer. Dès la première visite qu'il me fit, comme dans celle que je lui rendis, les 25 et 28 octobre, je l'avais trouvé assez triste et amer. Peut-être jetait-il un regard de regret sur son ancienne vice-royauté de Tien-tsin et sur l'éclat de sa récente ambassade. Mais il ne tarda pas à réfléchir, à bien examiner la situation et à se reprendre. Or, et quelles que fussent les apparences,

un grand changement venait de survenir dans les choses de Chine. Le traité sino-russe qui avait été ratifié par l'empereur Kouang-siu le 30 septembre, quelques jours seulement avant le retour de Li Hong-tchang, unissait désormais la Chine à la Russie. Ce traité c'est Li Hong-tchang qui l'avait signé. Ce grand changement, c'est Li Hong-tchang qui en avait été et qui continuerait à en être l'instrument. Quelque modeste que fût ou parût le poste qui lui était confié dans la hiérarchie de l'Empire, c'est lui cependant qui, après avoir été l'initiateur et le premier messager de la politique nouvelle, allait en être le principal continuateur et artisan. Il allait prendre ainsi forcément dans les conseils de l'Empire, par la logique des circonstances, par la constance de sa propre pensée et volonté, par sa supériorité naturelle sur tout le personnel politique de la Cour et du gouvernement de Pékin, la place qui lui appartenait, la première. Le prince Kong était malade et ne pouvait apporter aux affaires une attention assez soutenue. Le prince K'ing n'était qu'au second plan et ne pouvait prétendre au premier rôle. Wong T'ong-ho, malgré le haut rang qu'il occupait dans la hiérarchie mandarinale, malgré sa grande réputation littéraire et administrative, malgré la confiance qu'il inspirait à l'Empereur, son élève, n'avait pas assez d'expérience des affaires extérieures ni assez de souplesse pour prendre les rênes du pouvoir. Jong-lou, qui devait plus tard jouer un rôle, n'était encore qu'un courtisan cherchant sa voie. L'empereur Kouang-siu, bien que sorti de minorité et bien qu'effectivement revêtu de l'autorité impériale, n'osait, en fait, se soustraire à la direction souveraine de l'Impératrice douairière. Celle-ci, que les émotions de la dernière guerre et le retour au pouvoir du prince Kong

avaient un peu ébranlée, n'était pas fâchée de laisser peu à peu la réalité de l'influence et de la direction passer entre les mains expertes de Li Hong-tchang, à qui elle avait conservé sa faveur, et qui, soit par son rôle à Shimonoseki, soit par sa dernière ambassade en Russie, lui paraissait l'homme d'État désigné pour conduire, à cette heure difficile, les affaires de l'Empire.

Li Hong-tchang se rendait compte de cette situation, et il en venait à passer plus facilement par-dessus les misères ou les difficultés d'une position officielle qui évidemment ne répondait pas à la réalité du pouvoir qu'il allait exercer. Ce fut son habileté et sa sagesse de mépriser les apparences et les dehors pour ne s'attacher qu'au fond et pour s'assurer ainsi, sous le couvert de fonctions qui ne semblaient pas le placer au premier rang, la part prépondérante et la direction effective dans la conduite des affaires. L'œil fixé sur le point de départ et sur le but à atteindre, mesurant la route qu'il avait à parcourir, il se sentait peu à peu réconforté par la pensée que la Chine et lui avaient pris le bon parti, qu'il n'y avait qu'à s'y tenir, qu'après l'approbation et la ratification par l'Empereur du traité signé à Saint-Pétersbourg, il ne serait ni contredit ni contrarié dans la ligne à suivre et que c'est à lui en somme que reviendrait la tâche d'exécuter et d'achever l'œuvre sur laquelle la Chine et la Russie s'étaient mises d'accord. Un autre et clair regard jeté sur la situation diplomatique, sur les rapports entre les puissances, sur les positions prises et occupées à Pékin par les représentants de ces puissances, le convainquit qu'il trouverait à Pékin même dans la politique franco-russe et ses agents, dans l'influence que les Légations de France et de Russie s'étaient assurée, le concours dont il avait besoin. Une

heureuse opportunité de circonstances faisait qu'après le récent départ en congé du comte Cassini et par l'absence du colonel Denby, ministre des États-Unis, je me trouvais le doyen du corps diplomatique, et celui des membres de ce corps avec qui Li Hong-tchang avait, depuis quelque temps déjà, entretenu les plus confiantes relations. Le chargé d'affaires de Russie, M. Pawlow, minutieusement instruit et formé par le comte Cassini, et demeuré en contact télégraphique avec son chef, avait eu de lui la recommandation fondamentale de rester en union étroite avec moi. Le nouveau ministre d'Angleterre, sir Claude Maxwell Mac Donald, qui avait succédé à sir Nicholas O'Connor, était encore très récent à son poste : il y était dans une attitude expectante et plutôt effacée. Le nouveau ministre d'Allemagne, le baron de Heyking, qui était arrivé dans le courant de l'été, semblait avoir pour mot d'ordre et pour devise de se rapprocher, plus que ne l'avait fait le baron Schenck, des Légations de France et de Russie. Le nouveau ministre de Belgique, le baron de Vinck de deux Orp, était visiblement animé du désir de se tenir, autant que possible, en contact et union avec M. Pawlow et avec moi. Li Hongt-tchang, qui eut tôt fait de remarquer et saisir toutes ces nuances, se persuada que c'était décidément sur les Légations de France et de Russie qu'il avait à s'appuyer, que c'était à elles qu'il devait lui-même prêter son concours. Et, de fait, telle fut bien l'orientation qu'il suivit, et qui, par lui, devint celle de tout le gouvernement chinois. La période commençant au retour de Li Hong-tchang et à la ratification du traité russo-chinois du mois de mai 1896 ne peut être mieux définie que comme celle où la Chine, par les obligations qui l'engageaient envers la

Russie, s'est elle-même ralliée à la politique de l'alliance franco-russe. Et de cette politique, c'est Li Hong-tchang qui a été l'instrument, l'agent, le véritable ministre.

Entre la date du mois d'août à laquelle avaient été ratifiées les diverses conventions franco-chinoises de 1886, 1887, 1895 et celle du retour de Li Hong-tchang à Pékin, j'avais moi-même, de la fin d'août à la seconde moitié de septembre, pour me reposer du séjour ininterrompu de deux ans et demi que j'avais fait à la Légation et des négociations continues que je n'avais cessé d'y poursuivre, fait une croisière de trois semaines dans le golfe du Pet-chili, sur les côtes de Corée et sur la côte occidentale du Japon. Le contre-amiral de Beaumont, qui commandait alors notre escadre d'Extrême-Orient, m'avait fait prendre à Takou à bord de l'*Alger*; il m'avait ensuite, du sud de la Corée, où je l'avais rejoint, accueilli lui-même à son bord du *Bayard*, pour me conduire à Tsuruga et à Nagasaki, d'où un autre croiseur, l'*Isly*, m'avait ramené à Tche-fou. J'avais, tout en jouissant de ce salutaire délassement, et tout en faisant mon profit, soit des spectacles que j'eus sous les yeux, soit de mes entretiens avec l'amiral et les officiers de notre escadre, réfléchi, pendant les loisirs de ma vie à bord des différents bâtiments, d'abord à la première partie de la tâche déjà accomplie, puis à celle qu'il me restait à achever. J'avais le pressentiment que le retour de Li Hong-tchang allait marquer une ère nouvelle et que c'était le moment d'imprimer un caractère décisif à l'action commune de l'alliance franco-russe et de la Chine.

Les lettres, dépêches et instructions que je reçus de M. Hanotaux dès qu'à la fin de ma croisière je débarquai à Tien-tsin, témoignaient que le ministre des Affaires étran-

gères de la République avait les mêmes préoccupations et pressentiments. Les conversations qu'au cours du dernier été M. Hanotaux avait eues, d'une part avec Li Hong-tchang, de l'autre avec les hommes d'État russes, avec notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, enfin avec M. Rothstein, l'agent de confiance de M. Witte et la cheville ouvrière de la Banque Russo-Chinoise, lui avaient fait sentir que l'heure était enfin venue de donner le coup de barre décisif, qu'il fallait avec Li Hong-tchang, que nous soutiendrions de tout notre pouvoir, engager et maintenir le gouvernement chinois dans les lignes politiques et économiques arrêtées entre les gouvernements russe et français, et tirer des événements qui avaient marqué la fin de la guerre sino-japonaise toutes les conséquences, tous les résultats que la France et la Russie qui venaient de faire la première application, la première épreuve de leur alliance, étaient fondées à en attendre. Le prince Lobanoff, qui avait, dans la crise de 1894-1895, dirigé avec tant de clairvoyance et de maîtrise la politique russe et qui avait aux fêtes du couronnement, par le traité secret signé avec Li Hong-tchang, mis le dernier sceau à cette politique, succomba malheureusement, en ce mois de septembre 1896, à une affection cardiaque, presque à l'heure même où le traité était ratifié. Il y eut alors, au ministère russe des Affaires étrangères, une sorte d'interrègne pendant lequel l'influence de M. Witte prit un ascendant peut-être excessif, et dont nous n'eûmes pas toujours à nous féliciter. Mais M. Hanotaux, malgré la grande perte qu'était pour lui la mort prématurée du Prince avec lequel il s'était si parfaitement entendu et concerté, garda dans l'action commune des deux gouvernements la part qui lui appartenait. Ses mains

relevèrent et retinrent les rênes. Il rendit alors à la politique franco-russe, en Extrême-Orient, comme dans l'Orient plus proche, sur les rives du Bosphore, les plus signalés services. A Pékin, son action fut souvent directrice. Les Chinois, qui depuis deux ans avaient appris à connaître son nom, son influence, le rôle qu'il jouait sur la scène internationale, avaient confiance en lui. Lorsque j'invoquais, au Tsong-li ya-men, les instructions, les directions reçues de M. Hanotaux, j'étais sûr d'être écouté et entendu. Li Hong-tchang qui l'avait connu personnellement, qui avait conféré avec lui, resta, par moi, en communication avec le chef de notre politique. Après la mort du prince Lobanoff, c'est M. Hanotaux qui fut, avec M. Witte, l'homme d'État dont Li Hong-tchang et la Chine aimèrent prendre et suivre le conseil.

Li Hong-tchang ne tarda pas, dès son retour et son installation à Pékin, à contracter l'habitude qu'il garda jusqu'à la fin de ma mission de rester en contact quasi permanent avec moi. J'étais, en même temps que le doyen du corps diplomatique et le diplomate avec lequel Li Hong-tchang avait eu les relations le plus suivies, le représentant de la politique à laquelle il avait senti la nécessité de se rallier et l'agent du ministre d'Europe qui avait eu, avec le prince Lobanoff, le plus de part dans la conduite des affaires d'Extrême-Orient. Li Hong-tchang, qui avait eu, pendant son séjour à Paris, la gracieuse attention d'y rendre visite à mes vieux parents, aimait, depuis son retour, à se considérer, à ce titre, comme ayant avec moi des liens particuliers. Il me traita vraiment en ami, acceptant fréquemment mes invitations, venant me voir, même sans avoir une affaire spéciale à traiter, et prenant motif des grandes fêtes du calendrier européen pour me faire à

ces dates, à la Noël, au jour de l'An, à Pâques, des visites plus longues et plus intimes que n'auraient pu l'être des visites officielles. C'est dans ces occasions, comme dans les visites que je rendais moi-même à Li Hong-tchang au temple assez délabré qui lui servait de résidence, que nos entretiens se prolongeaient plus librement, devenaient plus confiants, abordaient sans embarras ni crainte tous les sujets et prenaient peu à peu le caractère qu'aucun autre Chinois n'aurait pu et su leur donner d'un échange continu de pensées, d'impressions, de suggestions, parfois de confidences et de consultations. Toutes les circonstances de temps, de situation et de personnes s'étaient donc réunies pour qu'au retour de Li Hong-tchang, quand la politique chinoise, par lui, se rapprocha durablement de la politique franco-russe, ce fût avec moi que l'illustre homme d'État eût les relations les plus assidues, les plus confiantes, celles mêmes dont cette politique commune de la France, de la Russie et de la Chine devait recueillir le plus de fruit. Nous eûmes alors en Li Hong-tchang, M. Pawlow et moi, un allié précieux et fidèle, un auxiliaire singulièrement efficace qui, par le prestige des souvenirs de son ambassade en Europe et des résultats qu'il en avait rapportés, comme par l'autorité que nul à Pékin n'osa lui contester, devint, tout en restant simple membre du Tsong-li ya-men, le maître de l'heure, l'inspirateur et le directeur de la politique extérieure de l'Empire. Ce pouvoir peu à peu dominant de Li Hong-tchang donna à la politique commune de la France, de la Russie et de la Chine la stabilité et le développement sans lesquels le traité secret du mois de mai 1896 n'eût pas produit ses effets. Il permit en même temps aux deux Légations de

France et de Russie d'accomplir l'œuvre qui leur était à elles-mêmes et à nos gouvernements nécessaire pour justifier et rendre féconde la politique adoptée et pour asseoir solidement en Chine la situation, l'influence, les intérêts de nos deux pays.

CHAPITRE III

Nouvelles négociations entre la France et la Chine et nouveaux avantages obtenus. — Le contrat d'exploitation de l'arsenal de Fou-tcheou. — Le chemin de fer de Han-keou à Pékin et l'accord conclu à ce sujet entre la France et la Belgique. — Les concessions française et russe à Han-keou. — Règlement des affaires de Missions religieuses.

La caractéristique de la période qui s'étend du retour de Li Hong-tchang jusqu'à l'année 1898, ou même jusqu'à l'insurrection des « Boxeurs » (1900), est la prédominance à Pékin de l'influence russe et française, de l'entente entre l'alliance franco-russe et la Chine.

C'est pendant cette période que la Russie, en vertu du traité et du contrat conclus avec le gouvernement chinois, commence à construire la section du Transsibérien sur le territoire mandchou de Tchita jusqu'à la frontière orientale de Sibérie. La Russie, qui, pour la construction de cette ligne, a créé, d'accord avec la France, la Banque Russo-Chinoise, se sert également de cet institut financier pour développer son commerce par terre depuis Han-keou et Pékin, par Kalgan et Kiakhta, jusqu'à Irkoutsk. Elle obtient le droit d'établir des quartiers séparés ou concessions à Tien-tsin, à Han-keou. Elle élève au rang de consulat général son consulat de Shanghai et ouvre de nouveaux consulats sur la frontière sino-russe de l'Ouest. Mais surtout, et en pleine communauté d'action avec la

France, elle veille à ce que la situation politique, inaugurée en 1895 et consacrée par le traité de 1896, ne reçoive nulle atteinte et se fortifie au contraire à mesure que les événements font une loi à l'alliance franco-russe de lutter en Extrême-Orient contre les influences rivales.

La France, à cette même date, et tout en poursuivant sans relâche la solution des diverses négociations qu'elle a successivement engagées avec la cour de Pékin, se préoccupe, dans son intérêt et celui de son alliée, comme dans l'intérêt de la Chine elle-même, soit de récupérer et rétablir certaines fondations abolies ou périmées, soit de créer, seule ou en association avec des puissances alliées ou amies, de grandes entreprises destinées à accroître, en même temps que ses propres avantages et son influence, la prospérité et la richesse de la Chine.

Au nombre des fondations créées par nous et dont le rétablissement nous paraissait le plus désirable était l'arsenal de Fou-tcheou. Cet arsenal, créé en 1866, après la soumission des Taï-ping, par l'illustre vice-roi Tso Tsong-t'ang, avait été placé, de 1866 à 1874, sous l'administration d'un haut commissaire impérial assisté d'un état-major français dont faisaient partie, avec MM. Giquel et d'Aiguebelle, officiers de notre marine, des ingénieurs, des professeurs, ayant eux-mêmes pour les seconder douze contremaîtres et vingt-cinq chefs-ouvriers ou ouvriers de notre nationalité. Depuis 1874, l'arsenal avait continué à être dirigé par un commissaire impérial et un état-major indigène recruté parmi les Chinois qu'avait formés la mission Giquel ou qui étaient allés suivre en France les cours du génie maritime, jusqu'à ce qu'en 1884, dans les difficultés qu'avait soulevées entre la France et la Chine l'affaire du Tonkin, le vice-amiral Courbet, remontant la

rivière Min, fût amené à détruire, sous le feu de son escadre, l'arsenal même qui avait été édifié par nos soins. Au lendemain de la guerre sino-japonaise, lorsque la Chine, désireuse de reconstituer ses forces, se préoccupait de nouveau de la question des arsenaux, un censeur, Tchen-pi, avait proposé d'en confier la restauration et le rétablissement à l'industrie indigène privée. Des sociétés chinoises s'étaient formées dans ce but, et des agents allemands s'appuyaient sur elles pour essayer d'obtenir, sous ce couvert, une sorte de régie de quelques arsenaux. J'avais été moi-même avisé, dès le principe, par le consul général de la République à Shanghai, par notre vice-consul à Fou-tcheou, et aussi par le dernier des Français demeuré à l'arsenal comme professeur, M. Médard, des efforts faits dans ce sens par les associés sino-allemands. Si nous voulions éviter que l'arsenal, jadis créé par nous, passât entre des mains allemandes, il n'y avait pas de temps à perdre. J'agis donc sans retard auprès du prince K'ing, et, avec l'assentiment de M. Hanotaux, dont j'avais aussitôt provoqué les instructions, je priai le contre-amiral de Beaumont de vouloir bien, par l'un des bâtiments de son escadre, faire visiter ce qui restait de l'arsenal, tandis que l'un de nos compatriotes, M. Dujardin-Beaumetz, envoyé en mission en Chine par notre Comité des Forges, s'arrêtait lui-même à Fou-tcheou, à ma demande, pour se rendre compte de ce qu'il y aurait à faire en vue d'une reconstitution éventuelle de l'arsenal sous une direction française. A cette même date, le vice-roi du Fou-kien, Pien Pao-ts'iuan, à qui le gouvernement de Pékin avait demandé un rapport, et avec lequel notre vice-consul, le commandant du croiseur l'*Alger,* enfin M. Dujardin-Beaumetz s'étaient successivement mis en

communication, en venait à penser, d'acord avec nos compatriotes, que la solution la plus naturelle et la plus indiquée était, conformément aux précédents, de revenir au régime qu'avait inauguré son illustre prédécesseur, le vice-roi Tso, c'est-à-dire à l'administration d'un haut commissaire impérial assisté d'un état-major étranger, dans l'espèce français. Le rapport du vice-roi Pien parvint fort opportunément à Pékin, le lendemain des premiers entretiens que j'avais eus avec le prince K'ing, et lorsque, de Paris, Li Hong-tchang qui venait d'y arriver et le ministre de Chine insistaient auprès du Tsong-li ya-men, à la demande de M. Hanotaux, pour que, comme un nouveau gage des relations devenues si confiantes entre la France et la Chine, l'arsenal de Fou-tcheou, créé par nous, nous fût en quelque sorte rendu. Le contre-amiral de Beaumont étant venu, sur ces entrefaites, me faire à Pékin, avec quelques-uns de nos officiers, la visite qu'il m'avait depuis longtemps promise, les princes Kong et K'ing et le Tsong-li ya-men saisirent cette occasion évidemment favorable pour m'annoncer une décision qui gagnait encore à nous être notifiée en un pareil moment. C'est en effet le jour où nous nous étions rendus, l'amiral et moi, au Tsong-li ya-men, pour faire visite aux princes et aux ministres, le 28 juillet, que le prince Kong, dans les termes les plus délicats, nous dit combien le gouvernement chinois se félicitait de renouer les traditions de 1866-74 en faisant appel, pour la reconstitution de l'arsenal de Fou-tcheou, désormais placé sous la direction du maréchal Yu-Lou, haut commissaire impérial, à des ingénieurs, officiers et professeurs français, qui continueraient ainsi l'œuvre de MM. Giquel et d'Aiguebelle. Le lendemain 29, une dépêche officielle me confirmait cette réso-

lution, et ajoutait que c'était au maréchal Yu-lou qu'il appartiendrait de s'entendre avec nous pour les mesures exécutives à prendre, les contrats à conclure et les engagements à faire.

Il nous parut, au contre-amiral de Beaumont et à moi, après avoir fait connaître aux ministres des Affaires étrangères et de la Marine l'heureux résultat intervenu, que la méthode la plus pratique, la plus prompte, et en même temps la plus conforme aux précédents, pour traiter et régler tous les détails d'exécution, était de mettre en rapports avec le maréchal Yu-lou, d'une part le vice-consul de France, qui aurait nos instructions à cet effet, de l'autre un représentant de notre marine à qui l'amiral donnerait de même les instructions nécessaires. Ce représentant ne pouvait être que le commandant même de l'*Alger,* le capitaine de vaisseau Boutet, qui déjà au printemps de cette année avait visité et étudié l'arsenal et s'était personnellement rendu compte de tout ce qu'il y avait à faire pour le réorganiser. Cette procédure ayant reçu l'assentiment de notre gouvernement, comme du gouvernement chinois, le commandant Boutet, que j'eus l'occasion de voir même à son bord, au commencement de ma croisière dans le golfe du Petchili, et avec qui je pus m'entretenir à loisir des questions qu'il allait avoir à résoudre, se rendit à Fou-tcheou, où notre vice-consul, M. Paul Claudel, avait, dans l'intervalle, reçu de moi les directions et instructions requises. Les négociations entre le commandant Boutet et M. Claudel d'une part, le maréchal Yu-lou de l'autre, s'engagèrent à bord même de l'*Alger*. Elles durèrent du 10 septembre au 7 octobre et aboutirent, le 11 de ce même mois, à la signature entre le maréchal Yu-lou et les représentants français d'un con-

trat rédigé sur le modèle des contrats passés en 1866 entre le Vice-Roi et M. Giquel et comprenant, outre un programme et un devis général d'exécution, la liste du personnel français à engager et l'état des traitements à allouer aux différents membres de la mission. Le personnel comptait un ingénieur-directeur, un ingénieur sous-directeur, un ingénieur métallurgiste, un chef du bureau des dessins, un secrétaire du directeur, un professeur-directeur de l'école (M. Médard) et cinq contremaîtres. L'ensemble des traitements s'élevait au chiffre de 21 000 francs par mois (242 000 francs par an). La durée du contrat était de cinq ans, avec faculté de renouvellement. L'école comprenait une école supérieure et une école de maistrance, étant entendu, en outre, que si une école proprement navale devait être créée, elle serait de même confiée à une direction française. C'étaient les Chinois qui avaient spécialement insisté pour la création du poste d'ingénieur métallurgiste, auquel ils se proposaient de réserver, outre ses travaux techniques de l'arsenal, l'étude des gisements miniers de la province.

Ainsi revenait entre nos mains, dans les meilleures conditions, la direction technique de l'arsenal créé par nous en 1866. Il avait fallu un concours de circonstances singulièrement heureux et un changement profond dans l'état des relations entre la France et la Chine pour que, douze ans après le bombardement par l'escadre du vice-amiral Courbet de l'arsenal de Fou-tcheou, le gouvernement chinois en confiât de nouveau à un personnel français la direction technique et professionnelle. Le gouvernement français recueillait là un résultat presque inattendu, et qui eût au premier abord paru à peine possible, de la politique désormais adoptée à l'égard de la Chine.

Il convient de reconnaître, d'autre part, la générosité avec laquelle le gouvernement chinois se prêta si galamment à renouer une tradition qui, malgré les événements de 1884, avait laissé au Fou-Kien de bons et durables souvenirs. La conclusion du contrat du 11 octobre 1896 fut scellée de la part du gouvernement français, par la collation au maréchal Yu-lou de la commanderie de la Légion d'honneur.

La Chine, après la grave alerte de 1884-85 et cette guerre du Tonkin qui l'avait inquiétée et éprouvée, avait, dans un premier mouvement de réforme, et pour accroître l'unité, la centralisation de son gouvernement, organisé dans tout l'Empire, en un délai relativement court, un réseau télégraphique, dont l'administration, d'abord confiée à une compagnie privée qui avait, il est vrai, pour chef un fonctionnaire, ne devait pas tarder à passer entre les mains de l'Etat. La réforme qui, après la guerre sino-japonaise, prit peu à peu le premier rang dans les préoccupations et les projets de la Chine, soit qu'elle en comprît elle-même la nécessité, soit que l'influence et les compétitions étrangères lui eussent servi d'avertissement, ce fut celle des voies et moyens de communication entre les diverses parties de l'Empire. Le projet d'un grand réseau ferré avait été déjà conçu avant la guerre par les deux Vice-Rois les plus considérables de la hiérarchie mandarinale, Li Hong-tchang à Tien-tsin, Tchang Tche-tong, qui, en vue des lignes à construire entre Pékin, le Yang-tseu et le Sud, avait été transféré de Canton à Wou-tch'ang. Après la guerre, Tchang Tche-tong, qui se posa résolument en partisan des réformes, et qui, dans son ouvrage-programme, intitulé *K'iuan-hio-p'ien* (Exhortation à l'étude), ne craignit pas de proposer

à son pays le modèle du Japon, revint avec plus d'insistance sur la nécessité de ne pas différer davantage la construction des lignes principales. Il comparait la Chine dépourvue de chemins de fer à un corps qui n'aurait pas de pieds. Il plaçait au premier rang des lignes dont l'urgence s'imposait celle qu'il avait déjà spécialement étudiée, celle de Lou-keou-k'iao (près de Pékin) à Han-keou et Canton. L'Empereur avait été si frappé de ses rapports au trône et de l'ouvrage intitulé *K'iuan-hio-p'ien*, le Bureau des affaires militaires présidé par le prince Kong en avait lui-même si entièrement adopté et fait siennes les conclusions, qu'il apparaissait clairement que l'heure était venue où la Chine allait se décider.

C'est à ce moment que le gouvernement français, en obtenant avec les difficultés que j'ai relatées la concession sous forme de régie de la petite ligne de Dong-dang à Long-tcheou, et le gouvernement russe, en obtenant à la suite d'un traité secret le passage du Transsibérien sur une section considérable du territoire mandchou, concouraient, un peu plus tôt peut-être que le gouvernement chinois, livré à sa seule inspiration, ne l'eût désiré, à l'accomplissement de l'œuvre que les vrais hommes d'État de la Chine en étaient venus cependant à regarder comme nécessaire. A dater de cette heure, et malgré les résistances des faux conservateurs, de ceux dont les yeux se refusaient à la lumière, la résolution du gouvernement chinois était déjà prise, du moins *in petto*. Là où l'esprit de résistance luttait encore et retardait les résolutions suprêmes, c'était sur le plan industriel et surtout financier à adopter pour la construction des chemins de fer. Les Chinois, même les plus convertis et les plus ouverts aux besoins des temps nouveaux, redoutaient l'immixtion

étrangère. Le Bureau des affaires militaires notamment, pour soustraire la grande ligne de Pékin-Han-keou-Canton, qui était la véritable « trunkline » de la Chine, à toute participation de l'étranger, l'avait, comme ligne stratégique et militaire, exclusivement réservée à l'entreprise indigène, publique ou privée.

Mais la France avait, dans l'un de ses traités avec la Chine, dans l'article 7 du traité de 1885, une stipulation qui, si vague et générale encore qu'en fût la formule, nous donnait quelque titre, le jour où la Chine se déciderait à construire des chemins de fer, à lui proposer notre collaboration. « Lorsque la Chine aura décidé de construire des voies ferrées, était-il écrit au paragraphe II de cet article 7, il est entendu qu'elle s'adressera à l'industrie française, et le gouvernement de la République lui donnera toutes les facilités pour se procurer en France le personnel dont elle aura besoin. Il est entendu aussi que cette clause ne peut être considérée comme constituant un privilège exclusif en faveur de la France. » Malgré la limitation de cette dernière réserve, j'avais, dès le principe, fait entendre que, le jour venu, et si la Chine se décidait à construire des voies ferrées, je réclamerais pour l'industrie française la part qui nous était due. Et lorsque, dans les premiers entretiens très généraux qui eurent lieu à ce sujet, le prince Kong m'objecta que les lignes à construire, étant d'ordre stratégique et militaire, devraient être confiées à l'industrie indigène, je lui opposai, de mon côté, le texte du traité et notre ferme résolution de ne pas laisser le gouvernement chinois passer outre à ce que nous considérions comme un droit. Notre position était donc bien prise pour l'avenir et se fortifiait encore, d'abord de la première concession obtenue par le

contrat du 5 juin 1896 relatif au chemin de fer de Dong-dang à Long-tcheou, puis de l'action concertée entre les gouvernements français et russe pour nous réserver dans cette question des chemins de fer chinois la part appelée à le mieux servir, en même temps que l'intérêt de la Chine, celui de la politique franco-russe.

Avant toutefois que la ligne de Pékin à Han-keou et Canton ne fût entrée dans la période définitive et décisive, avant par conséquent que je n'eusse eu à revendiquer notre droit, une occasion s'était présentée de préparer, entre la ligne russe du Transsibérien et la Corée, un projet de réseau ferré dont il serait possible de nous assurer la concession, surtout étant donné l'arrangement intervenu entre les gouvernements russe et japonais sur les affaires coréennes par le protocole Lobanoff-Yamagata, et l'apaisement qui en était résulté entre les prétentions rivales. Cette occasion nous fut très heureusement fournie par le séjour que M. Antoine Grille, ingénieur de la Compagnie de Fives-Lille, fut appelé à faire à Seoul, après avoir signé à Pékin le contrat de la ligne de Dong-dang à Long-tcheou et par les négociations qu'au nom de sa Compagnie il fut amené à engager avec le gouvernement coréen. M. Dujardin-Beaumetz, le représentant du Comité des Forges de France, cité plus haut à propos de sa mission à Fou-tcheou, avait précédé M. Grille en Corée et avait obtenu déjà du gouvernement coréen, grâce à l'appui de notre Légation, la concession provisoire d'une ligne de chemin de fer entre Seoul et Ping-yang, avec faculté de prolongements ultérieurs jusqu'au Ya-lou d'une part, et, de l'autre, jusqu'à la frontière sibérienne. A cette concession, accordée sous la forme d'une option de six mois, était jointe la promesse de conces-

sions minières sur le parcours des lignes à construire. M. Grille, continuant l'œuvre de M. Dujardin-Beaumetz, et d'accord avec lui, s'efforçait d'obtenir, d'abord une concession plus précise relativement à la ligne de Seoul à Ping-yang et au Ya-lou, puis la concession de lignes nouvelles, tant vers la frontière septentrionale de Sibérie que vers le Sud, vers Fu-san ou Mokpo. Contre toute attente il s'était heurté à l'opposition, non pas du gouvernement coréen, mais du ministre de Russie, M. Weber, qui, soit faute d'instruction, soit par crainte d'indisposer le Japon, soit même par défaut de sympathie envers nos projets, nous empêchait d'aboutir. Il fallut qu'averti par moi, M. Hanotaux intervînt auprès du gouvernement russe et exposât à ce dernier l'avantage que lui offrait cette faculté de raccorder le réseau chinois, mandchourien et transsibérien à la Corée, pour que M. Weber se résignât enfin à nous laisser agir. Mais, dans l'intervalle, le gouvernement coréen s'était de nouveau laissé influencer par le Japon et hésitait, d'autre part, à prendre des engagements dans la région voisine de la frontière sibérienne. M. Grille obtint du moins, après de vigoureux efforts, une concession plus régulière pour la ligne très importante de Seoul à Ping-yang, et de là au Ya-lou. Il laissa, de plus, entre les mains de M. Collin de Plancy, notre chargé d'affaires à Seoul, une demande de concession de la ligne de Seoul à Mokpo. A tous ces projets étaient jointes des promesses de concessions minières. Lorsque M. Grille quitta la Corée pour rentrer en France par les États-Unis, l'industrie française avait des contrats en règle pour la jonction, par voie ferrée, de Seoul à la frontière du Ya-lou, ce qui rendait possible un raccordement ultérieur avec les réseaux chinois et transsibérien. Il y avait chance,

d'autre part, de voir aboutir la demande de concession de la ligne de Seoul à Mokpo, c'est-à-dire à la côte méridionale de la presqu'île. Il n'a pas dépendu de nous que ces résultats si importants, et dont la politique russe eût pu et dû tirer un si grand parti, ne fussent définitivement acquis et n'assurassent à notre alliée l'instrument qui lui était nécessaire pour l'accomplissement de ses desseins. Notre diplomatie et notre industrie ont du moins fait tout leur devoir, puisqu'elles avaient, dès cet automne de 1896, posé jusque sur la frontière sino-coréenne la pierre d'attente du réseau sino-russe.

Le moment était venu maintenant où le premier grand projet de chemin de fer, le projet de la « trunkline » de Pékin à Han-keou, avec prolongement ultérieur à Canton, allait s'imposer à l'attention du gouvernement chinois et entrer dans la période de réalisation. Pour cette échéance que j'avais prévue, à laquelle je m'étais préparé, j'avais surtout invoqué d'avance le droit que nous tenions des traités et ma ferme résolution de n'y pas laisser porter atteinte. La première décision prise à cet égard par le gouvernement chinois avait été la publication dans la *Gazette de Pékin*, aux dates des 6 et 8 décembre 1895, d'un décret impérial ordonnant la construction d'une ligne de Tien-tsin à Lou-keou-k'iao (à trois lieues de Pékin) et autorisant la formation d'une compagnie chinoise qui réunirait un capital de 10 millions de taëls pour la construction d'une ligne de Lou-keou-k'iao à Han-keou. C'était sur la proposition du Bureau des affaires militaires, et pour mieux marquer ainsi le caractère militaire et stratégique des lignes à construire, que le décret impérial avait été rendu. C'est aussi à cette même date que, malgré le caractère attribué auxdites lignes, et malgré

l'attitude d'exclusion prise par le Tsong-li ya-men contre toute participation étrangère à la construction de ces lignes, j'avais rappelé au prince Kong les titres et droits conférés à notre industrie par l'article 7 du traité de Tien-tsin du 9 juin 1885.

Tandis que la ligne de Tien-tsin à Lou-keou-k'iao devait être construite par les soins de l'administration impériale, avec les ressources fournies par le ministère des Finances, et sous la surintendance d'un haut fonctionnaire, Hou Yu-fen, ex-juge provincial du Kouang-si, nommé directeur de la ligne, la ligne, singulièrement plus étendue, de Lou-keou-kiao à Han-keou était, semble-t-il, remise à une compagnie indigène et privée qui aurait réuni le premier capital de 10 millions de taëls. Un second décret impérial avait toutefois désigné les deux vice-rois des deux provinces sur le territoire desquelles devait passer la ligne, Li Hong-tchang (plus tard Wang Wen-chao) et Tchang Tche-tong, pour vérifier si le capital de 10 millions de taëls était véritablement réuni et si ce capital était réellement et exclusivement chinois (décret impérial du 24 avril 1896). Vers la fin de juillet 1896, l'enquête faite par les deux vice-rois avait établi que les entrepreneurs ou financiers indigènes qui s'étaient présentés ou bien n'avaient pas réuni le capital requis de 10 millions de taëls ou ne produisaient pas la preuve suffisante que le capital réuni par eux était de provenance exclusivement chinoise. Les vice-rois avaient étudié, en conséquence, une autre combinaison en vertu de laquelle un syndicat indigène pourrait être constitué sous la direction officielle de fonctionnaires chinois. Cette combinaison leur était, selon toute vraisemblance, suggérée par un fonctionnaire bien connu, le taotai Cheng Siuan-houai, qui avait

déjà fait ses preuves comme taotai des douanes de Tien-tsin, comme directeur de la « Compagnie des Télégraphes chinois », de la « China Merchants' Cy » et, plus récemment, des Forges de Han-yang. C'est ce taotai Cheng, en tout cas, qui, recommandé par les deux vice-rois, venait dans les derniers jours de septembre à Pékin pour soumettre au gouvernement impérial le plan d'un syndicat indigène auquel pourrait être confiée la construction de la ligne de Lou-keou-k'iao à Han-keou. Reçu en audience par l'Empereur le 19 octobre, le taotai Cheng fut, dès le lendemain, sur la proposition des deux vice-rois, nommé directeur général (tou-pan) de la « Société générale des chemins de fer », et élevé, à cette occasion, au grade de King-t'ang de 4e classe. Le même jour la *Gazette de Pékin* enregistrait cette nomination. Aux termes d'un rapport présenté au trône le 12 octobre par le taotai Cheng, et dont le décret impérial du 20 avait approuvé les conclusions, la combinaison substituée au plan primitif du mois de décembre 1895 était la suivante. C'était bien à une compagnie indigène et privée que demeurait confiée la construction de la ligne de Lou-keou-k'iao à Han-keou, mais la direction en était remise à un fonctionnaire d'un rang relativement élevé, le taotai Cheng, et le capital, fixé provisoirement au chiffre de 40 millions de taëls, devait être réparti entre le Trésor de l'Etat qui fournirait une somme de 10 millions de taëls, les commissaires impériaux des ports du Nord et du Sud qui apportaient à eux deux 3 millions de taëls, et une compagnie de capitalistes chinois contribuant une somme de 7 millions de taëls. Les 20 millions de taëls restant pourraient être demandés aux capitaux étrangers. Le taotai Cheng avait toutefois exprimé lui-même, à cet égard, l'avis que ladite

somme ne devrait être demandée qu'aux capitalistes d'une nation n'ayant pas d'ambitions politiques en Chine, telle que les États-Unis, ou neutre, telle que la Belgique.

Le taotai Cheng, investi de la direction générale de la Compagnie, et seul chargé de toutes les négociations qu'il y aurait lieu d'engager, s'était d'abord mis en rapports avec un syndicat américain dont le représentant, M. Bash, lui avait déjà fait des offres. Il ne déclinait pas, d'ailleurs, les propositions qui lui venaient de financiers anglais et allemands, avec cette réserve toutefois que ni les légations ni les consulats des puissances étrangères n'eussent à intervenir dans les négociations en cours. Mais surtout, et conformément à un plan que d'Europe déjà, et plus récemment, depuis son retour en Chine, Li Hong-tchang lui avait fait connaître, le taotai Cheng sondait les intentions du nouveau ministre de Belgique, le baron de Vinck, qui venait d'arriver à Pékin et qui était autorisé à poursuivre en Chine les entretiens que le roi Léopold II avait eus à Bruxelles avec Li Hong-tchang sur les conditions dans lesquelles l'industrie et la finance belges pourraient concourir à la construction de la ligne de Lou-keou-k'iao à Han-keou.

J'avais eu naturellement l'écho des bruits et rumeurs qui couraient sur les projets attribués au taotai Cheng, et j'avais pu, non sans peine, me procurer une copie du rapport du 12 octobre dont le décret impérial du 20 avait approuvé les conclusions. Mais c'est par le baron de Vinck lui-même que je fus, le 22 novembre, directement instruit des pourparlers que, dans les premiers jours de ce même mois, le taotai Cheng avait ouverts avec lui et des propositions qu'il lui avait faites. Le taotai Cheng avait demandé au baron de Vinck si les établissements Cockerill

(de Seraing), qui avaient déjà fait des avances assez considérables d'argent aux Forges de Han-yang, ou, à leur défaut, d'autres établissements belges seraient disposés à prêter à la Compagnie du chemin de fer de Lou-keou-k'iao à Kan-keou, une somme de 100 millions de francs, garantie par le crédit de la Compagnie et le matériel même de la ligne, étant entendu qu'à égalité de prix c'est à la Belgique que seraient empruntés de même le matériel qui ne pourrait pas être construit en Chine et le personnel des ingénieurs.

Le baron de Vinck avait su, dès son arrivée à Pékin, la position que j'avais prise dans la question des chemins de fer, en me fondant sur l'article 7 de notre traité de 1885. Il n'ignorait pas davantage la solidité de la situation diplomatique que les Légations de France et de Russie s'étaient faite. Il avait enfin, outre ses sympathies personnelles et très sincères envers la France et la Russie où il avait fait une partie de sa carrière, le sentiment et l'instinct très justes que la Belgique ne pourrait vraisemblablement assumer la tâche qui lui était offerte et risquer l'entreprise si elle ne trouvait chez certaines puissances, et plus naturellement chez celles avec qui elle avait déjà les liens politiques, industriels et financiers les plus étroits, l'appui dont sans nul doute elle aurait besoin. C'est dans ce sentiment qu'il se confiait à moi, bien convaincu, d'ailleurs, qu'il se heurterait à une vigoureuse résistance de notre part si, en s'adressant à d'autres qu'à nous, la Chine faisait mine de ne pas respecter les droits que nous tenions des traités. Aussi, et dès qu'il sut, dans les derniers jours du mois, par les télégrammes qu'il attendait de Bruxelles, que son gouvernement et les établissements belges étaient, en principe, disposés à

accueillir les offres du taotai Cheng, s'ouvrit-il à moi, en confidence, de la pensée qui lui était venue que peut-être il y aurait lieu, pour nos deux pays et nos deux gouvernements, dans les circonstances présentes, vu les titres et droits que la France pouvait faire valoir, et les offres déjà faites à la Belgique par la Chine, de s'associer, de s'unir et de se réserver ainsi l'octroi d'une concession que nos rivaux, de leur côté, convoitaient et se disputaient. C'est dans les premiers jours de décembre que, sur l'initiative prise ainsi par mon collègue de Belgique, nous commençâmes à échanger nos pensées.

Il me parut, après un examen attentif, qu'étant données la répugnance du gouvernement chinois à faire appel, pour la construction de ses chemins de fer, à l'industrie et aux capitaux des grandes puissances, les objections et difficultés déjà élevées contre l'article 7 de notre traité de 1885 qui ne constituait pas un droit exclusif en notre faveur, les négociations entamées depuis plusieurs mois, d'abord à Bruxelles entre le roi Léopold II et Li Hong-tchang, puis en Chine même, entre M. de Vinck et le taotai Cheng, la combinaison d'une association, d'une collaboration franco-belge était peut-être la meilleure manière de tourner l'obstacle, de nous soustraire à l'interdit auquel la Chine prétendait nous réduire, de nous assurer à la faveur de la neutralité belge, sinon la totalité, du moins une bonne partie de la concession considérable que nous avions tant d'intérêt à ne pas laisser nous échapper. La participation belge, outre qu'elle nous garantirait contre le grief qui pourrait nous être fait d'avoir, au mépris même de l'article 7 du traité de 1885 invoqué par nous, recherché un avantage exclusif, ne serait pour nous ni une gêne, ni une renonciation à nos

droits, puisque, dans nombre d'entreprises en Europe, en Afrique, dans l'Amérique du Sud, les financiers, les industriels, les ingénieurs français et belges avaient déjà pris l'habitude de coopérer et que cette coopération n'aurait été ici recherchée par les Belges qu'en vertu même de nos droits, résultant du traité de 1885. Après quelques jours d'entretiens nouveaux et de réflexion, nous convînmes, le baron de Vinck et moi, de soumettre à nos gouvernements la suggestion que nous avait inspirée à tous deux l'examen d'une situation dans laquelle il nous paraissait expédient de joindre et unir, plutôt que de nous combattre, les titres, droits et arguments que nous tenions les uns d'un traité dont la terminologie même n'était pas absolument favorable ni décisive, les autres d'une offre ferme déjà faite par les autorités chinoises. La devise belge, « l'union fait la force », paraissait particulièrement de mise en cette circonstance, et plus propre qu'aucune autre à nous ménager un succès qui, sans cette union et ce concert, risquait de n'être pas atteint.

C'est le 13 décembre que nous avions, le baron de Vinck et moi, télégraphié respectivement à Bruxelles et à Paris pour soumettre à nos gouvernements la suggestion sur laquelle nous nous étions personnellement mis d'accord. Dès le 18, le baron de Vinck recevait de Bruxelles une réponse encourageante. Le 28 du même mois, je recevais moi-même de Paris l'avis qu'avec l'agrément du gouvernement de la République les industriels français étaient prêts à rechercher les bases d'une entente et coopération franco-belge pour la construction de la ligne de Loukeou-k'iao à Han-keou, mais que nos financiers ne pourraient être utilement pressentis et consultés que quand nos rapports circonstanciés auraient permis de

connaître de façon plus précise les conditions selon lesquelles devrait être contracté l'emprunt sollicité par la Compagnie chinoise dont le taotai Cheng avait été nommé le directeur. C'est le 9 janvier 1897, après réception et examen de mes rapports détaillés sur la combinaison proposée, que M. Hanotaux me fit savoir que les financiers français acceptaient en principe d'étudier avec les financiers belges la suggestion qui leur était soumise. Le gouverneur de la Société générale de Belgique, M. le baron Baeyens, s'était mis, à cet effet, en relations avec le président de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Tous deux offraient d'envoyer à Shanghai des délégués qui seraient chargés d'examiner et de régler avec le taotai Cheng les conditions financières de l'emprunt et les clauses industrielles du contrat à conclure pour la construction et l'exploitation de la ligne. M. Hanotaux ajoutait qu'avec l'assentiment des financiers français et belges il avait cru devoir tenir la Banque Russo-Chinoise au courant de la transaction projetée.

La méthode et procédure ainsi proposée, très conforme assurément aux habitudes circonspectes et prudentes de nos établissements financiers, avait l'inconvénient d'être lente, en raison de la distance entre la Chine et l'Europe, et de mettre à l'épreuve la patience du taotai Cheng qui, pour complaire à ses maîtres et pour répondre à la volonté du gouvernement de Pékin, avait hâte de conclure et de prouver qu'il était en mesure d'exécuter le programme approuvé par l'Empereur. Il y avait, d'ailleurs, à craindre les intrigues et manœuvres de nos compétiteurs qui ne manqueraient pas de mettre à profit les délais et retards de notre procédure pour essayer de se substituer à nous et d'enlever plus rapidement la concession désirée. Le

baron de Vinck et le nouveau consul de Belgique a Hankeou, M. Francqui, officier de l'armée belge, que la confiance du roi Léopold II avait spécialement désigné pour ce poste, réclamaient avec instance une réponse plus catégorique et plus prompte. Le roi Léopold lui-même, qui sentait le vent venir dans ses voiles, craignait de voir compromettre par trop de lenteurs le succès d'une négociation dont il attendait de si brillants et féconds résultats. Le taotai Cheng, de son côté, insistait auprès du baron de Vinck pour que, dès maintenant, et sans qu'il y eût à attendre les délégués annoncés, un contrat provisoire pût être conclu entre le consul de Belgique et lui.

Les financiers belges et français ayant toutefois fait observer que les conseils de leurs établissements ne leur permettaient pas de conclure sans que leurs délégués eussent été à même de conférer et de négocier avec le taotai Cheng, celui-ci, assuré par le baron de Vinck de la bonne volonté et du désir de conclure des financiers de son pays, se résigna à accepter la procédure proposée et à attendre la venue des délégués. Tous ces pourparlers préliminaires avaient dû, pour les besoins de la cause et par précaution, être conduits exclusivement entre le taotai Cheng et le baron de Vinck. Il était entendu que je ne devais pas paraître et qu'aucun indice ne devait prématurément révéler l'entente intervenue entre la Belgique et la France. Le baron de Vinck avait, d'ailleurs, grand soin de ne faire aucune démarche sans s'être au préalable consulté avec moi. J'ajoute que c'était notre consul général à Tien-tsin qui remplissait par intérim les fonctions de consul de Belgique dans ce port, que c'était de même par l'entremise de notre consulat général à Shanghai que le baron de Vinck correspondait avec son

consul à Han-keou et qu'enfin c'était un interprète de la Légation de France à Pékin, M. Leduc, qui servait d'interprète au baron de Vinck dans ses entretiens avec le Tsong-li ya-men et surtout avec Li Hong-tchang. Li Hong-tchang, informé, je suppose, par la Banque Russo-Chinoise, et assez pénétrant, du reste, pour deviner lui-même les dessous d'une entente secrète qui n'avait rien pour lui déplaire, fut l'âme et la cheville ouvrière de toute la négociation. Sans que le baron de Vinck ou moi-même nous ayons eu à lui faire d'aveux ou de confidences expresses à ce sujet, il avait évidemment très vite saisi et compris, puisque je n'intervenais pas et que je laissais le baron de Vinck agir, que nous étions d'intelligence. La pensée que, dans cette affaire, la Belgique était d'accord avec la France et la Russie ne pouvait que le satisfaire et lui donner confiance, étant conforme à la ligne générale de politique qu'il avait lui-même adoptée et qui lui paraissait être la seule à laquelle la Chine dût se tenir. C'est Li Hong-tchang qui, dans cette importante négociation comme dans toutes celles que le gouvernement chinois eut alors à suivre, a pris les responsabilités, a conseillé et dicté les décisions, a été, en somme, le vrai ministre et chancelier de l'Empire. Sans lui, rien n'eût été possible. Plus d'une fois, au cours des longs pourparlers qui se poursuivirent entre lui et le baron de Vinck, lil me laissa entendre, ne fût-ce qu'à des silences ou à de significatifs mouvements de paupières, parfois aussi à certaines interrogations malicieuses, qu'il était parfaitement au courant de tout, qu'il approuvait tout et qu'il était, lui aussi, d'intelligence avec nous et avec la résolution que la France et la Belgique avaient prise d'agir en collaboration et de concert.

Le secret cependant fut bien gardé. A Pékin, les entretiens entre le baron de Vinck et Li Hong-tchang avaient lieu, non au Tsong-li ya-men, mais au temple où l'ex-Vice-Roi avait fixé sa résidence. A Han-keou, la négociation se poursuivait entre le consul de Belgique et le taotai Cheng. Les consuls de France à Shanghai et à Han-keou, qui étaient naturellement dans la confidence, avaient l'ordre de garder la plus absolue réserve et discrétion. Cheng avait, dans l'intervalle, au commencement de la nouvelle année chinoise, vu ajouter à sa direction de la Compagnie générale de la ligne Lou-keou-k'iao à Han-keou, celle de la ligne de Tien-tsin à Chan-hai-kouan, celle de la ligne en construction de Tien-tsin à Pékin, celle de la ligne projetée de Wou-song à Shanghai. Il avait, en outre, la surintendance et direction des Forges de Han-yang où devait être construite une partie du matériel des nouvelles lignes, et la direction de la Banque Impériale, dont il espérait faire la Banque des chemins de fer et où avaient été versés les 13 millions de taëls représentant la contribution de l'État, ainsi que des deux commissaires des ports du Nord et du Sud à la construction de la ligne de Lou-keou-k'iao à Han-keou. Il devenait ainsi, par l'accumulation dans ses mains de tant de directions et de responsabilités, une sorte de Jay Gould ou de Vanderbildt de la Chine.

Lorsque les délégués belges, MM. Masy, Rizzardi et de Borchgrave, et le délégué français, M. d'Orival, arrivèrent à Shanghai le 17 avril, ils étaient sans pouvoirs spéciaux pour négocier et conclure. Ils étaient avant tout des ingénieurs, représentants des industriels des deux pays, chargés d'examiner le tracé de la future ligne, et leur intention était, en effet, de se livrer sur place, entre Han-

keou et Pékin, aux études préliminaires du terrain. S'ils eussent procédé ainsi, le taotai Cheng et le vice-roi Tchang Tche-tong, qui les avaient attendus jusqu'ici avec une patience méritoire, risquaient de se décourager et d'entrer en défiance. Il y avait urgence, après plus de trois mois d'attente, à continuer sans plus de retard les négociations nécessaires et à ne pas fournir au taotai Cheng la tentation de s'adresser à d'autres, aux représentants des syndicats américain, allemand, anglais, qui assiégeaient sa porte. C'est ce que mon collègue de Belgique et moi nous nous attachâmes à faire comprendre à nos gouvernements, en insistant par télégramme pour que les délégués reçussent par la voie télégraphique les pouvoirs leur permettant de conclure avec le taotai Cheng un premier contrat, du moins provisoire. Nos gouvernements comprirent les raisons que nous faisions valoir. Les délégués reçurent les pouvoirs nécessaires et se rendirent à Han-keou dans les derniers jours d'avril pour aborder aussitôt les négociations requises.

L'atmosphère de Han-keou, dans l'attente, était devenue peu à peu plus fiévreuse. Les agents financiers, les intermédiaires, les journalistes qu'avaient attirés les bruits répandus sur les projets attribués au taotai Cheng, se livraient aux appréciations, aux commentaires les plus passionnés. Des surprises de surenchère étaient à craindre. Le taotai Cheng opposait lui-même, à la façon chinoise, les compétiteurs les uns aux autres pour s'assurer des conditions plus favorables. Le nouveau consul de Belgique, M. Francqui, récemment arrivé à son poste, et peu habitué encore aux procédés des fonctionnaires chinois, s'inquiéta, et les délégués s'inquiétèrent avec lui, des rivalités qui leur étaient suscitées. Le baron de

Vinck, préoccupé lui-même des rumeurs dont l'écho lui parvenait, et de premières indiscrétions répandues dans les Légations d'Angleterre, d'Allemagne, des États-Unis, pressait M. Francqui et les délégués de conclure. C'est ainsi que, pour ne pas laisser l'occasion leur échapper, et dans la crainte d'être prévenus, les délégués se décidèrent à signer, le 10 mai (1), avec le taotai Cheng un contrat provisoire dans lequel, prenant sur eux de modifier au dernier moment les conditions d'abord convenues, ils acceptèrent le taux d'intérêt de 4 pour 100 au lieu de 5, tandis que, par compensation, le prix d'émission était abaissé de 92 à 90, et que de notables avantages industriels étaient assurés au pays où serait contracté l'emprunt.

A peine le contrat était-il signé que les Légations d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis s'émurent et crurent devoir élever des protestations contre un acte qu'elles prétendaient considérer comme contraire au principe de la porte ouverte et du traitement de la nation la plus favorisée. Le ministre d'Allemagne, qui avait été *in extremis* informé de l'entente secrète intervenue entre les gouvernements belge et français, ainsi qu'entre les industriels et les financiers des deux pays, alla porter ses doléances jusqu'au prince Kong, à qui il dénonça le danger que faisait courir à la Chine la participation occulte de la France et, vraisemblablement, de la Russie, à une entreprise que le gouvernement chinois avait entendu ne concéder qu'à une nation neutre.

Le Tsong-li ya-men et surtout Li Hong-tchang ne se

(1) Le traité ne fut, à vrai dire, que paraphé le 10 mai, la signature proprement dite eut lieu le 27 du même mois, après approbation et ratification par décret impérial.

laissèrent pas intimider par une opposition qu'ils avaient prévue. Li Hong-tchang y avait paré en faisant hâter la consécration, par décret impérial, du contrat du 10 mai. J'avais, de mon côté, ne jugeant pas encore le moment venu de me découvrir moi-même, prié le chargé d'affaires de Russie, M. Pawlow, d'intervenir auprès de Li Hong-tchang pour le rassurer, s'il en était besoin, contre la manœuvre des Légations protestataires. Li Hong-tchang, qui savait déjà *in petto* à quoi s'en tenir sur le fond des choses, répondit aux Légations d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis, que le contrat signé entre les délégués belges et le taotai Cheng ne contrevenait en rien aux droits des autres puissances et aux stipulations des traités, qu'au reste ce contrat avait déjà reçu l'approbation impériale et ne pouvait être contesté. Le baron de Vinck, d'autre part, prit acte officiellement auprès du Tsong-li ya-men de l'arrangement conclu entre les délégués belges et le taotai Cheng, de façon à prévenir toute protestation nouvelle. Li Hong-tchang se borna à le prier de télégraphier à son gouvernement pour que le contrat provisoire fût aussitôt que possible transformé en instrument définitif.

Les délégués belges d'ordre plus spécialement financier, et qui avaient été investis des véritables pouvoirs pour négocier et signer le contrat définitif, MM. Dufourny et Walin, arrivèrent à Shanghai dans les derniers jours de mai. Avant d'aller rejoindre le taotai Cheng qui les attendait à Han-keou, et tandis que MM. Masy, Rizzardi, de Borchgrave et d'Orival faisaient une première étude sommaire de la ligne entre Han-keou et Lou-keou-k'iao, MM. Dufourny et Walin crurent devoir monter à Pékin pour conférer avec le baron de Vinck et avec moi. Ils

désiraient savoir par nous les conditions dans lesquelles avait été signé le contrat provisoire du 10-27 mai, quelles modifications pouvaient encore y être apportées, et comment la négociation nouvelle devait être abordée et conduite entre eux et le taotai Cheng. Nous nous appliquâmes, le baron de Vinck et moi, à leur démontrer quel intérêt il y avait à ce que le contrat définitif qui, aux termes du contrat provisoire, devait être signé le 27 juillet au plus tard, ne fût pas différé au delà du terme convenu. Il nous parut, d'ailleurs, qu'il n'y avait pas impossibilité d'obtenir du taotai Cheng, par échange de lettres, ou par un acte additionnel au contrat lui-même, quelques amendements de nature à en rendre le texte plus conforme aux instructions que les délégués avaient reçues. Après une visite de quelques jours à Pékin, MM. Dufourny et Walin se rendirent dans la seconde moitié de juin à Hankeou. Ils furent assez heureux pour convaincre le taotai Cheng de la nécessité de consentir quelques amendements sur le taux de l'intérêt, qui fut augmenté de 0,40 pour 100, et sur certaines clauses d'ordre industriel. Le contrat définitif put, dans ces conditions, être signé quelques jours avant l'échéance prévue (21 juillet).

Il s'en fallait toutefois que fussent achevées ainsi toutes les tribulations de ce contrat, dont le texte parvenu à Bruxelles et à Paris ne donna pas satisfaction aux financiers et industriels belges et français qui s'étaient constitués en « société d'étude » pour l'exécution de cette vaste entreprise. De longs mois devaient encore s'écouler avant que la « société d'étude » conclût à Shanghai, le 26 juin 1898, avec le taotai Cheng, par l'entremise de M. Eugène Hubert, ingénieur, son représentant, le contrat, cette fois seulement définitif, par lequel le taux d'in-

térêt était élevé à 5 pour 100, la « société d'étude » ne prenant ferme tout d'abord que 39 millions de francs du capital nominal (112 500 000 francs), et se réservant l'option jusqu'au 31 décembre 1901 du surplus de l'emprunt, soit 73 500 000 francs, et ce au prix de 90 pour 100 nominal. Il était stipulé que la « société d'étude » élisait pour banquier à Shanghai et à Paris la Banque Russo-Chinoise. Au contrat d'emprunt était joint un contrat d'exploitation, chargeant la « société d'étude » de la direction, de l'administration et de l'exploitation de la ligne, pendant une durée de trente années, et lui accordant une participation de 20 pour 100 dans les bénéfices nets. Les destinées de la ligne ne laissèrent pas plus tard que d'être fort accidentées, tant par les événements qui marquèrent en 1900 l'insurrection des « Boxeurs » et la destruction d'une partie de la voie déjà établie que par la crise intérieure à la suite de laquelle, en 1908, le gouvernement chinois ayant, comme il s'en était réservé le droit, procédé au rachat de l'emprunt, l'opération de rachat fut effectuée par une société franco-anglaise désormais substituée à la « société d'étude » franco-belge. Mais l'important, c'est que la France, d'accord avec la Belgique et la Russie, s'était assuré dès 1897 la concession, sous forme d'emprunt et d'exploitation, de la première grande ligne de la Chine, alors que déjà, d'autre part, la France sur sa frontière indo-chinoise, la Russie sur sa frontière sibérienne, avaient obtenu, l'une le raccordement de ses lignes avec une ligne chinoise, l'autre le passage du Transsibérien à travers le territoire mandchou. Si je rappelle enfin que notre industrie avait, en outre, conclu à Seoul avec le gouvernement coréen des arrangements lui accordant l'option de lignes destinées à relier Seoul à la frontière du

Ya-lou et, vers le sud, à Mokpo, il me sera permis de dire que la France avait, dans la question des chemins de fer de Chine, pris avec son alliée, la Russie, et avec la Belgique, son associée, la position vraiment prééminente. Cette première et décisive campagne se terminait pour nous par une incontestable victoire.

A l'heure où, par ces premières solutions données à la question des chemins de fer, nos intérêts économiques et financiers, comme ceux de la Russie, allaient prendre une extension nouvelle, il y avait avantage à donner à nos établissements en Chine, et d'abord aux quartiers ou concessions qui nous avaient été réservés dans les ports ouverts, à Tien-tsin, à Shanghai, à Han-keou, une stabilité ou même, s'il était possible, un développement plus considérables. Je pus, après un accord avec mon collègue de Russie qui, d'ailleurs, ne fut, ni pour lui ni pour moi, sans difficulté, régler, à la commune satisfaction des deux pays, le partage et la délimitation entre la France et la Russie de la concession de Han-keou. Cette concession nous avait été accordée en 1865, mais nous n'en avions fait que peu d'usage. Le seul immeuble qui nous y appartînt était la maison même du consulat. Sur le reste des terrains s'étaient peu à peu installés des étrangers, Anglais, Russes, Belges, etc., etc. Lorsque les Russes, en 1896, à la demande des grandes maisons de thé de leurs nationaux, voulurent établir une concession à Hankeou, leurs regards s'étaient jetés sur la concession française à peu près inoccupée, et où nous n'avions fait aucun travail de quai, de voirie, aucun acte de possession et d'administration. Il ne nous était pas possible toutefois, au moment même ou une société franco-belge obtenait la construction et l'exploitation de la grande ligne ferrée dc

Lou-keou-k'iao à Han-keou, de faire ainsi abandon de cette concession de Han-keou qui était justement à la veille d'acquérir pour nous toute sa valeur et toute son importance. J'entrai donc en négociation avec mon collègue de Russie. Nous convînmes, sous réserve de l'assentiment de nos gouvernements, de diviser l'ancienne concession française, dont l'étendue était d'environ un kilomètre sur le quai du Yang-tseu et de 350 mètres en profondeur, en deux parties, étant entendu que les deux tiers du quai seraient laissés à la Russie, dont les nationaux avaient déjà individuellement acquis la majeure partie des terrains. Nous pûmes d'ailleurs, grâce à la bonne volonté des autorités chinoises et du Tsong-li ya-men, regagner la surface perdue par le consentement que les autorités chinoises donnèrent à l'extension des deux concessions française et russe au nord du fleuve jusqu'à la muraille de la ville indigène. Notre accord, ratifié par nos gouvernements, fut sanctionné de même par le Tsong-li ya-men. Le consul général de France à Sanghai et le consul de Russie à Tien-tsin furent délégués pour procéder à Han-keou, avec l'autorité chinoise, aux opérations de délimitation, d'allotissement et de vente des terrains, ainsi qu'à la rédaction des règlements administratifs et à la préparation des arrangements à concerter pour la construction des quais et la mise en valeur des deux concessions. Dans l'été de 1896, tous ces travaux étaient déjà fort avancés : ils furent achevés au printemps de 1897. En ce qui concerne notre concession de Shanghai, le principe de l'extension du quartier spécialement placé sous l'administration française avait été posé dès le 19 mars 1896, en même temps que le principe de l'extension du « Foreign settlement » (concession inter-

nationale), à la suite d'une décision prise par la réunion du corps diplomatique de Pékin. Le doyen du corps diplomatique, M. le colonel Denby, avait, par une dépêche officielle, accompagnée de cartes et de plans, réclamé pour raisons de salubrité, d'hygiène, de police et d'économie administrative, l'extension des deux concessions, étant bien entendu que ces deux extensions devaient être accordées simultanément. L'extension de la concession française devait comprendre le faubourg de Tong-kadou, sis sur la rive gauche de la rivière Houang-p'ou, les terrains nommés Pa-sien-K'iao (Pasienjo), dans l'espace sis entre le champ de courses et le nouveau cimetière, la route de Zikawei dite route française et la route à ouvrir entre le champ de courses et la Zikawei Road. Le Tsong-li ya-men ayant, au mois de novembre 1896, décliné notre proposition, le doyen du corps diplomatique avait, par dépêche officielle, répondu que le corps diplomatique, ne pouvant admettre la fin de non-recevoir du gouvernement chinois, se réservait de reprendre la question, soit individuellement, soit en corps. Ce n'est qu'au commencement de l'année 1900, après une négociation assez laborieuse entre les gouvernements français et anglais, que devait être définitivement agréée et décidée cette extension de notre concession, dont nous entrâmes en possession le 1er mars de cette année. Pour ce qui regarde notre concession de Tien-tsin, le gouvernement britannique ayant obtenu des autorités chinoises, au commencement de 1897, l'extension, sinon de la concession anglaise établie en 1860, du moins des règlements de cette concession au territoire chinois, d'une étendue de 1380 *mou,* sis entre cette concession et la ville indigène, je réclamai le même avantage

pour une étendue égale de 1380 mou, c'est-à-dire l'application de nos règlements municipaux au territoire chinois sis entre notre concession, au nord et à l'ouest, et la ville indigène. Ce fut là le premier stade d'une extension proprement dite qui nous fut accordée par la suite, et dont l'effet a été de donner un accroissement considérable à cette concession.

J'avais, d'autre part, poursuivi, au cours de l'année 1896, le règlement des affaires religieuses et de Missions dont j'avais, dès mon arrivée à Pékin, annoncé au Tsong-li ya-men que je réclamerais sans relâche l'entière liquidation. La Mission du Kouei-tcheou avait obtenu déjà un commencement de réparation par la mise en liberté des chrétiens indigènes injustement détenus depuis 1886. Mais il restait à faire réintégrer nos missionnaires dans les villes de Tsouen-yi, Houang-pin, Yu-kin-hien, Kei-tcheou, Mey-tan, d'où ils avaient été indûment expulsés, et où leurs résidences avaient été détruites. Nos missionnaires avaient droit, en outre, à une réparation pécuniaire pour les pertes et dommages qu'ils avaient subis. J'avais enfin, à force d'instances, décidé le Tsong-li ya-men à désigner trois délégués, dont le trésorier même de la province, le Mandchou Wen-hai, pour négocier avec le vicaire apostolique de la Mission, Mgr Guichard, le règlement des punitions, réparations et indemnités nécessaires. Le 31 avril intervenait entre le vicaire apostolique et le trésorier Wen-hai, qui venait d'être nommé résident impérial au Thibet, un contrat en vertu duquel une somme globale de 30 000 taëls était accordée à la Mission comme indemnité de ses pertes et dommages. Les Chinois coupables de meurtres, destructions et sévices, étaient sévèrement punis. Les missionnaires enfin étaient

autorisés à rentrer dans les villes d'où ils avaient été chassés et à y réédifier leurs églises et leurs écoles. Nos Missions de Mandchourie, qui, depuis nombre d'années, se trouvaient placées en fait sous la protection du vice-consul d'Angleterre à qui avait été remise, en l'absence d'un agent français, la défense de nos intérêts, avaient eu gravement à se plaindre, après la guerre sino-japonaise, de la façon dont le vice-consul britannique, M. Hosie, de confession protestante, et frère lui-même d'un pasteur de l'Église presbytérienne, loin de les protéger et de les défendre, les avait, au contraire, abandonnées et desservies. Bien que le gouvernement chinois ne fût, à aucun degré, responsable de cette situation, je dus, après une enquête approfondie, dont je confiai le soin à notre consul général à Tien-tsin, M. du Chaylard, la lui signaler, en le prévenant que j'allais, selon les instructions de mon gouvernement, prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Je prévins en même temps mon collègue d'Angleterre, sir Claude Mac Donald, plaçai sous ses yeux les résultats très significatifs de l'enquête à laquelle M. du Chaylard avait procédé, et cherchai avec lui les moyens de mettre fin à une gestion dont nous avions le regret de n'être point satisfaits. Pour ménager toutes les susceptibilités, je proposai à M. Hanotaux de créer au sud de la Mandchourie, à Nieou-tchouang, un vice-consulat français, dont la direction serait provisoirement confiée à notre vice-consul à Tche-fou, M. de Pommayrac. C'est la solution qui fut adoptée. M. de Pommayrac se rendit à Nieou-tchouang pour prendre possession de son nouveau poste. J'avisai le Tsong-li ya-men que c'était M. de Pommayrac qui aurait la défense directe de nos intérêts et la protection de nos Missions sur tout le territoire de la

Mandchourie compris dans sa circonscription consulaire. Le règlement des affaires religieuses du Thibet et du Kouang-si demeurait respectivement confié à M. Haas, notre consul à Tch'ong-k'ing, que j'avais spécialement chargé d'assurer la réintégration de nos Missions à Batang, Yaregong, Yerkalo, Atentse et Tse-kou, et au vicaire apostolique du Kouang-si, Mgr Chouzy, qui, avec l'assistance de notre consul, me représentait auprès du haut fonctionnaire chinois désigné pour traiter et conclure avec lui.

Lorsque à la fin de septembre 1896, au retour de ma croisière dans le golfe du Petchili et sur la côte occidentale du Japon, je m'arrêtai quelques jours à Tien-tsin, j'avais été saisi par la Mission lazariste, et notamment par le Père Favier, venu au-devant de moi, d'une requête instante pour le rétablissement depuis longtemps convenu et promis de notre église de Tien-tsin, incendiée en 1870 à la suite d'une violente émeute dans laquelle notre consul et le chancelier de notre consulat, plusieurs missionnaires et religieuses et un certain nombre d'étrangers avaient été odieusement massacrés. Les ruines de notre église au lieu dit Wang-hai-leou, où elle s'élevait jadis, étaient depuis un quart de siècle comme un reproche à l'impunité dont l'abominable attentat de 1870 avait été couvert, comme un défi à notre trop longue patience. Un décret impérial ayant, en 1870 même, ordonné la réédification de l'église et la Mission lazariste se déclarant prête à se charger elle-même de tous les travaux ainsi que des dépenses, il n'y avait aucune raison pour retarder et différer davantage l'acte de réparation et d'expiation qui s'imposait. Dès mon retour à Pékin, après avoir attentivement et de nouveau examiné toutes les pièces du dossier,

je demandai au Tsong-li ya-men, par dépêche officielle, la prompte exécution des mesures édictées par le décret impérial du 30 juin 1870, priant les princes et les ministres de donner au vice-roi du Tche-li les instructions requises pour qu'aucun obstacle ne fût opposé aux travaux de réédification de l'église et à l'érection, près de la façade de l'église, de la stèle sur laquelle devait être gravé le texte chinois du décret impérial. Le Tsong-li ya-men ne fit aucune difficulté de donner au Vice-Roi, et, par lui, aux autorités de Tien-tsin les ordres nécessaires. Dès le 9 novembre, le Père Favier, qui avait, dans l'intervalle, réuni les matériaux et fait avec les entrepreneurs locaux tous les arrangements désirables, put commencer les travaux avec la ferme intention de les achever et de procéder à l'inauguration de l'église restaurée au jour anniversaire de la tragique émeute dans laquelle elle avait été incendiée et détruite (21 juin). J'exprimai alors moi-même au Père le confiant espoir de pouvoir, à cette date du 21 juin de l'année suivante, présider la cérémonie inaugurale et célébrer avec notre colonie ce jour de réparation, de renaissance et de foi dans l'avenir.

CHAPITRE IV

Négociations entre la Chine et la Grande-Bretagne pour la revision de la convention sino-birmane du 1er mars 1894. — Nouvel accord entre la France et la Chine en complément des conventions du 20 juin 1895 (12 juin 1897). — Efforts et démarches du gouvernement allemand pour obtenir des avantages en Chine et notamment la concession d'un port. Les tentatives du baron Heyking.

Tandis que la France et la Russie consolidaient et développaient leur influence à Pékin grâce à la politique dont Li Hong-tchang était devenu, pour la Chine, le représentant avisé et tenace, l'Angleterre et l'Allemagne essayaient, l'une de récupérer la situation antérieure au printemps de 1895 et de réparer quelques-uns des dommages qu'elle estimait avoir soufferts, l'autre de recueillir un peu plus de fruit du service qu'elle avait rendu à la Chine après la paix de Shimonoseki et de se créer en Chine une situation sinon égale, du moins analogue à celle que s'étaient faite la France et la Russie. Les gouvernements britannique et allemand, bien qu'ayant adopté et suivi à l'égard de la Chine, au printemps de 1895, une ligne de conduite tout à fait différente, avaient au fond tendance à se rapprocher, parfois même à s'unir, pour résister au progrès que faisait en Extrême-Orient, comme ailleurs, la politique de l'alliance franco-russe. Le cabinet Salisbury, qui avait succédé à celui de lord Rosebery, avait gardé vis-à-vis de la politique allemande, depuis son retour aux affaires, la

sympathie dont le parti tory était animé envers elle depuis le Congrès de Berlin. La politique allemande, d'autre part, quels que fussent les sentiments personnels de l'empereur Guillaume II et de son nouveau chancelier, et malgré le soin qu'elle prenait de ne pas heurter de front la politique russe, n'écartait pas les occasions qui s'offraient à elle, sinon de faire cause commune avec la politique anglaise, du moins de profiter de son concours, si la France et la Russie devaient, de ce concours, souffrir quelque dommage et quelque atteinte.

Le gouvernement anglais, quoiqu'il eût en fait fini par reconnaître les conventions franco-chinoises du 20 juin 1895 dont il avait pris d'abord tant d'ombrage, et quoique la déclaration signée à Londres le 15 janvier 1896 entre lord Salisbury et le baron de Courcel eût accepté à cet égard les faits accomplis et les avantages résultant pour la France desdites conventions, n'en avait pas moins résolu de poursuivre auprès du gouvernement chinois des négociations de représailles et de revendication contre ce qu'il persistait à considérer comme une dérogation à la convention sino-birmane du 1er mars 1894. Le gouvernement chinois, dont le droit n'était certes pas contestable, et qui l'avait lui-même fortement établi en réponse aux protestations et réclamations anglaises, avait cependant, de guerre lasse, consenti à entrer avec le gouvernement anglais en des négociations de compensation. Ces négociations, ouvertes d'abord à Londres entre le Foreign Office et la Légation de Chine, furent transférées à Pékin vers la fin de l'année 1896, à la date où Li Hong-tchang venait de rentrer en Chine. C'est Li Hong-tchang lui-même qui, dans une visite amicale et privée qu'il me fit à la Légation à l'occasion du 1er janvier 1897, me révéla les

négociations en cours, dont il ne fit aucune difficulté à m'indiquer l'objet. Il avait été entendu, probablement sur le conseil même de Li Hong-tchang, que la meilleure procédure consisterait, au lieu de faire une convention nouvelle, à reviser la convention dite sino-birmane, du 1er mars 1894, et à y apporter les rectifications ou additions reconnues possibles ou nécessaires. Li Hong-tchang, qui avait été le premier à donner ce conseil, et qui, d'ailleurs, était, depuis son retour, devenu l'âme active du Tsong-li ya-men, le véritable ministre des Affaires étrangères de l'Empire, avait été chargé de cette négociation, comme de toutes celles que le gouvernement chinois avait alors à poursuivre.

La revision de la convention sino-birmane, telle que Li Hong-tchang m'en fit connaître alors les principales dispositions, portait d'abord sur des rectifications de frontière qui, du reste, n'affectaient pas la région de notre propre frontière avec la Chine; elle consistait, en outre, à accorder à la Grande-Bretagne, comme la France l'avait obtenue par les conventions du 20 juin 1895, la faculté de construire des chemins de fer raccordant les lignes chinoises aux lignes birmanes et d'ouvrir de nouveaux consulats (à Chouen-ning ou Momeïn). Un protocole additionnel confirmait conventionnellement au gouvernement britannique la décision déjà prise depuis un an par le gouvernement chinois d'ouvrir au commerce international les ports de Wou-tcheou-fou dans le Kouang-si, de Sam-sui et de Kong-koun, dans le Kouang-tong, et de permettre la navigation fluviale sur la rivière dite de l'Ouest (Si-Kiang) entre Wout-cheou-fou, Sam-sui et Canton.

L'ensemble de ces stipulations, surtout depuis la déclaration franco-anglaise du 15 janvier 1896 et depuis la

signature du contrat autorisant la construction de la ligne ferrée entre Dong-dang et Long-tcheou, avec prolongation ultérieure jusqu'à Nan-ning-fou, n'atteignait et ne contrariait, à vrai dire, aucun de nos intérêts essentiels. Mais le fait de les réclamer et d'en poursuivre l'octroi comme une compensation aux conventions franco-chinoises du 20 juin 1895, que la déclaration anglo-française du 15 janvier 1896 reconnaissait cependant comme un fait accompli, ne nous permettait pas, au jour où la convention sino-birmane du 1er mars 1894 serait ainsi revisée, d'acquiescer purement et simplement à un accord qui se présentait sous la forme de représailles contre nos propres conventions de 1895. J'eus donc de M. Hanotaux l'ordre de déclarer au gouvernement chinois que si la convention sino-birmane était revisée dans ce sens, le gouvernement français réclamerait à son tour des avantages correspondants et propres à compléter ceux que nous tenions déjà des conventions du 20 juin 1895.

Lorsqu'en conséquence la convention sino-birmane, ainsi revisée, eut été signée à Pékin le 4 février 1897 entre mon collègue d'Angleterre, Sir Claude Mac Donald, et Li Hong-tchang, j'ouvris aussitôt avec le prince K'ing, quoi qu'il en eût, et malgré ses protestations, une nouvelle négociation, elle aussi réparatrice et compensatrice comme avait prétendu et voulu l'être la négociation britannique qui venait d'aboutir. Ce fut, je dois le dire, une épreuve difficile, laborieuse, au cours de laquelle j'eus avec le Tsong-li ya-men de pénibles rencontres, mais dont le gouvernement de la République était déterminé à sortir à son honneur et avec la pleine satisfaction qu'il estimait lui être due. Li Hong-tchang, qui venait de signer avec Sir Claude Mac Donald la convention sino-

birmane revisée, pouvait difficilement être choisi comme le plénipotentiaire de la négociation nouvelle à poursuivre avec la France. Ce fut le prince K'ing, premier plénipotentiaire des conventions franco-chinoises du 20 juin 1895, à qui ce soin fut remis. Li Hong-tchang, d'ailleurs, loin de se montrer indifférent à la tâche nouvelle que j'avais à accomplir, me donna, au contraire, aux heures les plus critiques, d'utiles conseils que je me gardai de négliger. Là encore, et bien qu'il n'eût pas à paraître en titre, je sentais son action et je constatais qu'il demeurait fidèle à l'attitude que, depuis son retour d'Europe, il avait adoptée, celle d'un ami, d'un partisan résolu de l'entente entre l'alliance franco-russe et la Chine.

Les avantages, que mes précises instructions me prescrivaient de réclamer de la Chine en compensation de ceux qui venaient d'être accordés à la Grande-Bretagne, n'étaient et ne pouvaient être que l'extension et le développement des droits ou facultés déjà consentis par les conventions du 20 juin 1895 à notre commerce, à notre industrie, à nos relations de frontière. Il s'agissait, pour nous, d'abord de nous faire confirmer de façon plus complète et plus sûre le droit de prolongement jusqu'à Nanning-fou, Pe-se, et au delà de la ligne ferrée déjà concédée de Dong-dang à Long-tcheou ; puis de consolider la promesse faite par le gouvernement chinois de s'adresser à nos ingénieurs et industriels pour l'exploitation des mines dans les trois provinces limitrophes du Sud, Kouang-tong, Kouang-si, Yun-nan; enfin d'obtenir de nouvelles voies de pénétration entre l'Indo-Chine et le Yun-nan par l'amélioration de la navigabilité du haut Fleuve Rouge, par l'aplanissement de la route entre Ho-keou, Man-hao, Mong-tseu et la capitale provinciale, et surtout par l'éta-

blissement d'une voie ferrée entre l'Annam et Yun-nan-fou, que cette voie suivît la région de la rivière de Pe-se ou celle du haut Fleuve Rouge. La négociation, malgré l'assistance que me prêta Li Hong-tchang et malgré la vigueur avec laquelle, de Paris, M. Hanotaux soutenait mes efforts, exigea de longues et dures séances. Commencée au milieu de février, elle n'aboutit qu'à la fin de mai. Pour en faciliter et hâter la conclusion, M. Hanotaux consentit à ce que le résultat fût consacré, non par une nouvelle convention en règle, mais par un échange de dépêches officielles destiné à faire foi, revêtu des sceaux du Tsong-li ya-men et de la Légation de France, et considéré comme un acte additionnel aux conventions du 20 juin 1895.

Ces dépêches, de forme naturellement identique, furent échangées le 12 juin 1897. Le texte, qui en a été publié dans le *Livre jaune* résumant les négociations de Chine de 1894 à 1898, scellait sous les trois formules suivantes l'accord complémentaire intervenu entre les deux gouvernements :

« Il est entendu que, conformément à l'article V de la convention commerciale complémentaire du 20 juin 1895, ainsi qu'au contrat intervenu le 5 juin 1896 entre la Compagnie de Fives-Lille et l'administration officielle du chemin de fer de Dong-dang à Long-tcheou, et aux dépêches échangées les 2 et 25 juin de la même année entre la Légation de la République et le Tsong-li ya-men, si la compagnie de Fives-Lille a convenablement réussi, et dès que la ligne de Dong-dang à Long-tcheou sera achevée, on ne manquera pas de s'adresser à elle pour les prolongements de ladite ligne dans la direction de Nan-ning et de Pe-se.

« Il est entendu que, conformément à l'article V de la convention commerciale complémentaire du 20 juin 1895, dans les trois provinces limitrophes du Sud, Kouang-tong, Kouang-si, Yun-nan, le gouvernement chinois fera appel, pour les mines à exploiter, à l'aide d'ingénieurs et industriels français.

« Il est entendu que la Chine entreprendra des travaux pour l'amélioration de la navigabilité du haut Fleuve Rouge, et qu'en vue des intérêts du commerce, elle aplanira et accommodera la route de Ho-keou à Man-hao et Mong-tseu jusqu'à la capitale provinciale. Il est entendu, en outre, que faculté sera donnée d'établir une voie de communication ferrée entre la frontière de l'Annam et la capitale provinciale, soit par la région de la rivière de Pe-se, soit par la région du haut Fleuve Rouge, les études et la mise à exécution par la Chine devant avoir lieu graduellement. »

C'est cette dernière formule pour la rédaction définitive de laquelle j'eus à livrer les plus rudes assauts. C'est elle aussi qui devait, l'année suivante, par un nouvel échange de lettres en date des 9 et 10 avril 1898, nous assurer, entre autres concessions, le droit de construire un chemin de fer de la frontière de l'Annam à la capitale du Yun-nan, le gouvernement chinois n'ayant, d'ailleurs, d'autre charge que de fournir le terrain nécessaire à la voie et aux dépendances.

Dans le cours de la négociation qui aboutit à l'échange des dépêches du 12 juin 1897, j'avais eu à réclamer de la Chine, par ordre de mon gouvernement et en vue de prévenir une éventualité qu'il nous était impossible d'admettre, l'assurance formelle que le gouvernement chinois n'aliénerait, en aucun cas, et sous aucune forme, à une

autre puissance l'île de Hai-nan et la côte opposée du Kouang-tong. C'était là la première de ces déclarations d'inaliénabilité que les diverses puissances, désireuses de définir leurs sphères d'influence, s'appliquèrent, durant cette période, à obtenir du gouvernement chinois. Le prince K'ing, tout en me faisant verbalement la déclaration que j'avais demandée, et en s'offrant à me donner une reproduction des procès-verbaux de la séance où cette déclaration m'avait été faite, se refusait à répondre par une dépêche officielle à la dépêche que j'avais eu l'ordre de lui adresser à ce sujet. Il fallut une pression insistante de M. Hanotaux et presque la menace d'une rupture pour décider le Prince à nous donner satisfaction. Encore la dépêche que, de guerre lasse, le Prince se résigna à m'adresser trahissait-elle, dans sa rédaction, toute la gêne que le gouvernement chinois éprouvait à prendre et à donner ainsi lui-même des garanties concernant le maintien de son *statu quo* territorial. Cette même déclaration devait, d'ailleurs, dès l'année suivante, revêtir une forme à la fois plus précise et plus étendue, puisqu'elle comprenait, non plus seulement l'île de Hai-nan et la côte opposée du Kouang-tong, mais les trois provinces méridionales limitrophes de l'Annam. C'est à cette même date que le gouvernement britannique réclama et obtint une déclaration semblable concernant l'inaliénabilité des provinces riveraines du Yang-tseu, et le gouvernement japonais une déclaration analogue concernant l'inaliénabilité du Fou-kien.

L'échange de dépêches du 12 juin 1897 marquait la fin de la négociation à peu près ininterrompue que j'avais eu à mener avec le gouvernement chinois, dès mon arrivée, pour la détermination des limites de notre commune fron-

tière et des rapports selon lesquels devaient être régis sur cette frontière notre commerce, notre police, nos communications. Il coïncidait, par une circonstance heureuse, avec l'achèvement des derniers travaux d'abornement, tant entre la Rivière Noire et le Mékong qu'entre Lao-kai et le Kouang-si, avec le raccordement des lignes télégraphiques entre Sseu-mao et l'Annam, avec l'organisation de la police mixte franco-chinoise sur toute l'étendue de nos confins depuis la mer jusqu'au Mékong. M. Bons d'Anty, consul de la République à Sseu-mao, m'avait successivement fait connaître l'exécution conforme par le gouvernement chinois et par nos autorités d'Indo-Chine des diverses clauses des conventions du 20 juin 1895 relatives à la délimitation et à l'abornement de la frontière, à l'installation du consulat et de la douane, au raccordement des lignes télégraphiques. L'organisation des postes de la police mixte avait été menée concurremment avec les travaux d'abornement et avait pu être terminée en même temps. L'ordre et la paix s'étaient ainsi rétablis sur notre frontière, au moment où cette frontière s'ouvrait plus largement au commerce et aux relations des deux pays. Avant même, d'ailleurs, que la police mixte n'eût été en mesure de fonctionner, le gouvernement chinois nous avait prouvé, par la libération de M. Lyaudet et de sa famille, que les pirates du Kouang-si avaient pendant quelques mois gardés en otage, par l'éloignement de deux fonctionnaires, le général Fong Tseu-t'sai et l'ex-chef des Pavillons-Noirs, Lun Vinh Phuoc (Lieou Yong-fou), dont la présence sur notre frontière nous paraissait suspecte, par l'internement en lieu sûr de Thuyet, l'ex-régent de l'Annam, qui s'était réfugié en Chine, son sincère désir de remplir loyalement ses devoirs

de bon voisinage. L'ère nouvelle qui commençait pour les relations franco-chinoises dans cette région si longtemps inquiète et tourmentée n'a plus été troublée désormais que par des incidents aussitôt et promptement châtiés ou réprimés. La Chine, malgré les prétentions qu'elle avait jadis exercées sur ces confins méridionaux de son Empire, rattachés un moment par l'empereur K'ien-long à son protectorat, avait décidément renoncé à nous gêner dans la tranquille possession de territoires dont les conventions de 1885, 1887 et 1895 nous assuraient la souveraineté ou la suzeraineté.

Dans ces années de lutte et de compétition, et bien qu'elles se fussent, par la déclaration de Londres du 15 janvier 1896, mises d'accord pour étendre de l'une à l'autre, tant au Yun-nan qu'au Sseu-tch'ouan, le bénéfice des avantages qu'elles obtiendraient respectivement de la Chine, la France et l'Angleterre cherchaient encore à se devancer, à se prévenir, à arriver chacune bonne première. Il ne paraît pas douteux aujourd'hui que, dans la concurrence entre les voies d'accès et de pénétration par le Sud, c'était l'Indo-Chine française qui était le mieux placée, le chemin de fer de Lao-kai à Mong-tseu étant plus facile à établir et plus direct que les voies ferrées de raccordement entre la Birmanie et le Yun-nan. Et, de fait, c'est le chemin de fer de Lao-kai à Mong-tseu qui a été construit, tandis que le gouvernement britannique renonçait à ses premiers projets des lignes birmanes. Pour l'Angleterre, la meilleure voie d'accès en Chine est la voie de mer ou la ligne ferrée de Canton à Kan-keou, sur la construction et l'exploitation de laquelle elle a eu, quelques années plus tard, l'heureuse inspiration de s'entendre avec la France et les États-Unis à qui, dans les

négociations de 1909, se joignit l'Allemagne. La politique qui a ainsi peu à peu prévalu a été celle dont la déclaration de Londres avait posé les prémisses, une politique d'entente et de concert, substituée à la politique de division et de lutte. Il n'en est pas moins demeuré de plus en plus incontestable que la voie du Fleuve Rouge et la ligne de Hanoï-Lao-kai-Mong-tseu nous assuraient la pénétration la plus aisée et finalement la plus fructueuse au Yun-nan. Ce résultat suffit à justifier la politique adoptée par la France depuis les explorations de Doudart de Lagrée, Garnier et Dupuis, et consacrée par le traité de Tien-tsin du 9 juin 1885, ainsi que par les conventions complémentaires de 1886, 1887 et 1895.

L'Allemagne, elle, à la date où l'Angleterre obtenait la revision de la convention sino-birmane du 1er mars 1894, cherchait encore à recueillir, comme prix de son intervention avec la Russie et la France en faveur de la Chine après la paix de Shimonoseki, le salaire, le bénéfice qu'elle n'avait pu jusqu'ici se procurer. Elle s'était convaincue que le seul avantage qui valût la peine d'être poursuivi et dont l'acquisition lui assurât un avenir en Extrême-Orient était la concession d'une base territoriale, d'un port, d'où, une fois établie et installée, elle essaierait de rayonner et de s'étendre. Déjà lorsque au cours de son ambassade en Europe Li Hong-tchang s'était arrêté à Berlin, et qu'il y avait été reçu en audience par l'empereur Guillaume II, celui-ci avait nettement exprimé à l'ambassadeur son désir d'obtenir une station navale sur les côtes de Chine, insistant sur l'intérêt politique et de défense que la Chine elle-même avait à accéder à ce désir. Li Hong-tchang, qui me fit cette confidence à son retour, dans l'hiver de 1896-1897, ajoutait que le baron de Mars-

chall, secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'Empire, avait, dès lors, par ordre de l'Empereur, réclamé instamment de la Chine cette concession, considérée comme la récompense à laquelle l'Allemagne avait droit pour le service rendu au Céleste-Empire après la conclusion du traité de Shimonoseki. C'est inspiré de cet esprit et muni d'instructions catégoriques en ce sens que le nouveau ministre d'Allemagne à Pékin, le baron de Keyking, avait, dès qu'il avait cru le moment favorable, commencé à agir pour déterminer le gouvernement chinois à accorder bénévolement à l'empereur Guillaume II cette marque de gratitude que la politique allemande estimait ne pouvoir lui être refusée.

Le baron de Keyking avait fait une première démarche officielle dans ce but auprès du Tsong-li ya-men à la fin du mois de janvier 1897, c'est-à-dire au moment même où le gouvernement britannique venait d'obtenir la revision depuis si longtemps poursuivie de la convention sino-birmane. Il avait représenté au prince K'ing et aux ministres que la Chine, après s'être montrée si bienveillante et si généreuse, non seulement envers la Russie et la France, intervenues comme l'Allemagne en sa faveur après la paix de Shimonoseki, mais envers l'Angleterre qui n'avait pas participé à cette intervention, ne pouvait, en bonne justice, écarter la première et légitime demande que l'Allemagne lui adressait.

Le baron de Keyking avait cru devoir en même temps s'ouvrir auprès du chargé d'affaires de Russie et auprès de moi de la tentative qu'il faisait et à laquelle il espérait que les représentants de la France et de la Russie ne feraient point obstacle. Il avait depuis son arrivée, c'est-à-dire depuis six mois environ, manœuvré pour se rap-

procher des deux Légations de France et de Russie et pour leur témoigner son ferme désir de se tenir d'accord avec elles. Il avait, dans les réunions du corps diplomatique, visiblement marqué cette évolution par laquelle il entendait se distinguer et s'affranchir de la manière qu'avait suivie son prédécesseur. Il croyait avoir ainsi assez nettement accentué ses intentions et sa méthode pour pouvoir s'exprimer avec plus de liberté et de confiance envers mon collègue de Russie et envers moi. C'est dans le courant du mois de février et dans la semaine même où j'avais abordé avec le prince K'ing la question de l'inaliénabilité de l'île de Hai-nan et de la côte opposée du Kouang-tong, que le baron de Heyking vint me voir et, après les préparations nécessaires, m'entretenir de la négociation qu'il avait ordre de poursuivre et à laquelle il souhaitait que les Légations de France et de Russie ne créassent ni opposition, ni entrave. Il m'exposa alors l'objet de cette négociation et le désir de son gouvernement d'obtenir, sous forme de station navale ou de dépôt de charbon, une base territoriale lui donnant quelque assiette en Chine. « Notre puissance politique et militaire, me dit-il à ce sujet, ne suffit pas à nous mettre ici à notre rang. » Et, recourant à une image dont il n'était pas l'auteur (l'origine en doit être attribuée, je crois, au baron de Marschall, sinon à l'empereur Guillaume II lui-même), il ajouta que « les baïonnettes servent à tout, sauf à s'asseoir ». Quant au choix de cette station navale et de ce port, il s'empressa de me dire que l'Allemagne aurait soin de se tenir en dehors des régions que la France pouvait considérer comme sa zone d'influence en Chine, la pensée de son gouvernement étant de rechercher de préférence l'un des points de la côte centrale, également distants de

la zone française ou de la zone russe, mais sans me donner aucune indication qui me prêtât à croire que le choix eût été déjà fixé.

Le baron de Heyking m'ayant avoué que le gouvernement chinois, en réponse à sa démarche, avait exprimé la crainte que, s'il accédait au désir de l'Allemagne, d'autres puissances réclameraient des avantages semblables et qu'il ne pouvait ainsi donner lui-même le signal du butin, et m'ayant demandé mon opinion à cet égard, je répondis qu'il me paraissait difficile que la Chine eût répliqué autrement, que j'étais, en ce qui concerne les intérêts de la France, très satisfait de prendre acte des assurances de mon collègue relatives à ce qu'il appelait la zone d'influence française, mais que, quant aux projets dont il voulait bien m'entretenir, c'était là un sujet à traiter, s'il y avait lieu, de gouvernement à gouvernement, et que je n'avais moi-même ni qualité ni instructions pour l'aborder utilement. Le chargé d'affaires de Russie, avec qui le baron de Heyking eut une conversation semblable, lui fit une réponse identique. Nous nous bornâmes à aviser aussitôt nos gouvernements des diverses démarches faites tant auprès de nous qu'auprès du Tsong-li ya-men par le ministre d'Allemagne, et à nous assurer auprès de Li Hong-tchang que le gouvernement chinois avait trop de conscience du péril qu'entraînerait toute concession de ce genre pour être disposé à y consentir. Nous sûmes que, depuis quelques mois déjà, l'escadre allemande, alors commandée par le contre-amiral de Tirpitz (le futur ministre de la Marine), battait toute la côte entre Canton et Shanghai, cherchant le port qui se prêterait le mieux aux desseins de l'Allemagne. Peu de temps après, un spécialiste en matière de construction

de ports et dans tout le domaine du génie maritime, le conseiller intime Franzius, directeur des docks et fortifications militaires du port de Kiel, visita avec attention les établissements de Hong-kong et certains points de la côte. Il vint aussi à Pékin où il me fut présenté par le ministre d'Allemagne, puis continua sa route par le Japon. L'idée était en marche, et ce n'est pas vainement sans doute que le contre-amiral de Tirpitz, juste à cette date, quitta le commandement de l'escadre impériale pour aller recueillir à Berlin la succession de l'amiral Hoffmann comme ministre de la Marine.

J'ai à peine besoin d'ajouter que les gouvernements français et russe, dès qu'ils furent avertis, et loin d'encourager des desseins ou des démarches qui offraient une telle contradiction avec la politique de désintéressement et de préservation suivie par les trois puissances après la paix de Shimonoseki, ne purent que confirmer le gouvernement chinois dans son attitude de résistance à de tels projets. M. Pawlow fut particulièrement chargé par le comte Mouraview de rappeler au Tsong-li ya-men que l'engagement pris par le Japon envers la Russie, la France et l'Allemagne de ne permettre aucun établissement militaire dans le canal de Formose obligeait la Chine à ne faire elle-même et, à plus forte raison, à ne concéder aucun établissement de ce genre dans ces mêmes parages, c'est-à-dire sur la côte centrale de la Chine, spécialement visée par l'Allemagne. La Russie devait, d'ailleurs, je suppose, en vertu même de son traité secret avec la Chine, veiller à ce qu'aucun des ports qui, dans des circonstances données et prévues, devaient être mis à sa disposition, ne fût d'avance cédé ou prêté à une autre puissance étrangère. Li Hong-tchang, signataire du traité,

était très ferme à cet égard, et à maintes reprises, jusqu'à la dernière heure de mon séjour à Pékin, il me déclara que la Chine ne fléchirait pas.

L'année cependant ne devait pas s'écouler sans que les circonstances en disposassent autrement. Le jour où l'Allemagne, sous prétexte de tirer réparation d'une offense qui lui était faite et du massacre de deux de ses missionnaires, occuperait Kiao-tcheou sans que la Russie s'y fût opposée serait aussi celui où la Chine, ne se sentant plus soutenue comme elle avait espéré l'être, ne pouvait garder la même confiance dans la politique qu'elle avait adoptée depuis 1895-1896. J'ai conscience d'avoir, en ce qui me concerne (ma correspondance officielle en fait foi), donné l'alerte, d'avoir signalé le danger qu'il y aurait à laisser l'Allemagne s'établir ainsi sur la côte de Chine et sur le Pacifique et infliger, par un tel acte de dépossession, un si redoutable démenti à la politique de désintéressement et de conservation qui avait inspiré l'intervention en 1895 de la France, de la Russie et de l'Allemagne elle-même. Lorsque après l'accomplissement de ma mission je revins à Paris, le directeur des affaires politiques du ministère des Affaires étrangères, M. A. Nisard, dans cette langue choisie et nourrie des classiques dont il avait le secret, me rendit ce flatteur témoignage que je rapportais intact le palladium de l'intégrité territoriale de la Chine. Mais l'heure n'était plus éloignée où, non point par notre faute assurément, et non sans que la Chine elle-même eût essayé de résister, le palladium allait être trahi et livré. L'entrée des bâtiments de guerre allemands dans la baie de Kiao-tcheou, l'occupation en pleine paix, le 14 novembre 1897, de la baie, du port et du territoire avoisinant, marquait la fin d'une période trop courte pendant laquelle

la Chine avait cru à l'appui de trois grandes puissances d'Europe. La désillusion et la défiance allaient succéder aux sentiments de confiance et de gratitude dont la Chine s'était inspirée. Et, dans la réaction naturelle qui suivit ce changement, se forma cette insurrection des « Boxeurs » qui fut, en même temps que la révolte du nationalisme déçu et indigné, le début de la grande crise dans laquelle les destinées de l'Asie orientale allaient subir de si graves et profonds bouleversements, de 1900 à 1915.

LIVRE IV

Dernières négociations et dernières impressions. — La mission du prince Ouchtomsky. — Fin de ma mission. — La haute culture chinoise et la situation de la Chine en 1897.

CHAPITRE PREMIER

La mission à Pékin du prince Ouchtomsky. — Règlement des arrangements relatifs au passage du Transsibérien en territoire mandchou. —Inauguration de la Banque Russo-Chinoise.

Le terme de ma mission approchait, le cahier de mes instructions ayant été entièrement exécuté et épuisé. Il ne me restait qu'à achever dans le détail, et sur quelques points secondaires, le règlement des dernières affaires religieuses du Kouang-si et du Thibet, l'apaisement de quelques réclamations d'ordre commercial et contentieux et l'octroi de certaines concessions industrielles accordées en principe à nos nationaux.

En même temps que je me consacrais à ces derniers soins, à cette liquidation finale qui sera l'objet du prochain chapitre, je vis s'accomplir, avec la mission du

prince Ouchtomsky, président de la Banque Russo-Chinoise, la dernière et décisive partie du plan et programme conçu par le gouvernement russe pour le passage en territoire mandchou de la ligne du Transsibérien, pour la construction en Mandchourie même de prolongements dirigés vers la mer, pour l'installation définitive, non seulement à Shanghai, à Han-keou, à Tien-tsin, puis à Pékin même, de la Banque Russo-Chinoise, devenue l'instrument et le levier de sa politique dans le nord de la Chine.

Le prince Ouchtomsky, après avoir été jadis le compagnon du Tsaréwitch dans son voyage en Extrême-Orient et le premier confident de ses pensées dans le projet de construction du Transsibérien, avait été choisi par l'héritier devenu le Tsar comme l'interprète et le principal ouvrier de la politique et du programme russes dans l'Asie orientale. C'est lui qui, au mois d'avril 1896, était allé attendre Li Hong-tchang à Port-Saïd et l'avait accompagné à Saint-Pétersbourg et à Moscou pendant les fêtes du couronnement. C'est lui qui, nommé président de la Banque Russo-Chinoise et chargé, à ce titre, de la préparation des mesures financières propres à assurer la construction et l'exploitation du secteur de la ligne transsibérienne dans son passage en territoire mandchou, avait à compléter et à déterminer tous les arrangements déjà faits ou à faire pour l'exécution de cette importante entreprise. Le gouvernement russe et le prince Ouchtomsky avaient compris que c'est à Pékin même qu'il importait que tous ces arrangements fussent faits et non point par la Légation impériale, qu'il était préférable de ne pas laisser paraître oficiellement dans ces négociations d'une entreprise à laquelle il valait mieux conserver un

caractère industriel et financier, mais par la Banque Russo-Chinoise elle-même. C'est ainsi qu'était née l'idée d'une mission conférée au président de cette Banque, au prince Ouchtomsky que désignaient, en outre, au choix de l'Empereur sa confiance personnelle dans son ancien compagnon de voyage, les relations déjà établies entre le Prince et Li Hong-tchang, enfin les sympathies bien connues du Prince pour la Chine, et surtout pour les races mandchoue et mongole de l'Empire. Mais, pour donner à la mission plus d'éclat, de prestige et d'efficacité, pour assurer au Prince un accueil digne de la tâche qu'il avait à poursuivre, le gouvernement impérial et l'Empereur lui-même crurent devoir faire de la mission une ambassade. Le prince Ouchtomsky, s'il était, pour les négociations qu'il aurait à engager avec le gouvernement chinois, le président de la Banque Russo-Chinoise et le représentant du ministère impérial des Finances, serait d'abord l'ambassadeur du Tsar auprès de l'empereur Kouang-siu et de l'Impératrice douairière pour les remercier, au nom du Tsar, de s'être fait représenter au couronnement de Moscou et pour leur remettre, de la part du Tsar et de la Tsarine, de magnifiques présents. L'ambassade et la mission du prince Ouchtomsky revêtirent ainsi une importance extraordinaire et devinrent pour la cour de Pékin un véritable événement.

J'avais connu, plus encore par les confidences de Li Hong-tchang que par l'ambassade de Russie elle-même, les divers arrangements intervenus entre la Russie et la Chine, tant pour la constitution de la Banque Russo-Chinoise que pour la construction de la ligne destinée à traverser la Mandchourie de la frontière occidentale à la frontière orientale de Sibérie. Li Hong-tchang m'avait

révélé comment dans la Banque Russo-Chinoise, à laquelle le gouvernement chinois accordait des facilités extraordinaires, ce même gouvernement versait, à titre de dépôt ou de fonds social, une somme de 5 millions de taëls. Ce versement avait été effectué à Shanghai au mois de juin 1897. Certaines banques étrangères (anglaises et allemandes) s'en étaient émues et plaintes, et le Tsong-li ya-men avait cru devoir, en réponse à quelques observations qui lui avaient été faites par les Légations d'Angleterre et d'Allemagne, représenter le capital ainsi versé comme étant la part du gouvernement chinois dans les dépenses de construction de la ligne transmandchourienne. Mais la construction de cette ligne n'était en réalité entreprise et les dépenses n'en étaient supportées que par la Compagnie dite du Chemin de fer de l'Est chinois, laquelle, bien que sino-russe par son nom et ses statuts, était, en fait, purement russe. Le président de la Compagnie devait, d'après les statuts, être Chinois. Le capital, d'après ces mêmes statuts, devait être également russe et chinois. En fait cependant, et quoique le président désigné fût un Chinois, le capital ne fut vraiment constitué et recueilli qu'en Russie, et l'entreprise conserva, sous une étiquette russo-chinoise, un caractère exclusivement russe. En même temps toutefois que les journaux russes avaient publié, à la date du 26 décembre 1896, l'ukase du Tsar créant la Compagnie de l'Est chinois, un décret impérial rendu à Pékin autorisait de même la création d'une administration officielle de ladite Compagnie. A la tête de cette administration était placé comme président Hiu K'in-tch'eng, ministre de Chine, d'abord à Saint-Pétersbourg, puis à Berlin, lequel, pendant la durée de son séjour en Europe, était suppléé à Pékin par le taotai

Ta-k'o-che-na, ex-interprète de Li Hong-tchang pour la langue russe, et qui avait accompagné le Vice-Roi dans son ambassade en Russie. Le gouvernement russe avait communiqué au gouvernement de la République, sinon le texte même, du moins les principales stipulations des contrats et arrangements conclus entre la Chine et la Russie pour la construction et l'exploitation du transmandchourien. L'une des stipulations, évidemment secrètes, qui ne pouvaient sans doute trouver place dans ce communiqué, et dont je dus la révélation à une confidence de Li Hong-tchang, était qu'après l'achèvement de cette ligne du transmandchourien le gouvernement russe remettrait au gouvernement chinois une somme de 5 millions de taëls. Cette somme, qui, dans la pensée des deux gouvernements, représentait peut-être une sorte de loyer du droit de passage sur le territoire mandchou, étant rigoureusement égale à la somme versée par le gouvernement chinois dans la Banque Russo-Chinoise à titre de dépôt, de capital social ou de commandite, il est permis de se demander si ce n'est pas le gouvernement russe qui a, par anticipation, versé lui-même dans la caisse de la Banque Russo-Chinoise les 5 millions de taëls appelés ainsi à constituer l'apport ou la commandite de la Chine.

Le prince Hespère Ouchtomsky, dont l'ambassade était depuis plusieurs mois annoncée et attendue, arriva à Pékin le 21 mai 1897. Il était accompagné du prince Alexandre Wolkonsky, chevalier garde, de M. Étienne Andreewsky, capitaine aux hussards de la garde, de M. Léon de Zabielllo, conseiller de cour, secrétaire du ministère de l'Agriculture, de M. Ziegler de Schaffhausen, l'un des administrateurs de la Compagnie du Chemin de fer de l'Est chinois, de M. Serge Syromiatnikow, cor-

respondant du *Nouveau Temps*, de Saint-Pétersbourg. Le Prince et sa suite avaient été reçus à Shanghai et à Tien-tsin avec des honneurs extraordinaires par le Taotai et le Vice-Roi, dont ils avaient été les hôtes. Il avait été, dès son entrée en Chine, traité comme un ambassadeur, porteur des lettres autographes et des présents du Tsar de Russie pour l'Empereur et l'Impératrice douairière. A Pékin, c'est Li Hong-tchang qui l'accueillit dès son arrivée. Le lendemain, 22 mai, il était reçu, avec tous les membres de son ambassade, au Tsong-li ya-men par le prince Kong et tous les ministres. Le 23, un dîner lui était offert par Li Hong-tchang dans le temple où l'ex-Vice-Roi avait sa résidence. Le 24, les présents offerts par le tsar Nicolas II à l'Empereur et à l'Impératrice douairière étaient portés au Tsong-li ya-men, et de là au palais impérial. Le 26, le Prince était reçu en audience solennelle par l'Empereur dans la salle du Trône. Le 30, un banquet officiel lui était donné au Tsong-li ya-men, au nom de l'Empereur, par les princes et les ministres.

Les présents apportés par le Prince, et que je fus admis à voir à la Légation de Russie, étaient somptueux et magnifiques. Ils comprenaient : pour l'Impératrice douairière le grand cordon et la plaque de Sainte-Catherine, un diadème en diamants, une aigrette en béril rose, un éventail Louis XV monté en or, une toilette d'argent, des peaux de renards bleus, des étoffes d'or, d'argent et de velours; pour l'Empereur, deux tables en lapis-lazuli, un grand groupe sculpté en argent, un surtout de table Louis XVI en argent, des vases de jade, des émaux, un gramophone; pour les Princes, pour Li Hong-tchang et les ministres, des tabatières en diamants, des pierres-cabochons destinées aux chapeaux; pour les fonction-

naires du Palais, du Tsong-li ya-men et des ministres, des émaux russes, des étoffes, des objets d'argenterie.

Lorsque le prince Ouchtomsky, au cours de l'audience qui lui fut donnée, mentionna les présents offerts à l'Impératrice douairière, l'Empereur, par respect pour sa mère, se leva du trône. L'Empereur, au contraire, demeura assis pour remercier des présents qui lui étaient offerts à lui-même. Tels sont les rites de la piété filiale. Le ministre d'Angleterre, qui fut lui-même reçu en audience quelques jours après pour remettre à l'Empereur un portrait-médaillon de la reine Victoria, s'étonna que l'Empereur, qui s'était levé lors de l'audience donnée au prince Ouchtomsky, fût, cette fois, resté assis sur le trône. Il lui fut expliqué que l'Empereur ne s'était levé que lorsqu'il s'agissait des présents offerts à l'Impératrice douairière, et pour lui marquer sa piété filiale. Cette mesure de cérémonial, dont la raison était bien celle qui fut donnée à sir Claude Mac Donald, n'en avait pas moins contribué à ajouter au prestige de la réception faite à l'ambassadeur du Tsar. Tout, dans cette période heureuse pour la Russie, toutes les circonstances, même celles qui n'avaient été ni prévues, ni préméditées, tournaient à l'avantage de notre alliée!

Le prince Ouchtomsky mettait à profit cette situation d'ambassadeur, qui l'élevait en rang au-dessus des ministres plénipotentiaires accrédités à Pékin, et le caractère même, d'ailleurs très spécial et très défini, de sa véritable mission pour ne pas entrer en relations avec le corps diplomatique, qu'il préférait éviter, et pour être plus libre de poursuivre avec Li Hong-tchang et quelques autres autorités chinoises les négociations et arrangements qui étaient l'objet propre de sa venue. Le prince,

qui ne vit et connut, à part les membres de la Légation de Russie, que le ministre de France et, par mon entremise, le ministre de Belgique, habitué, depuis les négociations relatives au chemin de fer de Han-keou à Pékin, à s'appuyer sur les deux Légations de France et de Russie, était en lui-même une curieuse personnalité. Jeune, instruit, l'esprit vif et orné, enthousiaste tout ensemble et réfléchi, n'ayant et ne cherchant à avoir les allures ni d'un diplomate, ni d'un homme de cour, il était attaché surtout aux grandes questions actuelles de son pays et à la direction du journal les *Petersbourg Vie domosty*, fondé par Pierre le Grand, et dont il était alors le rédacteur en chef. Il avait eu de tout temps la curiosité passionnée des choses d'Extrême-Orient, et particulièrement du Thibet et de la Mongolie, où il se plaisait à retrouver certaines des origines de la Russie. Il rechercha, pendant la durée de son ambassade, tout ce qui pouvait le mettre en relations et en contact avec les indigènes, notamment avec les Mongols, leurs prêtres, leurs chefs, y compris le bouddha vivant d'Ourga. Il put faire, grâce aux connaissances spéciales et à l'habileté d'un sujet russe employé à la douane chinoise, M. de Groot, une très intéressante collection d'objets mongols et thibétains, dont il se composa un véritable musée. Journaliste, archéologue, président de banque, administrateur d'une compagnie de chemin de fer, tel était l'homme qui, avec la confiance du Tsar, et sous la direction de M. Witte, était appelé à continuer et à étendre dans le nord de la Chine l'œuvre d'assimilation et d'absorption commencée jadis par l'amiral Pouliatine et le général Ignatieff. Après le marin et le diplomate, c'était le financier et l'entrepreneur, l'homme des réalisations économiques et industrielles, qui entrait

en scène, et par les méthodes, les moyens d'action et de persuasion les plus propres à gagner les sympathies et la confiance des indigènes. Il y eut là, certes, dans le choix des personnes et dans le programme de conception, comme dans le détail de l'exécution, beaucoup d'art, de prudence et de savoir-faire.

Le prince Ouchtomsky, dès que la partie d'apparat de son ambassade eut pris fin, s'occupa activement de la tâche qu'il avait à accomplir. Il avait appelé auprès de lui l'un des directeurs de la Banque Russo-Chinoise, très familier avec la langue, les usages, les mœurs du nord de la Chine, M. Pokotilow, qui fut quelques années plus tard ministre à Pékin, et l'ingénieur en chef de la Compagnie de l'Est chinois, M. Jougovitch, ainsi que les principaux membres de son état-major, au nombre desquels figurait un fils de M. Kilkoff, ministre des Communications. Le 27 mai, il présidait l'inauguration solennelle et l'installation à Pékin même du siège de la Banque Russo-Chinoise, à la disposition de laquelle le gouvernement chinois avait mis les bâtiments et locaux de l'ancienne Légation de Corée. La cérémonie aurait eu, par la teneur des discours et des toasts qui y furent prononcés dans les langues russe et chinoise, par les airs de musique qui y furent joués, par les drapeaux qui y furent déployés, un caractère exclusivement sino-russe, si, invité moi-même par le Prince avec le personnel de ma Légation, et appelé à prendre à mon tour la parole, je n'avais cru devoir, sans froisser d'ailleurs aucune susceptibilité, et sans vouloir troubler la fête, marquer en fidèle allié la part de collaboration qui revenait à la France dans la création, dans le capital et dans l'administration de la Banque. Les jours qui suivirent furent consacrés par le Prince, assisté

de MM. Pokotilow et Jougovitch, à de longs entretiens avec Li Hong-tchang et un certain nombre de fonctionnaires chinois, et qui eurent sans doute pour thème, d'abord le fonctionnement même de la Banque Russo-Chinoise, puis le programme d'exécution et le tracé de la ligne du transmandchourien.

Le Prince, instruit de l'intimité qui m'avait uni, dans l'accomplissement de ma propre mission, à mon collègue de Russie, de la collaboration étroite qui n'avait cessé d'exister entre les deux Légations, et des résultats particulièrement heureux pour l'alliance qui étaient issus de cette étroite union, avait éprouvé lui-même, à la façon dont je l'avais accueilli, dont je m'étais entretenu avec lui, dont je l'avais fait se rencontrer à ma table avec Li Hong-tchang et les ministres chinois, combien il pouvait se confier à moi et me parler ouvertement. J'eus ainsi avec lui plusieurs conversations intéressantes, tant sur sa mission même que sur l'esprit qui présidait à l'œuvre accomplie dans le nord de la Chine par son gouvernement. Le Prince, qui était avant tout l'homme de confiance de l'Empereur et de M. Witte, avait tendance à se considérer comme relevant du ministère impérial des Finances plus que de la chancellerie des Affaires étrangères. Il allait jusqu'à penser et à dire que c'était, sous la haute inspiration du Tsar, M. Witte qui, plus que jadis le prince Lobanoff ou qu'aujourd'hui le comte Mouraview, dirigeait la politique impériale en Chine. Et de fait, la Banque Russo-Chinoise et l'administration du chemin de fer transsibérien étant placées sous le contrôle du ministère des Finances, deux des points essentiels du programme politique de la Russie se trouvaient remis à ce dernier ministère. Il n'y a pas à nier, au reste, qu'après

la mort du comte Mouraview, et durant la gestion intérimaire de M. Chichkine, l'influence personnelle de M. Witte ne fit que s'exercer de plus en plus sur la conduite des affaires de Chine.

Pendant que le prince Ouchtomsky était à Pékin, le bruit s'était accrédité que le gouvernement russe, non content des premiers avantages qu'il avait obtenus par la concession du droit de passage en territoire mandchou de la ligne du Transsibérien, cherchait déjà à se faire accorder des extensions ou raccordements de ladite ligne, d'une part vers Ghirin, de l'autre vers Moukden et Nieoutchouang. Le Prince, dans une conversation que j'eus avec lui vers la mi-juin, quelques jours avant son départ pour la Mongolie, me dit qu'il n'était pas alors question de ces prolongements éventuels, qu'il estimait quant à lui que c'étaient là des sujets prématurés, qu'il était préférable de ne pas éveiller trop tôt les inquiétudes de la Grande-Bretagne et du Japon, et qu'il serait toujours temps de songer à poursuivre la ligne dans les directions est et sud lorsqu'elle serait achevée dans sa partie principale. En ce qui concerne la ligne plus directe qui, d'Irkoutsk et d'Ourga, pourrait, par Kiakhta et Kalgan, se diriger sur Pékin, le Prince ne la considérait pas, à présent du moins, comme désirable, l'important, selon lui, étant tout d'abord d'assurer la communication rapide entre la Russie et Vladivostok par la voie même de la Mandchourie. La suite a prouvé que M. Witte était plus pressé que le Prince, et qu'il ne devait pas attendre l'achèvement de la ligne principale pour demander au gouvernement chinois et obtenir de lui la construction des lignes allant vers Moukden et jusque vers le Leao-tong et Port-Arthur. Mais, à cette date, ces projets ne se découvraient pas

encore, et, en tout cas, aucun accord précis ne fut alors conclu. C'était déjà beaucoup que, moins d'un an après la signature du contrat de 1896, le tracé de la ligne principale eût été fixé, que les ingénieurs eussent arrêté leurs plans, que l'activité chinoise eût pris les mesures nécessaires pour la concession des terrains, pour l'entreprise des terrassements et autres travaux, pour les relations à établir entre les deux administrations russe et chinoise du chemin de fer de l'Est chinois.

Dans les derniers jours de juin, le prince Ouchtomsky quittait Pékin, et prenait, accompagné de M. de Groot, la route de Mongolie pour rejoindre à Irkoutsk le Transsibérien. Il devait, en chemin, s'arrêter à Ourga pour y rendre visite au Bouddha vivant et lui remettre, ainsi qu'à certains prêtres lamaïstes, des présents du Tsar. Pendant ce temps, M. Jougovitch s'était dirigé vers Petune où était provisoirement installé le quartier général de l'entreprise du Transmandchourien jusqu'à ce que s'élevât peu à peu la ville de Kharbine, création de la Compagnie du chemin de fer. M. Pokotilow enfin restait à Pékin pour y terminer sur place avec Li Hong-tchang et les autorités chinoises tous les arrangements que requéraient encore, d'une part l'installation de la Banque Russo-Chinoise, de l'autre l'entreprise de construction de la nouvelle ligne. Durant quelques années, c'est sur la Banque Russo-Chinoise et sur la construction du Transmandchourien que devait s'étayer la politique russe dans le nord de la Chine. La politique russe eût été bien inspirée de ne pas chercher pour le moment d'autres instruments et d'attendre de l'achèvement de ce grand ouvrage l'accomplissement même des desseins qu'elle poursuivait. Une entente avec le Japon, loin d'être impossible, était dans les vœux du gouverne-

ment mikadoual et dans la pensée de quelques-uns des principaux hommes d'Etat de Tokio. Il convient, il est vrai, d'ajouter que, si d'autres inspirations prévalurent, si la Russie se laissa entraîner à précipiter les étapes et à modifier elle-même le *statu quo* territorial qu'elle avait eu la sage pensée de conserver et de garantir en 1895, ce fut par la contagion et à l'instigation de la politique allemande, et après que l'empereur Guillaume II, en s'installant lui-même dans la baie de Kiao-tcheou, ouvrit au Tsar le chemin de Port-Arthur. C'est de cette déviation imprimée à la politique russe par la politique allemande, c'est de cette erreur capitale que sont nées l'alliance anglo-japonaise de 1902 et, par une conséquence fatale, la guerre russo-japonaise de 1904-1905. Ni le prince Ouchtomsky, ni M. Witte ne prévoyaient, dans cet été de 1897, que le grand ouvrage dont ils étaient les artisans dût être, à si bref délai, détourné et interrompu, et qu'il fallût que la Russie et le Japon, avant de s'entendre, avant de conclure les heureux et féconds accords qui devaient être signés dix ans plus tard, se mesurassent d'abord les armes à la main dans ces plaines et vallées de Mandchourie où ils se partagent aujourd'hui l'exploitation de la ligne transsibérienne.

CHAPITRE II

Règlement, entre la France et la Chine, des dernières questions relatives aux rapports entre l'Indo-Chine et la Chine. — Solution de questions et réclamations d'ordre économique. — Règlement des dernières affaires de missions religieuses La mission du Kouang-si. La mission du Thibet. Inauguration à Tien-tsin de l'église reconstruite sur l'emplacement de l'église qui avait été brûlée en 1870.

J'achevais maintenant le règlement ou la mise au point des dernières affaires que j'avais à cœur de laisser en bon ordre avant de quitter Pékin, et je trouvais, je dois le dire, chez les membres du Tsong-il ya-men, comme aussi chez les diverses autorités des provinces chinoises avec lesquelles je correspondais parfois directement, la meilleure volonté, le plus sérieux désir de m'aider dans l'accomplissement d'une tâche dont les deux pays devaient ressentir le bienfaisant effet.

Le gouvernement chinois avait, depuis 1895, reconnu l'avantage d'établir, sur les frontières désormais fixées de l'Indo-Chine française et de la Chine, des relations non seulement de bon voisinage, de sécurité et d'ordre, mais de trafic, de commerce, de communication aisée et régulière et de mutuel échange. Au printemps de 1897, l'abornement de toute la frontière était terminé de la mer jusqu'au Mékong, les postes de police mixte étaient installés et fonctionnaient, les nouveaux consulats et les

douanes étaient ouverts, les réseaux télégraphiques étaient raccordés, et les deux gouvernements s'étaient mis d'accord sur la construction d'une première ligne de chemin de fer entre Dong-dang et Long-tcheou, comme sur le principe d'une autre ligne destinée à relier ultérieurement Lao-kai et le Fleuve Rouge à la capitale provinciale du Yun-nan. La piraterie avait cessé. Les derniers chefs suspects avaient été écartés et mis hors d'état de nuire. Les autorités militaires et civiles des deux côtés de la frontière avaient pris l'habitude de se visiter, de se concerter, de collaborer. Les colonels Servière et Pennequin avaient commencé à fonder une méthode et une tradition de rapports confiants et harmonieux qui peu à peu devinrent la règle. Le commandant des forces militaires du Kouang-si, le général Sou, avait, de son côté, adopté le même système. Décoré de la commanderie de la Légion d'honneur, il était allé, en 1896, célébrer à Hanoï, avec les autorités françaises, la fête nationale du 14 juillet. Il avait, d'autre part, reçu chez lui à plusieurs reprises nos commandants de postes et nos fonctionnaires. C'est lui qui avait le plus sincèrement et le plus efficacement concouru avec nos autorités à la répression de la piraterie, au rétablissement de l'ordre, à l'heureuse et rapide terminaison des opérations d'abornement, comme d'installation de la police mixte. Nommé depuis 1896 chef de l'administration officielle du chemln de fer de Long-tcheou, il s'était mis aussitôt en rapports avec nos ingénieurs, et il nous eût prêté, je n'en doute pas, un loyal concours si certains représentants de la Compagnie de Fives-Lille, et, j'ai le regret de le dire, l'un de nos consuls, fâcheusement inspiré, n'eussent entravé, contrecarré et compromis le succès de la première ligne de

pénétration dont nous avions, au prix de tant de difficultés, obtenu la concession.

Le bruit avait couru, dans les premiers mois de 1897, après la mort de M. Rousseau, gouverneur général de l'Indo-Chine, que je pourrais être appelé à recueillir sa succession. L'Agence Reuter avait déjà annoncé comme un fait accompli cette nomination que Li Hong-tchang et les ministres chinois considéraient de même comme officielle. Bien que cette intention, qu'eut en effet pendant quelques jours le gouvernement de la République, n'ait pas été suivie d'exécution, et bien que le successeur de M. Rousseau dût être M. Paul Doumer, le bruit qui avait couru de ma nomination éventuelle eut du moins cet avantage de mieux disposer encore le gouvernement chinois à l'égard de l'Indo-Chine et de le confirmer dans son désir de donner aux relations entre le Céleste-Empire et nos possessions le caractère le plus amical. Les préoccupations fort légitimes que le gouvernement de la République avait pu pendant dix années conserver sur l'avenir de notre colonie devaient être désormais bannies de notre pensée. La Chine, instruite et éclairée par notre attitude politique de l'année 1895, non seulement nous acceptait comme voisins, mais comprenait elle-même l'utilité et l'avantage des relations ainsi et définitivement établies entre elle et notre propre « dominion » asiatique.

C'est dans ce même esprit de confiance et de loyauté que le gouvernement chinois, pendant les derniers mois de ma gestion, exécuta les clauses des divers arrangements conclus avec la France, soit pour la ligne de Dong-dang à Long-tcheou, soit pour l'arsenal de Fou-tcheou. Le général Sou et les autorités du Kouang-si avaient, dès les derniers mois de 1896, installé à Long-tcheou même

les bureaux de l'administration du chemin de fer et avaient commencé à examiner, avec les ingénieurs de la Compagnie de Fives-Lille, les projets de tracé. Le maréchal Yu-lou avait d'autre part, au mois d'avril 1897, fait le meilleur accueil au chef de la mission française, M. Doyère, venu avec son état-major d'ingénieurs et de professeurs pour réorganiser, conformément au contrat de l'année précédente, l'arsenal de Fou-tcheou. Il avait agréé de fort bonne grâce le premier programme de travaux que M. Doyère lui avait soumis, l'assurant de toute sa bonne volonté et de son désir de voir l'arsenal reprendre, sous la nouvelle direction française, l'activité et l'éclat qu'il avait déjà connus de 1866 à 1874. M. Doyère, fort de cet appui, avait sans retard entrepris la construction de plusieurs bâtiments légers, tandis que l'ingénieur métallurgiste qui lui était adjoint étudiait les gisements miniers du Fou-Kien. Les écoles de l'arsenal étaient en même temps réinstallées sous la direction de M. Médard et des spécialistes, pendant qu'un certain nombre d'élèves chinois déjà assez avancés et maîtres des éléments de notre langue étaient envoyés en France pour y achever leurs études dans nos écoles du génie maritime et des constructions navales.

En ce qui concerne la ligne de Han-keou à Pékin concédée à la « Société d'études » franco-belge, j'ai déjà relaté plus haut comment les délégués, munis des pouvoirs nécessaires, avaient pu, après la visite qu'ils nous avaient rendue à Pékin, à mon collègue de Belgique et à moi, signer avec le taotai Cheng un contrat plus avantageux que le premier contrat provisoire, et qui lui-même devait quelques mois plus tard recevoir de nouvelles et précieuses améliorations. L'important, c'est que, et sauf les

amendements à y introduire, le premier engagement eût été pris et que, dans la concurrence qui allait s'ouvrir sur la question des chemins de fer chinois, la France se fût assuré, en coopération avec la Belgique, et avec l'appui de la Russie, la construction et l'exploitation de la première grande ligne du réseau impérial. Nous avions à cet égard remporté une incontestable victoire. Et ce qui, au moment même où j'allais quitter Pékin, me permettait de compter sur la conservation définitive de cet avantage et le maintien de la concession obtenue, c'est que Li Hong-tchang, qui en avait négocié l'octroi avec le baron de Vinck, avait parfaitement compris dès l'origine comment, par l'entente intervenue entre la France, la Belgique et la Russie, l'exécution de cette ligne, dans les conditions où elle était concédée, se rattachait à la politique même dont l'ex-Vice-Roi s'était si heureusement fait l'instrument, la politique d'accord entre l'alliance franco-russe et la Chine.

Une autre ligne, d'une étendue peu considérable, et dont l'importance n'apparaissait tout d'abord que locale, la ligne de Pékin à T'ai-yuan-fou, destinée à mettre la capitale en communication avec les mines de charbon du Chan-si, fut étudiée à cette date, pour le compte de la Banque Russo-Chinoise, par M. Hivonnait, ingénieur français adjoint à la Banque. C'est sur le désir du gouvernement de la République, et comme gage de la collaboration plus étroite à établir entre les deux éléments français et russe de la Banque, que la nomination de M. Hivonnait avait été faite et que la Banque avait recherché en Chine une entreprise à ajouter à la construction du Transmandchourien. Bien que la ligne de Pékin à T'ai-yuan-fou n'ait été commencée qu'en 1904 et que le trafic n'en ait été ou-

vert qu'en 1907, c'est à l'année 1897 que remontent les origines des premiers projets. Cette ligne, pour les dépenses de laquelle fut émis en France par la Banque Russo-Chinoise un emprunt de 40 millions de francs, devait se rattacher plus tard par Ta-t'ong à la ligne de Kalgan : elle doit, en outre, se raccorder, par le Sud, aux prolongements projetés de la ligne de K'ai-fong-Ho-nan, et, par là, à tout le réseau chinois du Centre et du Midi. Les entretiens que j'eus dans l'été de 1897 avec M. Hivonnait, qui arrivait en Chine au moment même où j'allais la quitter, furent les derniers dans lesquels j'eus à m'occuper alors de cette question des chemins de fer chinois qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de ma mission. C'est à ce titre que j'ai cru devoir mentionner ici cette ligne dite du Chan-si où se manifesta heureusement la collaboration franco-russe de la Banque Russo-Chinoise.

La Banque Russo-Chinoise, d'ailleurs, quelque soin que le gouvernement de la République et M. Hanotaux surtout eussent pris d'y marquer et d'y faire la part de l'élément français, ne pouvait, à la longue, et à mesure que nos intérêts économiques se développaient en Extrême-Orient, suffire à représenter la puissance de crédit et la force financière de la France. J'avais moi-même, dès l'origine, et à plusieurs reprises, du moment que le nom de la France n'apparaissait pas dans le titre et sur la façade de la Banque, insisté pour que notre puissance financière, qui était un instrument et un signe si manifeste de notre influence et de notre action, eût une représentation distincte qui ne la laissât pas se confondre avec l'action et l'influence de la Russie. Il fallut un certain temps pour que les efforts que je faisais dans ce sens aboutissent et pour que des mesures fussent prises. Ce n'est qu'un peu

plus tard, et lorsque j'étais ministre à Bruxelles, que fut trouvée la solution consistant à faire de la Banque de l'Indo-Chine, déjà installée en Asie et ayant en Indo-Chine même les privilèges d'une banque d'émission, ce représentant en Chine de notre action financière et de notre crédit, et à délimiter entre elle et la Banque Russo-Chinoise leurs zones respectives. Il semblait, au début, que la zone de la Banque de l'Indo-Chine dût être plutôt au sud, entre Hong-Kong et le Yang-tseu, la zone de la Banque Russo-Chinoise restant au nord entre Shanghai, Pékin et la Mandchourie. Par la suite, et tout en gardant les meilleures relations, les deux Banques s'affranchirent de plus en plus l'une de l'autre, jusqu'à ce que, lors des grandes opérations financières que nécessita l'organisation de la République chinoise, après la révolution de 1911, elles finissent par devenir, dans le consortium établi à cette date, exclusivement représentatives, l'une de la France, l'autre de la Russie. Toutes deux, les deux pays et la Chine aussi y gagnaient, et il n'est pas douteux que, depuis cette date, il n'y ait eu plus de clarté et d'efficacité dans notre action, une relation plus directe entre la puissance de nos capitaux et l'étendue de notre influence politique. L'alliance franco-russe elle-même ne pouvait s'en trouver que fortifiée et accrue, ayant deux organes au lieu d'un seul et complétant par la diversité et la spécialité des intérêts de chacune des deux puissances dans les différentes zones et régions du Céleste-Empire l'unité fondamentale de leur commune politique.

Notre activité économique n'allait pas tarder, dès cette année 1897, à recueillir le fruit de la politique adoptée envers la Chine par la France et la Russie. Nos Chambres de commerce et, à leur tête, la Chambre de commerce de

Lyon, avaient compris, comme elles en avaient eu déjà le pressentiment ou l'instinct, en 1840, lors du premier traité conclu par la mission Lagrenée, que l'heure était venue d'ouvrir la Chine à notre commerce et à notre industrie. La Chambre de Lyon avait décidé et organisé l'envoi d'une mission fort bien conçue et recrutée avec soin, dont l'objet tout ensemble théorique et pratique était, non seulement d'explorer et d'étudier les diverses provinces offertes à nos tentatives, mais de fonder dès maintenant, s'il y avait lieu, les établissements ou installations nécessaires et d'inaugurer une nouvelle ère industrielle et commerciale. La mission, arrivée en Chine vers la fin de 1895, et dirigée, d'abord par M. Rocher, ancien consul à Mong-tseu, puis par M. Henri Brenier, visita successivement le Tonkin, le Yun-nan, le Sseu-tch'ouan, les deux Hou (Hou-pei et Hou-nan), le Kouei-tcheou, la région de Shanghai, le Fou-kien, les deux Kouang (Kouang-tong, Kouang-si), étudiant les routes terrestres et fluviales, les gisements miniers, les cultures, les industries, les habitudes et traditions commerciales, les questions de tarifs, et, avec une attention particulière, les voies de pénétration donnant le meilleur et le plus facile accès aux trois grandes provinces limitrophes de nos possessions d'Indo-Chine. Je m'étais naturellement appliqué de tout mon effort à faciliter et seconder l'œuvre si intéressante de nos compatriotes. Consulté, j'avais donné mon avis sur le programme même de la mission, recommandant avec instance l'étude des voies de pénétration et la recherche des conditions dans lesquelles pourrait être tentée l'exploitation des mines, d'abord dans les trois provinces limitrophes, mais aussi dans le bassin du Yang-tseu (le Sseu-tch'ouan, les deux Hou, le Kouei-tcheou). Les résul-

tats de la mission, recueillis par M. Brenier dans un ouvrage qui n'a cessé de faire autorité, ont été féconds pour le développement des rapports et des transactions entre la France et la Chine. J'en ai tiré moi-même autant d'instruction que de profit. Ajouterai-je que ce fut pour moi une haute satisfaction de constater que, dans l'important problème des voies de pénétration, mes conclusions se rencontraient et confondaient avec celles de la mission? C'est de ces conclusions que s'étaient inspirés, non seulement les conventions du 20 juin 1895, mais le contrat du chemin de fer de Long-tcheou et les notes échangées le 12 juin 1897 entre la Légation de la République et le Tsong-li ya-men concernant l'exploitation des mines du Kouang-tong, du Kouang-si et du Yun-nan, les prolongements ultérieurs de la ligne de Long-tcheou et le chemin de fer à construire entre l'Annam et la capitale provinciale du Yun-nan, soit par la voie de Nan-ning et Pe-se, soit par le haut Fleuve Rouge. Deux mois à peine après mon retour de Chine, je fus invité par la Chambre de commerce de Lyon à me retrouver, à Lyon même, avec les membres de la mission qui venaient de rentrer. C'est à cette occasion qu'après m'être entretenu avec MM. Aynard, U. Pila et Isaac, les personnages les plus considérables de la Chambre de Lyon, j'eus la primeur du remarquable rapport de M. Brenier, première esquisse du grand ouvrage ci-dessus mentionné, et qui fut publié lui-même en 1898.

La mission lyonnaise avait fait une étude approfondie des bassins miniers du Yun-nan, du Sseu-tch'ouan (salines et pétroles), de Kouei-tcheou (mercure). M. Brenier avait, dans un second séjour au Yun-nan, engagé avec les mandarins de Yun-nan-sen des entretiens plus circons-

tanciés et plus précis que n'avaient pu l'être ceux de M. Rocher sur les mines dont l'exploitation pourrait être remise à nos ingénieurs. Au Sseu-tch'ouan, l'un de nos compatriotes, M. Baux, en association avec un Suisse, protégé français, M. Laiderich, avait obtenu, par l'aide de petits mandarins locaux, la concession de gisements pétrolifères. Au Kouei-tcheou, un syndicat français, représenté par un sujet hongrois, M. de Marteau, put conclure un contrat avantageux pour l'exploitation des mines de mercure. Enfin, sur le parcours des chemins de fer concédés, notamment sur la ligne de Han-K'eou à Pékin, les sociétés concessionnaires avaient acquis le droit d'exploitation de certaines mines (houille, fer ou argent). L'exploitation minière devait cependant se heurter à de graves obstacles. Les Russes, et plus tard les Japonais, en firent comme nous l'expérience. Les seules tentatives qui purent aboutir et se poursuivre avec quelque succès furent celles dans lesquelles les étrangers parvinrent à s'associer avec des compagnies chinoises. C'est cette méthode d'association que j'avais, dès le principe, recommandée comme la plus pratique et comme offrant le plus de chances de triompher des résistances indigènes.

C'est dans la dernière période des explorations faites par la mission lyonnaise que se produisirent deux incidents, l'un tout à fait tragique, l'autre dont les suites furent heureusement moins fatales, mais à l'expiation et à la réparation desquels le gouvernement chinois comprit qu'il ne devait apporter ni retard ni défaillance. Le premier de ces incidents fut, dans une rébellion locale qui éclata au Kouang-si pendant l'hiver de 1896-1897, le meurtre à Lo-li, le 31 mars, du Père Mazel, prêtre des Missions étrangères, lâchement assassiné par des bri-

gands, tandis qu'il était couché et malade. Ces brigands faisaient partie d'une bande de pirates qui, depuis l'organisation de la police mixte, ne pouvant plus opérer sur la frontière, s'étaient rejetés dans le carrefour des trois provinces du Kouang-si, du Yun-nan et du Kouei-tcheou, où ils exerçaient leurs déprédations. Le Tsong-li ya-men, par qui j'avais été informé, en même temps que par notre consul à Long-tcheou, par le vicaire apostolique de Kouang-si et par le chef de la mission lyonnaise, m'avait aussitôt assuré que les mesures les plus énergiques seraient prises pour châtier les coupables, poursuivre les bandits et protéger les étrangers. Ayant eu, quelques jours après le meurtre de notre religieux, le 21 avril, l'occasion d'être reçu en audience solennelle à Pékin pour remettre à l'Empereur le grand cordon de la Légion d'honneur et les présents que lui offrait le Président de la République, j'avais exprimé aux princes et aux ministres le scrupule douloureux que j'éprouvais à m'acquitter de cette mission de courtoisie avant que je n'eusse tous mes apaisements sur la façon dont serait puni et réparé le criminel attentat du 31 mars. Les princes et les ministres, comprenant mon sentiment, m'avaient prié de ne concevoir aucune inquiétude sur la fidélité avec laquelle seraient tenues les promesses qui m'avaient été faites. Li Hong-tchang ajouta que le matin même de ce jour, par une pensée semblable au sentiment dont j'étais moi-même animé, l'Empereur avait fait adresser au gouverneur du Kouang-si et au général Sou les ordres les plus catégoriques pour que satisfaction entière nous fût donnée, pour que les coupables fussent sévèrement châtiés et pour que les missionnaires ou autres étrangers établis ou voyageant dans les trois provinces fussent effica-

cement protégés. Et, de fait, le général Sou avait aussitôt organisé contre les pirates une expédition à la suite de laquelle les chefs de bande et les brigands convaincus d'avoir participé au meurtre du Père Mazel furent immédiatement décapités. Les autorités, considérées comme responsables, y compris le gouverneur du Kouang-si et le général Sou lui-même, furent punies ou blâmées. Un peu plus tard, lorsque eurent été faites sur place, par les soins du vicaire apostolique et de notre consul, les enquêtes nécessaires, une indemnité s'élevant au chiffre de 15 000 taëls fut accordée à la Mission catholique. Quant aux membres de la mission lyonnaise qui se trouvaient encore dans la région, et dont la sécurité pouvait être menacée, ils furent, sous escorte, accompagnés jusqu'au point de la rivière de l'Ouest, Si-kiang, d'où ils s'étaient proposé de descendre jusqu'à Canton.

Le second incident s'était produit le 1er janvier 1897, à King-tcheou-fou, à quelques kilomètres de Cha-che, sur le Yang-tseu. Deux des membres de la mission lyonnaise, MM. Riault et Waeles, s'étaient rendus à King-tcheou, accompagnés de M. Neumann, directeur des douanes, pour y visiter des tissages de coton. King-tcheou, siège d'une préfecture, est une ville murée contenant une ville chinoise et une ville tartare. M. Riault, Waeles et Neumann, ayant cru pouvoir traverser la ville tartare pour atteindre plus vite la ville chinoise, furent accueillis par une foule en fureur qui se mit à les lapider à coups de pierres et de briques. Tous trois furent assez grièvement blessés et renversés, et leur situation eût pu devenir tout à fait critique, lorsque heureusement une barque vint atterrir sur les bords du canal entourant cette partie de la ville. Les trois blessés eurent la force de se relever et de se jeter

dans la barque qui, se détachant de la rive, les mit en sûreté. Informé par le consul, M. Morisse, de ce qui s'était passé, je demandai au Tsong-li ya-men de prendre des mesures immédiates pour que l'attentat ainsi commis, et dont les suites eussent pu être beaucoup plus graves, reçût les sanctions nécessaires. Comme ces sanctions se faisaient attendre et que les autorités locales paraissaient vouloir se contenter d'une expiation insuffisante, je priai M. Morisse de se rendre lui-même à Cha-Che et d'exiger sur place les punitions et réparations qui s'imposaient. M. Morisse, que j'appuyais de Pékin, obtint, après plusieurs entrevues avec le taotai, la mise en prison du soldat des bannières mandchoues qui avait donné le signal de l'agression contre nos compatriotes, la peine du fouet de cuir contre quatorze autres soldats des mêmes bannières, la destitution des deux petits mandarins préposés à la garde des portes Est de King-tcheou, la rétrogradation de trois autres mandarins, de grade plus élevé, enfin l'affichage au centre de la ville et sur les portes de cinq proclamations contenant le récit des faits et l'énumération des punitions infligées.

J'avais, depuis l'été de 1896, poursuivi auprès du Tsong-li ya-men l'apaisement d'une réclamation d'un autre ordre, dans laquelle il s'agissait, non plus d'attentats contre la vie ou la sécurité de mes compatriotes, mais d'une campagne de boycottage entreprise, en violation des articles très précis de notre traité de 1858 (article XIV notamment), contre les bâtiments de commerce appartenant à MM. Marty et d'Abbadie, et faisant la navigation entre Haï-phong, l'île de Hai-nan, Pakhoi et Hong-kong. La campagne de boycottage avait été organisée par une société d'armateurs chinois de Pakhoi et

Hoi-hao, coalisés contre la flotte de nos compatriotes et interdisant, par la menace, les amendes et autres mesures arbitraires, tout rapport entre les bâtiments de MM. Marty et d'Abbadie et la clientèle indigène qui jusqu'alors s'était adressée à eux. La société d'armateurs chinois, dite Tsi-yi, avait, depuis le mois d'octobre 1895 jusqu'au 21 janvier 1896, efficacement boycotté les bâtiments de la flotte Marty et d'Abbadie. Supprimée à la date du 21 janvier 1896 et dissoute par ordre des autorités chinoises, sur la plainte de MM. Marty et d'Abbadie, la société Tsi-yi s'était reformée sous la couverture et le masque de bâtiments soi-disant affrétés à une compagnie allemande et battant pavillon allemand, mais qui, comme MM. Marty et d'Abbadie purent l'établir par la production des contrats et chartes-parties, n'étaient en réalité que les bâtiments mêmes de la société indigène. Je n'avais pu, malgré d'incessants efforts, obtenir la satisfaction qui nous était incontestablement due, et qui devait comprendre, outre la suppression réelle et définitive de la société Tsi-yi, le paiement à MM. Marty et d'Abbadie d'une indemnité équitable. C'est dans les derniers mois de ma mission, après avoir placé sous les yeux du Tsong-li ya-men les preuves et documents attestant la mauvaise foi de la société Tsi-yi et la réalité des infractions commises contre notre traité, que j'obtins enfin, non seulement l'institution d'une enquête contradictoire dans laquelle les représentants de MM. Marty et d'Abbadie seraient admis à produire leurs griefs, mais l'ouverture entre notre vice-consul à Hoi-hao, M. Kahn, et les délégués désignés par le vice-roi de Canton, d'une négociation en règle destinée à fixer le montant de l'indemnité dont le principe ne pouvait plus être contesté. Le vice-roi de Canton avait jusqu'au dernier moment

tâché d'éluder ses responsabilités et de n'accorder que des satisfactions illusoires. Mais notre droit était si manifeste, la violation de l'article XIV du traité de 1858 était si patente, les preuves et documents soumis au Tsong-li ya-men et à sir Robert Hart avaient un caractère si péremptoire, j'insistai enfin de telle manière que Li Hong-tchang et sir Robert Hart lui-même firent comprendre au Tsong-li ya-men, et, par lui, au vice-roi de Canton, qu'il n'y avait plus qu'à s'exécuter. La venue, à cette date, d'un bâtiment de guerre français qui apparut au sud de l'île de Hai-nan acheva l'œuvre de conviction. Le 4 juin, M. Kahn signait à Hoi-hao, avec les délégués du vice-roi de Canton, une convention aux termes de laquelle ledit Vice-Roi s'engageait à faire verser à MM. Marty et d'Abbadie une indemnité de 200 000 taëls, la société Tsi-yi étant définitivement abolie, et toutes espérances étant données pour la stricte et loyale exécution de l'article XIV du traité de 1858. Ladite convention ayant été approuvée et ratifiée le 25 juin par le Tsong-li ya-men et par moi, l'indemnité elle-même fut versée le 10 juillet suivant entre les mains de M. Flayelle, gérant de notre consulat à Canton, pour être remise par ses soins aux intéressés.

L'état et les conditions de la navigation étrangère en Chine, autant qu'il est permis d'en juger par cet épisode, laissaient fort à désirer. Bien que les traités conclus par la Chine permissent aux bâtiments étrangers la navigation de cabotage dans les ports ouverts, et, à plus forte raison, la navigation en droiture des ports étrangers à un port chinois, bien que la navigation fût de même autorisée sur certaines rivières, telles que le Yang-tseu, le Pei-ho, la rivière de l'Ouest (Si-kiang), ces droits se trouvaient en fait diminués et atteints, d'abord par les entraves et

obstacles que leur opposait, à l'occasion, la déloyauté de la concurrence indigène, puis par les difficultés de toute sorte résultant des règlements mêmes de la navigation et des taxes perçues sur les marchandises dirigées vers l'intérieur. Le pavillon français n'était guère représenté dans les mers ou sur les fleuves de Chine que par les paquebots des Messageries Maritimes, par quelque compagnie locale, et, de loin en loin, par de grands voiliers de nos ports de l'Atlantique. Notre législation nationale, par les exigences auxquelles la navigation était soumise, même dans les mers lointaines, était en elle-même une des principales causes de l'infériorité dans laquelle notre pavillon se trouvait placé. J'insistai, à maintes reprises, sur les amendements qu'il y avait lieu, à mon avis, d'apporter à cette législation. Quelques adoucissements y furent, en effet, consentis. Le gouvernement général de l'Indo-Chine, d'autre part, à la date où il eut pour titulaire M. Paul Doumer, s'efforça, par une heureuse initiative, et par l'octroi de subventions opportunes, d'encourager les efforts de compagnies privées, soit entre Haïphong, Hong-kong et Canton, soit sur le Yang-tseu. Le corps diplomatique, de son côté, s'appliqua à obtenir du gouvernement chinois, outre la correction de rivières, telles que le Houang-p'ou et le Pei-ho, la substitution de règlements plus libéraux à ceux qui jusqu'alors régissaient la navigation. Les différentes compagnies étrangères enfin essayèrent de s'entendre en conférence pour pouvoir lutter avec moins de désavantage contre les compagnies indigènes. Par l'effet de ces diverses mesures, une société française réussit pendant quelques années à maintenir sur le Yang-tseu un service de trois bâtiments entre I-chang et Han-k'eou, de même qu'entre Han-k'eou et

Shanghai; mais ce ne fut qu'une tentative éphémère, et notre pavillon, sauf pendant cette courte période, continua à n'être représenté que par la flotte subventionnée des Messageries Maritimes.

Un autre service dont le gouvernement chinois reconnut alors l'importance, et à l'organisation duquel le gouvernement de la République était particulièrement en mesure de concourir, était celui des postes. Les postes chinoises avaient jusque-là continué à être desservies par l'ancienne méthode indigène des courriers à cheval, exception étant faite pour le service des légations, des consulats et de la douane qui était assuré par des courriers spéciaux, notamment à Shanghai et à Tien-tsin, où plusieurs des puissances représentées en Chine avaient elles-mêmes des bureaux de poste relevant de l'Union postale. Au mois de mars 1896, le gouvernement chinois avait décidé de créer une nouvelle administration des postes et d'adhérer à l'Union postale universelle. Cette adhésion toutefois ne pouvait être accueillie que quand les services seraient suffisamment organisés. Il était, en outre, entendu que provisoirement les bureaux étrangers subsisteraient et ne pourraient être abolis qu'après accord entre la Chine et les divers gouvernements. Le gouvernement français, tout en insistant pour le maintien de ses bureaux de Shanghai et de Tien-tsin, était disposé à faciliter au gouvernement chinois l'organisation de ses nouveaux services. Il s'offrait, de plus, à établir entre l'Indo-Chine et les consulats de la frontière méridionale (Long-tcheou, Han-k'eou, Mong-tseu, Sseumao) des communications postales régulières, avec bureaux français dans ces divers ports. Je fus chargé de préparer avec Sir Robert Hart, et sauf agrément préa-

lable du gouvernement général de l'Indo-Chine, des arrangements dans ce sens. J'eus en même temps mission de rappeler à Sir Robert Hart et au gouvernement chinois que nous comptions nous voir réserver dans l'organisation des nouveaux services postaux de la Chine la part due à l'élément français et que nous assuraient les règlements de l'Union postale, aux termes desquels toute la correspondance de l'Union et du Bureau international de Berne devait se faire dans notre langue. Sir Robert Hart, qui déjà s'était montré beaucoup plus accommodant en ce qui concerne le personnel des douanes, ne fit pas de difficultés à reconnaître nos droits. Le gouvernement chinois alla plus loin encore et prit en 1898 l'engagement de réserver à un Français le poste de directeur ou inspecteur général du service des postes, dès que ce service serait définitivement constitué et reconnu.

Une décision du gouvernement chinois qui nous fut alors très agréable et qui nous marqua fort à propos son désir de nous manifester sa bonne volonté et ses sentiments amicaux, fut la résolution prise de participer officiellement à notre Exposition universelle et internationale de l'année 1900. La Chine n'avait pris aux expositions précédentes de 1878 et de 1889 qu'une part tout à fait restreinte, et dont l'initiative privée avait seule fait les frais. Cette fois, c'est officiellement que la Chine s'associait à notre effort et prenait rang parmi les nations représentées à ce grand concours international. Le gouvernement chinois s'était décidé à faire élever sur les terrains du Trocadéro des pavillons spéciaux destinés à contenir les objets exposés. Sir Robert Hart avait donné à tous les commissaires des douanes de l'Empire l'ordre de préparer dans les diverses provinces, et selon les

régions, les envois de produits, d'objets et de documents appelés à figurer dans les vitrines. Un de nos compatriotes, M. Vapereau, ancien professeur au collège du Tsong-li ya-men, était désigné comme commissaire du gouvernement chinois à l'Exposition de 1900.

J'eus enfin, avant de quitter Pékin, la satisfaction de pouvoir achever le règlement des dernières affaires de Missions religieuses dont j'avais, dès mon arrivée, entrepris la liquidation. C'est le 21 janvier 1897, après dix-huit mois de négociations, que furent apaisées, par une série d'actes et de contrats conclus entre le Vicariat apostolique et notre Consulat d'une part, les délégués du gouverneur provincial d'autre part, les réclamations de la Mission du Kouang-si, dont la plus ancienne remontait à l'année 1872. Ces réclamations, s'élevant au nombre de quatorze et qui comprenaient surtout la restitution de propriétés dont les missionnaires avaient été expulsés, la réparation de sévices et de violences dont ils avaient été victimes, l'indemnité de dommages qu'ils avaient subis, furent réglées, les sept premières par sept accords spéciaux, les sept dernières par un accord global, dont les conditions étaient le paiement d'une indemnité de 15 000 taëls, l'attribution à la Mission d'un terrain dans la ville même de Long-tcheou en remplacement de terrains dont la Mission faisait abandon dans le reste de la province, la punition des principaux coupables, la publication de proclamations faisant connaître les arrangements intervenus et rappelant les droits concédés à la Mission par les traités. C'est la conclusion du dernier accord qui se heurta aux plus vives résistances, qui demanda les plus longs efforts et qui, à la fin, exigea une intervention directe auprès du gouverneur même du Kouang-si. C'est

sur le conseil de Li Hong-tchang, et pour en finir, que j'adressai au gouverneur, le 2 janvier 1897, un télégramme par lequel je lui proposais les conditions ci-dessus énumérées. Dès le 4, le gouverneur me fit connaître par télégramme son adhésion à la solution que je lui recommandais. Le 21 du même mois les accords et contrats étaient signés et scellés. Le vicaire apostolique, Mgr Chouzy, qui, depuis plus d'une année, s'était transporté de sa résidence à Long-tcheou même pour suivre la négociation, qui avait eu à lutter pied à pied avec les autorités chinoises, m'exprima sa gratitude dans les termes les plus émouvants. Son émotion était grande d'avoir vu régler enfin tant de litiges, mais surtout d'avoir vu reconnaître et proclamer, dans une province limitrophe de nos possessions d'Indo-Chine, les droits de la France, le respect des traités, les droits et titres de la Mission qui, depuis près de trente ans, et surtout à l'époque de la guerre du Tonkin, avait eu si cruellement à souffrir. La mémoire de Mgr Chouzy m'est restée chère par la reconnaissance qu'il a si noblement exprimée au représentant de la France, et aussi par l'admirable énergie, par la force d'âme et la patience dont il a fait preuve dans la défense d'une cause qui ne devait pas être abandonnée.

Le règlement des réclamations formulées au nom de la Mission dite du Thibet (Yun-nan et Sseu-tch'ouan occidentaux) était compris dans l'accord général intervenu en 1894-1895 entre la Légation de la République et le Tsongli ya-men pour la réparation du meurtre de notre compatriote, M. Dutreuil de Rhins, lâchement assassiné au cours de son exploration scientifique dans les bassins des grands fleuves de l'Asie centrale. L'une des clauses de cet accord, le paiement d'une indemnité de 20 000 taëls,

avait été exécutée dans l'été de 1895, la somme ayant été versée, à ma demande, entre les mains de Mgr Dunand, vicaire aspostolique du Sseu-tch'ouan occidental, qui se chargeait de la faire remettre à Mgr Biet, vicaire apostolique du Thibet. Mais la clause principale, à savoir le retour de la Mission dans ses établissements de Batang, Yaregong, Yerkalo, Atentse et Tsekou, d'où elle avait été indûment expulsée, était demeurée à l'état de promesse, les mesures d'exécution étant, de date en date, différées sous divers prétextes tirés de l'état d'insécurité de la région. J'avais énergiquement insisté à plusieurs reprises pour que satisfaction entière nous fût donnée, et j'avais, de guerre lasse, signifié au Tsong-li ya-men que si les autorités chinoises ajournaient encore la mise à exécution convenue, je me verrais obligé de confier à notre consul à Tch'ong-K'ing, M. Haas, la tâche de se rendre lui-même avec nos missionnaires aux diverses stations d'où ils avaient été chassés, pour les réinstaller. Et, de fait, j'avais, après de nouveaux ajournements, donné à M. Haas, à la fin du mois de décembre 1896, l'instruction de se rendre à Tch'eng-tou, et de là aux trois stations du Sseu-tch'ouan, Batang, Yaregong, Yerkalo, où il importait que nos Missions fussent sans plus de retard réintégrées. M. Haas s'était mis en route au mois de janvier 1897, malgré la vaine tentative faite auprès de moi par le Tsong-li ya-men pour obtenir de nouveaux délais, et j'avais déclaré aux ministres chinois que, le devoir de protection leur incombant, c'était à eux d'assurer, tant par une escorte suffisante donnée à M. Haas que par les instructions à adresser aux autorités locales, l'accomplissement de la mission conférée à notre consul. M. Haas, dont la santé était déjà assez précaire, tomba malheureusement

malade après plusieurs jours de voyage, vers le 10 février, et dut revenir se soigner à Tch'eng-tou. Mais cet incident, quelque regret que j'en éprouvasse, tourna mieux que je n'aurais pu le penser. Le Tsong-li ya-men, en effet, sentant sa responsabilité et ému de sympathie pour l'état de santé de M. Haas, se résolut à prendre lui-même les mesures nécessaires et à confier à un mandarin, dont les hauts mérites et la loyauté nous étaient connus, le taotai Ki Tche-wen, la tâche que M. Haas avait été forcé d'abandonner. Il fut convenu, par un accord en règle entre le taotai Ki Tche-wen et nos missionnaires, que le taotai irait d'abord seul dans les localités désignées pour préparer leur réinstallation, et que nos missionnaires partiraient eux-mêmes à une date fixée, le 29 avril, pour le rejoindre et procéder avec lui à leur réinstallation. Le gouvernement chinois avait d'ailleurs, depuis quelques mois, par l'envoi de troupes régulières au Sseu-tch'ouan et au Thibet, et par la désignation d'un nouveau résident impérial à Lhassa, pourvu à un rétablissement plus efficace de son autorité et de son pouvoir. A la date du 29 avril, M. Giraudeau, procureur de la Mission, me faisait savoir, par un télégramme en langue latine, expédié de Ta-tsien-lou qu'il partait avec les missionnaires pour rentrer à Batang : *Hodie redimus Batang, maximas gratias.* Le même jour je lisais, au *Journal officiel de la République,* le texte du décret par lequel Mgr Biet, vicaire apostolique de la mission du Thibet, était nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le 15 mai suivant, la réintégration de nos missionnaires était un fait accompli. Les chefs aborigènes de la région s'étaient entendus avec les autorités civiles et militaires pour laisser désormais à nos missionnaires tranquille possession de leurs établissements et libre

exercice de leur ministère. Les autorités s'étaient engagées, d'autre part, à assurer le maintien de l'ordre. Nos Missions étaient rentrées de même dans les établissements d'Atentse et de Tsekou relevant du Yun-nan. Le long exil de nos religieux prenait fin, un attentat d'injustice et de violence était réparé. La France avait une fois de plus, par l'entremise de sa Légation, accompli scrupuleusement son œuvre de protection.

Le Consulat général de la République à Shanghai poursuivait directement avec les délégués des gouvernements provinciaux le règlement des affaires religieuses du Kiang-si, du Tche-Kiang et des provinces comprises dans le bassin inférieur du Yang-tseu. En Mongolie, les Missions belges obtenaient, à la suite d'arrangements avec les délégués chinois, leur établissement sur les terrains indigènes dont elles avaient précédemment acquis la concession. La convention Berthemy sur l'acquisition des terrains et maisons était désormais pratiquée sur tout le territoire de l'Empire conformément au texte amendé sur lequel un accord était intervenu entre la Légation de la République et le Tsong-li ya-men. Les codes étaient correctement publiés, après élimination de tous textes et édits offensants pour la foi chrétienne et contraires à la liberté religieuse. Certaines autorités provinciales ayant tenté, notamment en Mandchourie, de se référer, pour le règlement de difficultés avec les Missions, à un « memorandum » que le gouvernement chinois avait adressé en 1871 aux diverses Légations et que les Légations n'avaient pas admis, et le Tsong-li ya-men lui-même ayant cru pouvoir, dans une dépêche officielle, en date du 10 décembre 1896, invoquer ce memorandum, je rappelai aussitôt, et dans les termes les plus catégoriques, aux

princes et aux ministres chinois que, le memorandum de 1871 n'ayant été agréé par aucun gouvernement, le texte des traités et notamment l'article XIII du traité franco-chinois du 27 juin 1858 étaient les seuls à invoquer en la matière. « Je ne puis, quant à moi, ajoutais-je, et d'après les instructions formelles de mon gouvernement, admettre, en ce qui concerne l'exercice et la protection de la religion chrétienne en Chine, d'autre texte que l'article XIII du traité conclu le 27 juin 1858 entre la France et la Chine, les édits Yu-tan et Long-piao qui concernent l'application dudit article et la convention Berthemy. »

Il me restait, pour considérer ma tâche comme pleinement remplie, à tenir la promesse que j'avais faite, ou plutôt à voir se réaliser l'espoir que j'avais formé de présider en personne à l'inauguration solennelle de notre église de Tien-tsin, détruite dans l'émeute du 21 juin 1870, et dont, sur ma demande expresse, le gouvernement chinois avait enfin autorisé et prescrit la restauration. Cette haute satisfaction de cœur et de conscience me fut accordée. Les travaux, commencés au mois de novembre 1896 sous la direction du Père Favier et poursuivis par lui pendant tout l'hiver, avaient pu être achevés en temps utile. Notre vœu était que l'inauguration de l'église restaurée pût avoir lieu au jour anniversaire de la destruction, le 21 juin. Bien que les autorités chinoises, sous prétexte de sauver la face, bien que le Tsong-li ya-men lui-même et Li Hong-tchang en particulier eussent insisté pour le choix d'une autre date, je considérai qu'il y avait pour nous un point d'honneur et un scrupule de fidélité à nos souvenirs à ne pas céder. La date fut maintenue. L'avant veille du jour fixé, je me rendis à Tien-tsin avec le Vicaire apostolique, avec le Père Favier et les principaux mem-

bres de la Mission. Ce fut mon premier voyage sur la nouvelle ligne de chemin de fer qui venait d'être ouverte entre Pékin et Tien-tsin, et qui permettait d'accomplir en trois ou quatre heures un trajet qui auparavant, par le canal et le Pei-ho, exigeait trois ou quatre jours. A Tien-tsin, par les soins du Vice-Roi et de M. Vissière, chargé alors de l'intérim de notre consulat, toutes les dispositions, toutes les mesures d'ordre avaient été prises. J'avais, dans la journée du 20, rendu visite au Vice-Roi qui m'avait promis, s'il n'assistait pas lui-même à la cérémonie du lendemain, de s'y faire représenter par les plus hautes autorités de la province et de la ville. Dans la matinée du 21, nous prîmes, pour nous rendre à l'église du Wang-hai-leou, la route de la rivière. Nous nous embarquâmes à bord de cinq bateaux chinois pavoisés aux couleurs françaises et chinoises et remorqués par un vapeur. Sur ces bâtiments avaient pris place avec moi le Consul, les membres de la Mission religieuse et de notre colonie, le commandant et les officiers de notre canonnière la *Comète*, vingt-cinq fusiliers marins, les consuls de Russie et d'Angleterre, trois officiers russes, le commandant de la canonnière anglaise et quelques-uns des membres des colonies étrangères, notamment le Dr Heuston, médecin de l'hôpital du Vice-Roi, et M. Morrison, correspondant du *Times*, qui venait, précisément à cette date, d'arriver en Chine. Sur le quai de l'église nous attendaient les autorités chinoises, à savoir le général commandant la ville, le taotai et un bataillon de troupes chinoises avec tous ses officiers. Le général et le taotai pénétrèrent avec nous dans l'église où étaient rangées dans les deux nefs latérales les tombes des Français et des étrangers massacrés le 21 juin 1870. La bénédiction

lustrale une fois donnée à l'église et aux tombes, une messe fut dite, avec accompagnement de musique et d'orgue. Puis, avec le Père Favier, M. Dubail, consul général à Shanghai qui devait prendre, à mon départ, la gérance de la Légation, et le commandant de la *Comète,* je me levai et fis le tour de l'église, pour saluer l'une après l'autre toutes les tombes. Au sortir de l'église, je réunis dans une chapelle attenante toutes les personnes qui avaient assisté au service, et m'attachai à résumer en quelques paroles le caractère et le sens de la cérémonie qui venait d'être célébrée. J'exposai que la triple pensée qui nous animait était une pensée d'hommage aux nobles victimes de 1870, d'amnistie et de pardon envers le passé, d'espérance confiante dans l'avenir. Puis, me tournant vers le taotai et le général, à qui M. Vissière traduisait mes paroles, je leur confiai à tous deux, sous la direction du Vice-Roi, la garde de l'église réédifiée. Hélas! moins de trois années plus tard, l'église de Notre-Dame des Victoires devait être de nouveau sacrifiée et périr dans les troubles qui marquèrent l'insurrection des « Boxeurs ».

Lorsque je revins à Pékin le lendemain de la cérémonie, j'assistai, le même soir, à un dîner d'adieu que mon collègue d'Angleterre donnait en mon honneur. Li Hongtchang, qui était au nombre des convives, se félicita avec moi du caractère qu'avait eu la cérémonie d'inauguration et s'exprima dans les meilleurs termes sur l'esprit qu'il espérait voir présider désormais aux relations entre l'Occident et la Chine. Il n'a pas tenu à lui, en effet, que cet esprit ne continuât à inspirer la politique chinoise, et jusqu'à la fin de sa vie, dont le terme n'était plus éloigné, au plus fort même de l'insurrection des « Boxeurs », il est demeuré le défenseur de cette politique d'harmonie et

de paix. C'est lui qui, après la défaite de l'insurrection, dans les longues et laborieuses négociations de Pékin, rendit à son pays le dernier service de rétablir des relations régulières entre la Chine et les puissances dont les représentants avaient eu à souffrir tant de violences, d'insultes et d'outrages.

Mon dernier acte officiel, avant de quitter Pékin, fut la visite que je reçus le 6 juillet de Li Hong-tchang et de deux ministres mandchoux du Tsong-li ya-men, spécialement délégués par l'Empereur et venus en costume de cour pour me faire une communication solennelle. J'avais, le 21 avril précédent, remis à l'Empereur, dans une audience spéciale, avec une lettre autographe du Président de la République, le grand cordon de la Légion d'honneur et les présents qui lui étaient destinés. L'Empereur, pour reconnaître ce témoignage de haute et gracieuse courtoisie, avait décidé de conférer à M. Félix Faure la plus élevée des distinctions dont il dispose, le premier rang de la première classe de l'Étoile Précieuse du Double Dragon. Il avait, en outre, exprimé le désir que cette décoration, puisque j'allais rentrer en France, pût être remise directement par moi entre les mains du Président. Li Hong-tchang et les deux ministres mandchoux étaient donc chargés de me confier, de sa part, avec les insignes de l'ordre, les lettres revêtues du sceau impérial par lesquelles le souverain conférait au Président le collier de l'Étoile Précieuse du Double Dragon. Je pus, avec l'autorisation de mon gouvernement, agréer la mission qui m'était ainsi confiée. C'est au Havre, dès mon retour en France, qu'il m'était réservé de remettre entre les mains du Président la décoration de l'Étoile Précieuse. L'ordre avait été fondé en 1882, mais n'avait été jusqu'alors con-

féré qu'à un seul souverain ou chef d'État, à S. M. l'Empereur de Russie Nicolas II, en 1896, lors des fêtes du couronnement.

J'avais désiré ne pas m'éloigner de Pékin avant la célébration de notre fête nationale. A cette date du 14 juillet, Li Hong-tchang, selon l'affectueuse habitude qu'il avait prise, vint, non seulement me rendre une visite officielle de félicitation, mais passer la plus grande partie de la journée avec moi et assister à notre dîner avec le personnel de la Légation, les membres de notre petite colonie et nos amis les plus intimes. J'eus avec lui, au cours de cette dernière journée, de longs entretiens, tant sur les événements accomplis que sur les affaires qu'il y aurait encore à régler et sur l'avenir des relations entre la Chine, la France et la Russie. Li Hong-tchang m'entretint, entre autres sujets, du nouvel emprunt que la Chine avait à contracter avant le printemps de 1898 pour achever la libération de son territoire. Il m'exprimait l'espoir que ce dernier emprunt pût être conclu en France, comme l'avait été le premier. C'est alors qu'il revint aussi avec moi sur la question du port que l'Allemagne cherchait à se faire concéder, et qu'il me renouvela, dans les termes les plus délibérés, la ferme résolution du gouvernement chinois de ne pas consentir un tel abandon et de ne pas donner lui-même le signal de ce qui serait une curée. Ce fut, je crois, le dernier mot du Vice-Roi, et l'impression confiante que je gardai de cette conversation *in extremis*. Quatre mois après, par suite de circonstances dont la Chine n'était pas seule responsable, et parce que nulle volonté, nulle prévoyance ne s'opposa à temps à l'exécution d'un si funeste dessein, le port de Kiao-tcheou était occupé par l'escadre allemande, et la curée allait commencer.

Je quittai Pékin dès le lendemain de notre fête nationale, le 15 juillet, laissant la gérance de la Légation entre les mains prudentes et expertes de M. Dubail, que j'avais spécialement recommandé à M. Hanotaux pour cette mission. Quelques jours auparavant, M. Hanotaux m'avait fait savoir, par télégramme, que le Président de la République m'avait, sur sa proposition, et pour reconnaître mes services, élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Je m'embarquai à Tien-tsin pour le Japon où je devais faire un bref séjour et d'où, par le Canada et les États-Unis, je devais continuer ma route de retour vers la France.

CHAPITRE III

La fin de ma mission à Pékin. — Rapprochement entre la Chine et la Russie. — Mouvement en Chine en faveur des réformes. — Le vice-roi Tchang-tche-tong et son livre d'exhortation à l'étude (K'iuan-hio-pien). — La haute culture chinoise. — La vie des Occidentaux à Pékin. — Dernières impressions.

Et maintenant, je ne puis m'éloigner sans jeter un dernier et attentif regard sur ce pays, sur cette ville où vient de s'achever mon labeur de trois années et demie.

J'ai connu la Chine, j'ai vécu à Pékin dans l'une des crises les plus graves, les plus profondes de leur commune histoire, à l'heure où leur destinée a vraiment commencé à être mêlée à celle de l'Europe et de l'Occident, à prendre place dans le cadre de l'histoire générale. Jusque-là, l'Empire du Milieu, tel que j'avais pu le voir et l'apprécier encore dans les derniers mois qui précédèrent la guerre sino-japonaise, s'était considéré comme l'empire universel, dont relevaient, comme d'un suzerain, les autres empires, royaumes ou États, comme l'ombilic du monde. Les cartes chinoises, que j'ai eues sous les yeux, le théâtre géographique de l'univers ne faisaient des autres contrées du globe que des dépendances plus ou moins lointaines de la Chine elle-même, telles que l'île de Luçon (Philippines) qui, pour les Chinois, représentait toute l'Espagne, l'île lointaine de la Grande-Bretagne, etc., etc. Jamais peut-être un grand Empire voisin

de la chute n'a endormi, à la veille même de la catastrophe et dans un rêve plus vain, son orgueil insensé. C'est que la Chine, malgré les secousses qui l'avaient si souvent ébranlée elle-même, malgré les leçons qui lui avaient été infligées depuis un demi-siècle, continuait à se croire hors de contact et d'atteinte et confondait sous le nom général de rébellions, d'actes d'insubordination et de piraterie, les conflits, les guerres mêmes qui l'avaient mise aux prises avec l'étranger.

Derrière sa grande muraille, derrière les grands espaces désertiques du Nord et de l'Ouest qui lui servaient de boucliers, protégée par son immense côte, peu accessible, de l'Est, la Chine, surtout depuis l'invasion mongole, avait vécu à peu près isolée. Ses origines mystérieuses, la direction paradoxale et sans doute unique qui a fait prendre à tous ses mouvements et déplacements la route de l'Ouest vers l'Est, au lieu de l'itinéraire Est-Ouest généralement suivi par tous les peuples, l'immensité des espaces d'Asie qu'elle a occupés et peuplés, la spécialité de sa race, de sa langue, de certaines de ses mœurs, l'ont séparée et comme exclue, pendant de longs siècles, du reste de l'humanité. Ses rapports mêmes avec l'Inde d'où elle a tiré sa religion dominante, une partie de sa littérature et de ses arts, n'ont pas atteint ni affaibli en elle le sentiment « nativiste » qu'elle est à elle-même son tout, qu'elle se suffit et ne dépend de rien, ni de personne. En adoptant pour inspiration et règle de sa vie le culte du passé et de la tradition, le respect des ancêtres, la religion des morts et de la tombe, elle s'est confirmée encore dans ce dogme de sa vie propre et exclusive qui lui rendait le reste du monde inutile et fâcheux. Ce respect du passé et de la tradition, ce culte des ancêtres et des morts se

retrouvent assurément dans plusieurs autres civilisations et en particulier dans la civilisation aryenne et gréco-romaine dont la nôtre est issue. M. Chavannes m'avait signalé, lorsque je partis pour la Chine, cette similitude de la civilisation chinoise à la civilisation aryenne en ce qui regarde le culte des ancêtres et des morts comme un des traits les plus frappants qui parfois paraissent rapprocher la Chine de la « Cité antique ». Mais, s'il y a là en effet de curieuses affinités et si, de même, la sagesse confucéenne offre, dans l'ordre moral, politique et social, certaines ressemblances avec la sagesse socratique, ce ne sont là sans doute que des analogies et des rencontres d'une commune humanité. La différence n'en demeure pas moins profonde entre les deux mondes dont les destinées n'ont évidemment aucune autre parenté.

Quoi qu'il en soit, et quelque long qu'ait été le rêve d'orgueil et d'isolement dans lequel la Chine s'est complue, c'est au lendemain de la guerre sino-japonaise que le réveil se fit et que la Chine se sentit, par la force des circonstances, en contact et en communauté avec le reste du monde et notamment avec ces puissances de l'Ouest qu'elle avait essayé de tenir éloignées d'elle. Sir Robert Hart m'avait dit un jour, dans un de nos entretiens devenus peu à peu plus confiants et plus intimes sur l'état présent et sur l'avenir de la Chine, qu'il ne croyait pas, quant à lui, que l'heure du réveil était déjà venue pour la Chine, et qu'elle lui apparaissait plutôt comme ce dormeur qui, tiré de son assoupissement, ne tarde pas à se rendormir en changeant seulement de côté et en s'appuyant sur le coude droit après avoir reposé sur le coude gauche. Je pense, au contraire (et l'événement semble bien l'avoir prouvé), que, cette fois, la Chine s'est

réveillée tout à fait, et qu'après une longue séclusion du reste du monde, elle a compris qu'elle avait dans ce monde sa place qu'il était de son devoir et de son intérêt d'occuper.

Il est vrai que ce n'est pas d'elle-même peut-être et spontanément qu'elle en est venue à cette conclusion, mais que, comme je crois l'avoir montré dans le livre III de cette histoire, c'est la Russie et la France qui, après la paix de Shimonoseki, lui ont ouvert les yeux et lui ont fait comprendre le rôle qu'elle avait désormais à jouer et la décision qui, pour elle, s'imposait. C'est durant l'ambassade de Li Hong-tchang en Russie que la conviction s'est faite ou, du moins, achevée. C'est alors que, grâce à l'homme d'État assez génial pour faire sienne cette pensée et pour y conformer la conduite des affaires de son pays, la Chine, concluant le traité secret du mois de mai 1896, entra en alliance avec la Russie et se trouva rangée dans le groupement formé par la Russie et la France, non seulement pour la défense de leurs intérêts, mais, d'une façon générale, pour le rétablissement de l'équilibre et le maintien de la paix. Sous la dynastie des T'ang, sans doute, il y avait eu aussi des rapports d'ambassades et parfois des liaisons momentanées avec les Musulmans de l'Ouest. Sous la dynastie mongole des Yuan il y avait eu aussi des rapports de même genre avec les Musulmans de l'Ouest et avec ceux du Sud, dans les grandes Indes. Mais c'est la première fois qu'au crépuscule de la dynastie mandchoue et au lendemain de la guerre sino-japonaise, la Chine contractait une alliance proprement dite, et ce avec une puissance d'Occident, dont les frontières, il est vrai, touchaient les siennes et qui, par ses origines asiatiques, par les mœurs et croyances de certains de ses sujets,

n'était point sans affinité avec elle, qui pourtant était avant tout l'un des plus grands empires d'Europe, l'un des plus importants facteurs et maîtres de la politique du monde.

Li Hong-tchang, après les mémorables entretiens de Saint-Pétersbourg et de Moscou avec l'Empereur, le prince Lobanoff et M. Witte, avait fait partager à l'empereur Kouang-siu, dont la dernière guerre avait exalté le patriotisme, à l'Impératrice douairière si éveillée aux intérêts de la dynastie, au prince Kong et au grand Conseil sa conviction que l'alliance russe était pour la Chine l'ancre de salut, le bouclier contre l'éventualité de nouvelles agressions japonaises. Il accepta la responsabilité d'endosser et de mettre en pratique cette politique, même sans avoir, dans la position de second plan qu'il occupait au Tsong-li ya-men, le pouvoir visible, la direction apparente. Il fut, en réalité, pendant trois années, c'est-à-dire jusqu'à la curée qui suivit l'occupation de Kiao-tcheou par l'Allemagne, et même encore pendant la période de négociations et de restauration qui suivit l'insurrection des « Boxeurs », l'homme d'État, le chancelier *in partibus* de la Chine.

L'opinion publique, en tant qu'elle existe dans ce pays, où elle n'est guère faite et représentée que par les fonctionnaires et le séminaire de lettrés où les fonctionnaires se recrutent, avait, après la guerre, senti qu'il y avait quelque chose à faire, que la Chine devait se réformer, s'instruire, s'armer, se mettre au pair des puissances de l'Ouest et du Japon lui-même en tout ce qui concerne les sciences et les applications des sciences, la civilisation matérielle, l'outillage militaire et industriel. Les plus grands lettrés de la Chine, les plus brillants

lauréats des examens, les trois d'entre eux qui, à cette date, pouvaient être considérés comme les « leaders » de la Chine intellectuelle, étaient Tchang Tche-tong, vice-roi des deux Hou, Wong T'ong-ho, précepteur de l'Empereur et président du ministère des Finances, et enfin, quoiqu'il fût encore dans l'ombre et qu'il n'eût guère été découvert jusque-là que par Wong T'ong-ho, qui devait plus tard le présenter à l'Empereur, K'ang Yeou-wei, l'un des derniers lauréats des examens, l'auteur d'un ouvrage sur Confucius, *le Roi sans couronne,* qui passionna et révolutionna l'armée des lettrés, le réformateur hardi qui devait jouer en 1898 un si grand rôle auprès de l'Empereur dans les Cent-Jours où il semblait que, par les décrets de Kouang-siu, la Chine allait être transformée de fond en comble. Tous les trois, Tchang Tche-tong, Wong T'ong-ho, K'ang Yeou-wei, sous des formes différentes, à des degrés inégaux, et avec des intentions qui sans doute n'étaient pas rigoureusement les mêmes, étaient cependant d'accord pour penser que la Chine, sans renoncer radicalement à ses traditions et disciplines intellectuelles et sociales, avait à apprendre, à se mettre à l'école, à ne pas rester désarmée et comme en infériorité vis-à-vis des autres puissances de ce monde, et n'était plus en état de repousser le contact, les relations, les échanges de commerce et d'idées avec le reste de l'univers.

C'est le vice-roi Tchang Tche-tong qui le premier, dans une double série de dissertations ou exhortations, les unes intérieures (nei-pien), c'est-à-dire consacrées aux choses du dedans, à la réforme du cœur et de l'âme, les autres extérieures (wai-pien), consacrées aux choses du dehors, à la réforme des études, des méthodes, des examens, et publiées sous le nom général d'exhortations à

l'étude (K'iuan-hio-pien), osa indiquer à la Chine le devoir qui s'imposait à elle de se réformer, de réparer sa défaite, de se préparer à nouveau pour un relèvement nécessaire. Ces dissertations, présentées à l'Empereur par Hang Chao-ki, membre de l'Académie des Han-lin et commentateur impérial, eurent son entière approbation : quarante exemplaires en furent distribués, par l'intermédiaire du grand Conseil, parmi les vice-rois, gouverneurs et examinateurs provinciaux qui eurent l'ordre de les réimprimer et de les répandre à profusion dans tout l'Empire. Sous le double aspect d'une réforme morale et d'une réforme des études, examens et méthodes, ce que Tchang Tche-tong proposait, c'était l'adoption par la Chine, non assurément des mœurs, des institutions, de l'éthique étrangères, mais de ce qui, à l'étranger, avait fait la force des puissances de l'Ouest et du Japon, c'est-à-dire des méthodes et de l'éducation scientifiques, d'un système d'études et d'examens plus approprié aux besoins du temps, aux nécessités de la défense nationale, au développement de la richesse et de la prospérité publiques. Le Vice-Roi écrivait, dans sa préface, que la Chine devait d'abord savoir rougir, rougir de voir l'Empire inférieur au Japon, à la Turquie, au Siam, à Cuba même, qu'elle devait savoir craindre, craindre de voir l'Empire devenir semblable à l'Annam, à la Birmanie, à la Corée, à l'Égypte, à la Pologne, qu'elle devait enfin savoir changer, changer ses méthodes, ses études, ses examens, recherchant avant tout l'essentiel et le fondement qui est d'apprendre et de savoir pour agir, et d'agir dans l'intérêt du pays et de l'Empire.

Les dissertations ou exhortations intérieures du K'iuan-hio-pien rappelaient et recommandaient surtout le res-

pect et la pratique des antiques vertus et maximes auxquelles la Chine devait rester fidèle, l'union des cœurs, le loyalisme envers la dynastie régnante, le culte des relations fondamentales (de prince à sujet, de père à fils, de mari à femme), la connaissance et l'estime de sa race, le respect des classiques, la rectitude des idées sur les vrais pouvoirs, l'ordre dans les études. Dans les deux dernières dissertations de cette première partie, Tchang Tche-tong indiquait à larges traits ce que peut être aujourd'hui le programme des études classiques, réduit à l'essentiel, et il insistait en termes vigoureux sur la nécessité de la lutte contre le poison qui a envahi les vingt-deux provinces, contre l'opium. C'est dans la seconde partie (exhortations extérieures) que Tchang Tche-tong expose la réforme, telle qu'il la comprend, et qui consiste, sans renoncer le moins du monde à l'éducation nationale, qui est l'éducation du dedans (cœur et esprit) par la tradition, les livres classiques, la religion du Saint homme (Confucius), d'y joindre, dans la proportion voulue, l'instruction du dehors, celle des sciences, arts, langues de l'Ouest, celle des applications de ces sciences et arts (dans le commerce, l'industrie, l'armée, la marine, l'administration).

Le Vice-Roi explique fort bien comment, par l'isolement, par les abus, par l'inertie, la Chine, qui, aux temps de K'ang-hi et de K'ien-long, était un grand Empire dont la civilisation et la force eussent pu résister à l'assaut de l'étranger, s'est affaiblie, diminuée, désarmée, livrée elle-même aux pires dangers. Ce qu'il faut, c'est que, tout en conservant ses principes nationaux, sa tradition philosophique et morale, l'étude de ses vieux livres, le culte de son Saint homme, elle y ajoute ce par quoi l'Europe a

acquis sa supériorité présente, c'est-à-dire l'instruction scientifique, l'outillage commercial, industriel et militaire, l'utilisation pratique des sciences, des arts et des méthodes. « La science chinoise, écrit Tchang Tche-tong, est la science du dedans, la science européenne est la science du dehors, je veux dire que la science chinoise a pour but de régler le cœur de l'homme, tandis que la science européenne répond aux nécessités de la vie extérieure. » Il en résulte, comme les Japonais, lors de leur grande révolution et restauration, l'avaient senti et compris, qu'il faut à la science du dedans joindre celle du dehors, sans sacrifier l'une à l'autre. Tchang Tche-tong va plus loin. Il estime, puisque le travail d'adjonction et d'assimilation a déjà été fait par le Japon, que la méthode la plus facile et la moins coûteuse pour la Chine de compléter sa science du dedans par celle du dehors est d'en emprunter les éléments et les résultats au Japon lui-même. C'est au Japon qu'il conseille d'envoyer les étudiants chinois, c'est d'après les traductions japonaises qu'il propose de prendre connaissance des livres européens, c'est d'après les adaptations déjà faites par le Japon qu'il conseille à la Chine de s'assimiler au plus tôt les acquisitions des sciences, des arts, des méthodes de l'Europe. Il est arrivé souvent, dans l'histoire, que le vaincu, pour se relever, pour se mettre en état de prendre sa revanche, ait imité son vainqueur, ait pris de lui des leçons. Cet exemple, Tchang Tche-tong redoute d'autant moins de le suivre qu'en imitant le Japon, c'est, en réalité, l'Europe elle-même dont, par cet intermédiaire, la Chine cherchera à s'assimiler la civilisation et l'outillage.

Le Vice-Roi examine, dans une suite de dissertations, ce qu'à cet égard il y a lieu de faire pour l'extension des con-

naissances et des programmes, pour l'organisation des voyages à l'étranger, pour la création de nouvelles écoles (par la transformation de sept dixièmes des temples et bonzeries), pour la traduction des livres étrangers, pour la lecture des journaux et revues, pour le changement des méthodes et la réforme des examens, pour la transformation de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, pour l'organisation de l'armée, pour l'exploitation des mines et des chemins de fer, pour le dosage aussi judicieux que possible des deux méthodes chinoise et européenne, pour le maintien des forces de la défense nationale, pour la sage pratique des idées d'hospitalité et de tolérance. Il y a, dans ces divers chapitres, notamment dans ceux qui sont consacrés aux méthodes, à la réforme des examens et au dosage judicieux des deux civilisations, des pages vraiment admirables par l'élévation, la finesse, la largeur, autant que par le patriotisme, le sentiment des besoins et nécessités du temps, l'intelligence des grandes lois de l'histoire. Pour l'œuvre si difficile du dosage des méthodes et de la réforme des examens, Tchang Tche-tong a donné des préceptes, a fixé des règles qui, si elles eussent été suivies, auraient assuré le succès de l'adaptation nécessaire à faire entre les deux civilisations, entre la doctrine et pratique de Confucius et l'enseignement européen. Ce qu'il convient, en tout cas, de noter et signaler hautement, c'est qu'à cette heure critique et décisive de la vie de l'Empire, le vice-roi des deux Hou a vu ce qu'il y avait à faire, a eu le courage de le proclamer et l'art d'indiquer la façon dont la réforme devrait être conçue et exécutée. N'oublions pas d'ajouter qu'à ce grand plan de réforme du K'iuan-hio-pien, l'Empereur Kouang-siu a aussitôt donné son adhésion et qu'il en a

ordonné la diffusion et l'application par tout l'Empire.

L'immense armée des mandarins et lettrés de tous grades ne fut pas sans doute unanime à adopter, malgré la ratification impériale, le programme et la grande exhortation du Vice-Roi qui était pourtant l'un de ses vétérans et de ses chefs le plus hautement respectés. Tchang Tche-tong avait lui-même indiqué et signalé dans le K'iuan-hio-pien les raisons pour lesquelles, parmi les mandarins et les lettrés, il y aurait des résistances et comme des impossibilités de le suivre. Une vieille civilisation a tendance à se croire menacée, si elle doit admettre quelque élément nouveau. Et ce sentiment se compliquait, s'aggravait ici de ce que l'élément nouveau, non seulement était emprunté à l'Occident, mais l'était par l'intermédiaire de l'ennemi détesté, le Japon. Des conservateurs invétérés et des patriotes ardents, comme Wong T'ong-ho, se laissèrent cependant convertir, non tout de suite, mais peu à peu, par la force de la raison. Les lettrés plus jeunes, plus radicaux, tels que Kang Yeou-wei, rêvaient, selon toute vraisemblance, comme l'événement l'a prouvé, des réformes plus profondes et surtout plus rapides. Ils devaient avoir et prendre, un jour, sur le jeune Empereur, une influence plus ardente. Pourtant, à cette date de 1895-1897, le K'iuan-hio-pien résumait avec assez de fidélité l'opinion, la tendance qui peu à peu s'établissait dans l'Empire, et en vertu de laquelle la Chine s'éveillait à l'idée des réformes nécessaires. C'est dans cette atmosphère plus confiante, plus libre, que la meilleure partie de la Chine officielle se prenait peu à peu à respirer et à vivre. Si malaisé qu'il fût à Pékin de se renseigner sur l'état de l'esprit public et sur les tendances dominantes d'un moment, des symptômes assez visibles et assez sûrs témoi-

gnaient cependant que c'était dans ce sens que se prononçait et se dirigeait alors l'élite de ceux à qui se trouvaient remises les destinées du pays.

Dès le mois de novembre 1895, une société de réforme s'était créée à Pékin, et publiait sous le nom de *Nouvelles publiques de tous pays* (Wan-kouo-Kong pao) un organe destiné à tenir le public chinois informé des choses intéressantes de l'étranger. Au mois de décembre suivant, la société avait pris la forme d'un club, et son organe, sous un nouveau nom, *Nouvelles du Monde* (Tchong-wai-tche-wen), était devenu un véritable journal sur le type des journaux d'Occident. Le nouveau club, dénoncé par les censeurs, dut, pour survivre, se transformer le 15 mars 1896 en une société ou institution officielle. Il devint la « Librairie officielle » et fut placé sous la direction de Souen Kia-nai, président du ministère des Travaux publics, tuteur de l'Empereur, et qui, dans toute cette période, fut souvent appelé à présider à des créations de culture et de progrès. A peu près à la même date, commencèrent à être fondées des écoles de langues étrangères, des étudiants chinois furent envoyés en Europe, Li Hong-tchang et le taotai Cheng, directeur des chemins de fer, proposèrent la création à Pékin d'une université impériale, dont le taotai Cheng s'offrait à supporter la dépense. Les étrangers, établis et résidant en Chine, très convaincus de l'intérêt qu'un tel mouvement offrait pour l'avenir de leurs relations avec les indigènes, secondaient sincèrement ces premiers efforts. Les missionnaires de toutes confessions, qui depuis longtemps avaient fait de la diffusion et propagande des études un de leurs principaux objets, étaient tout prêts à collaborer à toutes les créations tentées en ce genre. Nos mission-

naires catholiques étaient, à cet égard, tout aussi empressés et dévoués que les missionnaires protestants, bien que ces derniers, les missionnaires américains surtout, eussent, par la constitution et la dotation de leurs missions, des facilités et ressources plus grandes. Je n'avais pas manqué, de mon côté, d'appeler sur ce sujet l'attention du gouvernement de la République qui aussitôt, par des encouragements et d'importants subsides, avait mis nos missionnaires, nos municipalités de Tientsin et de Shanghai, nos médecins du cadre colonial en mesure de prendre leur part de ce mouvement vers l'instruction et la lumière. A Pékin même, l'une de nos sociétés récentes, le Comité de patronage des étudiants étrangers, avait bien voulu, dès le principe, prendre à sa charge les frais d'études et d'examens des premiers étudiants chinois qui furent envoyés en France. Certains missionnaires protestants, emportés par leur zèle, sir Timothy Richard, anglais, le révérend John Wherry, américain, allèrent un peu vite en besogne : ils voulurent se mêler trop directement aux Chinois les plus avancés et se faire admettre dans le club de réforme ouvert à Pékin. Le résultat de cette démarche excessive et prématurée fut la fermeture du club et sa transformation, ainsi qu'il a été relaté plus haut, en une institution purement officielle d'où les étrangers étaient exclus. C'est quelques années plus tard seulement qu'un autre missionnaire américain qui s'est fait un nom dans cette histoire, le révérend Gilbert Reid, avec plus de patience, de souplesse, de ménagement pour les susceptibilités chinoises, parvint à nouer avec les indigènes et les autorités elles-mêmes des relations, d'abord sociales, puis, si j'ose dire, cultuelles, relations de propagande intellectuelle et sociale, qui ne furent

pas sans effet sur le rapprochement entre la Chine et l'Occident.

Dans cette période de 1895-1897, les deux tendances dominantes, les deux « leitmotive » en Chine étaient donc, pour la dynastie et le gouvernement, l'alliance avec la Russie; pour le monde des fonctionnaires, des mandarins et des lettrés, la réforme des études, des examens et des méthodes d'après le type occidental et japonais. La nation elle-même, habituée à se laisser gouverner par la tradition patriarcale, après tout assez douce, malgré d'intermittentes et brusques sévérités, ne s'émut guère de ce changement d'orientation et de cette bataille des méthodes qui n'affectaient, avec la Cour et le gouvernement, que l'armée des mandarins et des lettrés. La Chine n'en continuait pas moins à cultiver son riz, à se livrer au commerce, à pratiquer, dans le privé, son système d'emprunts et d'usure, à vivre sa petite vie de rude labeur coupée d'humbles joies et plaisirs. La Cour elle-même, malgré les périls dont elle avait senti l'approche, malgré les angoisses dont elle avait souffert, et quoiqu'elle eût compris la nécessité du lien qui la rattachait désormais à la politique russe, avait repris son train ordinaire. Si l'Empereur, docile à son tempérament, était un peu plus méditatif et mélancolique, et aussi parfois un peu plus désireux de faire tout son devoir de souverain et de relever l'Empire, l'Impératrice douairière, rassurée par la paix et par le traité sino-russe, s'adonnait de nouveau à ses goûts de luxe, à sa passion pour le jeu et les spectacles, à ce régime fastueux du Palais d'Été au milieu de ses femmes, de ses comédiens, de ses eunuques. Les hauts mandarins eux-mêmes, bien que souvent harcelés par les difficultés du gouvernement, les intrigues du

palais, les rivalités de fonctionnaires, se laissaient vivre : ceux même qui avaient le mieux compris les nécessités de la réforme, et qui s'y prêtaient le plus loyalement, n'échappaient pas à la tyrannie de l'habitude, à cette langueur de la vie orientale qui amollit et dissout les volontés et les pensées.

A cet égard, nous autres étrangers, nous sentions peut-être mieux que les Mandchoux et les Chinois ce que, malgré tout, il y avait de nouveau dans leur pays, ce qu'apportait le vent de réforme qui avait commencé à souffler. Il nous était difficile de nous renseigner et de nous peindre exactement le cours des choses, puisque nos relations avec la Cour, le Tsong-li ya-men et le monde des mandarins étaient strictement officielles et ne laissaient place à aucune intimité. Li Hong-tchang et, à un moindre degré, Tchang Yin-Houan, étaient peut-être les seuls personnages avec qui il nous fût donné d'échanger vraiment des pensées et des impressions. La vie intellectuelle et morale du pays, d'autre part, ne se traduisait ou reflétait pour nous dans aucune expression de littérature ou d'art, la littérature et l'art n'étant depuis longtemps en Chine que la reproduction ou le commentaire d'œuvres anciennes et ne se prêtant nullement à la traduction de pensées, de sentiments, d'images ou de faits nouveaux. J'ai pu passer trois ans et demi en Chine, dans une période particulièrement riche d'événements et d'émotions, sans qu'à part les journaux, les rapports soumis au trône par les vice-rois et les censeurs, et les *Mémoires* tels que le K'iuan-hio-pien de Tchang Tche-tong, ou les *Dissertations* de K'ang Yeou-wei, il ait rien paru, aucun livre, aucun tableau, aucune gravure, aucun document intellectuel, artistique ou moral, où il nous eût été permis

de saisir un reflet de la pensée, de l'âme chinoise. Nous en étions ainsi réduits à deviner, à supposer, à construire nous-mêmes la pensée qui ne pouvait pas ne pas exister chez les Chinois, mais qui ne trouvait pas chez eux et par eux son expression. Il n'est nullement paradoxal en ce sens de penser et de dire que les étrangers qui ont assisté aux événements de Chine, qui ont vécu de la vie de Pékin, ont eu plus de conscience que les Chinois eux-mêmes, d'abord de ce qui se passait et se préparait, mais surtout de la signification et de la portée des événements, de ce qu'ils laissaient présager sur l'orientation du prochain avenir.

Ce qui m'a frappé, et ce qui s'est confirmé pour moi durant mes séjours ultérieurs en Extrême-Orient, c'est combien les Chinois (et jusqu'à un certain point les Japonais eux-mêmes) sont avant tout sensibles, comme l'étaient les Gréco-Romains, aux aspects moraux et éthiques de la vie, à la recherche du bonheur ou plutôt de la quiétude. Les Occidentaux, par la tradition et éducation judéo-chrétienne, sont pénétrés des idées de devoir et de justice, tant dans la morale privée que dans la morale politique et la science ou la pratique du gouvernement. Nos sociétés s'organisent selon les idées de justice et de droit, sans considération spéciale d'édonisme. Seuls les partis socialistes ont fait entrer la considération et la recherche du bonheur dans leur programme politique et social. Les libéraux estiment, au contraire, que les sociétés n'ayant pas à faire leur salut, au sens chrétien du mot, et, comme disait Royer-Collard, n'allant pas en paradis, n'avaient pas à se préoccuper d'autre chose que de la justice, du respect des droits, des lois et de chacun. Les Orientaux, eux, ont continué, selon la tradition païenne

de la Grèce et de la Rome antiques, à regarder le bonheur comme l'idéal et le but de la vie. Ils le cherchent et, autant qu'ils le peuvent, le trouvent, selon leur tempérament et leur éducation, dans les diverses jouissances de la vie, mais surtout à la grande façon d'Épicure, dans la tranquillité, le calme, l'absence de préoccupations et de terreurs, l'affranchissement de l'âme. Quand ils ont fait aussi petite et restreinte que possible la part de la souffrance et de la crainte, quand ils sont en sécurité devant la nature et qu'ils ont fait leur paix avec l'idée de la mort, ils atteignent à peu près le sommet du bonheur humain. C'est de cet idéal qu'étaient hantés et possédés les Chinois avec qui nous étions en relations. C'est ce qui leur faisait, même dans les temps agités pendant lesquels nous les avons connus, cette sérénité et presque cette apathie, dont nous avons pu souvent nous étonner. C'est ce qui a donné à leur civilisation ce caractère de torpeur et de fixité, tout ce qu'ils pensent et sentent ayant été depuis longtemps et comme à jamais exprimé, et toute expression nouvelle leur paraissant superflue. Dans l'héritage littéraire et moral des plus grands lettrés de la Chine, dans le portefeuille de Li Hong-tchang ou de Tchang Tche-tong, on a trouvé des copies autographes, faites par eux, parfois en plusieurs exemplaires, des livres classiques de la Chine, c'est-à-dire des livres de Confucius. Copier ces livres, en les copiant les méditer et les faire siens, c'était pour eux penser et s'exprimer. Ainsi s'explique, à bien des égards, la pauvreté, la stagnation de la littérature chinoise. Le Chinois a vite atteint le point de saturation et s'y est tenu. La pensée morale ne comportant pas, en ce sens, de progrès ni de renouvellement, était, au gré du sage, assez définitivement exprimée. Il suffisait de

reproduire indéfiniment, et sans variation, cette expression, sans fatiguer inutilement le papier et les ais de bibliothèque. Ce qui importait surtout, c'est, à la lueur de cette tradition, et dans la pleine possession de cette éthique, de jouir de la vie, de laisser couler les jours. Dans ces conditions, les tragédies mêmes de l'histoire troublent à peine le repos du sage. C'est cette philosophie qu'il convient d'avoir présente à l'esprit pour nous expliquer la placidité avec laquelle les ministres chinois supportaient les événements et affrontaient des discussions ou des débats qui, pour un Occidental, eussent été autrement troublants et émouvants. La vie publique en Chine, quelques désirs et ambitions qu'elle éveille chez les mandarins et les lettrés, à quelques rivalités et luttes qu'elle les expose, n'efface pas, n'atteint pas en eux le souci dominant et plus fort du bonheur, du seul et vrai bien, de celui dont toutes les victoires remportées, tous les triomphes obtenus ne dispensent ni ne disposent. Le comte Hayashi, mon ancien collègue à Pékin, a écrit, dans les Mémoires publiés après sa mort, combien pendant son séjour en Chine, comme ministre du Japon, il avait été souvent frappé de trouver dans les hauts mandarins chinois des hommes de grande culture et d'une belle tenue morale, très dignes des Chinois des anciennes dynasties.

Notre vie à nous-mêmes à Pékin, dans cette période de 1894 à 1897, avant la construction des premiers chemins de fer, lorsqu'il fallait un voyage de huit à dix jours pour se rendre de Shanghai à Pékin, lorsqu'en hiver les communications entre l'Europe et Pékin exigeaient plus de deux mois, nous donnait la sensation d'appartenir à un autre âge, à un autre siècle. Le Pékin que nous avions

sous les yeux était, sinon celui de Khoubilai-khan, si fastueusement décrit par Marco Polo, ou celui de K'ang-hi qui devait être plus éclatant et plus riche, la vieille capitale asiatique, avec son mélange de splendeurs et de misères, dont tout le centre était occupé par l'agglomération des palais impériaux, et dont les rues, emplies de poussière et de boue, empuanties par d'horribles odeurs, étaient sans cesse traversées par des troupeaux de chevaux, de chèvres et de porcs. La colonie étrangère était alors réduite aux Légations, aux missionnaires catholiques ou protestants, à l'état-major des douanes, au nombre infime de voyageurs, professeurs, ingénieurs, industriels et financiers venant passer quelques jours ou quelques semaines parmi nous. Nos relations avec le monde chinois n'étant que strictement officielles, notre vie sociale était confinée au petit cercle du corps diplomatique, de l'état-major des douanes et des missionnaires. Ces relations, dans ce cercle restreint, étaient d'ailleurs très assidues. Nous étions sans cesse en contact les uns avec les autres, et je ne crois pas qu'il y eût jamais eu une autre ville, pas même Constantinople, où la vie sociale du corps diplomatique eût été plus animée, plus remplie de réceptions de tout genre. J'ai, quant à moi, gardé le meilleur souvenir du commerce ainsi entretenu avec mes collègues, surtout avec les ministres de Russie, d'Angleterre, d'Espagne et de Belgique, ainsi qu'avec sir Robert Hart et les commissaires des douanes, et nos missionnaires qui voulaient bien être parfois nos hôtes. Le Père Favier surtout, procureur-vicaire, puis coadjuteur du vicaire apostolique de Pékin, et qui était l'intermédiaire entre la Mission catholique et la Légation, avait pris l'habitude de venir me voir une fois par semaine à la Légation, où

sa présence était toujours goûtée et appréciée, et où il nous apportait d'utiles informations et renseignements. Sir Robert Hart, qui aimait recevoir, et qui recevait bien, nous offrait, au printemps et à l'automne, le mercredi, des concerts-promenades dans ses beaux jardins fleuris de lilas où un orchestre, composé de Chinois, et dirigé par un métis de Macao, nous jouait avec un assez bon ensemble le répertoire courant de la musique européenne. En hiver, tandis que le thermomètre descendait souvent fort bas, nous avions, pendant les nuits où soufflait avec violence le vent de Mongolie, des bals ou des représentations de théâtre dans les différentes Légations qui rivalisaient de leur mieux. Nos réunions les plus fréquentes étaient les dîners qui avaient lieu plusieurs fois par semaine dans les Légations, chez sir Robert Hart ou quelques commissaires des douanes, et où se distinguaient les maîtres-queux chinois, d'une habileté surprenante.

Nos prédécesseurs, avant que Pékin ne fût relié au reste du monde par les télégraphes chinois et les grands câbles internationaux, étaient à peu près isolés. Les affaires, beaucoup moins importantes alors, il est vrai, qu'elles ne le sont devenues depuis, se traitaient avec des lenteurs infinies. Les diplomates pouvaient, à cette date, faire de longues absences, entreprendre des voyages, de grandes chasses en Mongolie. Nous, au contraire, nous nous sentions rivés au poste par la multiplicité et l'urgence des négociations à suivre, par la nécessité d'un contrôle et d'une lutte qui ne nous laissaient pas de répit. Je n'ai pu, en trois années et demie, qu'aller passer, en 1895, quelques jours aux collines voisines de Pékin, chez mon collègue de Russie dont j'étais l'hôte, et m'accorder, dans l'été de 1896, trois semaines de repos pour la croisière que je fis

alors avec le contre-amiral de Beaumont dans le golfe du Petchili et sur la côte occidentale du Japon. Tout le reste du temps, j'ai conscience d'être demeuré sur la brèche, d'avoir défendu pied à pied les intérêts qui m'étaient confiés, d'avoir fourni le plus rude labeur qu'il m'ait été donné d'accomplir dans toute ma carrière. Mon séjour à Pékin ne fut, à vrai dire, qu'une longue négociation ininterrompue. Mes séances au Tsong-li ya-men se renouvelaient plusieurs fois par semaine et duraient chaque fois plusieurs heures. Les travaux de recherches et de rédaction, l'étude des dossiers avec les secrétaires et les interprètes me prenaient également beaucoup de temps. Que d'heures j'ai passées à ma table de travail, soit dans la clarté et l'allégresse du matin, soit dans l'après-midi au retour du Tsong-li ya-men ou de visites à mes collègues, soit dans les longues soirées, alors que les bruits de Pékin s'étaient apaisés, et que je n'entendais plus que le vent soufflant de Mongolie ou les cliquettes de bois du veilleur de nuit faisant sa ronde dans les cours et jardins de la Légation! Mais je sentais que ce travail portait ses fruits, que je réglais peu à peu toutes les questions dont la solution était devenue nécessaire pour l'établissement entre la France et la Chine de relations sûres et confiantes, pour la consolidation de nos possessions indo-chinoises et aussi pour les besoins et exigences de notre politique générale dans le monde. J'avais en même temps la satisfaction de me rendre compte que le succès de cette politique était heureux pour la Chine elle-même qui, grâce à quelques-uns de ses hommes d'Etat, au prince Kong surtout et à Li Hong-tchang, avait compris le rôle que, dans sa détresse, après ses revers, elle avait encore à jouer, le parti qu'elle avait à prendre.

De la guerre néfaste dans laquelle elle avait été en quelques mois si complètement vaincue et abattue, la Chine retirait du moins, par la politique prévoyante de la Russie et de la France, auxquelles l'Allemagne ne s'associa que pour un temps assez court et dans une pensée trop visible d'intérêt égoïste, cet avantage inespéré d'échapper au destin qui, dans d'autres circonstances et sans l'intervention russo-française, l'eût inévitablement atteinte. Si cette intervention ne s'était pas produite, si les deux ou trois puissances de l'Ouest qu'avait inquiétées le traité de Shimonoseki n'avaient pas conseillé au Japon de renoncer à l'occupation du territoire continental de la Chine, celle-ci, selon la loi presque classique de son histoire, aurait vu la nouvelle puissance de l'Est, comme jadis les Tartares, les Mongols, puis les Mandchoux, s'installer chez elle et faire souche à Pékin. Si le Japon avait été en état de faire sa guerre cinquante ans plus tôt, avant 1840, c'est-à-dire avant les premiers établissements sérieux des Européens en Chine, il eût, selon toute vraisemblance, créé à Pékin une dynastie nipponne. C'est l'Occident, ou plus nettement encore c'est la politique russo-française qui, en maintenant et défendant les intérêts européens déjà consacrés, a préservé et sauvé la Chine elle-même, sa souveraineté, sa dynastie, son intégrité et son indépendance. Aussi n'est-ce que justice que, durant le cours de la guerre elle-même, et par anticipation du service qui allait lui être rendu, la Chine ait d'abord ouvert le Palais impérial, jusqu'alors interdit, aux ministres étrangers, qu'elle ait ensuite transformé en une certaine mesure le Tsong-li ya-men, c'est-à-dire le tribunal ou la haute commission devant laquelle étaient évoquées les affaires étrangères, de façon à en faire un

ministère ayant avec les représentants étrangers des relations analogues à celles que, dans toutes les autres capitales, les ministres des Affaires étrangères entretiennent avec les ambassadeurs et ministres accrédités auprès des souverains et chefs d'État. Si bien que la guerre, qui, en somme, devait sauver la Chine, a commencé par régulariser ses relations de cour et de gouvernement avec le monde civilisé. C'est dans l'hiver de 1894-1895, lorsque les troupes japonaises, maîtresses de Port-Arthur et des défilés de Mo-t'ien-ling, pouvaient s'avancer sur la province du Tche-li et sur Pékin, que se consomma, pour le bienfait de la Chine elle-même, cette révolution que, quelques mois auparavant, nul n'eût osé pressentir et prévoir.

L'année 1895-1896 marqua un autre et considérable progrès, celui que j'ai signalé au début de ce chapitre, la conversion de la Chine à une politique définie, celle de l'alliance avec la Russie, et son adhésion à un programme de réformes, réformes matérielles, intellectuelles et morales, dont le vice-roi Li Hong-tchang avait déjà esquissé le projet, dont le vice-roi Tchang Tche-tong, dans son K'iuan-hio-pien, traça le plan. Appuyée sur la Russie et sur la France, décidée à rajeunir ses méthodes, son système d'études et d'examens, à compléter son outillage, à développer ses ressources, à accroître sa prospérité matérielle, la Chine entrait dans une nouvelle ère. Elle se préparait à créer une armée et une marine, elle se décidait à construire des chemins de fer, à exploiter ses mines, à ouvrir des arsenaux et des usines, à étendre ses industries. Les premiers grands emprunts qu'elle contractait en Europe, d'abord à Paris et à Saint-Pétersbourg, puis à Londres et à Berlin, lui démontraient la nécessité d'éta-

blir un budget et la destinaient, ce premier pas une fois fait, à s'acheminer peu à peu vers le régime du contrôle et de la représentation parlementaire, vers le régime constitutionnel. La France et la Russie, en prêtant à la Chine le concours de leur puissance politique et de leur crédit, pourvoyaient ainsi non seulement à sa sécurité et à son indépendance, mais au développement de sa propre richesse. Sur leurs frontières asiatiques, par l'Indo-Chine et la Sibérie, elles l'invitaient et l'exhortaient à imprimer un nouvel élan à son commerce, à ses rapports avec les divers marchés du monde. Ce sont elles enfin qui, en faisant agréer par le gouvernement chinois, l'une le contrat d'emprunt de construction et d'exploitation de la ligne de Han-k'eou à Pékin, l'autre le contrat de construction, d'exploitation et de passage de la ligne du Transmandchourien, et en créant les deux premières grandes artères du réseau ferré de la Chine, reliaient directement la Chine à l'Europe. Il n'y avait assurément rien d'égoïste, d'étroit, de personnel ni de mesquin dans cette politique des deux puissances, elles-mêmes alliées depuis quelques années seulement, et qui, après avoir assuré l'indépendance du vieil Empire asiatique, lui ouvraient une voie nouvelle et un avenir indéfini à l'heure même où il avait failli sombrer. La Chine, unie à la Russie et à la France par des liens politiques et économiques si solides et si étroits, prenait place sur l'échiquier de l'univers et devenait une puissance « mondiale ». C'est ce dont Li Hong-tchang eut la vision et l'intuition dans sa grande ambassade en Europe, surtout dans ses entretiens de Saint-Pétersbourg, de Moscou et de Paris, et c'est cette vision qui, à son retour en Chine, lui maintint les yeux fixés sur la route qu'il avait à suivre, sur le but auquel il devait tendre.

La dernière et longue conversation que j'eus avec Li Hong-tchang, à la Légation de France, le 14 juillet 1897, c'est-à-dire la veille même de mon départ, m'avait laissé sous l'impression que l'ex-vice-roi était trop convaincu et trop sûr de l'avantage que la Chine avait à rester fidèle à ce haut idéal pour qu'il n'y eût pas tout lieu d'espérer que la Chine s'y conformerait. J'ai encore dans les oreilles les paroles très catégoriques et très nettes par lesquelles Li Hong-tchang me donnait une dernière fois toutes assurances à cet égard et me répétait que la Chine, préservée, sauvée par la France et la Russie, était bien résolue à conserver le bénéfice de ce précieux concours et à n'aliéner à aucune puissance la moindre parcelle du territoire national. « Nous ne céderons ni territoire, ni port », tel fut le dernier mot de Li Hong-tchang en prenant congé de moi.

Mais déjà, et sans que la Chine assurément y fût préparée ou qu'elle y consentît, la menace allemande, c'est-à-dire d'une des puissances qui avaient fait profession, après la paix de Shimonoseki, de vouloir préserver le territoire chinois, était étendue sur la longue côte de Chine et sur le port dont l'escadre allemande pourrait le plus opportunément et avec le moins de risques se saisir. Déjà l'Allemagne était *in petto* résolue à s'infliger à elle-même et à la politique à laquelle elle s'était associée la contradiction et le démenti d'une occupation par force et en pleine paix d'un port appartenant à l'Empire dont elle avait prétendu sauvegarder l'intégrité contre les ambitions du Japon. Quelques mois à peine allaient s'écouler jusqu'à ce que cette iniquité fût consommée, jusqu'à ce que la politique inaugurée au printemps de 1895 subît cette fatale déviation, jusqu'à ce que la Chine, déçue dans sa confiance et bles-

sée dans sa foi, fût de nouveau jetée dans les incertitudes les périls, les orages, et finalement vouée à la catastrophe. C'est l'Allemagne qui ici, comme ailleurs et dans la plus redoutable des crises que le monde ait connues, porte la responsabilité et la peine de la politique de trahison, de félonie et d'âpre cupidité qui, sous toutes les latitudes, n'a cessé d'être la sienne.

ÉPILOGUE

La suite des événements de Chine depuis l'occupation de Kiao-tcheou par l'Allemagne jusqu'à la mort de Yuan Che-k'ai et jusqu'à l'entrée de la Chine dans la lutte contre les Puissances germaniques (1897-1917).

L'occupation de Kiao-tcheou par l'Allemagne et la curée des ports (1897). — Les réformes de l'empereur Kouang-siu et le coup d'État de l'Impératrice douairière (1898). — L'insurrection des Boxeurs, le siège des Légations et le protocole de Pékin (1899-1901). — La mort de l'empereur Kouang-siu et de l'Impératrice douairière et la régence du prince Tch'ouen (1908-1911). — La révolution chinoise, l'avènement de la République et la présidence de Yuan Che-k'ai (1911 1916). — La présidence de Li Yuan-hong, puis du général F'eng kouo chang, et l'entrée de la Chine dans la guerre contre les Puissances germaniques (1916-1918).

C'est le 9 novembre 1897 que trois navires de guerre allemands, le *Kaiser*, la *Prinzessin Wilhelm* et le *Cormoran* recevaient à Shanghai l'ordre d'appareiller le jour suivant; c'est le 14 du même mois qu'ils pénétraient dans la baie de Kiao-tcheou et que, sous les ordres du contre-amiral von Diederichs, les compagnies de débarquement mettaient pied à terre pour occuper les hauteurs dominant la baie. Cette détermination était prise pour venger et punir le meurtre de deux missionnaires allemands de la Congrégation de Steyl, les Pères Nies et Henle, qui avaient été tués le soir du 1er novembre par une bande de brigands chinois dans le petit village de Kia-tchouang (préfecture de

Tsao-tcheou) dans le Chan-tong méridional, mais, en réalité et surtout pour mettre enfin à exécution le plan depuis longtemps conçu par le gouvernement allemand, désireux de s'assurer en Chine une base territoriale.

D'après les arrangements passés entre la France et le Saint-Siège, renouvelés en 1888 et reconnus par le gouvernement chinois, c'eût été à la France, seule protectrice des Missions catholiques, de poursuivre auprès du Tsong-li ya-men la punition et la réparation du meurtre commis contre les deux missionnaires. Mais, depuis 1890-1891, l'Allemagne avait revendiqué, comme lui appartenant, la protection de ses religieux nationaux. En fait elle avait depuis lors exercé cette protection, sans que le Saint-Siège et le gouvernement français eussent jugé à propos de protester et de créer un conflit. L'exercice de cette protection fournissait maintenant à l'Allemagne le motif ou le prétexte que, depuis plusieurs mois, elle cherchait pour réaliser ses projets. Ce que le chancelier d'Allemagne à Berlin avait vainement demandé à Li Hong-tchang, ce que le baron Heyking à Pékin avait essayé sans succès d'obtenir du gouvernement chinois, la base territoriale nécessaire aux ambitions de l'Allemagne, le contre-amiral von Diederichs s'en emparait sans coup férir, se bornant à faire connaître à la population chinoise, par une proclamation affichée dans Kiao-tcheou, que c'était là pour l'Allemagne le moyen d'obtenir de la Chine la gratitude qui lui était due pour le service rendu après la paix de Shimonoseki.

L'empereur Guillaume II, au moment où il faisait donner à son escadre de Chine l'ordre d'appareiller pour Kiao-tcheou, et bien qu'il n'ignorât pas sans doute les arrangements antérieurs passés entre la Chine et la Russie au sujet de cette baie, télégraphia à l'empereur Nicolas II

pour l'aviser de son intention et exprimer l'espoir que cette détermination ne contrariait en rien ses propres plans et projets. L'empereur Nicolas II laissa faire, sans que le ministre intérimaire des Affaires étrangères, M. Chichkine, qui occupait le poste depuis la mort du prince Lobanoff, prît sur lui de lui conseiller l'opposition ou la résistance. M. Hanotaux, lui, comprenait la faute grave qui allait être commise; il essaya, dans la mesure de son pouvoir, de la prévenir. Mais l'empereur Guillaume II s'était, par son télégramme personnel, assuré d'avance le consentement, du moins tacite, de son impérial frère et cousin, faisant luire à ses yeux, selon toute vraisemblance, la possibilité d'occuper dès maintenant Port-Arthur. L'Angleterre n'était guère en mesure, du moment que la Russie et l'Allemagne étaient d'accord, d'empêcher l'inévitable. La malheureuse Chine tenta, sinon de résister, du moins de gagner du temps et de négocier. Mais déjà l'empereur Guillaume II avait décidé l'envoi d'une nouvelle escadre allemande en Chine sous le commandement de son frère, le prince Henri, et le départ de cette escadre avait été salué par lui en termes qui manifestaient nettement sa volonté de ne pas céder. Le baron Heyking à Pékin insistait pour un prompt et définitif règlement. La Chine, après d'infructueux efforts pour détourner le calice, dut s'incliner. Le 6 mars 1898 était conclu entre l'Allemagne et la Chine un traité aux termes duquel la seconde cédait à bail à la première, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, le port de Kiao-tcheou et une zone de 50 kilomètres autour de la baie, « pour la réparation et l'équipement de ses navires, pour l'emmagasinement de matériel et de provisions, et tous autres arrangements s'y rapportant ». Par d'autres stipulations séparées, la Chine accordait en outre

à l'Allemagne des concessions de chemins de fer et de mines dans la région comprise entre Kiao-tcheou et Tsi-nan-fou.

Cet accord sino-allemand était immédiatement suivi, dès le 27 mars, d'une convention sino-russe par laquelle la Chine cédait à bail à la Russie, pour une durée renouvelable de vingt-cinq ans, les ports de Port-Arthur et de Ta-lien-wan. La Chine accordait, en outre, à la Russie, le prolongement du Transmandchourien jusqu'à ces deux ports.

L'Angleterre, après s'être mise d'accord à cet égard avec le Japon, obtenait à son tour de la Chine, à la date du 2 avril, la faculté d'occuper également à bail la baie de Wei-hai-wei, dès que le Japon l'aurait évacuée, et aussi longtemps que la Russie occuperait Port-Arthur.

La France, suivant le mouvement, bien qu'elle n'y eût en réalité aucun intérêt, et bien que sa part dût être forcément assez médiocre, se faisait concéder à bail, au mois de mai, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, la baie de Kouang-tcheou-wan, avec la faculté additionnelle de relier cette baie par une voie ferrée à la presqu'île de Lei-tcheou.

Au signal donné par l'Allemagne, et à la première défaillance manifestée par la Chine, toutes les grandes puissances étaient donc venues à la curée, avec cette aggravation que trois de ces puissances avaient été celles qui étaient intervenues après la paix de Shimonoseki pour sauvegarder l'intégrité du territoire chinois, que le Japon, lui, ne demandait et ne réclamait rien, et qu'enfin, l'un des ports cédés à bail à la Russie était précisément ce port de Port-Arthur que la Russie avait, avec la France et l'Allemagne, conseillé amicalement au Japon de rétrocéder à la Chine. C'était le démenti le plus flagrant à la politique de 1895, en même temps qu'une sorte de défi

jeté au Japon. C'était, d'autre part, pour la Chine, un commencement d'abdication qui, pour une vieille nation restée malgré tout orgueilleuse, et où le patriotisme n'était qu'assoupi, devait être presque fatalement suivi d'une vigoureuse et significative réaction. Ce qui, en tout cas, dès la première heure, ne fut pas douteux, c'est que la Chine ne gardait pas sa confiance aux puissances qui, en somme, l'avaient déçue, et que la politique de 1895 était déjà frappée au cœur. C'est dans ces circonstances que mourait, dans la nuit du 29 au 30 mai 1898, succombant à une affection cardiaque, le prince Kong, l'homme d'État qui, après avoir en 1858-1860 rétabli la paix avec l'Angleterre et la France, avait en 1895 apaisé de même le conflit entre la Chine et le Japon. Le Prince disparaissait à l'heure la plus incertaine et la plus trouble, lorsque de nouveau l'étoile de l'Empire pâlissait et que la politique qui devait le sauver recevait de la main même des puissances qui l'avaient conçue cette mortelle contradiction et ce fatal démenti.

La première réaction de l'orgueil et du patriotisme chinois vint, comme pouvaient s'y attendre ceux qui avaient observé l'empereur Kouang-siu dans la crise de 1894-95, de ce souverain dont la vie et le règne ne furent, dans presque toute leur durée, qu'un long servage sous la rude main de sa mère adoptive, l'impératrice Ts'eu-hi, mais qui, à cette date de 1898, et pendant une période de cent jours à peu près, eut un sursaut, un accès tragique et frénétique de volonté et de pouvoir, et qui, aidé de quelques jeunes conseillers, essaya, en l'espace de trois mois, de galvaniser, de réformer, de ressusciter l'Empire. La période du 10 juin au 15 septembre 1898, qu'on pourrait en effet appeler le règne des Cent-Jours,

fut la tentative la plus audacieuse, et pour qui connaît les mœurs de la Chine, la plus semblable à une héroïque gageure, de transformer en quelques semaines, à coups de décrets, et jusque dans ses profondeurs, un Empire qui allait s'affaissant et qui venait, en pleine paix, d'abandonner aux sollicitations et aux exigences de l'étranger trois des ports les plus importants de son littoral. Cette période, qui nous est bien connue par la collection (1) des décrets impériaux alors rendus, est celle durant laquelle l'empereur Kouang-siu, libéré pour un temps de la domination de l'Impératrice douairière retirée au Palais d'Été, affranchi de la tutelle de ses anciens ministres et conseillers, et se confiant à quelques hommes plus jeunes, plus ardents, passionnés pour la grandeur et le relèvement de leur pays, crut possible de secouer la torpeur de la Chine, de la réveiller de son sommeil, de la restaurer. L'Empereur avait déjà été frappé de ce que l'un des plus anciens vice-rois, Tchang Tche-tong, et son ancien précepteur, Wong T'ong-ho, lui avaient dit ou écrit sur les réformes qui pouvaient être introduites en Chine. Il avait lu le Kiuan-hio-pien du premier, il avait écouté les avis et confidences du second, et, sur le conseil de ce dernier, avait apprécié les écrits et les idées d'un jeune lettré, K'ang Yeou-wei, qui avait étudié, non seulement les livres sacrés de la Chine, mais les auteurs étrangers et l'histoire des différents États. K'ang Yeou-wei était destiné à être, pendant ces Cent-Jours, le principal confident et instrument de l'Empereur. Il fut reçu en audience le 15 juin et nommé, d'abord secrétaire adjoint au minis-

(1) La collection des décrets impériaux de 1898, traduite par le Père Jérôme Zobar, de la Société de Jésus, a été publiée à Shanghai par M. J.-E. Lemière (1900).

tère des Travaux, puis directeur du *Journal officiel,* mais il est visible que sa place fut surtout auprès de l'Empereur lui-même, dont il inspira la plupart des actes et décrets. Une particularité surprenante est que le même Wong T'ong-ho qui avait recommandé K'ang Yeou-wei à l'Empereur, et qui le premier contribua à le mettre dans sa faveur, fut lui-même frappé de disgrâce et, par un décret sévère, renvoyé dans sa province, précisément le jour où K'ang était reçu en audience par le souverain. Il est probable que Wong T'ong-ho, dont le caractère était difficile et ombrageux et la vanité sans limites, prétendit, après avoir présenté et recommandé K'ang, lui faire la leçon, à lui, ainsi qu'à l'Empereur lui-même, et que, dans un conflit survenu entre eux, le souverain jugea plus simple d'écarter un importun et un gêneur. Le souverain paraît s'être, en tout cas, parfaitement entendu avec K'ang et s'être inspiré de ses conseils dans la réforme des études et des examens, dans la réorganisation de certaines fonctions publiques, dans l'activité donnée aux grands travaux, dans la réforme de l'armée, dans l'appel fait aux hommes de talent, dans la création de l'Université et du *Journal officiel,* dans la refonte des ministères et grands services publics, dans l'évocation, par voie de décrets, d'une Chine nouvelle qui, profitant des leçons de l'étranger, et se mettant énergiquement à l'œuvre, se rendrait apte à accomplir sa rude tâche.

Dans sa fièvre de réformes et de progrès, encouragé par ses propres audaces et les excitations croissantes de ses conseillers, l'Empereur en vint à vouloir écarter de sa route tous les obstacles, jusqu'à celui qu'il avait le plus de raisons de redouter, et devant lequel le sentiment de la piété filiale autant que le respect de la loi

dynastique l'avait fait jusqu'alors reculer, je veux dire l'Impératrice douairière. L'Empereur crut pouvoir compter, dans cette périlleuse entreprise, sur le concours de l'ancien lieutenant de Li Hong-tchang, l'ex-résident de Chine en Corée, Yuan Che-k'ai, grand juge au Tche-li, que, par un décret en date du 15 septembre, il nomma grand instructeur de l'armée et chargea de la formation des troupes. Yuan, qu'il ne craignit pas d'associer à ses desseins, reçut mission, d'abord d'exécuter le nouveau vice-roi du Tche-li, Jong-lou, qui ne paraissait pas assez sûr, puis de s'emparer, avec l'aide des troupes, de l'Impératrice douairière et de la tenir internée au Palais d'Été. Yuan pesa dans les plateaux de sa balance les pouvoirs de l'Empereur et de sa mère, les chances de la réforme. Le résultat de son examen fut qu'il dévoila à Jong-lou les ordres qu'il avait reçus, laissant à ce dernier tout le temps nécessaire pour prendre parti et se prononcer. Jong-lou se hâta naturellement d'accourir à Pékin et de prévenir à son tour l'Impératrice douairière qui, elle, n'hésita pas. Elle fit immédiatement, par les soldats de Jong-lou et les eunuques, arrêter l'Empereur qui fut transporté et séquestré dans une petite île du Palais (à Yong-t'ai, la terrasse de l'Océan). Puis, par un décret censément rendu au nom du souverain, elle reprit les rênes du pouvoir, replaçant l'Empereur dans une nouvelle minorité et tutelle, dont il ne devait plus sortir. Kouang-siu n'avait eu que juste le temps d'aviser K'ang Yeou-wei, de lui donner par décret l'ordre de partir d'urgence pour Shanghai et de le soustraire ainsi à la colère et à la vengeance de l'Impératrice.

Ainsi finirent les Cent-Jours. Tandis que l'Empereur fut condamné à expier dans sa prison du lac le rêve

hardi qu'il avait conçu, l'Impératrice poursuivait sans pitié tous les conseillers et complices de son fils adoptif, dont un seul, K'ang Yeou-wei, lui échappa. Elle détruisit, par une nouvelle série de décrets, toute l'œuvre de réforme hâtivement édifiée par l'Empereur et K'ang. Elle appela Jong-lou au palais de Pékin, dont il devint le commandant et le grand-maître, nomma Yuan vice-roi du Tche-li à Tien-tsin et, plus que jamais, s'entoura des chefs du vieux parti mandchou et conservateur. Elle fit choix enfin, comme nouvel héritier de l'Empire, de P'ou-tsiun, fils de Tsai-yi, prince Touan, enfant mineur, bien résolue à conserver, pendant cette nouvelle minorité, la régence de l'Empire. Par un raffinement de cruauté, P'ou-tsiun fut désigné dans le décret d'investiture comme successeur de l'empereur T'ong-tche, ce qui équivalait non seulement à la déposition, mais au désaveu même de l'empereur Kouang-siu qui avait été choisi lui-même comme le successeur de T'ong-tche.

Ici, avec la restauration de l'Impératrice douairière, avec la désignation de P'ou-tsiun comme héritier présomptif, avec l'influence dominante du prince Touan, de Kang-yi, commence la vraie réaction, qui n'est plus cette fois, comme le règne des Cent-Jours, une tentative de régénération et de relèvement de la Chine, mais, et par la volonté du prince Touan, de Kang-yi et des chefs du parti mandchou avancé, une entreprise systématiquement dirigée contre la politique qui avait prévalu sous l'empereur Kouang-siu et le prince Kong, contre tous accords avec l'étranger, contre les étrangers eux-mêmes. C'est à cette date, en effet, que se noue entre les vieux Mandchoux et la secte révolutionnaire, dite des Boxeurs, selon le plan conçu par Kang-yi, le prince Touan et la camarilla du Palais,

le pacte qui seul a pu, de la fin de 1898 jusqu'à l'été de 1900, assurer les progrès et les succès des « Boxeurs » eux-mêmes. Le mouvement des Boxeurs était né dans la province du Chan-tong, d'abord des ferments toujours subsistants des sociétés secrètes qui ont en Chine un éternel aliment, puis de la détresse causée par les dernières inondations du fleuve Jaune, enfin et surtout de l'émotion patriotique causée dans toute la province par la façon dont les Allemands s'étaient emparés de la baie et du territoire de Kiao-tcheou. C'est à l'occupation allemande de Kiao-tcheou que sont dues, d'une part la popularité avec laquelle le mouvement boxeur fut accueilli et salué, de l'autre l'indulgence et la connivence des autorités, depuis les plus hautes jusqu'aux plus basses, depuis les gouverneurs jusqu'aux derniers officiers de police, qui toutes encourageaient et appuyaient cet accès de protestation et de révolte contre l'agression étrangère. Le mouvement toutefois ne se serait pas généralisé, il n'aurait pas gagné les provinces voisines, il n'aurait pas pénétré jusqu'à Pékin si le prince Touan, Kang-yi et les ultra du parti mandchou n'avaient vu dans les Boxeurs des instruments prédestinés, une milice toute prête pour soutenir leur politique de réaction et de nationalisme. Il convient de noter que c'est par un décret impérial en date du mois de juin 1900 que l'Impératrice régente ordonnait aux Vice-Rois et gouverneurs de constituer des milices précisément avec ces Boxeurs qui avaient inscrit sur leurs étendards comme devise la défense de la dynastie et l'expulsion des étrangers.

Autour de l'Impératrice douairière, il y avait encore quelques conseillers avisés qui la détournaient de cette politique recommandée par le prince Touan et Kang-yi et

consistant à faire des Boxeurs les défenseurs de la dynastie et de l'Empire. Yuan Che-k'ai, Li Hong-tchang, les vice-rois du Yang-tseu étaient nettement opposés à ce système. Le prince K'ing et les membres du Tsong-li ya-men, sans se prononcer ouvertement, n'avaient cependant aucune inclination du côté des Boxeurs. L'attitude de Jong-lou fut plus énigmatique. Jong-lou voyait le danger de pactiser ainsi avec les ennemis de l'ordre et de provoquer les étrangers, mais il craignait de déplaire à l'Impératrice et de heurter de front le prince Touan et Kang-yi. Il louvoyait et hésitait. L'Impératrice elle-même était, comme lui, perplexe et partagée entre deux sentiments contraires : l'intérêt qu'il y aurait pour la dynastie à être ainsi soutenue et défendue par un grand mouvement populaire, la crainte que le mouvement n'échouât et que la répression étrangère ne fût terrible. Elle finit cependant, sous la pression du prince Touan, et après les premières violences commises dans Pékin contre les étrangers, contre les chrétiens indigènes, contre les Légations, par laisser faire, toute prête à profiter du succès, si le mouvement réussissait, à le désavouer, s'il était vaincu. Ce qui fit échec au mouvement et préserva finalement les Légations, ce fut la division parmi les Chinois eux-mêmes, ce fut l'attitude double et oscillante de Jong-lou qui, sans se déclarer contre les Boxeurs, refusa de leur livrer l'artillerie dont il disposait en maître, ce fut la conduite plus réservée encore du prince K'ing qui se préoccupait des suites qu'aurait cet attentat insensé contre toutes les puissances représentées à Pékin, ce fut la résolution prise par la plupart des Vice-Rois, surtout ceux du Yang-tseu, de ne pas appuyer l'insurrection, ce fut enfin la politique vacillante de l'Impératrice qui, tout en se laissant

aller parfois à ses sentiments de haine contre l'étranger et d'espérance dans le succès, se décidait le lendemain à ne pas pousser les choses jusqu'au bout et se ménageait ainsi la possibilité d'une apologie et d'un pardon. L'Empire, par cette série de fautes, de contradictions et de crimes, descendit jusqu'au profond de l'abîme. Le jour où les troupes étrangères entrèrent dans Pékin et délivrèrent les Légations, la Cour n'eut d'autre ressource que de fuir sous des déguisements, dans l'appareil le plus misérable, et de se retirer, d'abord au Chan-si, puis à l'extrême-Ouest, jusque dans le vieux palais abandonné de Si-ngan-fou. La Chine, dont l'armée internationale victorieuse occupait la capitale, était tout entière à la merci de l'étranger, à qui seul il appartenait de décider de son destin. Elle n'avait jamais vu de plus près le spectre de la catastrophe finale.

Le prince K'ing, qui avait d'abord accompagné l'Empereur et l'Impératrice douairière dans leur fuite jusqu'à Houai-lai, à 200 li de Pékin, reçut à ce moment de l'Impératrice l'ordre de rentrer dans la capitale pour s'y tenir à la disposition des Alliés et négocier avec eux. Li Hong-tchang qui avait été, dès le 10 juillet, rappelé de Canton et renommé vice-roi du Tche-li, avait également l'ordre de se rendre en hâte à Pékin et de se tenir prêt à négocier. Le prince K'ing et Li Hong-tchang étaient, en effet, dans ces circonstances, les deux seuls hommes d'État sur qui la Chine pût encore compter pour tenter d'apaiser le courroux des Alliés et pour conjurer le désastre. La Russie et la France furent les premières à comprendre que, malgré l'énormité du crime auquel la cour et le gouvernement chinois s'étaient associés, il était impossible de laisser la Chine elle-même sombrer et périr, et qu'il valait

mieux, tout en exigeant les punitions et réparations nécessaires, supposer que la cour avait été plus faible que coupable. La Russie, que d'ailleurs le traité secret du mois de mai 1896 continuait à lier à la Chine, estimait que, pour prévenir des conséquences plus désastreuses encore, il fallait avant tout songer à réorganiser un gouvernement, et que si le prince K'ing et Li Hong-tchang étaient bien les personnages les plus propres à seconder l'exécution de ce dessein, la mesure la plus efficace et la plus sûre serait le retour immédiat de l'Empereur et de l'Impératrice à Pékin. Cet avis ne fut ni partagé, ni suivi, bien qu'il eût pour lui les vice-rois du Yang-tseu et, à leur tête, Tchang Tche-tong. Mais le gouvernement britannique et le gouvernement allemand surtout y étaient fort opposés. L'Allemagne, qui, en plaçant un officier d'un rang très élevé, le maréchal de Waldersee, à la tête de son corps expéditionnaire, s'était ménagé le moyen de prendre, en apparence tout au moins, la direction, et de se réserver le principal profit de la campagne, se montrait impitoyable justicière, et n'eût pas demandé mieux sans doute que de procéder dès alors à un dépècement, à un partage de la Chine. Déjà, au surplus, elle s'essayait au rôle qui, pendant quelques années, allait être le sien et qui consistait, d'une part à exciter la Russie contre le Japon, de l'autre à liguer l'Angleterre et le Japon contre la Russie, prête, quant à elle, à pêcher en eau trouble et à tout faire pour susciter aux autres puissances des causes ou occasions de division et d'affaiblissement.

Dans ces conditions, et par suite de ces dissentiments ou résistances, les négociations entre la Chine et les Alliés ne s'ouvrirent que vers la fin d'octobre 1900, et se prolongèrent presque un an, jusqu'au 7 septembre 1901. En-

core ces négociations, presque exclusivement attachées à la punition la plus adéquate possible des vrais coupables, si haut qu'ils fussent placés, et à la fixation des indemnités réclamées par les divers gouvernements, ne cherchèrent-elles pas et, par conséquent, ne réussirent pas à atteindre le seul objet que les puissances eussent dû se proposer, à savoir la réorganisation de la Chine, l'établissement entre elle et les puissances d'un régime et de relations qui eussent assuré d'une façon durable le gouvernement du Céleste Empire, le respect des traités, le maintien de l'équilibre et de la paix. Les plénipotentiaires assis à la table verte de la Conférence de Pékin insistèrent pour le juste châtiment des princes Touan et Tchouang, du duc Lan, de Yu-hien, gouverneur du Chan-si, de Ying-nien, président de la Cour des censeurs, de Tchao Chou-Kiao, président du ministère de la Justice, de Ki-sieou, président du ministère des Rites, de Siu Tch'eng-yu, directeur au ministère de la Justice. Ils obtinrent une indemnité globale de 450 millions de taëls. Le gouvernement chinois s'engagea, en outre, à expier le meurtre du ministre d'Allemagne, le baron de Ketteler, par l'envoi à Pékin d'une ambassade de regrets, à la tête de laquelle était placé le prince Tch'ouen, le futur régent de l'Empire. Le Tsong-li ya-men fut transformé en un véritable ministère, sur le type européen. Le quartier des Légations fut constitué en une sorte de glacis fortifié, avec garnisons étrangères et un peu d'artillerie. Plusieurs points entre Pékin, Tien-tsin et Chan-hai-Kouan furent occupés par les troupes étrangères. Plus radical, plus efficace et plus durable eût été le remède consistant à appliquer à l'homme malade qu'était la Chine la même thérapeutique que le traité de Paris ordonna en 1856 pour la Turquie,

je veux dire l'admission de la Chine comme de la Turquie elle-même, dans le droit public de l'Occident, l'indépendance, l'intégrité de l'Empire étant, comme celles de la Turquie, placées sous la garantie et la garde des puissances. L'application d'un tel régime et d'un tel traité à la Chine n'eût sans doute pas empêché les compétitions, les jalousies, les rivalités des diverses puissances. Elle eût du moins institué, pour le gouvernement et le contrôle de la Chine, des règles et des organes qui, en préservant la Chine contre elle-même, l'eussent également mise à l'abri de nouveaux dangers et hasards. C'est cette méthode que je m'étais permis de recommander dès l'automne de 1900, lorsque, de mon nouveau poste de Bruxelles, je continuais à suivre avec attention les événements de Chine et que parfois le département des Affaires étrangères de la République me faisait l'honneur de me consulter. Certains motifs, dont je ne méconnais pas la valeur, rendaient peut-être difficile à l'une des puissances alliés l'adoption de cette politique qui cependant, même pour cette puissance, eût été, je crois, la plus prévoyante et la plus sage. Le protocole final de Pékin n'apportait en tout cas aucune solution d'avenir aux questions qui, plus que jamais, restaient posées et qui ne devaient pas tarder à réclamer de nouveau la vigilante attention des puissances.

Li Hong-tchang ne survécut que deux mois à la signature de ce protocole. Il mourut le 7 novembre 1901 dans le temple où il s'était retiré. Avec lui disparaissait, sinon encore tout entière la politique dont depuis cinq ans il avait été l'instrument, du moins l'esprit et l'âme de cette politique. L'Impératrice douairière, s'appuyant sur Jong-lou et Yuan Che-K'ai, continua sans doute, puisque la Russie s'y prêtait encore, à observer les pres-

criptions et stipulations du traité sino-russe de 1896. Un nouvel accord signé le 8 avril 1902 entre la Chine et la Russie maintint les arrangements antérieurs de l'année 1896, tout en fixant les conditions dans lesquelles les troupes russes qui avaient dû en 1900 occuper, pendant l'insurrection des Boxeurs, le territoire mandchou, en seraient graduellement retirées. Mais déjà, quelques semaines auparavant, le 30 janvier 1902, les deux gouvernements anglais et japonais qui, depuis l'année 1895, n'avaient cessé de se rapprocher et entre lesquels la communauté d'intérêts politiques n'avait fait que s'accroître, s'étaient décidés à conclure un traité d'alliance dont l'objet était de faire contrepoids aux arrangements sino-russes et de préserver, avec l'indépendance et l'intégrité de la Chine et de la Corée, le principe de la porte ouverte en matière commerciale et industrielle dans ces deux pays. Bien que la France et la Russie aient aussitôt répondu à la conclusion de ce traité d'alliance par une déclaration dans laquelle les deux gouvernements alliés affirmaient s'inspirer, eux aussi, de ces mêmes principes, il était clair qu'un conflit se préparait en Extrême-Orient entre les deux puissances dont les intérêts en Mandchourie et en Corée étaient divergents. La Chine, placée entre la Russie et le Japon, était destinée à être le champ clos où se viderait la querelle. L'éventualité prévue, que les intrigues et la duplicité de la politique allemande contribuèrent encore à précipiter, éclata au commencement de l'année 1904. Dans la guerre russo-japonaise, dont la Grande-Bretagne et la France, que l'entente cordiale allait unir, surent heureusement limiter le théâtre et l'extension, la Chine, quoique neutre, fut d'abord le champ de bataille, puisque tous les combats se livrèrent en terri-

toire mandchou, mais aussi la victime, tous les avantages que la Russie s'était assurés par son traité d'alliance avec la cour de Pékin devant être, par le traité de Portsmouth, transférés au Japon. La politique de 1895-96, conçue pour préserver la Chine contre les ambitions du Japon, aboutissait ainsi à substituer le Japon à la Russie dans la situation que celle-ci avait réussi à se faire en Mandchourie. La Chine ne put que reconnaître et homologuer, par le nouveau traité qu'elle conclut à Pékin le 22 décembre 1905 avec le Japon, les stipulations du traité déjà passé à Portsmouth entre le Japon et la Russie : c'est le Japon qui finalement avait gagné la partie.

L'Impératrice douairière avait, dans cette période difficile, et depuis son retour définitif à Pékin au mois de janvier 1902, pris sur elle de modifier et modérer sa manière, et surtout de louvoyer. La leçon avait été dure et avait porté. Elle avait dû d'abord, par égard pour les Alliés et par une nécessité à laquelle elle ne chercha point à se soustraire, révoquer le choix qu'elle avait fait du fils du prince Touan, P'ou-tsiun, comme héritier présomptif de l'Empire. Il avait été admis, pour sauver la face et les apparences, que c'était P'ou-tsiun lui-même qui avait prié l'Impératrice de le relever de ce fardeau. Aucun héritier nouveau ne fut, pour le moment, désigné, et l'Impératrice crut prudent de paraître, sinon rendre à l'Empereur un pouvoir qu'elle entendait bien ne plus lui laisser, du moins le traiter avec plus de ménagement, l'épargner. L'empereur Kouang-siu fut, à partir de ce moment, considéré comme un malade à qui, du moins, des soins étaient donnés, envers qui certaine sollicitude était témoignée. Quant aux affaires mêmes de l'Empire, l'impératrice Ts'eu-hi, éclairée par la récente expérience,

incertaine de l'avenir, s'en tint à une sorte de balance entre l'ancienne administration et le commencement d'application de certaines réformes. Elle s'était fait précéder, avant sa rentrée à Pékin, de la publication de l'édit promulgué par elle à Si-ngan-fou le 28 janvier 1901, et qui, rédigé avec la collaboration de Jong-lou, donnait adroitement satisfaction à tous les partis. La souveraine, tout en se référant à son respect de la tradition, justifiait par des citations du *Livre des changements* et des *Dialogues de Confucius* l'opportunité de certaines réformes. Elle annonçait sa résolution d'adopter quelques-unes des méthodes de l'Occident, de faire appel aux hommes de talent, de « suivre une politique de moyen terme » entre l'attachement exagéré aux antiques coutumes et l'introduction hâtive de nouveautés prématurées. Tout en condamnant les réformistes de 1898 et surtout l' « exécrable » K'ang Yeou-wei, elle admettait cependant quelques-unes des réformes décrétées pendant les Cent-Jours, notamment en ce qui concerne les études et les examens et le choix des fonctionnaires capables. Et plus tard, au moment même de rentrer à Pékin, elle publiait un nouvel édit (1), plus significatif encore, dans lequel, se représentant comme d'accord avec l'Empereur, elle affirmait sa ferme volonté de mettre en vigueur toutes les mesures nécessaires à la régénération de l'Empire. « Moi-même et l'Empereur, dans l'intérêt de tous ceux qui nous sont chers, n'avons d'autre parti à prendre que de poursuivre cette nouvelle politique sans relâche ni défaillance. Nous déterminerons nettement le but de nos efforts, et nous nous entourerons d'hommes compétents

(1) Cet édit est cité dans l'ouvrage de MM. J.-O. Bland et E. Backouse sur l'*Impératrice Tseu-hi.* (Paris, Hachette, 1912.)

pour nous aider à l'atteindre. Nous sommes, comme mère et fils, d'un seul et même avis : nous voulons rendre à notre Empire son ancienne splendeur. Nos sujets doivent unir leurs efforts pour nous aider à réaliser cette noble ambition. »

C'est en effet dans cet esprit qu'elle s'appliqua, dès son retour à Pékin, à gouverner l'Empire, mettant un peu plus en avant, pour apaiser les puissances étrangères, l'Empereur qui, bien qu'en tutelle, réapparaissait cependant dans certaines fonctions de Cour, et dont le nom était invoqué dans les décrets. Sous la pression des temps et de manifestations très nettes qui s'étaient produites dans les provinces du Sud, l'Impératrice en vint jusqu'à envisager la nécessité d'une réforme constitutionnelle. Une commission spéciale, sous la présidence du duc Tsai-tso, fut envoyée à l'étranger pour étudier les systèmes politiques en usage dans les différents pays et en examiner les résultats. C'est à la suite de cette mission que devait être rendu, dans l'automne de 1905, le décret par lequel le souverain annonçait définitivement son intention d'octroyer une constitution, dont la mise en vigueur était toutefois subordonnée à l'état de préparation dans lequel se trouverait le pays et à l'efficacité des mesures qui auraient été prises pour rendre possible ce grand changement.

Dans l'intervalle, à la date du 11 avril 1903, l'Impératrice avait perdu en Jong-lou, âgé de soixante-sept ans, grand secrétaire d'État, commandant du Palais et chef de l'armée depuis l'été de 1898, l'homme d'État, le conseiller qui, plus même que le prince Kong et Li Hong-tchang, avait eu sa confiance et lui avait, lors du coup d'État de 1898 et dans la grande crise de 1900, rendu d'inoubliables

services. Elle l'avait récompensé, autant qu'elle l'avait pu, de son vivant. Elle lui accorda, après la mort, le rang héréditaire le plus élevé que pût recevoir un sujet. Son plus grand regret avait été de constater que, malgré tous ses efforts, elle n'avait pu obtenir des gouvernements et des représentants étrangers, à l'égard de Jong-lou et du rôle que celui-ci avait joué lors de l'insurrection des Boxeurs, la même estime et reconnaissance dont elle était, quant à elle, animée envers lui et sa mémoire. Dans un testament, adressé par lui à l'Impératrice douairière, et dont la traduction est publiée dans l'ouvrage de MM. Bland et Backhouse sur la souveraine, Jong-lou (en supposant que ce document soit authentique) se donne comme ayant le plus contribué à détourner l'Impératrice des Boxeurs et à l'avoir ramenée vers le parti de la modération et de la sagesse. C'est à lui, en tout cas, que la souveraine a gardé le plus de gratitude de la façon dont, en somme, elle avait finalement échappé au désastre dans lequel elle eût pu sombrer.

Après la mort de Jong-lou, c'est Yuan Che-k'ai qui restait le conseiller et le ministre le plus expérimenté, le plus avisé de l'Impératrice. Elle avait cependant cru devoir lui adjoindre le plus ancien des vice-rois, Tchang Tche-tong, qui avait été appelé à Pékin et, parmi les Mandchoux, le duc Tsai-tso qui, après sa mission en Europe, devint président du ministère des Finances, et T'ie-leang, allié à la famille de Jong-lou, qui dut sans doute à cette alliance, autant qu'à ses propres mérites, d'être appelé successivement à la présidence du ministère de la Guerre, à la présidence du Bureau des revenus, au grand Conseil, puis de nouveau à la présidence du ministère de la Guerre, où il exerça une réelle influence. Tels furent les conseillers et

les ministres qui, dans les cinq dernières années de sa vie et de son règne, assistèrent la souveraine sur son déclin et détenant encore, en cette période troublée, obscure et difficile, le sceptre dont elle ne pouvait se détacher. Les cinq années de 1903 à 1908 furent celles de la guerre russo-japonaise (1904-1905), du règlement entre la Russie, le Japon et la Chine des questions mandchourienne et coréenne, enfin de la conclusion entre le Japon, la France, la Grande-Bretagne, la Russie et les États-Unis des accords destinés à définir entre le Japon et les puissances les plus intéressées de l'Occident les conditions d'indépendance, d'intégrité, d'équilibre et de *statu quo* de l'Asie orientale. La politique que les puissances de l'Ouest n'avaient pas jugé à propos d'adopter vis-à-vis de la Chine en 1900-1901, après l'insurrection des Boxeurs, elles y venaient maintenant, mais par un biais et par l'entremise du Japon. C'est avec le Japon que les puissances de l'Ouest, en reconnaissant les faits accomplis, s'entendaient successivement sur tout ce qui concernait l'avenir de la Chine et des rapports à établir avec elle. Les puissances de l'Ouest reconnaissaient ainsi la prépondérance du Japon en Extrême-Orient et son avènement au rang de grande puissance, en même temps que le Japon se rangeait avec les puissances de l'Ouest pour définir et poursuivre une politique commune à l'égard de la Chine. Le programme d'indépendance et d'intégrité de la Chine et de facilités égales entre toutes les puissances pour le développement de leurs intérêts économiques et commerciaux, qui avait été la devise de l'alliance anglo-japonaise et de la déclaration franco-russe de 1902, devenait le programme commun des puissances de l'Ouest et du Japon dans leurs relations avec la Chine. Il

déterminait en même temps le sort et la destinée de la Chine elle-même qui, par cette voie indirecte, et par une série d'accords auxquels elle n'avait point de part, se trouvait placée sous la garantie des puissances ayant, l'une après l'autre, traité et contracté avec le Japon.

Le dernier de ces accords, l'accord du 30 novembre 1908 entre le Japon et les États-Unis, s'était conclu quinze jours après la date où fut connue à Tokio, comme à Pékin, la mort, à quelques heures à peine d'intervalle, de l'empereur Kouang-siu et de sa mère adoptive, l'impératrice Ts'eu-hi. Cette quasi-simultanéité des deux décès ne laissa pas que de faire planer des soupçons, sinon sur l'Impératrice elle-même, du moins sur les personnes de son entourage qui avaient intérêt à ce que l'Empereur ne survécût point à sa mère. L'Impératrice, en tout cas, eut le temps de faire *in extremis* proclamer comme héritier le fils du prince Tch'ouen, P'ou-yi, dont la mère était une fille de feu Jong-lou, et qui n'avait que trois ans. Elle décréta que P'ou-yi devenait ainsi héritier adoptif de l'empereur T'ong-tche, et qu'en même temps il accomplirait les sacrifices de la piété filiale au temple de l'empereur Kouang-siu, ce qui assurait aux deux Empereurs les honneurs du culte. Par un autre décret, le père de l'héritier, le prince Tch'ouen, était désigné comme Régent de l'Empire, avec le titre de « coopérant au gouvernement », la femme de Kouang-siu, l'Impératrice consort, qui était nièce de l'impératrice Ts'eu-hi, devait, après la mort de celle-ci, devenir elle-même l'Impératrice douairière. L'impératrice Ts'eu-hi, quoique très malade déjà, assista, dans l'après-midi du 14 novembre, aux derniers moments de l'Empereur, à qui avaient été notifiés les décrets nommant P'ou-yi et son père. Elle fit ensuite publier le testa-

ment que Kouang-siu était censé avoir fait, et par lequel il se félicitait d'avoir adopté certaines innovations d'origine étrangère et d'avoir, entre autres, jeté les bases du gouvernement constitutionnel. (Le vrai testament de l'Empereur, celui que l'Impératrice consort découvrit dans sa chambre, disait seulement qu'il savait que l'Impératrice douairière l'avait toujours haï, mais que le principal responsable de tous ses malheurs depuis dix ans était Yuan Che-k'ai et que son vœu était que, le moment venu, celui-ci fût sommairement décapité.) Le 14, au soir, se sentant plus mal, l'impératrice Ts'eu-hi fit elle-même son propre testament. Puis, lorsque au dernier moment un assistant lui demanda, selon l'usage, de prononcer ses dernières paroles, elle parut elle-même résumer son expérience et condamner sa vie et son règne en disant : « Ne laissez plus jamais une femme s'élever au pouvoir suprême, ne permettez pas aux eunuques de se mêler des affaires publiques ! » Dans son testament, elle avait, comme l'Empereur, recommandé au Prince régent, à l'Impératrice consort et aux membres du grand Conseil l'organisation du gouvernement constitutionnel qui, aux termes d'un décret rendu le premier jour de la huitième lune, devait être mis en vigueur, après les préparations nécessaires, dans un délai de neuf ans, c'est-à-dire en 1917. Elle expira le 15 novembre à trois heures de l'après-midi. Le nom sous lequel elle fut canonisée ne contenait pas moins de vingt-deux qualificatifs, tous plus glorieux les uns que les autres, et la plaçant au-dessus du saint lui-même, au-dessus de Confucius. Ses obsèques, célébrées le 9 novembre 1909, aux tombeaux de l'Est, coûtèrent un million et demi de taëls. Celles de l'empereur Kouang-siu, célébrées aux tombeaux de l'Ouest,

au mois de mai précédent, n'avaient coûté que le tiers.

Le régime du prince Tch'ouen, qui ne dura que trois ans, débuta par la mesure que l'amour du Prince pour la mémoire de son frère, l'empereur Kouang-siu, laissait prévoir : Yuan Che-k'ai ne fut pas décapité, bien que le Régent eût voulu en donner l'ordre, mais il fut disgracié et renvoyé dans sa province du Ho-nan. Sous le nouveau Régent, les influences dominantes, malgré l'exhortation adressée *in extremis* par l'impératrice Ts'eu-hi, furent encore des influences de femmes : celles de l'Impératrice douairière, veuve de Kouang-siu, de la fille de Jong-lou, femme du Régent, et de la sœur de celle-ci, qui avait épousé T'ie-leang, président du ministère de la Guerre. A côté du Prince régent, ses frères Tsai-hiun et Tsai-t'ao, le duc Tsai-tso, T'ie-leang, Tchang Tche-tong, Cheng Siuan-houai, devinrent ou restèrent, avec le prince K'ing, les principaux collaborateurs ou membres du gouvernement. Le Régent avait tenu à confier à ses frères des charges ou des missions militaires ou navales. Le duc Tsai-tso fut son ministre des Finances. Cheng Siuan-houai, l'ancien directeur de la Compagnie des chemins de fer chinois, fut, après la mort de Tchang Tche-tong, le négociateur avec les banques et syndicats étrangers pour la concession des grandes lignes de chemins fer. Les puissances étrangères, le Japon surtout, soutenaient le Régent qui, aux yeux du gouvernement japonais, avait le mérite d'avoir disgracié et éliminé Yuan Che-k'ai, et en qui elles cherchaient à fortifier la dynastie mandchoue contre le progrès, trop rapide à leur gré, des réformes politiques et constitutionnelles. Mais le gouvernement du Prince régent, très affaibli par le travail des sociétés secrètes, par l'oppposition des amis de Yuan Che-k'ai, par

l'impatience des partis qui voulaient abréger les étapes préparatoires de la réforme constitutionnelle, était, en outre, impopulaire par la liberté de plus en plus grande avec laquelle le Japon et la Russie, dans leurs accords, soit entre eux, soit avec la Chine, disposaient de la Mandchourie ou de la Mongolie, et aussi par la concession faite à des syndicats étrangers des grandes lignes ferrées de Han-K'eou à Canton et de Han-K'eou au Sseu-tch'ouan. Le prince Tch'ouen et ses conseillers, ne se sentant pas la force de résister aux intrigues et aux menaces des agitateurs qui réclamaient la convocation d'une assemblée constitutionnelle, consentirent à avancer le terme, d'abord fixé en 1917. Les révolutionnaires, enhardis par cette première faiblesse, ne se contentèrent plus de la concession ainsi faite. Le mécontentement et l'inquiétude provoqués dans le pays, soit par les progrès de la politique japonaise et russe en Mandchourie et en Mongolie, soit par la signature des conventions relatives aux grandes lignes ferrées de la Chine centrale, leur parurent des motifs ou prétextes suffisants pour précipiter le dénouement que, depuis longtemps, ils préparaient. La révolution éclata subitement en face de Han-keou, à Wou-tchang, le 10 octobre 1911, et de là se répandit comme une traînée de poudre dans le bassin du Yang-tseu et dans tout le Sud. Un gouvernement militaire est organisé à Han-Keou et Wou-tchang sous la présidence du colonel Li Yuan-hong, qui avait jadis servi à Nankin, durant la vice-royauté de Tchang Tche-tong. La révolution l'emporte au Sseu-tch'ouan, au Yun-nan, à Nankin, à Canton. Le Régent et la cour sont pris au dépourvu : ils n'ont ni troupes, ni hommes d'Etat. Quoi qu'il lui en coûte, et quelque humiliation qu'il en ressente, le Régent, con-

seillé par la veuve même de son frère Kouang-siu, l'impératrice douairière Long-yu, n'a d'autre ressource, pour essayer de conjurer le péril, que de s'adresser à l'homme qu'il a disgracié, à celui qui en 1898 avait trahi l'Empereur et qui cependant paraît le seul assez fort, assez puissant pour lutter avec la révolution. Yuan Che-k'ai est rappelé, dès le 14 octobre, de son exil du Ho-nan. Il est nommé Vice-Roi des deux Hou et commandant en chef de toutes les forces militaires et navales du Yang-tseu, avec mandat de combattre et de vaincre l'armée révolutionnaire dont Li Yuan-hong est devenu le chef. Yuan Che-k'ai hésite, se fait prier, marchande. Il ne se rend à l'appel du Régent que quand, le 9 novembre, il est nommé président du Conseil impérial de Pékin à la place du prince K'ing, c'est-à-dire quand il se sent enfin le vrai chef du pouvoir et le maître. Le 13 novembre, Yuan arrive à Pékin et prend le commandement des troupes réunies autour de la capitale. Le 15, il accepte la présidence du Conseil et forme son cabinet. Alors s'engage, d'abord entre lui et les révolutionnaires, puis entre lui et la Cour, enfin entre son plénipotentiaire délégué à Shanghai, T'ang Chao-yi, et le délégué des révolutionnaires, Wou Ting-fang, une longue série de négociations, les unes publiques, les autres secrètes, auxquelles est dû le laborieux enfantement du régime nouveau. Yuan Che-k'ai, qui est bien l'homme de ces tractations, qui jamais cependant n'avait eu à les mener, si diverses et parfois si étranges, avec des interlocuteurs si nombreux et si différents, a d'abord à persuader les révolutionnaires et les républicains qu'il vaut mieux négocier que combattre, puis à convaincre la Cour qu'il convient de s'entendre avec la révolution, enfin à faire comprendre à la révolution et à

ses chefs qu'il est, lui, Yuan, le truchement et l'instrument le plus propre à amener la solution désirée. Le résultat de ce travail, après que les deux délégués, T'ang Chao-yi et Wou T'ing-fang, se sont mis d'accord sur la constitution d'une République et que Yuan s'est montré prêt à organiser le nouveau régime, est que Yuan obtient du Prince régent et de la Cour le décret d'abdication de la dynastie, et du premier Président de la République, le docteur Sun Yat-sen, le renoncement à cette présidence en faveur de Yuan lui-même moyennant certaines conditions à définir entre les amis de l'un et les partisans de l'autre. Le chef-d'œuvre de cette « combinazione » est que c'est l'Impératrice douairière elle-même qui, au nom de l'Empereur mineur, décide, par décret, et pour se conformer aux volontés du ciel comme à la souveraineté de la nation, l'adoption de la République, et que, d'autre part, c'est le président provisoire élu par l'Assemblée nationale de Nankin, le docteur Sun Yat-sen, qui, après avoir donné sa démission, recommande et fait élire comme son successeur Yuan Che-k'ai, président du Conseil de l'Empire.

La dynastie mandchoue décrétait ainsi, en même temps que sa fin, la création de la République chinoise. Mais le régime nouveau créé de cette sorte était moins la République que le régime de Yuan Che-k'ai lui-même. C'est ce que les événements allaient démontrer. Les chefs du parti révolutionnaire et républicain, le docteur Sun Yat-sen, Houang-Hing, Song Kiao-jen, s'ils n'avaient pas un programme précis de gouvernement, avaient, du moins, des doctrines et des principes. Yuan, en se prêtant, comme il l'avait toujours fait, aux circonstances, en négociant à la chinoise avec les uns et les autres, en suggérant et

trouvant les solutions ingénieuses, voyait dans son élévation à la présidence de la République une sorte de promotion de carrière. Il atteignait le plus haut sommet du mandarinat, mais n'imaginait pas sans doute qu'il y eût d'autre moyen et méthode de gouverner, d'administrer la Chine que la méthode qu'il avait toujours employée lui-même. Il restait, dans la République et à la tête de la République, un mandarin, le premier des mandarins. Sa préoccupation, dans les premiers temps de son pouvoir, fut de se concilier tout le monde, aussi bien l'Impératrice douairière, l'Empereur mineur et les Princes, auxquels étaient conservés, avec une annuité globale de 4 millions de taëls, leurs titres, leurs fonctions rituelles, leurs propriétés privées, que les chefs du parti républicain, les anciens rebelles et jusqu'à ses ennemis personnels. Mais pour se maintenir au pouvoir, pour gouverner au pouvoir et pour vivre, il lui fallait, outre l'acceptation et le consentement des divers partis, l'appui des puissances étrangères et de leur crédit. Les premières dispositions du gouvernement japonais, et de même du gouvernement britannique, étaient loin d'être favorables. Le cabinet de Tokio n'avait jamais caché son peu de sympathie pour l'ancien résident de Chine en Corée, pour l'homme qui, en 1898, avait trahi l'empereur Kouang-siu et qui, d'ailleurs, s'était toujours montré l'ennemi du Japon. Dès les premiers mois de la révolution, le Japon avait un instant fait mine de vouloir soutenir la dynastie mandchoue et le Prince régent. Mais la tâche eût été trop rude, elle eût impliqué une immixtion trop directe dans les affaires intérieures de la Chine. Le gouvernement des États-Unis, naturellement porté vers les réformateurs et les républicains, eût fait objection à ce que leurs efforts et succès

fussent contrariés. Ce qui, au reste, importait le plus, c'était que l'ordre fût conservé, qu'il n'y eût pas d'interruption dans le gouvernement chinois, que les contrats avec l'étranger et les droits résultant des traités fussent respectés, que la dette de la Chine, très accrue depuis quinze ans, ne fût pas en péril, que le nouveau gouvernement ne fût pas réduit à la disette. C'est le gouvernement français qui, le premier, se convainquit des nécessités qui s'imposaient et qui comprit que le souci le plus urgent des puissances étrangères devait être de ne pas laisser la révolution chinoise et la nouvelle République aux prises avec le besoin, avec la détresse, mauvaise conseillère. Le Cabinet de Paris se mit d'accord avec ceux de Saint-Pétersbourg, de Londres, de Washington, de Berlin et de Tokio pour assurer les ressources nécessaires au nouveau gouvernement et pour avoir ainsi sur lui et sur les destinées du régime créé par la révolution et accepté par l'ancienne dynastie une influence non seulement financière, mais politique. Yuan, de son côté, se rendit compte de l'avantage que lui donnerait, de la force que lui conférerait cet appui financier et politique. Après avoir tant négocié avec la cour, la révolution et les partis chinois, il ne lui en coûtait pas de négocier avec les gouvernements et les financiers étrangers. Il était sûr, s'il se procurait ainsi le nerf de la guerre, de mettre son pouvoir à l'abri et de tenir en respect les oppositions. La négociation de l'emprunt chinois, dit de réorganisation, devint la grande affaire du nouveau régime, le levier dont l'étranger disposait à l'égard du gouvernement chinois et dont Yuan disposait, d'autre part, à l'égard de son peuple.

L'habileté de Yuan fut aussi souple et consommée qu'il

le fallut pour mener à bien, malgré les traverses et les obstacles, la longue négociation de l'emprunt, pour traiter concurremment avec les puissances étrangères les autres questions, d'ordre politique, liées à celle de l'emprunt, et avec les divers partis chinois les questions intérieures relatives à l'organisation de la République. Yuan sut, par sa patience et son art, reporter peu à peu vers le gouvernement central et vers Pékin, d'abord le parlement national et le cabinet que le docteur Sun Yat-sen et le général Houang-Hing avaient jusqu'alors maintenus à Nankin, puis, lorsque des crises successives survinrent dans ses cabinets ministériels, les résoudre en sa faveur, enfin amener à Pékin même, pour des visites solennelles et significatives, l'un après l'autre, les deux chefs du parti républicain, Sun Yat-sen et Houang-Hing, qu'il essaya de s'attacher d'une façon plus durable en leur confiant les charges lucratives de la Direction générale des chemins de fer et des mines sur toute l'étendue du territoire. Il y eut, lors de cette visite du docteur Sun Yat-sen et du général Houang Hing à Yuan Che-Kai, un moment vraiment unique et qui permettait de concevoir les plus belles espérances d'union et d'harmonie, c'est lorsque au banquet donné en leur honneur assistèrent le prince P'ou-louen, comme représentant de l'Empereur mineur et de l'Impératrice douairière, le prince Tsai-t'sun, frère de l'ancien régent, et Na-t'ong, le vice-président du dernier cabinet impérial présidé par le prince K'ing. Il semblait que la nation tout entière fût réconciliée et qu'entre l'ancienne dynastie et la République nouvelle il y eût la même émulation, la même bonne volonté pour l'intérêt universel et le bien public. Yuan lui-même tint à consacrer es résultats de cette heureuse journée par une

sorte de pacte dans lequel il consigna, d'accord avec le docteur Sun Yat-sen et le général Houang-Hing, la formule des huit principes fondamentaux dont devait s'inspirer le gouvernement national. Le premier de ces principes, le plus cher au cœur de Yuan, était que le gouvernement devait être fortement centralisé. Un vaste plan était en même temps conçu pour le développement des provinces, pour la réorganisation des finances, pour l'exécution du réseau ferré et l'exploitation des mines, pour l'adoption définitive de la politique de la porte ouverte et l'admission en Chine des capitaux étrangers.

Yuan l'emportait, et c'était peu à peu à son image ou plutôt à sa taille que se modelait le nouveau régime. Cette République, fortement centralisée et dévouée à la création, au développement de la richesse nationale, était bien celle dont pouvait être président et que pouvait administrer un ancien fonctionnaire de l'Empire, nourri dans la doctrine et la tradition mandarinales. Aussi lorsque la lune de miel commença à se gâter, lorsque, quelques mois après cette visite des deux chefs républicains à Pékin, les divergences, les motifs d'opposition apparurent, lorsque la désunion se mit dans les rangs, Yuan était-il déjà tout prêt à reprendre, s'il le fallait, les anciennes pratiques de l'autorité et du gouvernement, sinon fort, du moins rude. C'est à cette tradition que, d'instinct, Yuan n'hésita pas à revenir quand, en présence des obstacles que les partis parlementaires opposaient à la conclusion de l'emprunt étranger et à la signature d'importants accords avec les puissances étrangères, ou des difficultés qui lui étaient suscitées pour la constitution de ses cabinets, il lui fallut montrer qu'il entendait être et rester le maître. L'emprunt et les traités furent signés malgré

les votes contraires du Parlement (avril 1913), et Yuan brava facilement l'opposition ou l'obstruction parlementaire, pourvu qu'il eût l'appui et le crédit de l'étranger. Puis, lorsque enfin, par la conclusion de l'emprunt, ses ressources furent assurées, et que de premières avances, avant même l'émission, lui furent consenties, il s'enhardit encore. C'est dans ce printemps de 1913 que les révolutionnaires ayant cru pouvoir jeter le gant et ayant provoqué Yuan, non plus seulement au Parlement, mais dans les provinces où la rébellion renaissait, le Président n'attendit pas que l'armée de la révolution grossît et devînt tout à fait menaçante. Par les troupes et les généraux dont il pouvait disposer, comme par l'or rentré dans ses caisses, Yuan n'eut pas de peine à étouffer dans l'œuf l'insurrection qui n'avait pas eu le temps de s'organiser. La répression fut sans pitié. Ceux des chefs qui échappèrent durent se réfugier à Hong-Kong, Singapore, au Japon ou aux États-Unis. Les villes du Yang-tseu et du Sud où les révolutionnaires avaient été réduits et battus furent solidement occupées. Quant aux partis politiques qui espéraient pouvoir poursuivre au Parlement leur opposition, Yuan les frappa comme rebelles, ferma leurs clubs, contesta et disqualifia leurs mandats, s'assurant ainsi dans un Parlement épuré et dominé la majorité qui lui était nécessaire. Vis-à-vis du Japon qui, pour obtenir réparation du meurtre de quelques-uns de ses nationaux tués au siège de Nankin, avait envoyé des bâtiments de guerre sur le Yang-tseu, et dont la presse demandait des mesures énergiques contre la Chine, Yuan, conscient du danger, négocia avec tant de savoir-faire et de succès qu'au moment le plus critique, et lorsque son élection définitive à la Présidence, qui venait enfin de s'accomplir,

risquait de ne pas être reconnue aussitôt qu'il le souhaitait par les puissances, c'est du Japon le premier qu'il obtenait cette reconnaissance (octobre 1913). Il avait, cette fois, triomphé. Le 4 novembre suivant, il chassa des Chambres la majorité opposante, et le 12 janvier 1914 déclara le Parlement dissous. Les assemblées provinciales furent elles-mêmes dissoutes au mois de mars de la même année. La liberté de la presse fut en fait supprimée. Le 1er mai enfin une nouvelle constitution était promulguée qui organisait le despotisme en faveur du Président de la République.

Président tout-puissant d'une République unitaire, centralisée, quasi autocratique, Yuan gouvernait d'une main qui devenait plus rude, sans cesser d'être, quand il le fallait, souple et cauteleuse. Après avoir eu comme premier président de son Conseil l'homme qui avait, à Shanghai, avec Wou-T'ing-fang, négocié la création de la République, Tang Chao-yi, il avait pris successivement comme chefs de son cabinet Lou-Tcheng-siang, ministre des Affaires étrangères, Tchao Ping-kiun, ministre de l'Intérieur, et, plus tard, lorsque la dissolution du Parlement l'eut laissé libre, Siu Che-t'chang, ancien vice-roi de Mandchourie, ex-grand secrétaire d'État et membre du grand Conseil, grand tuteur de l'Empereur. Par ce dernier choix, Yuan montrait clairement son ferme propos de gouverner avec ses anciens collègues, les meilleurs, de l'administration impériale, et de remettre en vigueur la seule méthode de gouvernement qu'il estimât applicable à la Chine. En même temps qu'il revenait ainsi tout naturellement aux anciennes traditions et pratiques de l'administration impériale, il étendait ses propres pouvoirs, il retirait à la famille impériale les fonctions religieuses

et rituelles qui lui avaient été d'abord laissées, il s'essayait lui-même à les exercer. Abandonnant ses anciennes résidences, il en vint à s'installer au Palais impérial, dans la partie qu'avait occupée à la fin de son règne l'Impératrice douairière. Il s'acheminait peu à peu de la sorte à une restauration dont, au lieu d'être le Monk, il laissait ses partisans et amis déclarer qu'il pourrait et devrait être lui-même le bénéficiaire. Telle était, entre autres, la pensée d'un de ses fils et de ceux qui déjà découvraient dans la famille Ming un Yuan dont le président était ou serait considéré comme le descendant.

Yuan avait dû, comme rançon de l'avènement de la République et de sa propre élévation à la présidence, se résigner à voir quelques-unes des anciennes Marches de l'Empire, la Mandchourie, la Mongolie, le Thibet, relâcher leurs liens avec la Chine à laquelle les rattachait surtout la dynastie déchue. En signant, à ce sujet, les conventions et accords qui établissaient ou consacraient le lien nouveau de ces Marches avec le Japon, la Russie, la Grande-Bretagne, il comptait s'assurer, du moins, tant pour sa présidence que pour les destinées nouvelles qui pourraient s'ouvrir devant lui, la bienveillance et l'appui des puissances.

La grande guerre européenne de 1914-1918, qui d'abord, par l'attention exclusive qu'elle exigeait des puissances engagées dans la lutte, paraissait devoir laisser à la Chine et à son Président une entière liberté de leurs mouvements et projets, allait, au contraire, par un brusque coup de théâtre, faire surgir de nouveau sur la scène de l'Extrême-Orient cette question de Kiao-tcheou qui avait été, en somme, depuis la fin de 1897, l'origine et la source de tous les événements si tumultueux, si graves,

si fatidiques, survenus dans les quinze dernières années. Par un retour qui, dans l'enchaînement des faits, a sa logique tout ensemble et sa justice, la même puissance qui avait en 1894-1895 vaincu la Chine sans garder alors tout le bénéfice de sa victoire, le Japon que déjà, dix ans plus tard, la guerre de 1904-1905 avait remis en possession de Port-Arthur, allait se saisir de l'autre port dont l'une des puissances qui étaient intervenues après le traité de Shimonoseki, l'Allemagne, avait prétendu faire la récompense, le salaire de son intervention, et en même temps la base, le levier de son action ultérieure en Chine, dans la mer Jaune et sur le Pacifique. Le Japon, comme allié de la Grande-Bretagne et comme signataire des accords de 1907 avec la France et avec la Russie, avait naturellement son rôle à jouer dans la guerre de 1914-1918. Dès le 15 août 1914, le gouvernement japonais, s'attachant à reproduire dans la communication qu'il fit à cette date au gouvernement allemand les termes mêmes dont ce dernier avait usé en 1895, lors de son intervention après le traité de Shimonoseki, invitait l'Allemagne à retirer immédiatement des eaux chinoises et japonaises tous les bâtiments de guerre ou navires armés qu'elle y possédait et à livrer au Japon, sans condition ni compensation, à une date qui ne devait pas être postérieure au 15 septembre suivant, le territoire cédé à bail de Kiao-tcheou qui serait éventuellement restitué à la Chine. Le gouvernement allemand ayant fait savoir qu'il n'avait pas à répondre à cette communication, le gouvernement japonais se considéra, à partir du 23 août, comme en état de guerre avec l'Allemagne. Des opérations furent aussitôt dirigées par mer et sur terre contre le port, la forteresse et le territoire de Kiao-tcheou. A la flotte japonaise et aux

30 000 hommes de l'armée mikadouale qui fut chargée de l'expédition se joignit un contingent britannique sous les ordres du général-major Barnardiston. Après des opérations préparatoires qui se prolongèrent du 15 septembre à la fin d'octobre, les Japonais commencèrent le 31 octobre, c'est-à-dire le jour même de la fête de l'Empereur, le bombardement général de la forteresse allemande de Ts'ing-tao. Le 7 novembre la forteresse capitulait, le 11 les Japonais y faisaient leur entrée et en prenaient possession.

L'expédition avait coûté au Japon 1 500 tués ou blessés, trois bâtiments (un croiseur, un contre-torpilleur, un torpilleur) et 100 millions de yen.

Le 18 janvier 1915, le ministre du Japon à Pékin remit au président de la République, selon l'ordre formel qu'il en avait reçu de son gouvernement, une série de documents comprenant, avec deux projets de conventions tout établis et prêts à être signés, l'un relatif à la province du Chan-tong et au transfert au Japon des droits, intérêts et avantages y concédés à l'Allemagne par la Chine, l'autre relatif à la Mandchourie méridionale et à la Mongolie intérieure de l'Est, la liste dressée en trois autres groupes de diverses autres demandes, toutes destinées à assurer la légitime expansion des intérêts japonais en Chine. C'était, en somme, la note des conditions dans lesquelles, en restituant ultérieurement à la Chine, après la conclusion de la paix en Europe, le territoire de Kiao-tcheou, reconquis sur l'Allemagne, le Japon entendait régler et résoudre les questions demeurées pendantes entre les deux gouvernements, soit au Chan-tong, soit en Mandchourie et en Mongolie, soit dans d'autres régions, telles que le bassin du Yang-tseu et le Fou-Kien. Malgré le peu de disposition

du gouvernement chinois à s'y prêter, des négociations furent entamées à Pékin, le 2 février, entre les deux gouvernements, et se poursuivirent jusqu'au 17 avril dans vingt-quatre conférences qui n'avaient, à cette date, abouti à aucun résultat définitif. Le 26 avril, par esprit de conciliation, le ministre du Japon reçut l'instruction de remettre un projet modifié et moins étendu, auquel la Chine opposa le 1er mai un contre-projet qui n'eut pas l'assentiment du gouvernement japonais. Le 7 mai enfin, le ministre du Japon remit au ministre chinois des Affaires étrangères une dernière note rédigée sous la forme d'un ultimatum et qui l'invitait à accepter purement et simplement le projet du 26 avril, sous peine de voir le Japon reprendre son entière liberté d'action. Le 8 mai, la Chine s'inclina. Le 25, les nombreux textes, conventions, notes, lettres, déclarations constituant l'accord reçurent les signatures définitives. Par l'accord ainsi convenu et accepté de part et d'autre, le gouvernement japonais s'engageait à restituer à la Chine, après le rétablissement de la paix générale, le territoire de Kiaotcheou, mais à condition que ce port ne fût jamais aliéné à aucune puissance, qu'il devînt un port ouvert au commerce international, qu'une concession y fût réservée aux nationaux japonais, et une autre, s'ils le désirent, aux nationaux étrangers, enfin que des arrangements fussent faits entre les gouvernements chinois et japonais quant aux établissements publics et propriétés ayant appartenu au gouvernement allemand. Le Japon obtenait, en outre, les divers avantages qu'il avait réclamés dans le Chantong (ouverture de ports, concessions de chemin de fer et de mines), dans la Mandchourie méridionale et la Mongolie orientale (prolongation de quatre-vingt-dix-neuf ans

des baux de Port-Arthur, de Ta-lien-wan, des chemins de fer de la Mandchourie méridionale et d'Antung-Moukden, ouverture de villes, concessions de mines et de chemins de fer), dans le bassin du Yang-tseu (faculté d'une entente et association à établir entre capitalistes chinois et japonais pour l'exploitation de la Société Han-yeh-p'ing), dans le Fou-kien (engagement du gouvernement chinois de ne concéder à aucune puissance étrangère le droit de construire un arsenal, d'avoir un dépôt militaire de charbon, une station navale ou n'importe quel établissement militaire sur la côte du Fou-kien, et de ne pas recourir lui-même au capital étranger pour la construction d'aucun établissement de ce genre).

Ainsi étaient déterminées et scellées, vingt ans après le traité de Shimonoseki, et cette fois avec l'assentiment de l'Europe, d'une Europe où dominaient, comme en Extrême-Orient, les puissances de la Triple-Entente, les destinées de la Chine, d'une Chine dans laquelle le Japon, par la logique des événements, par ses propres accords avec les puissances de l'Ouest, avait sa part, sa zone d'influence, son rayonnement politique et économique, son expansion industrielle et commerciale. Telle était la conclusion de la période ouverte par la guerre sino-japonaise de 1894-1895, et qui atteignait son terme durant cette guerre mondiale de 1914-1918, dans laquelle le Japon était l'allié, non plus seulement de la Grande-Bretagne, mais des deux autres puissances de la Triple-Entente, de la France et de la Russie.

Quelques mois après la date à laquelle l'accord sino-japonais du 25 mai 1915 était conclu, dans l'automne de cette même année, l'empereur du Japon, Yoshi-hito, célébrait à Kyoto, selon les rites traditionnels de la race et de

la dynastie du Yamato, la cérémonie de son couronnement, jusqu'alors retardée par les deuils successifs de la Cour mikadouale. En même temps se répandait à Pékin le bruit qu'après un long et silencieux travail de préparation, le président Yuan Che-k'ai, obéissant à un soi-disant plébiscite de la nation chinoise, consentait à restaurer la monarchie et à devenir lui-même le chef d'une nouvelle dynastie. Le gouvernement japonais était loin sans doute d'apprécier cette coïncidence entre la cérémonie du sacre de son souverain et l'ascension au rang suprême de l'ancien résident général de Corée, qui déjà ne devait son élévation à la présidence de la République qu'à des actes dont la Cour de Tokio n'avait pas été particulièrement édifiée. Lorsque Yuan Che-k'ai annonça son intention d'envoyer à Tokio un ambassadeur spécial qui serait chargé de féliciter l'empereur du Japon au lendemain du sacre et sans doute de faire part de l'événement qui se préparait à Pékin, le gouvernement mikadoual déclina l'offre de cette mission qu'il ne jugeait pas à propos de recevoir. Le cabinet de Tokio avait, d'ailleurs, déjà déclaré qu'il ne considérait pas comme opportun un changement qui risquait de susciter des troubles intérieurs en Chine. Les troubles, au surplus, n'ont pas tardé à se produire au Yun-nan, dans le Sseu-tch'ouen, au Kouei-tcheou, dans le Chan-si, en Mongolie. Bien que déjà salué du titre de Majesté par certaines autorités chinoises, ainsi que par les ministres d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie à Pékin, Yuan a, devant l'intimation significative du gouvernement japonais, différé une résolution accueillie avec si peu de faveur. La *Gazette officielle de Pékin* a fait savoir le 23 février 1916 que le président Yuan ajournait *sine die* la date du couronnement, « en raison de la

situation troublée des provinces ». Le gouvernement japonais avait, non sans quelque répugnance, accepté en 1912 la résolution paradoxale prise par la Cour de Pékin d'appeler à la vie et de substituer à son propre pouvoir la République chinoise. Il ne lui convenait pas sans doute de se prêter à l'évolution nouvelle et à l'installation sur le trône impérial du Président, si prompt aux transformations, en qui il ne pouvait voir qu'un usurpateur. Yuan venait de se heurter définitivement à l'obstacle qui lui barrait la route.

Il essaya encore, selon sa méthode ordinaire, de ruser, de biaiser, de louvoyer. Après avoir renoncé à son rêve de restauration impériale, il affecta, pour désarmer les défiances, de se dépouiller d'une partie de ses pouvoirs. Il choisit, pour président de son ministère, Touan K'i-jouei, ministre de la Guerre, ancien gradué de l'École militaire du Pei-yang, qui avait été son principal conseiller militaire, lorsqu'il était lui-même vice-roi du Tche-li, et qui, au moment de la révolution, lui avait succédé au mois de novembre 1911 comme vice-roi des deux Hou. Touan avait toujours été un de ses plus fidèles partisans et soutiens, et en se déchargeant sur lui de ses pouvoirs, il restait encore le maître. Il tenta, dans ces conditions, de remédier peu à peu à ses pertes de prestige et de rentrer en grâce auprès de certains partis en favorisant la nomination de délégués des diverses provinces qui seraient chargés, soit de préparer une nouvelle présidence, soit de trouver une solution à l'imbroglio dans lequel il s'était placé. Mais Touan lui-même ne se souciait plus de se compromettre pour lui. Un grand nombre de ses anciens partisans, parmi les généraux ou les mandarins qu'il avait le plus protégés, l'abandonnaient. Les républi-

cains, le voyant ébranlé et menacé, s'efforçaient de lui porter les derniers coups. Le Japon enfin le tenait à peu près à sa merci et ne lui laissait pas grand espoir d'échapper à l'inévitable dénouement.

Le bruit de sa mort avait déjà couru dans les derniers jours du mois de mai 1916, pour être aussitôt démenti. Mais le 6 juin, les télégrammes de Shanghai et de Pékin ne laissèrent plus de doute. Yuan Che-k'ai avait succombé le 5, soit à une attaque d'urémie, comme l'annoncèrent d'abord les premières nouvelles, soit à un empoisonnement qui peut-être a été volontaire. Le suicide était, en somme, l'issue la plus conforme à l'étiquette chinoise que Yuan pût souhaiter. Le vice-président Li Yuan-hong, qui était depuis plusieurs mois à Pékin, fut, conformément à la constitution provisoire qui régit la Chine, nommé président temporaire. Le président du Conseil, Touan K'i-jouei, en annonçant cet avènement aux ministres étrangers, ajouta que la Chine comptait sur la sympathie des puissances pour l'aider à franchir ce pas difficile. La présidence de Li, outre qu'elle était la solution légale, était aussi, pour le moment du moins, celle qui soulevait le moins d'ombrages et qui pouvait être le plus aisément acceptée par les divers partis.

La présidence de Li Yuan-hong, bien qu'ouverte sous ces auspices favorables, et bien que le gouvernement japonais notamment l'eût accueillie avec une satisfaction marquée, devait ne durer qu'un peu plus d'un an et subir, dans son cours éphémère, de pénibles traverses. Le président ne réussit pas à concilier les diverses fractions du parti républicain, ni les représentants du parti militaire, ni à plus forte raison les deux puissances rivales, le Parlement et l'armée, ou plutôt les généraux.

Il avait gardé comme président du Conseil le général Touan K'i-jouei qui, soutenu lui-même par un certain nombre des généraux et par une fraction importante du Parlement. était loin cependant de pouvoir compter sur une majorité stable et qui, d'autre part, n'avait pas l'entière confiance du chef de l'État. Quelques mois après l'avènement de Li Yuan-hong, au mois d'octobre 1916, le général F'eng Kouo-chang, commandant en chef des troupes chinoises à Nankin, avait été élu vice-président de la République, et le docteur Wou-ting-fang, ancien ministre de Chine à Washington, et qui avait représenté le parti républicain aux conférences constitutionnelles de Shanghai, avait été, avec l'assentiment du Parlement, nommé ministre des Affaires étrangères. Ces nominations, agréables à certains chefs parlementaires, et même à quelques éléments du parti avancé et des Sudistes, ne fortifiaient pas cependant le gouvernement du président Li, dont elles avaient plutôt pour effet de diminuer l'unité.

Mais ce fut surtout dans les premiers mois de l'année 1917, lorsque le gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, après avoir, le 4 février, rompu les relations diplomatiques avec l'Empire allemand, conseilla aux Puissances neutres de l'ancien, comme du nouveau monde, de suivre son exemple, que la Chine, inquiète et partagée devant la résolution à prendre, laissa apparaître les divisions intestines qui gênaient son action. Le général Touan et le ministre Wou-ting-fang étaient, eux, décidés à répondre à l'appel des États-Unis, et réussirent, non sans peine, à faire approuver par le Parlement la rupture diplomatique avec l'Allemagne (14 mars 1917). Le président Li avait tout d'abord résisté à l'avis et à

l'action de ses ministres. Le général Touan s'était, pendant quelques jours, retiré à Tien-tsin jusqu'à ce que le président, après le vote du Parlement, se fût résigné à ratifier la rupture avec les Empires germaniques.

La difficulté et les divisions s'aggravèrent lorsque, après la déclaration de guerre entre l'Empire allemand et les États-Unis (3 avril 1917), le gouvernement chinois eut, à son tour, à se prononcer sur le parti à prendre. Le général Touan K'i-jouei et le ministre Wou-ting-fang estimaient qu'il n'y avait pour eux qu'à suivre l'exemple des États-Unis et à compléter par la déclaration de l'état de guerre leur première décision du 14 mars. Le président Li Yuan-hong hésitait, le Parlement, très travaillé par les agents de la propagande germanique, était plus incertain que jamais : il vota l'état de guerre, mais en réservant la mise à exécution de ce vote jusqu'à ce que la crise ministérielle déterminée par le dissentiment entre le président Li et le président du Conseil eût reçu une solution.

Dans cette situation obscure que les intrigues allemandes ne manquaient pas d'exploiter, tandis que le général Touan, qui avait de nouveau donné sa démission, s'était réfugié à Tien-tsin, le président Li avait consulté les divers gouverneurs de provinces et les généraux, notamment le général Tchang-hiun, commandant des troupes de Siu-tcheou-fou, sur la frontière du Chan-tong et du Kiang-sou, qu'il avait appelé à Pékin. Sur le conseil de ce dernier, le président Li avait dissous le Parlement. Le général Tchang-hiun, qui était un homme de l'ancien régime et un partisan de la manière forte, voyant le désarroi et la discorde des partis républicains et une sorte de vacance du pouvoir, crut l'occasion propice pour

le rétablissement de la dynastie mandchoue. Dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, il pénétrait chez le président Li, lui annonçait sa déposition et l'avènement comme empereur du prince Pou-Yi, âgé de onze ans, héritier de l'ancienne dynastie.

Les républicains, ne pouvant se résigner à ce coup de force et de surprise, firent trêve, pour quelque temps du moins, à leurs divisions. Le général Touan sut, de Tien-tsin, rassembler en hâte des troupes suffisantes pour tenir tête aux soldats de Tchang-hiun, tandis que le président Li, qui avait pu trouver asile à la Légation du Japon, faisait parvenir au vice-président F'eng, à Nankin, les sceaux de la présidence. Dès que les troupes du général Touan approchèrent de Pékin, la petite armée du général Tchang-hiun, battue sur la ligne du chemin de fer, courut s'enfermer dans la capitale. Quelques jours après, elle capitulait sans coup férir. Un édit impérial proclamait l'abdication du prince Pou-yi qui n'avait fait qu'apparaître, comme une vision, sur le trône des Ta-tsing. Le général Tchang-hiun, vaincu, se retirait à la Légation des Pays-Bas.

Dans ce brusque dénouement, le général Touan put rentrer à Pékin et y reprendre la présidence du Conseil, tandis que le vice-président F'eng Kouo-chang, qui, conformément à la constitution de 1912, recueillait la succession du président Li, se préparait à quitter Nankin pour s'installer dans la capitale. Le premier acte du général Touan, en reprenant possession du pouvoir, avait été d'annoncer sa résolution de déclarer l'état de guerre de la Chine avec les Empires germaniques. Dès l'arrivée du président F'eng à Pékin, et dès la constitution régulière du cabinet dont le général Touan assumait la prési-

dence, à la date du 14 août, la déclaration de l'état de guerre fut officiellement proclamée et annoncée aux Puissances.

Par cette décision la Chine, délivrée des derniers liens qui l'attachaient encore au passé, devenait l'alliée des États-Unis, du Japon, et de toutes les Puissances de l'Ouest liguées contre les Empires germaniques. Elle s'affranchissait du joug de la Puissance dont, depuis vingt ans, elle avait eu le plus à souffrir, de cette Allemagne qui, après lui avoir arraché par violence la cession à bail du port de Kiao-tcheou, l'avait humiliée en 1900 par la mission expiatoire du prince Tch'ouen à Berlin et qui, depuis lors, n'avait cessé, pour édifier sa propre fortune, de lui susciter des embarras sur toutes ses frontières, de lui créer des difficultés avec toutes les Puissances dont elle avait cependant le plus d'intérêt à rechercher et à cultiver l'amitié, la Grande-Bretagne, la Russie, la France, le Japon, les États-Unis.

L'attentat commis en 1897 par l'Allemagne contre l'indépendance et la paix de la Chine, l'attentat de Kiao-tcheou, origine de toutes les difficultés et crises dans lesquelles la Chine eut à se débattre pendant près d'un quart de siècle, est aujourd'hui réparé et expié. La Chine, en recouvrant son intégrité et son indépendance, se trouve reliée et unie au groupe des Puissances qui, en travaillant à la prospérité de l'Asie orientale, ont voulu, dans les régions lointaines de l'Extrême-Orient et du Pacifique, comme en Europe et en Orient, mettre fin à la domination et aux projets d'annexion et de conquête de l'Empire allemand. Il y a là, pour la terre antique de Confucius, pour le vieil Empire asiatique où

les doctrines de la morale publique et de la paix ont été enseignées depuis tant de siècles, une consécration et une garantie suprême, la consécration de son passé historique, la garantie de son avenir dans la Société des Nations.

APPENDICE

CONVENTION COMPLÉMENTAIRE

DE LA CONVENTION ADDITIONNELLE DE COMMERCE DU 26 JUIN 1887

ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE

Le Président de la République Française et Sa Majesté l'Empereur de Chine, désireux de favoriser et d'étendre, sur la frontière sino-annamite désormais délimitée jusqu'au Mékong, le développement des relations commerciales entre les deux pays et d'assurer la bonne exécution du Traité de commerce signé à Tientsin le 25 avril 1886, ainsi que de la Convention additionnelle signée à Pékin le 26 juin 1887, ont décidé de conclure une Convention complémentaire contenant plusieurs dispositions nouvelles et modifiant quelques-unes des dispositions insérées dans les précédents actes.

A cet effet, les deux Hautes Parties Contractantes ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs, savoir :

Le Président de la République Française, Monsieur Auguste Gérard, ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire de la République Française en Chine, officier de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre de l'Indépendance du Monténégro, grand-officier de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, grand-officier de l'ordre royal de la Couronne d'Italie, etc., etc., etc., et

Sa Majesté l'Empereur de Chine, Son Altesse le prince

K'ing, prince du premier rang, président du Tsong-li-Yamen, etc., etc., etc...

et

Son Excellence Siu Yong-yi, membre du Tsong-li-Yamen et du Grand conseil de l'Empire, vice-président de gauche au ministère de l'intérieur, etc., etc., etc.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, qu'ils ont reconnus en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article premier. — Il est convenu, pour assurer la police de la frontière, que le Gouvernement Français aura le droit d'entretenir un agent d'ordre consulaire à Tong-hing, en face de Moncay, sur la frontière du Kouang-tong.

Un règlement ultérieur déterminera les conditions dans lesquelles devra s'exercer, d'accord entre les autorités françaises et chinoises, la police commune de la frontière sino-annamite.

Art. 2. — L'article 2 de la Convention additionnelle signée à Pékin le 26 juin 1887 est modifié et complété ainsi qu'il suit :

« Il est convenu entre les Hautes Parties Contractantes que la ville de Long-tcheou, au Kouang-si, et celle de Mong-tse, au Yun-nan, sont ouvertes au commerce franco-annamite. Il est entendu, en outre, que le point ouvert au commerce sur la route fluviale de Lao-kai à Mong-tse est non plus Man-hao, mais Ho-k'eou et que le Gouvernement Français aura le droit d'entretenir à Ho-k'eou un agent relevant du consul de Mong-tse, en même temps que le Gouvernement Chinois y entretiendra un agent des douanes. »

Art. 3. — Il est convenu que la ville de Sse-mao, au Yunnan, sera ouverte au commerce franco-annamite comme Long-tcheou et Mong-tse et que le Gouvernement Français aura le droit, comme dans les autres ports ouverts, d'y entretenir un consul, en même temps que le Gouvernement Chinois y entretiendra un agent des douanes.

Les autorités locales s'emploieront à faciliter l'installation du consul de France dans une résidence honorable.

Les Français et protégés français pourront s'établir à Sse-mao dans les conditions prévues par les articles 7, 10, 11, 12

et autres du Traité du 27 juin 1858, ainsi que par l'article 3 de la Convention du 25 avril 1886.

Les marchandises à destination de Chine pourront être transportées par les rivières, notamment le Lo-so et le Mékong, aussi bien que par les routes de terre et notamment par la route mandarinale qui conduit soit de Mong-lé, soit d'I-pang, à Sse-mao et P'ou-eul, les droits dont ces marchandises seraient passibles devant être acquittés à Sse-mao.

Art. 4. — L'article 9 de la Convention commerciale du 25 avril 1886 est modifié ainsi qu'il suit :

« 1° Les marchandises chinoises transitant de l'une à l'autre des quatre villes ouvertes au commerce sur la frontière, Long-tcheou, Mong-tse, Sse-mao et Ho-k'eou, en passant par l'Annam, paieront, à la sortie, le droit réduit des quatre dixièmes. Il leur sera délivré un certificat spécial constatant le paiement de ce droit et destiné à accompagner la marchandise. Lorsque celle-ci sera parvenue dans l'autre ville, elle sera exemptée du paiement du droit d'importation.

« 2° Les marchandises chinoises qui seront exportées des quatre localités désignées ci-dessus et transportées dans les ports chinois, maritimes ou fluviaux, ouverts au commerce, acquitteront, à la sortie par la frontière, le droit d'exportation réduit des quatre dixièmes. Il leur sera délivré un certificat spécial constatant le paiement de ce droit et destiné à accompagner la marchandise. Lorsque celle-ci sera parvenue dans un des ports, maritimes ou fluviaux, ouverts au commerce, elle aura à acquitter le demi-droit de réimportation, conformément à la règle générale pour toutes les marchandises semblables dans les ports, maritimes ou fluviaux, ouverts au commerce.

« 3° Les marchandises chinoises qui seront transportées des ports chinois, maritimes ou fluviaux, ouverts au commerce, par la voie de l'Annam, vers les quatre localités désignées ci-dessus acquitteront, à la sortie, le droit entier. Il leur sera délivré un certificat spécial constatant le paiement de ce droit et destiné à accompagner la marchandise.

« Lorsque celle-ci sera parvenue à l'une des douanes de la frontière, elle acquittera, à l'entrée, un demi-droit de réimportation basé sur la réduction des quatre dixièmes.

« 4° Les marchandises chinoises sus-mentionnées et qu'accompagnera le certificat spécial prévu plus haut seront,

avant le passage en douane à l'exportation, ou après le passage en douane à la réimportation, soumises aux règlements régissant les marchandises natives chinoises. »

Art. 5. — Il est entendu que la Chine, pour l'exploitation de ses mines dans les provinces du Yun-nan, du Kouang-si et du Kouang-tong, pourra s'adresser d'abord à des industriels et ingénieurs français, l'exploitation demeurant, d'ailleurs, soumise aux règles édictées par le Gouvernement Impérial en ce qui concerne l'industrie nationale.

Il est convenu que les voies ferrées, soit déjà existantes, soit projetées en Annam, pourront, après entente commune et dans des conditions à définir, être prolongées sur le territoire chinois.

Art. 6. — L'article 2 de la Convention télégraphique entre la France et la Chine, signée à Tche-fou le 1er décembre 1888, est complété ainsi qu'il suit :

« *D*. — Un raccordement sera établi entre la préfecture secondaire de Sse-mao et l'Annam par deux stations qui seront Sse-mao, en Chine, et Muong-ha-hin (Muong-ngay-neua), placé, en Annam, à mi-chemin de Lai-chau et de Luang-prabang.

« Les tarifs seront fixés conformément à l'article 6 de la Convention télégraphique de Tche-fou. »

Art. 7. — Il est convenu que les stipulations commerciales contenues dans la présente Convention étant d'une nature spéciale et le résultat de concessions mutuelles déterminées par les nécessités des relations entre Long-tcheou, Ho-k'eou, Mong-tse, Sse-mao et l'Annam, les avantages qui en résultent ne pourront être invoqués par les sujets et protégés des deux Hautes Parties Contractantes que sur les points, ainsi que par les voies fluviales et terrestres, ici déterminés de la frontière.

Art. 8. — Les présentes stipulations seront mises en vigueur comme si elles étaient insérées dans le texte même de la Convention additionnelle du 26 juin 1887.

Art. 9. — Les dispositions des anciens traités, accords et conventions entre la France et la Chine, non modifiées par le présent traité, restent en pleine vigueur.

La présente Convention complémentaire sera ratifiée, dès à présent, par Sa Majesté l'Empereur de Chine et, après qu'elle aura été ratifiée par le Président de la République Française, l'échange des ratifications se fera à Pékin dans le plus bref délai possible.

Fait à Pékin, en quatre exemplaires, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, correspondant au vingt-huitième jour de la cinquième lune de la vingt et unième année Kouang-siu.

(L. S.) *Signé :* A. Gérard.

(L. S.) *Signatures du* Prince K'ing
et de Siu Yong-yi.

CONVENTION COMPLÉMENTAIRE

DE LA CONVENTION DE DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE ENTRE LE TONKIN ET LA CHINE DU 26 JUIN 1887

Les commissaires nommés par les deux Gouvernements pour reconnaître la dernière partie de la frontière entre la Chine et le Tonkin (du Fleuve rouge au Mékong) ayant terminé leurs travaux,

Monsieur Auguste Gérard, ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire de la République Française en Chine, officier de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre de l'Indépendance du Monténégro, grand-officier de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, grand-officier de l'ordre royal de la Couronne d'Italie, etc., etc., etc., d'une part,

et

Son Altesse le prince K'ing, prince du premier rang, président du Tsong-li-Yamen, etc., etc., etc., et

Son Excellence Siu Yong-yi, membre du Tsong-li-Yamen et du Grand conseil de l'Empire, vice-président de gauche au ministère de l'intérieur, etc., etc., etc., d'autre part,

Agissant au nom de leurs Gouvernements respectifs et munis à cet effet de pleins pouvoirs qu'ils ont, après communication, reconnus être en bonne et due forme, ont décidé de consigner dans le présent acte les dispositions suivantes destinées à rectifier et compléter la convention signée à Pékin le 26 juin 1887, les procès-verbaux et les cartes qui ont été

dressés et signés par les commissaires français et chinois étant et demeurant approuvés.

I

Le tracé de la frontière entre le Yun-nan et l'Annam (carte de la deuxième section), du point *R* au point *S*, est modifié ainsi qu'il suit :

« La ligne de frontière part du point *R*, se dirige au nord-est jusqu'à Man-mei, puis de Man-mei, et suivant la direction ouest-est, jusqu'à Nan-na, sur le Ts'ing-chouei-ho, laissant Man-mei à l'Annam et les territoires de Mong-t'ong-chang-ts'ouen, Mong-t'ong-chan, Mong-t'ong-tchong-ts'ouen, Mong-t'ong-hia-ts'ouen à la Chine. »

II

Le tracé de la cinquième section entre Long-po-tchai et la Rivière noire est modifié ainsi qu'il suit :

« A partir de Long-po-tchai (cinquième section), la frontière commune du Yun-nan et de l'Annam remonte le cours du Long-po-ho jusqu'à son confluent avec le Hong-yai-ho, au point marqué *A* sur la carte. Du point *A*, elle suit la direction générale nord-nord-ouest et la chaîne de partage des eaux jusqu'au point où le P'ing-ho prend sa source.

« De ce point, la frontière suit le cours du P'ing-ho, puis celui du Mou-k'i-ho jusqu'à son confluent avec le Ta-pao-ho, qu'elle suit jusqu'à son confluent avec le Nan-Kong-ho, puis le cours du Nan-kong-ho jusqu'à son confluent avec le Nan-na-ho.

« La frontière remonte ensuite le cours du Pa-pao-ho jusqu'à son confluent avec le Kouang-sse-ho, puis le cours du Kouang-sse-ho et suit la chaîne de partage des eaux jusqu'au confluent du Nam-la-pi et du Nam-la-ho, enfin le Nam-la-ho jusqu'à son confluent avec la Rivière noire, puis le milieu de la Rivière noire jusqu'au Nam-nap, ou Nam-ma-ho. »

III

La frontière commune du Yun-nan et de l'Annam entre la Rivière noire, à son confluent avec le Nam-nap et le Mékong, est tracée ainsi qu'il suit :

« A partir du confluent de la Rivière noire et du Nam-nap, la frontière suit le cours du Nam-nap jusqu'à sa source, puis, dans la direction sud-ouest et ouest, la chaîne de partage des eaux jusqu'aux sources du Nam-kang et du Nam-wou.

« A partir des sources du Nam-wou, la frontière suit la chaîne de partage des eaux entre le bassin du Nam-wou et le bassin du Nam-la, laissant à la Chine, à l'ouest, Ban-noi, I-pang, I-wou, les Six montagnes à thé, et à l'Annam, à l'est, Mong-wou et Wou-te et la confédération des Hua-panh-ha-tang-hoc. La frontière suit la direction nord-sud-sud-est jusqu'aux sources du Nan-ouo-ho, puis elle contourne, par la chaîne de partage des eaux, dans la direction ouest-nord-ouest, les vallées du Nan-ouo-ho et des affluents de gauche du Nam-la jusqu'au confluent du Mékong et du Nam-la, au nord-ouest de Muong-poung. Le territoire de Muong-mang et de Muong-jouen est laissé à la Chine. Quant au territoire des Huit sources salées (Pa-fa-tchai), il demeure attribué à l'Annam. »

IV

Les agents, commissaires ou autorités désignés par les deux Gouvernements seront chargés de procéder à l'abornement conformément aux cartes dressées et signées par la commission de délimitation et au tracé ci-dessus.

V

Les dispositions concernant la délimitation entre la France et la Chine, non modifiées par le présent acte, restent en pleine vigueur.

La présente Convention complémentaire, ainsi que la Convention de délimitation du 26 juin 1887, sera ratifiée dès à présent par Sa Majesté l'Empereur de Chine et, après qu'elle

aura été ratifiée par le Président de la République Française, l'échange des ratifications se fera à Pékin dans le plus bref délai possible.

Fait à Pékin, en quatre exemplaires, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, correspondant au vingt-huitième jour de la cinquième lune de la vingt et unième année Kouang-siu.

(L. S.) *Signé :* A. Gérard.

(L. S.) *Signatures du* Prince K'ing *et de* Siu Yong-yi.

RÈGLEMENT

POUR L'EXÉCUTION D'UNE POLICE MIXTE

SUR LA FRONTIÈRE SINO-ANNAMITE

(Application de l'article premier de la Convention complémentaire de commerce du 20 juin 1895.)

---

§ 1er. Commissions mixtes pour la police de la frontière Sino-annamite. — § 2. Moyens de police sur la frontière. — § 3. Exécution du service de police sur la frontière de terre. — § 4. Exécution du service de police vis-à-vis des rassemblements ou des bandes armées. — § 5. Responsabilité des commissaires et des commandants des postes militaires doubles. — § 6. Exécution du service de police dans l'archipel du Tonkin.

§ 1er. — *Commissions mixtes pour la police de la frontière Sino-annamite.*

Article premier. — L'ensemble de la frontière Sino-annamite est divisé, en ce qui concerne l'exécution d'une police mixte à assurer par le Gouvernement Chinois et le Gouvernement du Protectorat de l'Annam, en trois parties, savoir :

Première partie : frontière entre la province du *Kouang-tong* et l'*Annam;*

Deuxième partie : frontière entre la province du *Kouang-si* et l'*Annam;*

Troisième partie : frontière entre la province du *Yun-nan* et l'*Annam.*

Art. 2. — Dans chacune des parties de frontière déterminées à l'article précédent, le service de la police est dirigé par une Commission mixte composée de : un Commissaire français et un Commissaire chinois.

Art. 3. — Le Commissaire français a autorité sur les officiers et fonctionnaires de la région de l'Annam correspondante à la partie de frontière placée sous sa surveillance, en ce qui concerne l'exécution du service de police. Il relève directement du Gouverneur Général de l'Indo-Chine.

Le Commissaire chinois a autorité sur les officiers et fonctionnaires de la province chinoise correspondante à la partie de frontière placée sous sa surveillance, en ce qui concerne l'exécution du service de police. Il relève directement du Vice-Roi et du Gouverneur de la province.

Art. 4. — Les lieux de résidence des Commissaires français sont les suivants :

Première partie de frontière : *Moncay;*
Deuxième partie de frontière : *Langson;*
Troisième partie de frontière : *Laokay.*

Les lieux de résidence des Commissaires chinois sont les suivants :

Première partie de frontière : *Tong-hing;*
Deuxième partie de frontière : *P'ing-siang;*
Troisième partie de frontière : *Ho-k'eou.*

Art. 5. — Les résidences des Commissaires français et chinois constituant une même Commission mixte seront réunies par une ligne téléphonique ou par une ligne télégraphique.

§ 2. — *Moyens de police sur la frontière.*

Art. 6. — La police est exercée sur la frontière au moyen de postes militaires doubles formés avec les troupes régulières des deux pays.

Art. 7. — Chaque poste militaire double comprend un poste français et un poste chinois, placés de part et d'autre de la frontière, sur la même voie de pénétration.

Dans les lieux où la configuration du terrain ne permettra pas l'installation de cantonnements, ceux-ci pourront être établis de façon à se faire face de plus loin, sur le côté, à droite ou à gauche, en ayant toujours soin que l'on se trouve, de part et d'autre, en vue et en communauté d'action.

Art. 8. — Chaque poste militaire français ou chinois comprend un effectif minimum de trente soldats réguliers armés. Il est commandé par un officier.

Art. 9. — Dans chaque poste militaire double, le poste français et le poste chinois seront, aussitôt que possible, réunis par une ligne téléphonique ou par une ligne télégraphique.

Art. 10. — Les postes militaires doubles sont établis aux passages suivants :

1° *Moncay, Tong-hing ;*
2° *Pac-si, Li-tsie (Ly-tien) ;*
3° *Hoang-mo, Leng-tong (Lang-dong) ;*
4° *Chi-ma, Che-ma (Chi-ma) ;*
5° *Dong-dang, Nan-kouan (Nam-quan) ;*
6° *Bi-nhi, P'ing-eul (Bi-nhi) ;*
7° *Na-lan, Pou-kiu (Bo-cup) ;*
8° *Ta-lung, Chouei-k'eou-kouan (Thuy-kau) ;*
9° *Ly-ban, Li-pan (Ly-ban) ;*
10° *Soc-giang, P'ing-meng (Bin-h'mang).*

Art. 11. — Le nombre et l'emplacement des postes militaires doubles, déterminés à l'article précédent, pourront être modifiés d'un commun accord, après avis préalable entre le Gouvernement français et le Gouvernement chinois. Ils resteront provisoirement indéterminés sur la frontière du Yun-nan.

§ 3. — *Exécution du service de police sur la frontière.*

Art. 12. — Conformément aux dispositions du traité conclu à Tien-tsin, entre la France et la Chine, le 9 juin 1885, les Français ou protégés français et habitants étrangers du Tonkin qui voudront franchir la frontière pour se rendre en Chine ne pourront le faire qu'après s'être munis préalable-

ment de passeports délivrés par les autorités chinoises de la frontière sur la demande des autorités françaises. Pour les sujets chinois, il suffira d'une autorisation délivrée par les autorités impériales de la frontière.

Les sujets chinois qui voudront se rendre de Chine au Tonkin par la voie de terre devront être munis de passeports réguliers délivrés par les autorités françaises, sur la demande des autorités impériales.

Art. 13. — Les seuls points de passage autorisés pour les ressortissants des deux pays sont uniformément, jusqu'à nouveau Règlement, les dix passages déterminés à l'article 10 du présent règlement.

Les autorisations et passeports devront porter l'indication du passage par lequel leurs détenteurs sont autorisés à franchir la frontière.

Art. 14. — Les autorisations et passeports seront, au passage dans les postes militaires doubles, visés par le commandant du poste français et examinés par le commandant du poste chinois, auquel ils devront être présentés.

Art. 15. — Par dérogation aux dispositions des articles 12, 13 et 14 du présent Règlement, des autorisations permanentes de franchissement de la frontière pourront être accordées, de concert par les autorités locales des deux pays et les commandants des postes militaires doubles, aux ressortissants des deux pays et aux habitants étrangers du Tonkin qui, par les besoins de leur profession, de leur commerce ou d'une exploitation agricole, sont appelés à séjourner de part et d'autre de la frontière alternativement.

Art. 16. — Les autorisations permanentes visées à l'article précédent seront renouvelables annuellement, du 1er au 10 janvier de l'année française, mais avis à cet effet devra être donné un mois d'avance aux autorités chinoises, qui informeront les intéressés.

Art. 17. — Les autorisations permanentes devront être enregistrées par les autorités des deux pays qui les auront délivrées et celles-ci en rendront compte au Commissaire de leur nation pour qu'il en garde mention dans ses archives.

§ 4. — *Exécution du service de police vis-à-vis des rassemblements ou des bandes armées.*

Art. 18. — Lorsque des rassemblements de pirates seront signalés sur le territoire de l'Annam, le commandant du poste français qui en aura connaissance devra, dans chaque poste militaire double, prévenir immédiatement le commandant du poste chinois et le Commissaire français chargé de la partie de frontière sur laquelle est situé son poste.

Art. 19. — Lorsque des rassemblements de pirates seront signalés sur le territoire de la Chine, le commandant du poste qui en aura connaissance devra, dans chaque poste militaire double, prévenir immédiatement le commandant du poste français et le Commissaire chinois chargé de la surveillance de la partie de frontière sur laquelle est situé son poste.

Art. 20. — Les deux Commissaires donneront, après un accord commun, chacun en ce qui le concerne, les ordres nécessaires au sujet des mesures de police à prendre contre les rassemblements signalés.

Dans chaque poste militaire double, le commandant du poste français et le commandant du poste chinois devront se communiquer réciproquement les instructions ou les ordres reçus des membres de la Commission mixte.

Art. 21. — En cas d'urgence, le commandant du poste français et le commandant du poste chinois, dans chaque poste militaire double, se concerteront au sujet des mesures de police à prendre et rendront compte de ces mesures à leurs Commissaires respectifs.

Art. 22. — Si des pirates, poursuivis par des troupes françaises en Annam, franchissent la frontière et passent en territoire chinois, avis en sera donné par le poste militaire français voisin au poste militaire chinois, ou par le commandant des troupes françaises en opération au chef militaire chinois qui se trouve à proximité, afin que la poursuite soit continuée sans délai par les troupes chinoises et que les pirates soient captures.

Dans le cas où des pirates franchiraient la frontière pour passer de Chine en Annam, les postes frontières chinois ou les commandants des troupes chinoises en opération auraient le devoir d'en aviser aussitôt les postes frontières français voisins ou les commandants des troupes françaises se trouvant à proximité, afin que la poursuite puisse être continuée sans délai par les troupes françaises et que les pirates puissent être capturés.

Toute négligence ou tout retard apportés dans la poursuite qui devra être ainsi continuée ou dans l'avis à donner entraînera aussitôt la responsabilité des officiers commandant les postes ou les troupes et les rendra passibles de pénalités sévères. La peine infligée sera portée à la connaissance du Commissaire de l'autre pays, membre de la Commission mixte intéressée.

§ 5. — *Responsabilité des Commissaires et des commandants des postes militaires doubles.*

Art. 23. — Les Commissaires français et chinois, membres d'une Commission mixte, qui ne se seront pas conformés aux dispositions qui les concernent dans le présent Règlement seront l'objet d'enquêtes faites, de part et d'autre, par les hauts fonctionnaires des deux pays, qui détermineront les responsabilités encourues. Lorsque la peine infligée par l'un des Gouvernements aura été portée à la connaissance de l'autre, chacun agira selon ses propres lois.

Art. 24. — Les commandants de poste français ou chinois, dans un poste militaire double, ou les commandants de troupes françaises ou chinoises qui ne se seront pas conformés aux dispositions qui les concernent dans le présent Règlement seront l'objet d'enquêtes faites, de part et d'autre, par les deux Commissaires français et chinois, membres de la Commission mixte chargée de la surveillance de la partie de frontière concernée. Chacun prononcera la pénalité encourue selon les lois de son propre pays et la portera à la connaissance du Commissaire de l'autre pays, membre de la Commission mixte intéressée.

§ 6. — *Exécution du service de police dans l'archipel du Tonkin.*

Art. 25. — Toute barque ou chaloupe montée par un équipage composé de Chinois et naviguant dans les eaux de l'Annam devra être munie d'un permis délivré et visé par l'autorité soit administrative soit consulaire française ou par la douane maritime chinoise ou l'autorité locale chinoise, du point de départ.

Ce permis mentionnera la composition de l'équipage, la nature du chargement, le point sur lequel l'embarcation se dirige.

Les barques des villages voisins se rendant aux marchés ou foires, ou servant de bacs de passage, qu'il serait difficile d'astreindre à faire une mention exacte des personnes se trouvant à leur bord, devront recevoir des passeports délivrés par les autorités locales, sous la responsabilité de ces dernières, leur permettant de naviguer. Les personnes se trouvant à bord et les marchandises devront être exemptées de déclarations minutieuses et par unités.

Art. 26. — Le permis de navigation devra être présenté à toute réquisition d'un bâtiment de guerre français ou d'un bâtiment de la douane du Protectorat.

Art. 27. — La réquisition visée à l'article précédent sera signifiée par un coup de fusil ou par un coup de canon tiré à blanc, suivi, si c'est nécessaire, d'un deuxième coup.

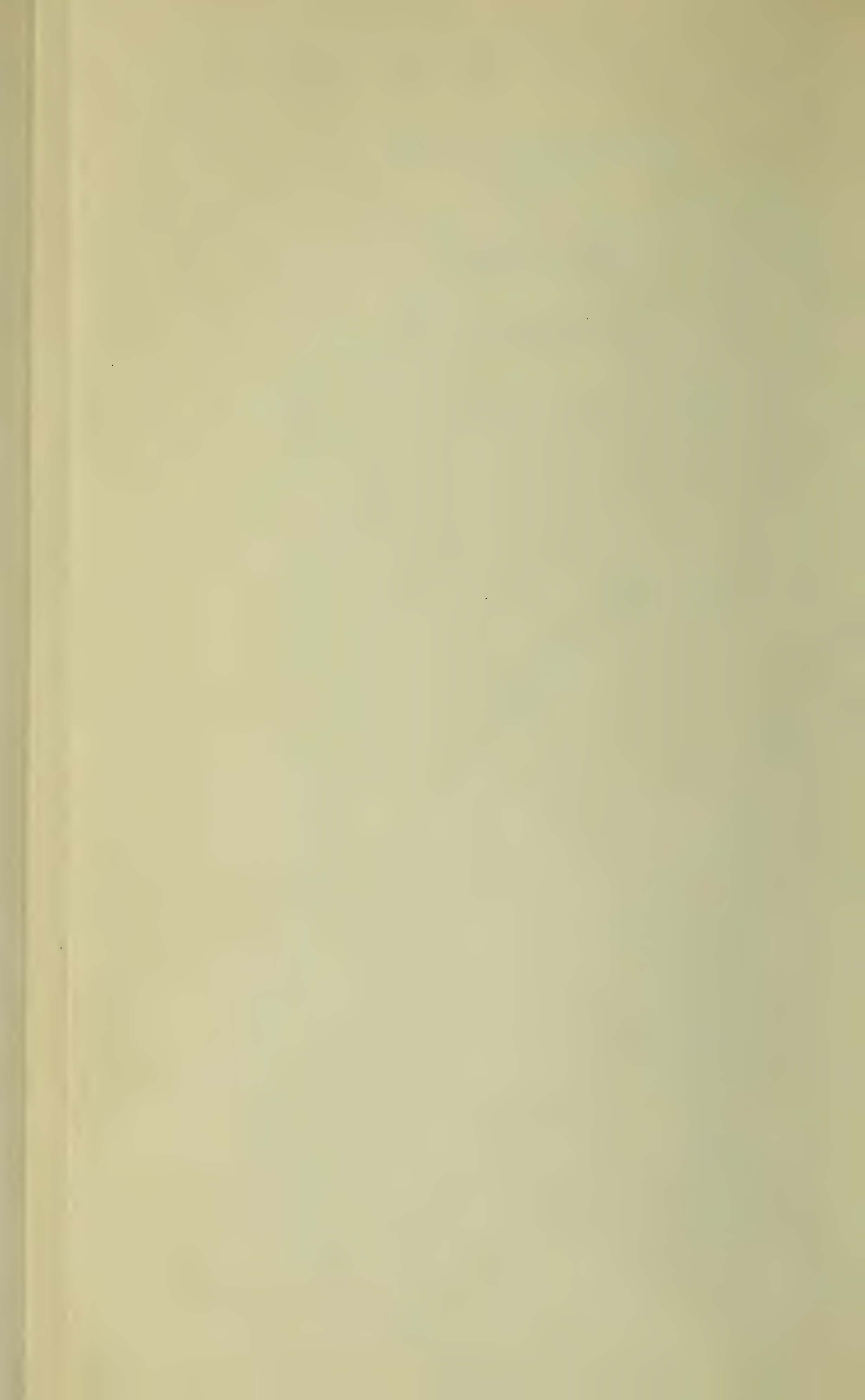
Toute embarcation qui n'obéirait pas à la réquisition signifiée comme il est prescrit ci-dessus s'exposerait à être considérée comme embarcation pirate et traitée comme telle.

Art. 28. — Toute barque ou chaloupe montée par un équipage composé de Chinois, se présentant en un point du littoral de l'Annam, devra présenter au visa de l'autorité douanière ou administrative le permis de navigation prescrit par l'article 25 du présent Règlement.

FIN



Section de la Frontière
comprise entre la Rivière Noire
et le Mékong.
Echelle 1/750,000.
Frontière.
Signé : A. Gérard
Pce K'ing
Sin
(L. S.)
99°
99° 30'
22° 30'
22°
21° 30'
R. Noire
M. Leo
Nam Wou
M. Ha-hin
M. Oua
B. Muong Ngay
B. Pak Leng
M. Houm
Nam Ngay
Nam Kang
M. Wou
Wou Té
M. Bang
B. Kape
Xieng Fa
M. La
Nam La
B. Tai Bang
B. Xieng Cam
Loung Tene
Bo Hake
M. Ki
M. Sing
B. Qua
M. Khang
M. Mang
M. Poung
Mékong
Les six montagnes à thé
I Pang
I-Wou
Le territoire des huit sources salées ou Pa-fa-tchai demeure attribué à l'Annam.



CARTE DE LA DEUXIÈME SECTION DE LA FRONTIÈRE

Deuxième Section de la frontière,

du point R à Nam-Na (S).

Signé A. Girard
Pio King
Sin
(L. S.)

Chaque carré vaut 10 li.

Frontière.

Nord

Ouest

Sud

CHINE

ANNAM

THANH-THUY

Signé A. Girard
Pio King
Sin
(L. S.)

CARTES DE LA CINQUIÈME SECTION DE LA FRONTIÈRE

PREMIÈRE PARTIE. — DE LONG-PO AU NAM-NA

Man-hao

Fleuve Rouge

Chaîne de partage des eaux

DEUXIÈME PARTIE. — DU NAM-NA A LA RIVIÈRE NOIRE

Chaîne de partage des eaux

Rivière Noire

Lai-Chau

Echelle $\frac{1}{1500000}$

Frontière

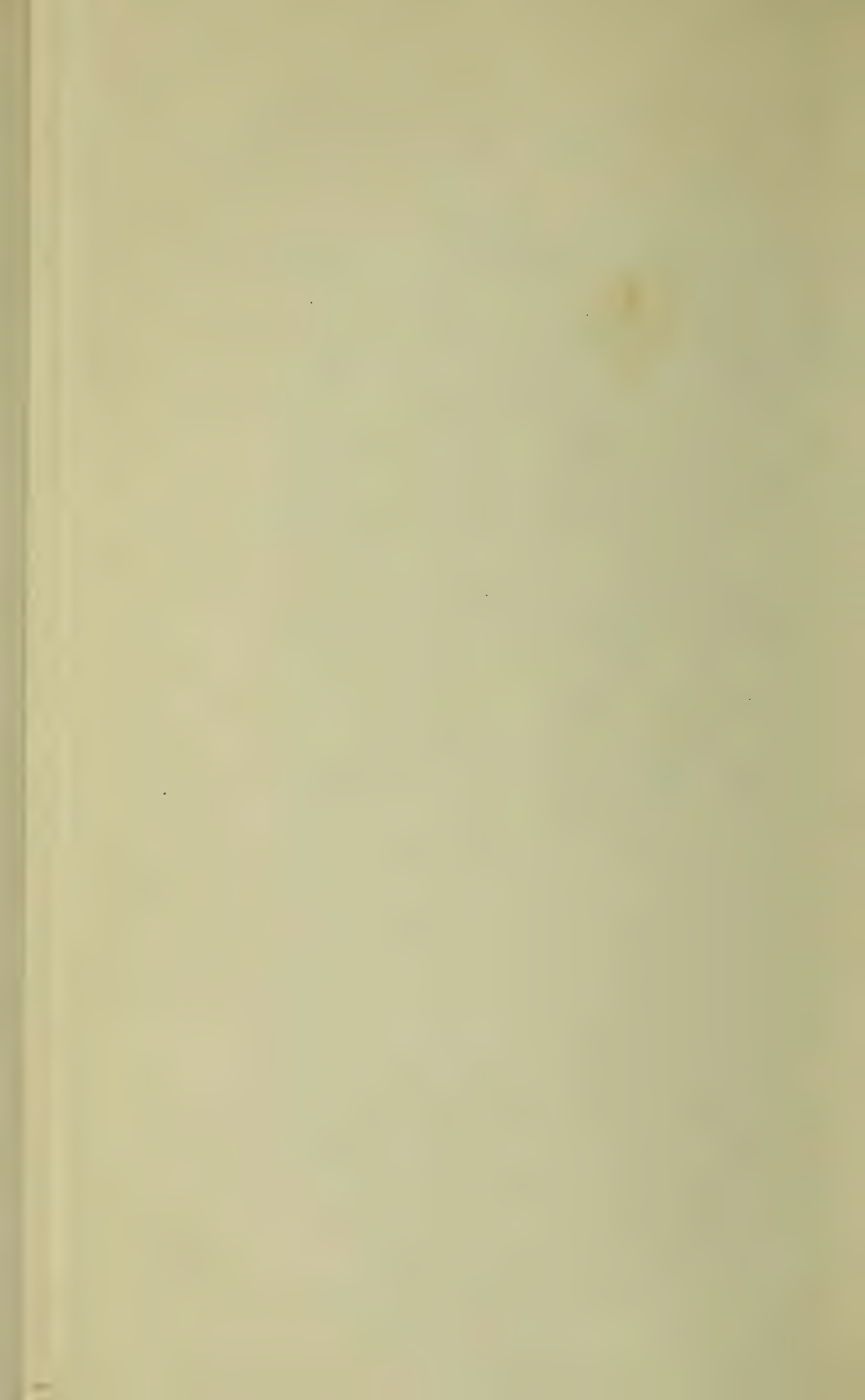


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

LA SITUATION DE LA CHINE ET DE L'ASIE ORIENTALE AU PRINTEMPS DE 1894 AVANT LA GUERRE SINO-JAPONAISE.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

LIVRE PREMIER

La guerre sino japonaise, le traité de Shimonoseki et l'intervention de la Russie, de la France et de l'Allemagne en faveur de la Chine. (Aout 1894-mai 1895.)

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

LIVRE II

Les conséquences du traité de Shimonoseki et de l'intervention franco-russe. — Avantages qu'en retirent la France et la Russie. — La reprise des relations entre la Chine et le Japon.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

LIVRE III

NOUVEAUX AVANTAGES OBTENUS EN CHINE PAR LA RUSSIE ET LA FRANCE. — REVISION ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LA CHINE DE LA CONVENTION SINO-BIRMANE DU 1er MARS 1894. — TENTATIVES DU GOUVERNEMENT ALLEMAND POUR OBTENIR LA CONCESSION D'UN PORT EN CHINE.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

ÉPILOGUE

La suite des événements de Chine depuis l'occupation de Kiao-tcheou par l'Allemagne jusqu'à la mort de Yuan Che-k'ai et jusqu'à l'entrée de la Chine dans la lutte contre les Puissances germaniques (1897-1917).

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 22838.







